



HAL
open science

Restauration écologique de la rivière Sélune. paysage, usages, représentations [Rapport intermédiaire / Mars 2015]

Marie-Anne Germaine, Yves-François Le Lay, Laurent Lespez, Julie Montreuil, Marie-Jo Menozzi, Baptiste Roulet, Olivier Thomas, Matthieu Viry

► To cite this version:

Marie-Anne Germaine, Yves-François Le Lay, Laurent Lespez, Julie Montreuil, Marie-Jo Menozzi, et al.. Restauration écologique de la rivière Sélune. paysage, usages, représentations [Rapport intermédiaire / Mars 2015]. [Rapport de recherche] Agence de l'Eau Seine-Normandie. 2015, pp.157. hal-03378997

HAL Id: hal-03378997

<https://hal.inrae.fr/hal-03378997>

Submitted on 14 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

RESTAURATION ECOLOGIQUE DE LA RIVIERE SELUNE. PAYSAGE, USAGES, REPRESENTATIONS :

QUELS CHANGEMENTS APRES L'ARASEMENT DES BARRAGES DE VEZINS ET LA ROCHE-QUI-BOIT ?

Volet 4 (sociogéographique)

du Programme de suivi scientifique de l'arasement des barrages de la Sélune

Responsable : Marie-Anne GERMAINE

(Université Paris Ouest Nanterre La Défense, LAVUE UMR CNRS 7218)

Travaux de recherche financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



SOMMAIRE

Présentation de l'équipe

Introduction

Méthodologie d'enquête

1. LE PROJET D'ARASEMENT DES BARRAGES DE LA SELUNE

1. Analyse du jeu d'acteurs
2. L'analyse du débat au fil de la presse

2. REPRESENTATIONS DE LA VALLEE DE LA SELUNE ET DES LACS

1. L'enquête sociologique : précisions méthodologiques
2. La Sélune, les lacs : points de vue d'acteurs locaux
3. Des représentations qui s'appuient sur des usages et pratiques de la rivière
4. La perception du projet d'arasement des barrages

3. USAGES ET PRATIQUES DE LA VALLEE DE LA SELUNE ET DES LACS

1. L'inventaire des cabanons et pontons aménagés au bord des lacs
2. Les pratiques des lacs
3. Premiers éléments sur la pratique de pêche sur la Sélune

4. LE SUIVI DES PAYSAGES DE LA VALLEE DE LA SELUNE

1. La mise en place d'un Observatoire Photographique du Paysage (OPP)
2. Les reconductions photographiques et leur diffusion
3. Quelle valorisation ?

5. BILAN

1. Valorisations scientifiques
2. Autres valorisations

6. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

7. ANNEXES

PRESENTATION DE L'EQUIPE

Marie-Anne GERMAINE, Maître de Conférences en Géographie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense – laboratoire Mosaïques – UMR LAVUE 7218 CNRS. = Mise en place de l'OPP, enquête auprès des acteurs locaux, analyse des jeux d'acteurs.

Yves-François LE LAY Maître de Conférences en Géographie, ENS Lyon – UMR Espaces, Villes, Environnement 5600 CNRS. = Analyse de la presse régionale.

Laurent LESPEZ, Professeur de Géographie, Université Paris Est Créteil Val de Marne – Laboratoire de Géographie Physique (LGP) de Meudon 8591 CNRS. = Analyse des dynamiques paysagères et du jeu d'acteurs.

Julie MONTREUIL, étudiante de Master 1 de Géographie de l'Université de Caen Basse-Normandie. Stagiaire (été 2014) au Laboratoire Mosaïques – UMR LAVUE 7218 CNRS/Université Paris Ouest Nanterre La Défense. = Collecte des articles de presse.

Marie-Jo MENOZZI, Ethno-sociologue indépendante (Ethnozzi), Docteur en anthropologie de l'Université Paris 5 Sorbonne. = Enquête ethnographiques auprès des acteurs locaux.

Baptiste ROULET, stagiaire au SMBS du 10/03/2013 au 10/09/2013, étudiant du Master 2 GETEVU de l'Université de Caen Basse-Normandie. = Mise en place de l'OPP du bassin versant de la Sélune, enquête sur la fréquentation des lacs.

Olivier THOMAS, Ingénieur d'études au Laboratoire Mosaïques – UMR LAVUE 7218 CNRS/Université Paris Ouest Nanterre La Défense depuis le 1^{er} septembre 2014, Docteur en géographie de l'Université de Caen Basse-Normandie. = Enquête sur la pêche dans la vallée de la Sélune et la Baie du Mont Saint-Michel. Histoire des pratiques de pêche et devenir de la pêche du saumon.

Matthieu VIRY, Ingénieur d'études au Laboratoire Mosaïques – UMR LAVUE 7218 CNRS/Université Paris Ouest Nanterre La Défense, titulaire d'un Master 2 Géographie/Aménagement Spécialité Gestion de l'environnement, Parcours ETA (Environnement, Territoire et Acteurs) de l'Université de Rennes. Accueilli au SMBS du 10 mars 2014 au 7 novembre 2014. = Enquêtes, inventaire des cabanons, analyse de l'histoire de la vallée de la Sélune.

INTRODUCTION

Ce rapport vise à présenter les résultats intermédiaires des différents travaux engagés dans le cadre du volet 4 du programme global de suivi scientifique de l'arasement des barrages de la Sélune porté par Jean-Luc Baglinière (INRA Agrocampus Ouest, ESE, Rennes). Ce volet porte sur les dimensions sociale et géographique de cette opération. Ces travaux ont débuté au printemps 2013 dans le cadre de l'ANR Reppaval¹ (Resp. R. Barraud, U. Poitiers et M.-A. Germaine, U. Paris Ouest) et se poursuivent depuis début 2014 par un financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Resp. M.-A. Germaine, U. Paris Ouest).

La dimension des deux barrages (36 et 16 m de haut) procure un caractère inédit à cette opération tant à l'échelle nationale qu'européenne. Dans le cadre de la conduite d'un projet « exemplaire » et alors que les retours d'expérience restent rares (Morandi et Piégay, 2011), il semble indispensable d'accompagner cette opération d'un véritable suivi scientifique. La mise en place d'un protocole de suivi (avant/pendant/après) doit permettre d'évaluer les bénéfices et limites d'une telle opération tant sur les plans écologique, piscicole, hydrologique, géomorphologique et sédimentaire que sur les dimensions sociale et économique. Cette capitalisation de connaissances paraît particulièrement nécessaire au moment où les projets de restauration de la continuité écologique se multiplient sous l'effet des différents textes de lois et préconisations issues de la DCE, de la LEMA et du Grenelle de l'environnement. Ainsi, ce volet sociogéographique a pour objectif de **dresser un état des paysages et des pratiques à l'œuvre dans la vallée de la Sélune** (et plus spécialement dans la section en gorges) **avant arasement, puis de suivre les modifications induites par l'opération d'effacement des ouvrages** :

- i. il s'agit d'une part de dresser un état des transformations matérielles (occupation du sol, usages, fréquentation) mais aussi idéelles (représentations, discours) du territoire du bassin de la Sélune afin de mesurer les impacts de cette opération et d'en mesurer ainsi la réussite du point de vue des usagers (qualité du cadre de vie, projet de territoire, pratiques, ...). Nous mobilisons pour cela plusieurs outils et matériaux (enquêtes, questionnaires, analyse de la presse locale, photographie, ...).
- ii. alors que la multiplication des projets de restauration de la continuité écologique génère une mobilisation sociale importante et de nombreux conflits (Germaine et Barraud, 2013a et 2013b), il s'agit d'autre part d'appréhender, à partir de l'exemple de la Sélune, les difficultés d'acceptation et d'appropriation d'un tel projet par les différents acteurs locaux ainsi que les enjeux liés à sa définition et à son accompagnement. Ainsi, une attention particulière sera portée aux modes de gouvernance et d'intégration des communautés locales et aux formes de communication mises en place.

L'ensemble des résultats présentés ici est issu des travaux de recherche menés par l'ensemble de l'équipe à partir d'enquêtes réalisés sur le terrain (entretiens, questionnaire) mais aussi de notre participation aux différentes réunions de construction d'un nouveau projet de territoire pour la vallée de la Sélune organisée dans le cadre de la mission confiée aux Maîtres du Rêve (ateliers, comités de pilotage). Ce travail est tourné vers les acteurs locaux avec lesquels nous souhaitons partager nos résultats.

¹ <http://reppaval.hypotheses.org/>

METHODOLOGIE D'ENQUETE

Une grande partie des travaux présentés ici s'est appuyée sur un travail d'enquête mené sur le terrain afin de collecter le point de vue des acteurs locaux dans le territoire concerné par l'arasement des barrages. Cette enquête sociologique a débuté dans un contexte conflictuel, un an avant la date prévue pour entamer la vidange. L'objectif était d'appréhender les représentations dont la Sélune et les lacs sont l'objet, en lien avec les usages, ainsi que la manière dont les enjeux liés à l'effacement des barrages sont compris et discutés par les acteurs locaux. Le point de départ de l'enquête porte sur la perception des paysages de la rivière, comme relation au lieu. Ces derniers résultent de l'interaction entre milieu naturel et activités humaines. Araser les barrages, un élément de ces paysages, qui les façonnent, revient à modifier un état des relations entre la société locale et son environnement.

Enquêter dans un tel contexte n'a pas toujours été de tout repos. Plusieurs personnes nous ont reproché de faire une enquête « *très orientée* », de faire comme si les barrages n'existaient déjà plus ou que la décision était déjà prise. Certaines personnes opposées à l'effacement des barrages n'ont pas souhaité répondre à nos questions, et il a été fréquemment nécessaire que nous citions les financeurs de cette étude. A contrario, d'autres personnes étaient très contentes de participer à cette enquête et de donner leur point de vue, étayé par leurs arguments, du fait qu'elles n'ont pas eu l'impression d'avoir été prises en compte dans le processus.

Ces investigations ont été réalisées à partir d'une méthodologie qualitative : des entretiens semi-directifs² ont été menés auprès des élus et usagers. Ainsi, nous nous appuyons sur :

- i. plus de 40 entretiens semi-directifs auprès d'élus (8), de représentants de structures intercommunales (4), de représentants des services de l'Etat (2 entretiens), d'acteurs du tourisme (5 entretiens), de présidents d'associations (9 entretiens), d'acteurs de la pêche et de la gestion piscicole (5 entretiens), de représentants de la conchyliculture (2 entretiens) et de scientifiques (3).
- ii. sur la réalisation d'entretiens auprès d'une trentaine d'usagers (printemps-été 2013) puis d'une quinzaine d'usagers (printemps-été 2014) usagers des lacs sur leur fréquentation de la vallée et leurs pratiques³
- iii. sur la réalisation d'entretiens dans la zone des lacs auprès de plus de 75 pêcheurs et plus de 40 propriétaires de cabanons sur leurs pratiques notamment de pêche et leur cabanon
- iv. la participation des riverains à l'enquête participative organisée à l'automne 2014 lors des foires Saint Macé à Saint-James (28/30 septembre 2014) et de la foire de Saint-Hilaire-du-Harcouët (8/11 novembre 2014). Les visiteurs étaient invités à compléter les panneaux réalisés par l'équipe – une carte des usages dans la vallée (Annexe 4) et une frise historique (Annexe 5) – à travers deux propositions : indiquer son lieu préféré sur la carte à l'aide de pâte à modeler (71 participations à Saint James ; 91 participations à Saint-Hilaire-du-Harcouët) et inscrire sur des post-it mis à disposition ses attentes ou craintes quant à l'aménagement futur de la vallée (71 post-it déposés sur la frise, 39 sur la carte à Saint-James ; 87 post-it déposés sur la frise, 42 sur la carte à Saint-Hilaire-du-Harcouët).

Concernant les usages, nous nous sommes concentrés dans ce premier temps sur la zone ennoyée. Dans un second temps, nous avons déployé d'autres enquêtes auprès des pêcheurs, riverains et usagers de la rivière et de la vallée à une autre échelle de façon à élargir nos recherches en dehors de la zone des lacs afin d'interroger les acteurs situés plus en amont (Saint-Hilaire-du-Harcouët) mais également plus en aval (Ducey) et même dans la Baie du Mont Saint-Michel qui constitue l'embouchure de la Sélune.

² Les entretiens semi-directifs ont été conduits par les différents membres de l'équipe selon une grille d'enquête commune.

³ Ne sont pas comptabilisés ici les discussions engagées avec les riverains et usagers sur le terrain mais seulement celles qui se sont déroulées dans le cadre d'une grille d'enquête mutualisée entre les membres de l'équipe de recherche.

PARTIE 1 – LE PROJET D'ARASEMENT DES BARRAGES DE LA SELUNE

1. Analyse du jeu d'acteurs

[les éléments correspondent à l'article rédigé par M.-A. Germaine et L. Lespez publié dans la revue Développement durable et territoires (vol. 5, n°3) en 2014 et intitulé « Le démantèlement des barrages de la Sélune (Manche). Des réseaux d'acteurs au projet de territoire ? »]

Durant la seconde moitié du 20^{ème} s., la législation française a promu des outils territorialisés pour résoudre les conflits et enjeux liés à l'eau. Structurées autour de trois polarités majeures – l'économie, le territoire et l'environnement – constituant les piliers du développement durable, les politiques de l'eau présentent un caractère intégrateur leur permettant de dépasser le strict cadre sectoriel de la gestion de la ressource pour intégrer les problématiques de développement : elles tendent ainsi à « *devenir un élément fédérateur pour les acteurs locaux et à assurer une relative mise en cohérence des politiques liées à l'eau et à l'aménagement* » (Ghiotti, 2006 : 13). L'évolution récente du contexte réglementaire tend cependant à marquer un tournant en considérant les cours d'eau et vallées associées comme des « infrastructures naturelles » (Germaine et Barraud, 2013a). La Directive Cadre sur l'Eau (DCE, 2000) et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, 2006) témoignent en effet d'un nouveau paradigme de gestion des cours d'eau guidé par les principes de gestion écologique et de restauration physique visant à restituer la dynamique fluviale considérée comme garante de la diversité biologique (Malavoi et Bravard, 2010). Sur le terrain, on assiste à une multiplication des opérations de restauration dont la plus emblématique consiste à araser les ouvrages en travers identifiés comme des obstacles à la circulation des poissons migrateurs et au transit sédimentaire (Germaine et Barraud, 2013a).

Ces opérations de restauration écologique suscitent souvent de vives réactions à l'échelon local dans la mesure où elles modifient la configuration du paysage familier de la rivière et peuvent aussi perturber les usages et modalités de gestion en place (Germaine et Barraud, 2013a et b). Alors que le concept récent de biodiversité se transcrit de manière croissante et à toutes les échelles de l'aménagement du territoire dans les documents de planification et d'urbanisme, notamment à travers l'essor des projets de trames verte et bleue (Franchomme *et al.*, 2013), les cours d'eau de l'Ouest de la France offrent un terrain d'étude riche pour analyser les difficultés de mêler conservation de la biodiversité et développement local dans des territoires ordinaires⁴. Le vaste chantier entamé pour rétablir la continuité écologique des rivières est rarement envisagé sous cet angle mais plutôt analysé à travers le prisme des seuls enjeux écologiques. Cet article a pour but d'examiner dans quelle mesure les opérations conduites au titre de la restauration de la biodiversité peuvent (ou non) constituer un moteur pour la formulation d'un projet de territoire. Cette question développée à partir de l'étude de deux barrages hydroélectriques situés à quelques kilomètres de la Baie du Mont Saint Michel et dont la vidange doit débuter en 2015, permet d'analyser les processus de construction d'un « agir ensemble » développés au fil du temps pour gérer les ressources environnementales disponibles (Mermet et Berlan-Darqué (dir), 2006).

Nous proposons d'emprunter les approches de la théorie de l'acteur-réseau (Latour, 1999) en mettant au centre de notre travail un objet « hybride » – les barrages, le cours d'eau et les lacs associés – et les réseaux d'acteurs qui se sont progressivement constitués autour de leur valorisation et de la question de leur devenir. Pour comprendre le contexte, il nous paraît nécessaire de reconstituer les trajectoires de ces objets et l'émergence des différents acteurs en présence. En effet, elles révèlent la constitution progressive de réseaux aujourd'hui confrontés à la construction d'un nouveau projet de territoire. L'analyse de la scène de concertation contemporaine s'appuie sur la méthodologie des itinéraires de concertation (Beuret *et al.*, 2006 ; Beuret, 2011) qui permet de décrire l'état initial et d'identifier les blocages, les interruptions et les épreuves traversées au cours du dialogue. Ainsi, l'objectif est de saisir comment se nouent les

⁴ Il s'agit des enjeux de l'ANR JC REPPAVAL (R. Barraud et M.-A. Germaine) dans le cadre de laquelle ont été menés ces travaux : <http://reppaval.hypotheses.org/>

problématiques environnementales, les dimensions spatiales et les projets de territoire, à partir de l'étude d'un projet d'ampleur inédite, révélateur des dimensions territoriales de la gestion de la biodiversité. Après avoir présenté le terrain d'étude et la méthode mobilisée, les vocations successives de la vallée, depuis l'exploitation énergétique des barrages jusqu'à la décision d'arasement, sont présentées. Puis, l'émergence d'une nouvelle scène de concertation en lien avec le projet environnemental nous conduira à nous interroger sur les relations entre les acteurs, les différents niveaux géographiques convoqués et la difficile construction d'un projet de territoire toujours en cours.

1.1 La vallée de la Sélune : théâtre d'une opération d'arasement d'ampleur inédite en Europe

À l'issue du Grenelle de l'environnement, le Ministère de l'écologie a lancé le 13 novembre 2009 un ambitieux programme pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. À cette occasion, C. Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'écologie, a annoncé le non renouvellement de la concession du barrage hydroélectrique de Vezins implanté dans le Sud Manche⁵. Quelques mois plus tard, alors qu'une solution alternative est actée pour préserver le barrage de Poutès-Monistrol sur l'Allier pourtant objet de virulentes campagnes réclamant son effacement (WWF, Dam Right !), la Convention pour une hydroélectricité durable (2010) réaffirme l'effacement de Vezins auquel s'ajoute celui du barrage de la Roche-qui-Boit situé immédiatement en aval.

Première opération de cette ampleur en Europe, ce chantier se distingue par les dimensions des ouvrages affectés : 36 m de haut pour Vezins et 16 m pour la Roche-qui-Boit. Même aux États-Unis où la politique la plus active en matière d'effacement d'ouvrages hydrauliques est menée, seuls 15 des 600 ouvrages supprimés depuis 1999 dépassent 10 m de haut (Germaine et Lespez, 2012). Le chantier à venir réside également dans la reconversion d'une grande partie de la vallée libérée des réservoirs. En effet, les barrages de Vezins et la Roche-qui-Boit affectent respectivement 17 et 4 km du linéaire situé à l'amont aujourd'hui ennoyé par des retenues d'eau de 185 et 30 hectares (Fig. 1b). Le caractère emblématique de l'opération est renforcé par le fait qu'elle concerne une rivière qui se jette dans la Baie du Mont Saint-Michel (Fig. 1a), haut lieu du tourisme et de la biodiversité, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, mais aussi siège d'activités sensibles à la qualité de l'eau (ostréiculture, conchyliculture, pêche). Enfin, il s'agit d'un des principaux sites de capture du saumon atlantique en France dont la population pourrait être développée par l'ouverture de surfaces en radier favorables à l'installation de frayères sur les deux tiers amont du linéaire (DRIEE IDF, 2011). Conduit conjointement par l'État et EDF, propriétaires des barrages, le démantèlement est piloté par le Préfet de la Manche auquel l'État a délégué cette mission avec l'impératif qu'elle constitue « *un véritable plan de mise en valeur de la vallée* » et vise « *l'excellence environnementale tout en intégrant les facteurs de développement locaux* »⁶.

1.2 Méthodologie

Notre travail a consisté à analyser les actants en présence (personne, objet ou organisation) en repérant leurs intérêts et leur place dans les réseaux se constituant. Pour cela, deux grands types de sources ont été mobilisées : (1) les documents institutionnels qui fixent à différentes échelles les orientations de valorisation de la vallée et/ou de gestion des problématiques environnementales et (2) les discours qui ont accompagné ces décisions, abordés via la presse quotidienne régionale (Ouest-Eclair devenu Ouest-France après 1945) et des entretiens menés auprès des acteurs clefs. La scène contemporaine a été abordée de l'intérieur via notre participation, de janvier 2011 au début de l'année 2013, à l'élaboration pour la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM) de la Manche du Schéma de Développement Durable de la vallée de la Sélune aux côtés d'un groupe de bureaux d'étude piloté par Etheis Conseil⁷. Deux séries d'ateliers ont été organisées : la première avec des usagers et élus a alimenté le diagnostic de territoire (environ 150 participants sur 6 ateliers thématiques) tandis que la seconde réservée aux techniciens a participé à la construction d'un plan d'actions (environ 90 participants sur 6 ateliers thématiques). C'est donc

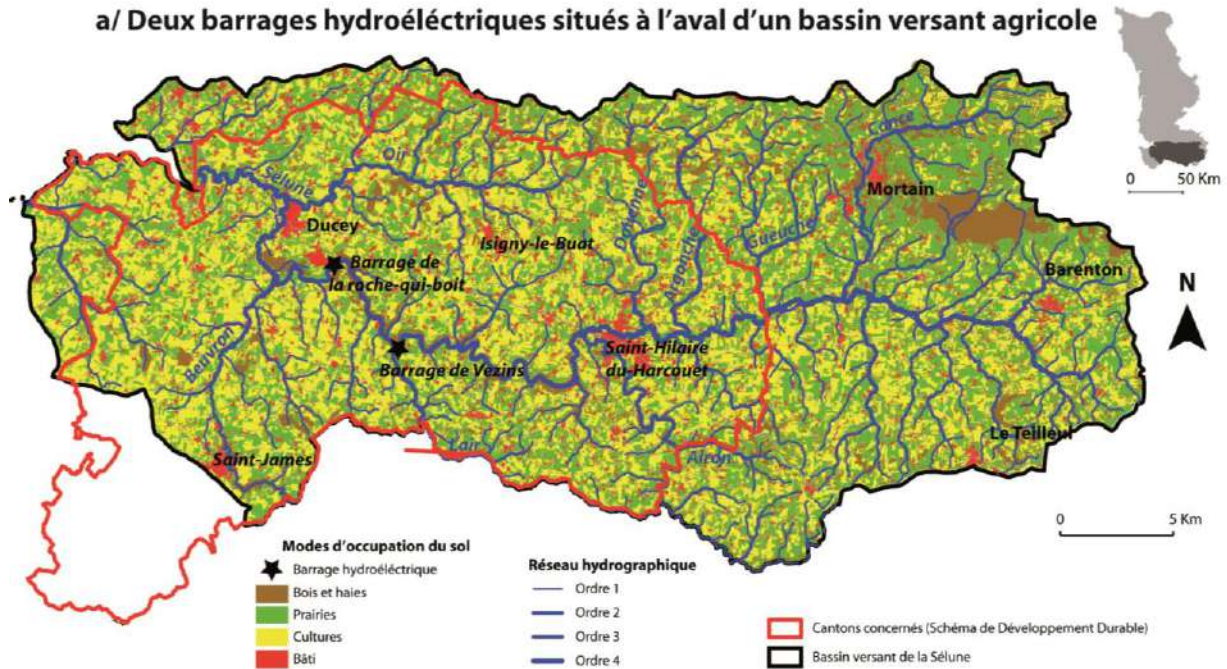
⁵ Communiqué de presse du cabinet de la secrétaire d'État chargée de l'écologie : <http://www.onema.fr/IMG/pdf/CPDeplCalvados131109-2.pdf>, consulté le 07/10/2013

⁶ Id.

⁷ Voir sur le site de la DDTM de la Manche : www.manche.gouv.fr/Dossiers/L-effacement-des-barrages-de-la-Selune/Les-etudes-engagees/Projet-de-developpement-durable-de-la-vallee

dans ce contexte que nous avons pu observer le positionnement des différents acteurs ainsi que l'argumentaire développé par chacun d'entre eux, et identifier les blocages et difficultés de faire émerger un projet de territoire partagé à partir d'une opération écologique.

a/ Deux barrages hydroélectriques situés à l'aval d'un bassin versant agricole



b/ Les lacs de retenue associés dans la section en gorges de la Sélune



Document réalisé par M.-A. Germaine, Juin 2013. Carte produite d'après les scènes SPOT 5 CNES, photographies aériennes de l'IGN (pas de données pour la partie Ille-et-Vilaine et Mayenne)

Figure 1 – Les barrages hydroélectriques de la vallée de la Sélune

La scène de concertation contemporaine a été analysée à partir de ce corpus en nous inspirant des travaux de J.-E. Beuret (2011). Elle est représentée sous la forme d'un arbre composé :

- d'une graine correspondant à un évènement, plus ou moins clairement identifié par les protagonistes, qui fait émerger l'objet de la concertation ;
- de racines représentant le réseau de participants mobilisés dans le dialogue. Les acteurs sont regroupés en grandes catégories – élus, agriculteurs par exemple – occupant une même position par rapport aux processus enquêtés et explicitement identifiés par les enquêtés ;
- d'un tronc central renvoyant à la mise en place d'un dialogue appuyé sur l'identification d'un langage et de valeurs communs ;
- de branches présentant les élargissements de la scène de concertation à d'autres acteurs ou d'autres sphères ;
- et enfin, de fruits qui sont les résultats concrets du dialogue.

Pour la période précédant la vidange de 1993, nous proposons de reconstruire la scène de concertation même si les investigations menées ne permettent encore pas d'avoir un aussi bon niveau de connaissance que pour la situation contemporaine. En revanche, le corpus collecté a permis de reconstituer précisément la succession des vocations attribuées au territoire depuis la construction des barrages.

1.3 De l'exploitation énergétique au développement touristique

A partir de la mise en place de l'exploitation énergétique de la rivière, la trajectoire du bassin de la Sélune est rythmée par trois phases renvoyant à des projets distincts (Fig. 2).

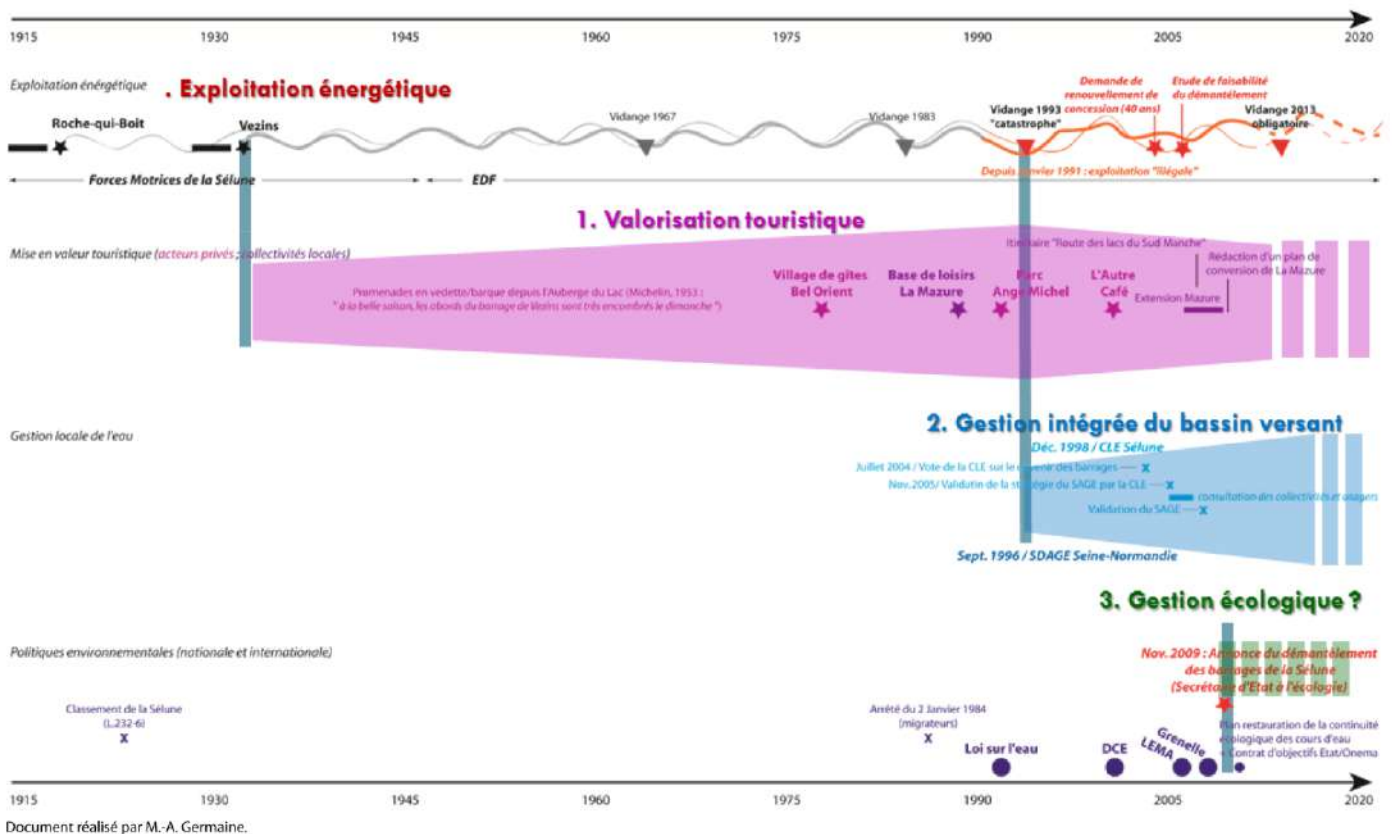


Figure 2 – Chronologie des vocations successives de la vallée de la Sélune

1.3.1 Le temps de l'exploitation énergétique et des mesures compensatoires

Les barrages de la Roche-qui-Boit et de Vezins ont été construits dans l'entre-deux-guerres par la société des Forces Motrices de la Sélune. Exploités par EDF depuis 1946, ils fournissent une production annuelle de 27

GWh, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 15 000 habitants ou 1/1 000^{ème} de ce que fournit la centrale nucléaire de Flamanville mise en service en 1985-1986 dans le même département. Accordée en 1914, la concession du barrage de la Roche-qui-Boit est associée à la distribution de « *la lumière et l'énergie électrique* » qui « *transformera graduellement notre pays et favorisera grandement l'expansion commerciale et industrielle* » (Ouest-Eclair, 10/04/1914). L'arrivée de la distribution d'électricité en juillet 1920 est l'occasion de festivités : « *la ville d'Avranches illuminée pour la première fois à l'électricité par les forces de la Sélune* » avec « *plus de 300 lampes [qui] orneront l'hôtel de Ville et les monuments publics* » (Ouest-Eclair, 10/07/1920). Un an plus tard, les Forces Motrices de la Sélune déposent une demande de concession pour installer une usine hydroélectrique en amont, à Vezins, dans le but de satisfaire la demande croissante et d'alimenter en électricité l'industrie de la chaussure de Fougères. Le barrage est mis en service en 1932 après trois années de chantier. Conçu par l'ingénieur A. Caquot, il est huit fois plus puissant que celui de la Roche-qui-Boit. Ce dernier sert depuis de bassin de démodulation des éclusées générées par l'usine de Vezins.

Les barrages tout autant que les usines hydroélectriques associées semblent tout d'abord synonyme de progrès et de modernité. Ils constituent une attraction à part entière au moment de leur construction. Les détails techniques et la foule de chiffres fournis par les guides touristiques et les articles recensés dans la presse locale attestent de l'intérêt que suscitent ces réalisations qualifiées de « *titanesques* » (Ouest-Eclair, 4/11/1931), de « *travaux merveilleux et inimaginables, accompagnés des perfectionnements les plus modernes* », de « *merveille que l'on ne trouve que rarement et qui montre le degré élevé du génie de l'homme* » (Ouest-Eclair, 29/08/1933). Des excursions en autocar sont organisées pour se rendre à la Roche-qui-Boit, et à compter de juin 1932, la Compagnie des Chemins de fer normands met en circulation un autobus assurant, depuis Granville et Avranches, l'excursion à la vallée de la Sélune afin d'effectuer la visite du barrage et de l'usine de Vezins qui figurent sur de nombreuses cartes postales d'époque.

Les désagréments liés aux ouvrages semblent minimisés par le progrès apporté : « *L'électrification de nos riches campagnes normandes est à l'ordre du jour, et il est loin le temps où certains vieux paysans, braconniers de l'Avranchin, voulaient faire sauter le barrage de retenue des eaux, sous le fallacieux prétexte qu'elles étaient moins poissonneuses* » (Ouest-Eclair, 26/07/1932). Cependant, entre la demande déposée en 1920 et l'accord de la concession de Vezins donné en 1927, un décret de classement des cours d'eau normands paru en février 1924 définit l'obligation d'assurer la libre circulation des poissons, via l'installation d'échelles à poissons, sur cette partie de la Sélune (art. L.232-6). Malgré les protestations des pêcheurs et une prise en compte précoce des impacts des barrages sur les populations piscicoles, la concession est pourtant accordée puis renouvelée. Des mesures compensatoires sont en revanche instaurées. En 1927, lors de l'aménagement de la chute de Vezins, le Ministère des travaux publics réclame « *pour compenser les difficultés que la présence du barrage apportera aux migrations du poisson et le dépeuplement qui peut en être la conséquence, [que] le concessionnaire fourni[sse] chaque année des alevins dont les espèces et les quantités seront indiquées par ce service, sans que toutefois la dépense correspondant à cette fourniture puisse dépasser la somme de 1 000 Frcs* » (art. 7). En 1978, le Conseil Supérieur de la Pêche commande une étude à l'Institut National d'Agronomie pour tenter de déterminer les dommages causés par les barrages aux populations de saumons atlantiques (Porcher, 1978). Celle-ci conclut que l'infranchissabilité des barrages cause une perte de 20 000 smolts⁸/an : la production nécessaire pour y remédier est alors estimée entre 60 000 et 80 000 smolts d'élevage/an. En 1991, l'exploitation des barrages devient illégale. En effet, elle est non conforme à l'arrêté du 2 janvier 1986⁹ qui confirme le classement de 1924 et rappelle l'obligation pour l'État et EDF, propriétaires des ouvrages, de rétablir la libre circulation pour les poissons migrateurs. Ceux-ci disposaient d'un délai de cinq ans pour se mettre aux normes. Les études menées n'ayant pas permis de trouver une solution technique pour équiper ces hauts ouvrages en béton à voutes multiples de dispositifs de franchissement, aucun aménagement n'a été conduit.

⁸ Nom du tacon de saumon sauvage au moment où il a atteint la maturité nécessaire pour effectuer la migration vers l'océan.

⁹ Le fondement législatif de ce classement est la loi du 29 juin 1984 sur la pêche en eau douce et la gestion des ressources piscicoles mais le texte fait également référence aux premiers décrets de classement au titre des échelles à poissons du début du 20^{ème} siècle.

1.3.2 Le temps de la valorisation touristique des lacs : premiers regroupements intercommunaux

Au début des années 1930, les riverains redoutent qu'un certain nombre de repères (pont des Biards, ancien pont gallo-romain, ...) disparaissent lors de l'immersion des bords de la Sélune en amont de Vezins alors en construction. La montée des eaux est donc scrutée avec inquiétude comme l'illustre un article paru le 26/02/1932 dans l'Ouest-Eclair intitulé « Notre vieux "perret" va-t-il être totalement submergé ? » (Fig. 3). Après la construction, on se rend compte que la valorisation des prouesses techniques n'est néanmoins pas incompatible avec la préservation de la qualité du cadre puisque « ces ouvrages sont, pour l'excursionniste, une agréable surprise en ce qu'au lieu de nuire à la beauté du paysage, ils s'harmonisent avec les charmes naturels d'un site déjà embelli par la vaste nappe d'eau substituée au cours de la rivière » (Ouest-Eclair, 28/05/1931) et que « ces modernes travaux ne déparent point les escarpements sauvages de la vallée de la Sélune, demeurés très pittoresques » (Ouest-Eclair, 26/07/1932). Progressivement, ce sont même ces paysages, en particulier les lacs, qui vont retenir l'attention. Ainsi, l'édition 1956 (543) des Guides Bleus vante au-delà de la découverte des ouvrages une « nappe sinueuse de 30 à 300 m de largeur dans un cadre charmant de collines boisées ou rocheuses » tandis que le Guide Michelin (1953 : 174) propose un itinéraire offrant de « jolis coups d'œil sur ces lacs artificiels ». Les retenues d'eau deviennent un support de loisirs : promenade en vedette et location de barques dès les années 1930, lieux de villégiature¹⁰, ... Le succès est au rendez-vous puisqu'« à la belle saison, les abords du barrage de Vezins sont très encombrés le dimanche » (Guide Vert, 1953 : 174).



Figure 3 – Extrait d'un article de l'Ouest-Eclair (26 Février 1932, p. 7)

Si le repérage du déclenchement de la vocation touristique des lacs demeure imprécis, les premiers témoignages montrent qu'elle existe dès les années 1930. Ainsi, la création des lacs peut bien être identifiée comme la graine. Elle favorise d'abord une reconversion de la pêche locale vers les poissons d'eaux calmes et favorise l'émergence d'associations de pêche attachées aux lacs. Plus généralement, cet attrait se formalise en 1965 par une première étude qui préfigure les synergies observées dans les années 1980 entre les élus locaux qui voient dans la valorisation des lacs un moyen de favoriser un tourisme de séjour en profitant de l'attractivité de la Baie du Mont Saint-Michel et de l'essor du tourisme vert (Fig. 4). Les racines de ce réseau sont les élus riverains rejoints par des acteurs privés. Ainsi, les conseillers généraux de Brécey, Ducey, Isigny-le-Buat, St-James, St-Hilaire-du-Harcouët et Mortain vont créer les premiers regroupements intercommunaux : l'association pour le développement des lacs et du bocage du Sud Manche qui débouche en 1987 sur un Pays d'accueil touristique du sud Manche (Fig. 5). Profitant de l'essor du tourisme rural, leur ambition est d'établir une station verte sur le lac en mettant en avant la présence de l'eau et un cadre naturel attractif : village vacances, centre nautique, auberge de jeunesse, pistes d'équitation figurent parmi les aménagements évoqués. Le projet sera plus modeste puisqu'il va consister à transformer la base de La Mazure, simple cabane abritant des canoës installée au bord du lac de Vezins au milieu des années 1970, en une véritable base de loisirs. Le soutien financier de l'État et de la Région permettent de l'équiper d'infrastructures d'hébergement (gîtes, chalets, logements collectifs, camping) et d'activités (tennis, aires de jeu, pontons, ...) pour accueillir groupes scolaires et clubs sportifs tout au long de l'année. Avec 20 000 nuitées/an, la Mazure emploie 18 personnes équivalent temps plein en 2013. Le Syndicat intercommunal pour l'aménagement, le développement et la promotion des lacs du Sud-Manche est alors créé pour permettre aux six communes propriétaires de la Mazure d'assurer la gestion et les investissements nécessaires à l'activité de la base entre 1989 et 1996, date à laquelle la commune-canton d'Isigny-le-Buat devient seul propriétaire. Les autres fruits de ce processus sont portés par des acteurs publics (le Bel-Orient, village de 19 gîtes situé au-dessus du lac de la Roche-qui-Boit (1 850 nuitées/an) créé en 1980 par la

¹⁰ A titre d'exemple, plus d'une centaine de cabanons de pêche ont été inventoriés aux bords des lacs.

commune de St-Laurent de Terregatte ; itinéraire routier « la route des lacs du Sud Manche ») mais aussi privés (parc de loisirs l'Ange Michel créé en 1991 au bord du lac de Veziens avec 90 000 entrées/an ; réouverture en 2000 d'une guinguette au bord de la retenue de la Roche-qui-Boit, l'Autre Café, qui propose des manifestations culturelles diverses). La création, en 1993, de l'association des Amis du Barrage est également identifiée comme un fruit de ce processus puisque celle-ci a vocation à accompagner la mise en valeur des lacs. En 2000, une nouvelle branche est ajoutée à l'arbre : le développement touristique devient une prérogative du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel créé par la Loi Voynet (Fig. 4). Cette entité en charge de la réalisation de projets de développement englobe une superficie beaucoup plus vaste et non circonscrite à l'intérieur puisque de nombreuses communes littorales sont intégrées (Fig. 5).

D'après l'ensemble des témoignages collectés, ce sont les activités récréatives et le tourisme qui dominent la scène de concertation durant cette période mais il est possible que l'itinéraire de concertation soit en réalité plus complexe. Au final, cette reconstitution permet d'identifier une grande partie du réseau d'acteurs confrontés depuis novembre 2009 à la mise en œuvre de la reconfiguration de la vallée que nous avons analysé de manière plus approfondie.

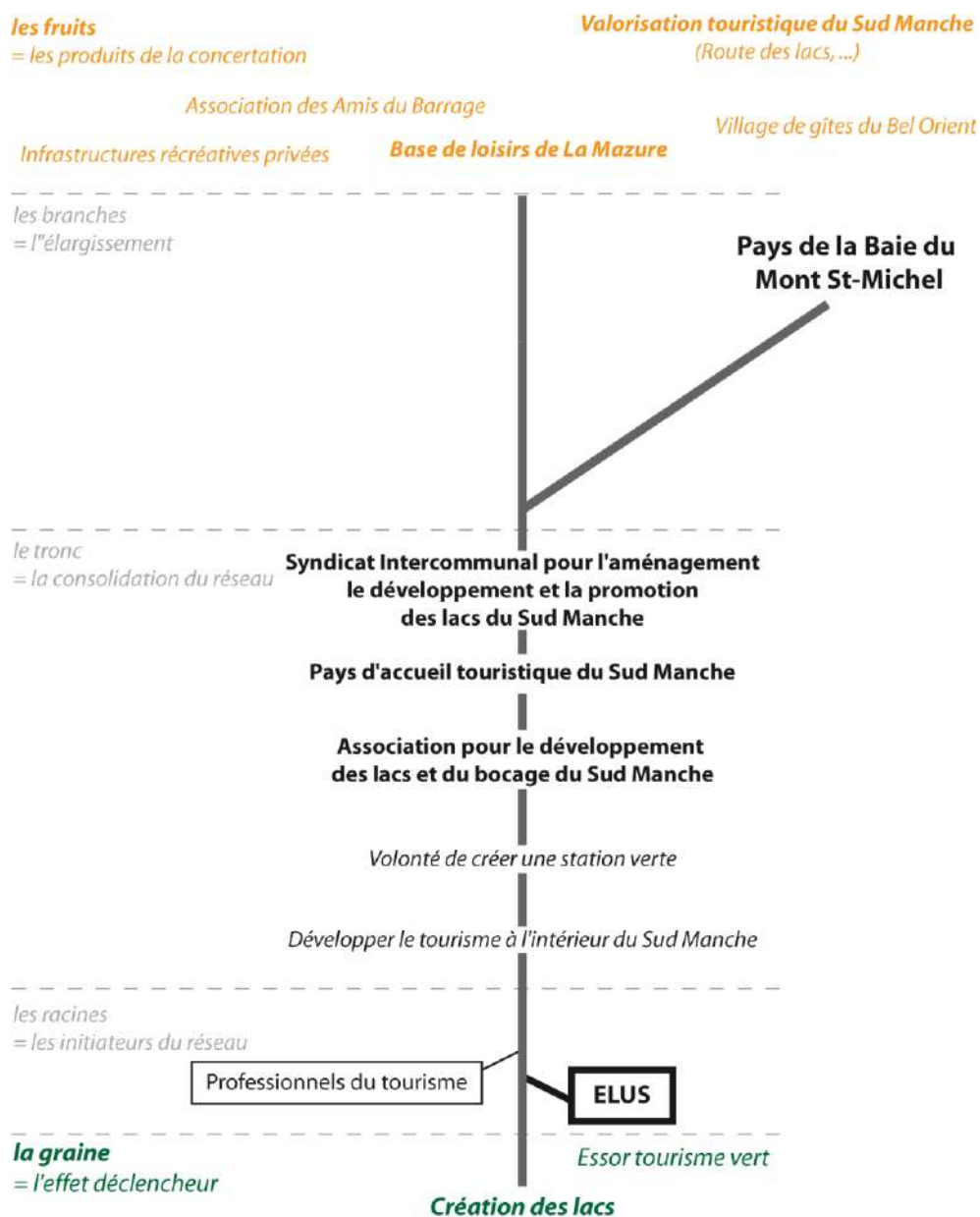


Figure 4 – Itinéraire de concertation pour la valorisation touristique des lacs

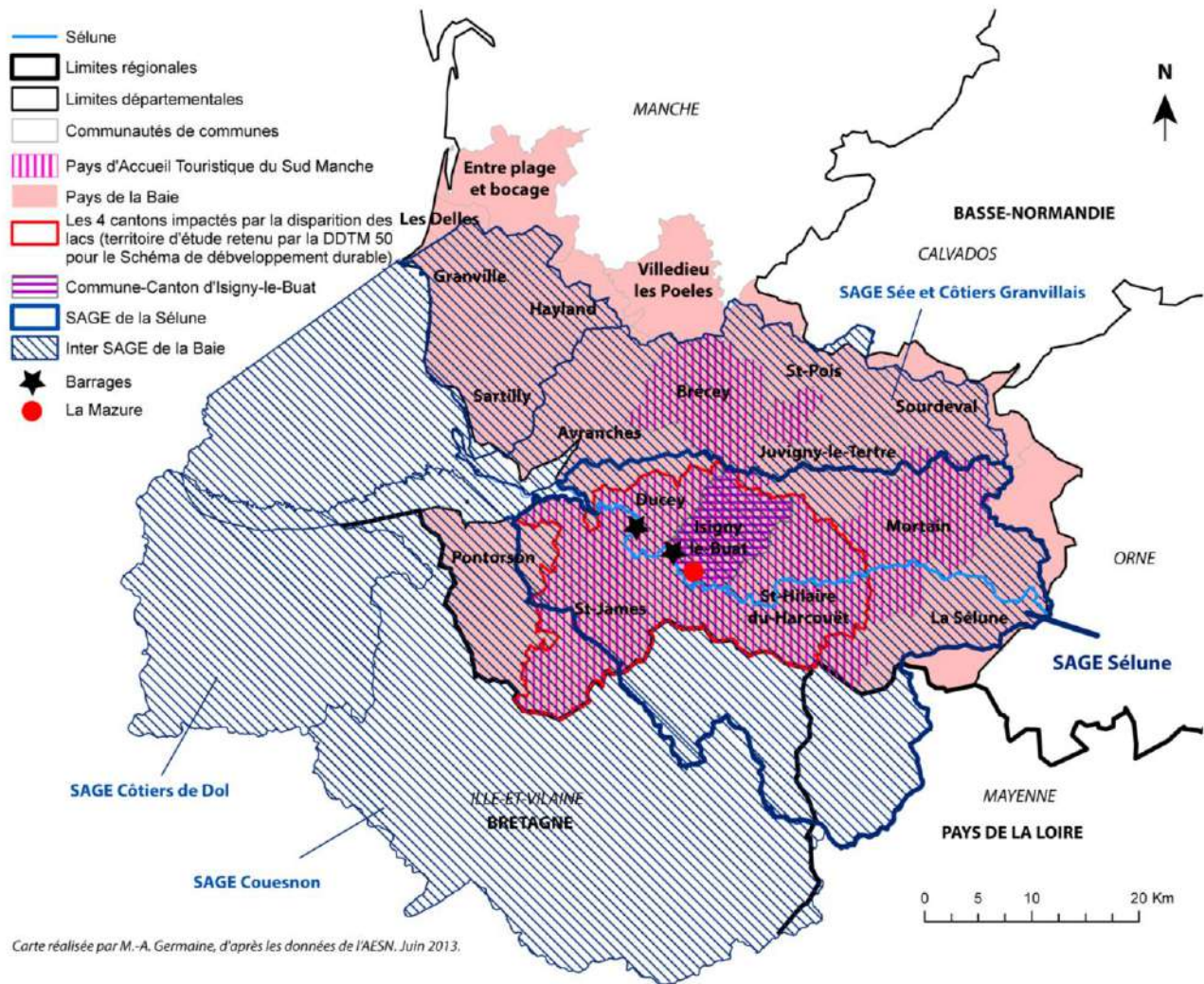


Figure 5 – Premiers regroupements intercommunaux autour du tourisme vert

1.4 Le projet environnemental et l'émergence d'une nouvelle scène de concertation

1.4.1 L'émergence de la gestion concertée : de la crise à la logique de bassin versant

La vidange des deux lacs réalisée en avril 1993 à l'occasion de la visite décennale obligatoire de sécurité ne perturbe pas la dynamique de développement touristique. Au contraire, le Syndicat des Lacs promeut de multiples activités (expositions – plus de 1 000 visiteurs, visite des ouvrages – plus de 1 600 visiteurs, édition de 100 000 brochures, ...) accompagné par l'association des Amis du barrage créée à l'occasion afin de maintenir la fréquentation en ce début de saison touristique. Un plan de circulation est même aménagé avec la préfecture afin de gérer l'affluence des visiteurs : jusqu'à 3 000 voitures sont en effet comptées certains après-midis. La vidange de Veziens, étalée sur 15 jours afin d'éviter l'entraînement des sédiments vers la Baie se déroule normalement mais des sédiments obstruent les vannes du barrage de la Roche-qui-Boit qui a fait office de bac de décantation lors des deux dernières vidanges qui n'ont concerné que Veziens. Le stock de sédiments accumulés au pied du barrage auquel s'ajoutent des déchets multiples jetés à la rivière forment un bouchon. Lorsque celui-ci cède, une quantité très importante de boues estimée à 200 000 tonnes est entraînée vers l'aval avec des pointes de concentration atteignant 130 grammes par litre (Suzanne (dir.), 1993). Quelques semaines plus tard, une crue inhabituelle pour la saison provoque le dépôt d'une partie des boues dans le lit majeur de la rivière tandis que le lit mineur reste, lui, colmaté jusqu'à l'hiver 1993 entraînant l'anéantissement des peuplements piscicoles sur la partie aval. Riverains, pêcheurs et élus dénoncent une « rivière morte », « transformée en égouts ». Alors qu'aucune vidange n'a été réalisée depuis, cet événement constitue un traumatisme toujours vif.

Qualifié de « catastrophe écologique », il constitue en fait une crise environnementale qui remet en cause les pratiques de gestion à l'œuvre et leur organisation. Elle est explicitement identifiée par tous comme la graine d'un second itinéraire de concertation à la racine duquel se trouvent d'abord les élus (Fig. 7). Ces derniers refusent que la rivière soit sacrifiée tous les 10 ans et cherchent une solution pour pérenniser leurs efforts de mise en valeur de la vallée. Si des plaintes sont déposées contre EDF pour sa mauvaise gestion de la vidange, cet événement conduit à prendre conscience de dysfonctionnements plus larges responsables du développement de cyanobactéries dans les plans d'eau et contraignent les usages d'alimentation en eau potable mais aussi la fréquentation touristique : interdiction de la baignade et des activités nautiques. Le remembrement, l'intensification agricole, le développement des élevages hors-sol et l'augmentation des surfaces imperméabilisées sont ainsi reconnus comme accélérant le transfert des sédiments et polluants vers la rivière. Les élus locaux se réunissent d'abord autour de l'enjeu lié à la qualité de l'eau potable dont les deux tiers proviennent des eaux de surface (forte teneur en nitrates) : ils créent l'association du bassin de la Sélune de l'amont à l'aval (BS2A) financée par les collectivités productrices d'eau potable en 1996 (Fig. 7). Le tronc se renforce ensuite grâce à un nouvel outil, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), créé par la Loi de 1992 qui deviendra l'outil phare de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant. Porté par BS2A, il émerge en 1997 et est un des premiers en France. Son périmètre est arrêté en septembre 1997 : il s'étale sur 1 083 km² et concerne une population de 57 000 habitants (Fig. 5). Réparti sur trois régions, il est animé par une instance de gouvernance institutionnelle réunissant usagers, représentants de l'État et collectivités : la Commission Locale de l'Eau (CLE). Agriculteurs, pêcheurs et associations de défense de l'environnement rejoignent alors les élus dans la réflexion sur la mise en place d'un programme d'actions à l'échelle du bassin versant. Parmi les représentants de l'État, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie porte la parole la plus ambitieuse en termes de gestion de l'eau. EDF siège d'abord dans le collège des services de l'État mais n'est plus qu'associé, sans pouvoir prendre part aux votes, après son changement de statut fin 2004. Le SAGE est aujourd'hui porté par le Syndicat Mixte du bassin de la Sélune créé en 2010 et développe de nombreuses actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau. Début 2013, une ramification s'est opérée avec l'Inter-SAGE de la Baie du Mont Saint Michel qui fédère les structures porteuses des 4 SAGE concernés par la Baie afin de favoriser la mise en cohérence des politiques menées aussi bien sur le bassin versant que sur le littoral et en mer.

Dès la rédaction de l'état des lieux du bassin versant, le devenir des barrages est posé : une commission thématique spécifique est créée dès 2001. L'opportunité de renouveler la concession des barrages, dont la fin est prévue en 2007, est posée en parallèle par l'État à la CLE : le SAGE doit remettre un avis au préfet même si c'est le ministère de tutelle qui décidera *in fine*. Par ailleurs, le SDAGE Seine-Normandie demande impérativement de restaurer les axes migrateurs sur les rivières comme la Sélune conformément aux textes réglementaires en vigueur. Afin de déterminer les avantages et inconvénients du maintien des barrages, la commission commande une série d'études d'abord centrées sur l'impact environnemental, puis sur les enjeux socio-économiques et le tourisme. À partir de 2003, le SAGE entre dans la phase d'élaboration de sa stratégie devant déboucher sur la définition d'un plan d'actions : différents scénarii sont discutés au sein de la CLE jusqu'en mai 2005. Ces derniers intègrent les objectifs du SDAGE et de la DCE (2000) ainsi que les contraintes techniques et de sécurité qui nécessitent de programmer une vidange en 2013 afin de vérifier la structure des ouvrages et d'éliminer les sédiments accumulés depuis 20 ans. En juillet 2004, parmi 4 scénarii proposés au vote, les voix se répartissent de manière équilibrée pour un démantèlement précoce (options A et B) et une concession rallongée associée à la mise en œuvre rapide de mesures pour améliorer la qualité de l'eau (C et D) (Fig. 6). Le bureau de la CLE décide alors d'entamer la rédaction du SAGE en retenant les deux options (B et C) ayant obtenu le plus de voix. Afin de trancher le débat, un nouveau vote est organisé en mai 2005 entre ces deux options : l'option B proposant une fin de concession en 2013 pour un bon état en 2015 ou 2021 et l'option C qui repose sur un renouvellement de la concession jusqu'en 2023 avec mise en place d'actions énergiques sur l'amont du bassin concernant en particulier le monde agricole afin d'améliorer la qualité de l'eau des retenues et d'atteindre le bon état en 2027. L'option B obtient 18 voix contre 11 pour l'option C. La légitimité du vote est difficile à apprécier du fait de la complexité de la procédure retenue (1^{er} vote) et du nombre important d'absents notamment dans le collège des élus (2nd vote). Les communes directement concernées par le devenir des barrages sont représentées dans le collège

des élus (conseillers généraux des 4 cantons, maires de 5 communes dont la commune-canton d'Isigny-le-Buat¹¹) mais l'échelle du bassin versant fait aussi intervenir des élus de collectivités situées plus en amont moins sensibles à cette question. Parmi les usagers, ce sont les Fédérations départementales de pêche, les associations de défense de l'environnement, toutes deux favorables à l'arasement ainsi que le monde agricole, peu enclin à voir les contraintes d'exploitation se renforcer, qui s'expriment favorablement. À la demande du Préfet considérant cette décision prématurée, les services de l'État n'ont quant à eux pas pris part aux votes. En effet, une demande de renouvellement de concession pour une période de 40 ans a été déposée par EDF en décembre 2004 et l'État ne souhaite se prononcer sur le devenir des barrages qu'à l'issue de l'instruction de ce dossier. La stratégie du SAGE est finalement rédigée selon l'option B et validée par la CLE et le Préfet en novembre 2005. Cependant, l'État ne rend pas sa décision quant au renouvellement de la concession qui est donc reconduite tacitement. Le SAGE ne peut que réaffirmer son « *souhait de programmer la fin d'activité des barrages à court terme* ». Cette absence de prise de position au plus haut niveau crée une longue phase d'interruption durant laquelle la CLE cesse d'occuper une place centrale concernant le devenir des barrages. Elle est remplacée par une scène de concertation mouvante comme en témoigne la divergence des récits qu'en donnent les différents protagonistes. Aucun dialogue n'est organisé mais cette période est occupée par les opposants à l'arasement, et en particulier l'association des Amis du barrage¹². Elle favorise la cristallisation de la controverse.

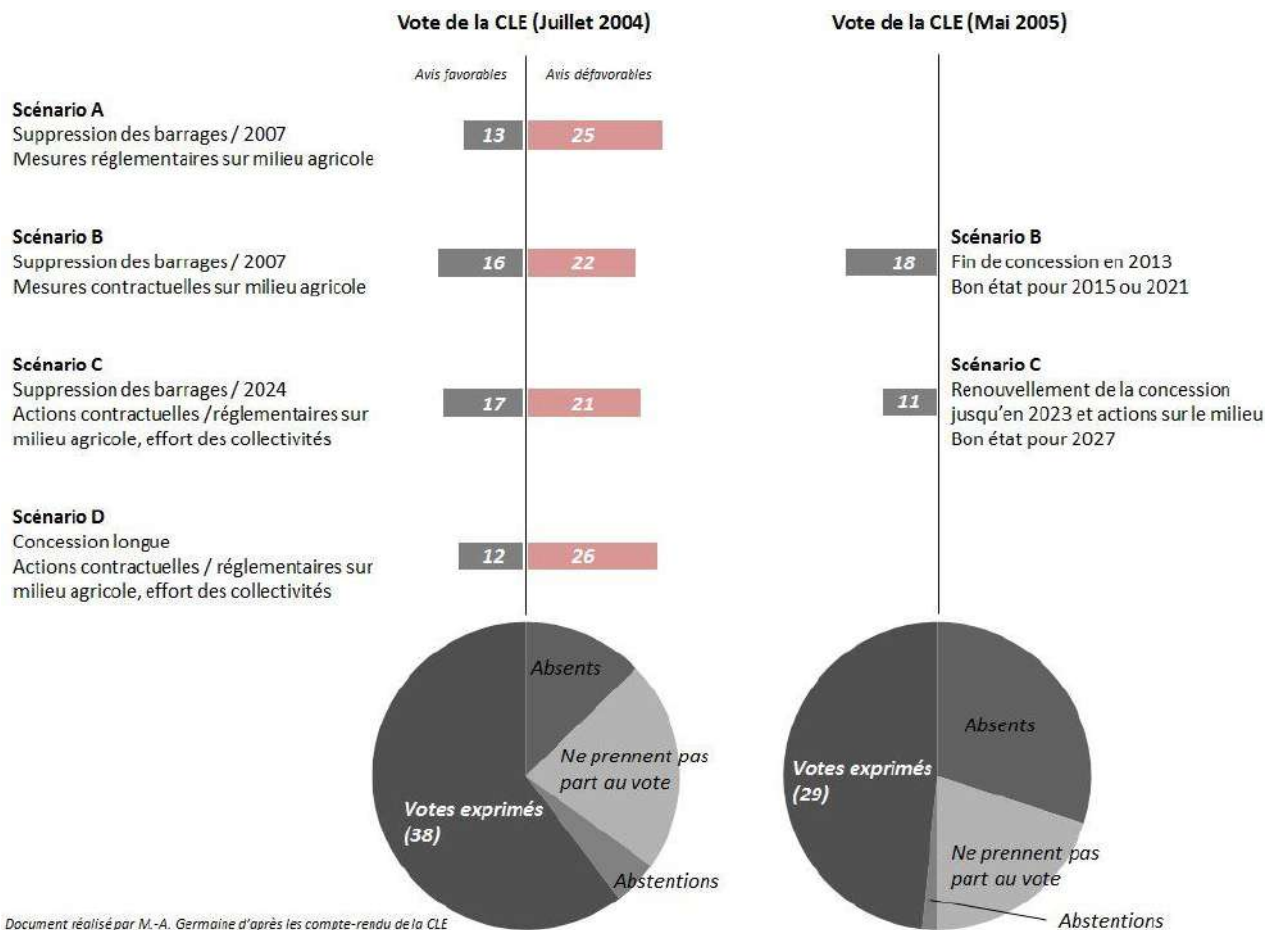


Figure 6 – Résultats des votes des scénarii du SAGE par la Commission Locale de l'Eau

1.4.2 Le temps de la gestion écologique : mise en place d'un nouveau dispositif de gouvernance

Dans le même temps, une gestion écologique des cours d'eau s'impose en France suite à la mise en place de la DCE en 2000 puis de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en 2006. Elle met au-devant de la scène le

¹¹ Un d'entre eux quitte la salle refusant les propositions soumises lors du second vote.

¹² Une première série de réunions publiques est organisée à l'occasion des élections législatives en février 2012 : elle rassemble près d'un millier de personnes au total.

rétablissement de la liberté de circulation des poissons migrateurs qui est à nouveau réaffirmé par le Grenelle de l'environnement. Le démantèlement d'un certain nombre d'ouvrages est discuté dans les négociations opaques entre les exploitants d'ouvrages hydroélectriques et l'État. Ce n'est finalement qu'en novembre 2009, à l'issue du Grenelle de l'environnement et à l'occasion du lancement du Plan national d'actions pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (PARCE), que l'État fait part de la décision d'arasement des barrages de la Sélune. Cette annonce est faite par la secrétaire d'État à l'écologie à quelques 150 km de la Sélune, au Breuil-en-Auge au bord de la Touques, 1^{ère} rivière à truites de mer en France et référence en termes de restauration écologique (Germaine, 2011), sans que les acteurs locaux concernés soient prévenus. L'État relayé par ses services, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en particulier, impose alors une gestion écologique de la rivière. La suppression des deux barrages a en effet pour objectif premier de rendre accessible aux migrateurs (anguille, alose, truite, ...) les deux tiers amont du cours d'eau long de près de 90 km et de faire de la Sélune un des rares fleuves français entièrement libre d'obstacles transversaux et sans doute la première rivière à saumons en France. Si cette étape marque à nouveau le rôle des « crises » environnementales dans le déclenchement de nouvelles orientations de gestion ; ce n'est plus une crise locale (pollution de la rivière) mais globale (érosion de la biodiversité) qui participe de la reconfiguration du projet de territoire (Fig. 7).

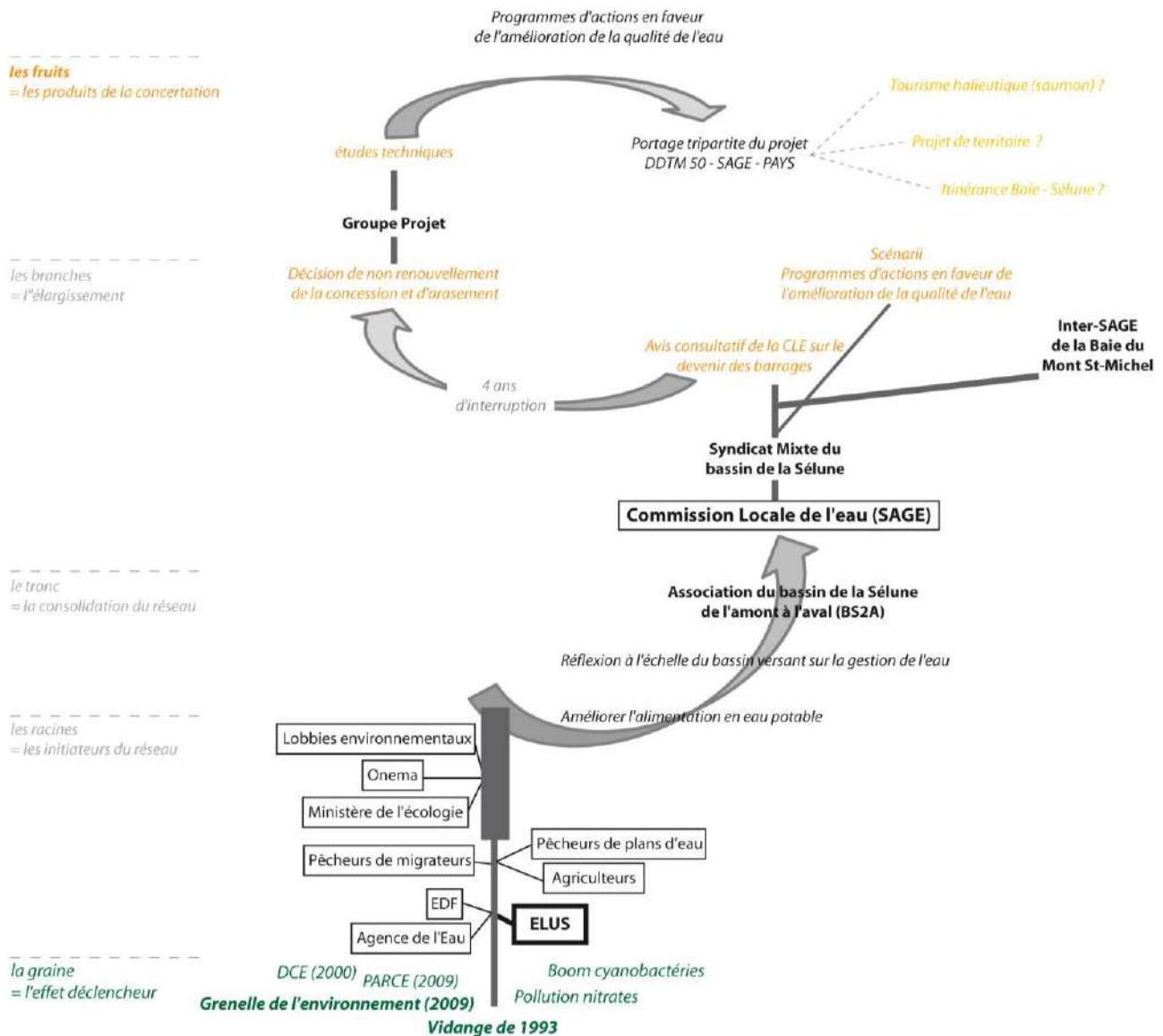


Figure 7 – Itinéraire de concertation de la gestion intégrée de l'eau à la restauration écologique de la vallée

Une fois la décision annoncée, l'État tente de reconfigurer la scène de concertation pour soutenir le projet. Alors que l'hostilité au démantèlement s'est affirmée et afin d'éviter de confier le dossier à un organisme – le SAGE – considéré par certains comme partie prenante de la décision, la DDTM de la Manche, propose un dispositif de gouvernance censé rétablir le dialogue entre les différents acteurs. Il s'appuie sur :

- un groupe projet restreint composé de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), d'EDF, de l'Agence de l'eau et de trois élus locaux : il commande les études,
- un comité de pilotage ouvert à d'autres élus, dont le président du SAGE, ainsi qu'aux administrations et établissements publics comme l'ONEMA : il valide les études et oriente éventuellement les travaux en cours,
- une commission locale d'information, originellement étendue au grand public mais en réalité accessible sur invitation, réunie à quatre reprises seulement entre juillet 2009 et juillet 2014.

L'État s'étant engagé auprès des élus locaux à ce que la vidange et la démolition des barrages n'interviennent qu'une fois un dispositif d'accompagnement, défini en concertation, permette de doter la vallée de la Sélune d'un nouveau projet de territoire, ce processus produit deux types de fruits. Il conduit à l'engagement de nouvelles études pour accompagner le déroulement des travaux et répondre aux craintes exprimées en ce qui concerne le maintien de l'alimentation en eau potable, la gestion des sédiments, les inondations et la reconversion économique et paysagère de la vallée. Il débouche également sur la définition d'un portage partagé entre l'État, le Pays de la Baie du Mont Saint-Michel et le Syndicat Mixte du bassin de la Sélune (Fig. 7).

1.5 Le difficile passage d'une opération écologique à un projet de territoire

La restitution de cette trajectoire permet d'identifier l'ensemble des acteurs confrontés à la nécessité de faire émerger un nouveau projet de territoire. Comme l'a noté R. Raymond (2008) à propos des conflits liés à l'hydroélectricité sur la Dordogne, chaque acteur envisage de manière différente le devenir des barrages en fonction du réseau et de l'échelle du territoire au sein desquels il évolue. L'analyse de ces conflits nous a amenés à nous interroger sur les relations entre acteurs et leurs liens avec les différents niveaux géographiques convoqués (Cadoret, 2007) (Fig. 8).

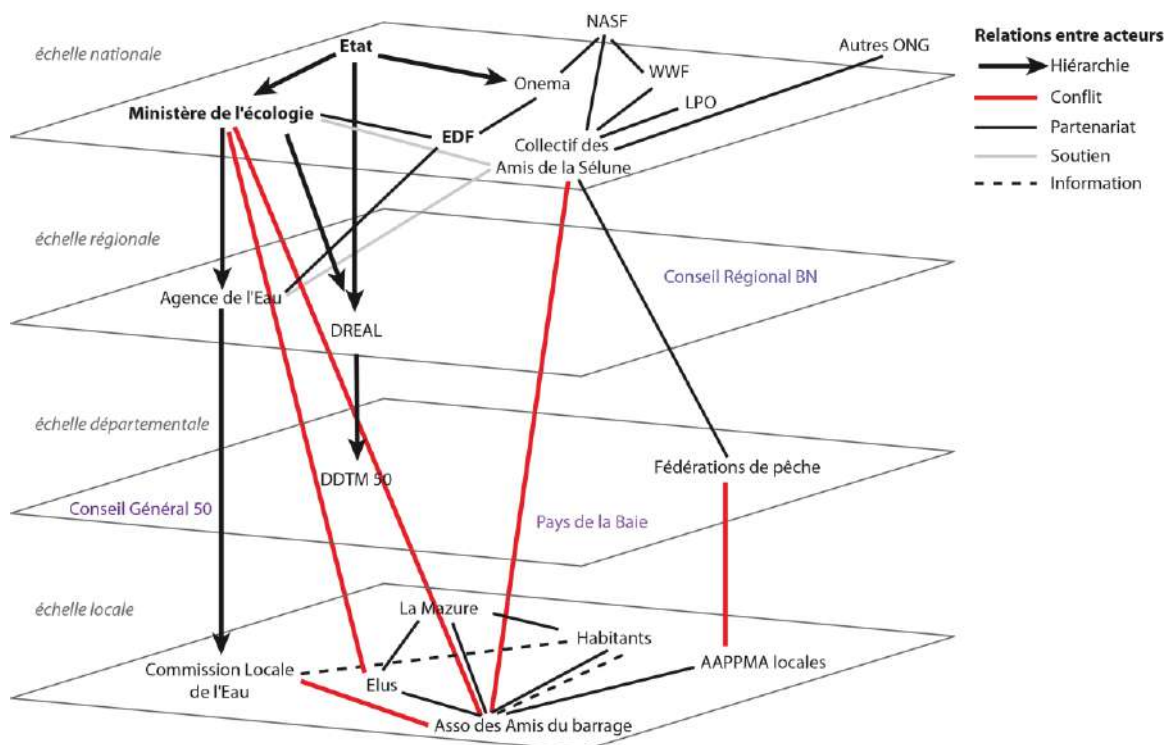


Figure 8 – Schéma des relations entre acteurs selon les échelles d'intervention

1.5.1 La construction d'un réseau d'acteurs favorables au démantèlement

Avant d'être affirmé par le Ministère de l'écologie, le démantèlement des barrages de la Sélune est promu à l'échelon local par divers réseaux d'acteurs dont une grande partie est représentée au sein de la CLE. Il s'agit d'abord des services de l'État en charge de la gestion de l'eau : l'Agence de l'eau et l'ONEMA qui se font les porte-parole de la restauration écologique, considérée comme un impératif pour répondre aux exigences de la DCE. Ce message est diffusé via des vidéos de promotion démontrant le bien-fondé de l'opération. L'Agence de l'eau constitue un acteur particulièrement important puisqu'elle est représentée dès le départ dans la CLE puis dans les divers comités de pilotage mis en place autour de l'opération pour lesquels elle apparaît comme le financeur principal de l'opération.

La promotion de la pêche au saumon constitue un autre point fédérateur des partisans du démantèlement des barrages de la Sélune. Elle est mise en avant par les Fédérations de pêche des trois Régions (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire) ainsi que la Fédération de la Manche. Soutenues par les associations locales de pêcheurs au saumon qui fréquentent la partie aval de la rivière (AAPPMA La Ducéenne), elles ont stimulé, dès la phase de réflexions conduites lors de l'élaboration du SAGE, avec le Conseil Supérieur de la Pêche, devenu ONEMA, des évaluations économiques sur les bénéfices que procurerait la pêche au saumon suite à l'arasement des barrages. Celles-ci estiment les retombées du tourisme halieutique entre 400 000 et 1,25 million d'euros par an (Bonnieux, 2000 ; Salanié *et al.*, 2004). Ces calculs fondés sur l'augmentation du linéaire de berges accessibles (de 12 km aujourd'hui à 68 km potentiellement accessibles) et du nombre de captures autorisées (de 110 à 140 aujourd'hui à 500 après arasement) suggèrent une multiplication du nombre de pêcheurs d'un facteur estimé à 1,5. En 2008, c'est une organisation internationale, la North Atlantic Salmon Foundation, qui a visité la Sélune et proposé avec l'ONEMA, en accord avec EDF et le Ministère de l'écologie, une expertise sur la reconquête de la vallée par le saumon. Un projet économique alternatif est donc proposé pour le territoire autour du tourisme halieutique. Cependant, les chiffres avancés s'appuient sur des valeurs de référence nord-américaines là où les observations plus proches (Touques, Sée) invitent à plus de prudence (Germaine, 2011). Enfin, les volontés sont encore timides et aucun acteur économique n'est à ce jour identifié pour porter ce projet ambitieux de développement d'un tourisme pêche fondé sur le retour des salmonidés.

Ce réseau s'étend au niveau national et international en s'appuyant sur des associations de défense de l'environnement. Ainsi, plusieurs de ces organisations spécialisées dans la défense des poissons migrateurs (SOS Loire Vivante, ERN, NASF, Sustainable Eel Group, ...) et d'autres plus généralistes mais engagées dans des campagnes en faveur du démantèlement des barrages (France Nature, WWF, Fondation pour la nature et l'homme, LPO,...) sont réunies dans le collectif des Amis de la Sélune créé en 2011. Celui-ci est porté par la fondation Humus (Fonds pour la biodiversité), qui participe par ailleurs au Réseau Rivières sauvages soutenu par WWF et Sos Loire Vivante. Ces acteurs arrivés tard sur la scène sont pour l'essentiel extérieurs au bassin de la Sélune et s'appuient sur des porte-paroles de réputation nationale voire internationale telles qu'I. Autissier, O. Roellinger (président Relais et Châteaux à Cancale), O. Vigfusson (fondateur et président du Nasf) ou A. Passard (chef étoilé parisien qui cuisine des produits bio de la Baie). Parmi les 51 organisations adhérentes, le monde de la pêche est largement représenté avec 27 AAPPMA dont 24 situées dans le département de la Manche (sur 26 au total). Les deux seules associations de pêche qui ne soutiennent pas le collectif sont situées dans le Sud Manche dont l'AAPPMA « la Truite Saint-Hilairienne » qui exploite le parcours de plan d'eau de 2^{ème} catégorie du lac de Vezins. Malgré l'adhésion de sociétés de pêche de la région, ce collectif mobilise peu la scène locale et est perçu comme peu légitime par les acteurs locaux. Outre la pêche au saumon, les Amis de la Sélune soutiennent que le démantèlement des ouvrages doit permettre la « *renaissance de la vallée* » et une « *reconquête environnementale* » qui permettra de développer de nouvelles activités durables reposant sur l'observation de la nature et les sports nature (randonnée, VTT, canoë, ...) et une agriculture durable.

Au réseau des promoteurs de l'opération, il faut ajouter les facilitateurs, c'est-à-dire les acteurs qui accompagnent le projet et se font le relais de la décision du Ministère de l'écologie à l'échelon local et opérationnel. Si le caractère paradoxal de cette décision politique issue du Grenelle peut être souligné en regard des énergies renouvelables promues par le même texte, il faut citer ici le rôle d'EDF qui participe

depuis 2005 à la mise en œuvre de l'opération en prenant en charge la réalisation des études techniques concernant la vidange et le traitement des sédiments piégés derrière les barrages en partie pollués. Ayant pris acte de la décision, l'entreprise communique également sur l'exemplarité de l'opération et sa participation à un projet environnemental.

A l'échelon local, c'est la DDTM de la Manche qui assure la coordination du projet. Elle a pour mission de veiller à ce qu'il soit mené de manière exemplaire aussi bien au plan technique et environnemental que dans l'accompagnement des acteurs locaux. Elle est entourée de la DREAL mais bien que celle-ci soit intégrée au groupe projet, elle ne participe pas activement au projet, peut-être du fait de la fusion, récente et encore compliquée, en particulier sur le sujet des énergies renouvelables, de la Direction régionale de l'environnement (DIREN) et de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). Aucune labellisation ou extension de périmètre de protection de type Natura 2000 ou Espace Naturel Sensible par exemple n'est envisagé ou souhaité. Il n'y a à ce jour aucune réflexion sur les modalités d'une gestion écologique territorialisée ou d'intervention du Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels (CFEN) par exemple. L'opération est donc envisagée selon le seul angle technique – enlèvement des barrages – et avec une vision territoriale minimale celle des lacs et du chenal qui s'y substituera sans prévision de la gestion future de la vallée comme le montre la position de la mission « barrages » créé par la DDTM dont l'attention se concentre sur les différentes études techniques confiées à des bureaux d'étude et à EDF et sur leur coordination. Enfin, on peut noter l'absence de communication de la part de l'État sur le nouveau projet : le premier bulletin d'information destiné au grand public n'est distribué qu'en janvier 2013 par la DDTM.

1.5.2 La structuration d'une opposition à la restauration de la vallée

Avant même l'annonce de la décision, les opposants à l'arasement des barrages se sont structurés. Née de la vidange de 1993, l'association des Amis du barrage a joué un rôle important dans cette mise en réseau par la communication qu'elle a assuré depuis l'été 2004 (diffusion de tracts, manifestations, banderoles sur le terrain, site Internet, chroniques régulières dans la presse locale) et l'organisation de rencontres (conférences publiques, manifestations festives) (Fig. 9). Les adhérents sont pour l'essentiel des riverains et des pêcheurs de carnassiers mais aussi des propriétaires de maisons, de cabanons ou encore de pontons de pêche sur les bords des lacs¹³. Leurs motifs d'opposition s'inscrivent dans un registre affectif et familial. Les pêcheurs sont donc divisés puisqu'une grande partie des adhérents des AAPPMA locales est opposée au démantèlement. Il s'agit des pêcheurs aux carnassiers ou à la carpe qui fréquentent les lacs de Vezins et de la Roche-qui-Boit. Ils déplorent le fait qu'ils ne retrouveront pas de plan d'eau d'étendue et de qualité équivalente dans les environs immédiats. Ils expriment également leur attachement aux caractéristiques paysagères originales des lacs. Ils rejoignent ainsi les habitants pour lesquels la disparition des plans d'eau cristallise les craintes car elle est synonyme de bouleversement du paysage et du cadre de vie mais aussi de modification des usages familiers pratiqués au bord et sur l'eau.

Les opposants à l'arasement contestent également l'argument économique et affirment le caractère incompréhensible et injustifiable de la décision. D'une part, ils soulignent la remise en cause des retombées locales des activités touristiques et récréatives liées au plan d'eau et la menace qui pèse sur certains emplois. Le devenir de la base de loisirs de la Mazure cristallise les inquiétudes des habitants et permet d'étendre l'opposition aux élus locaux. L'équipe d'animation du Groupe Projet a pourtant proposé dès fin 2009 des pistes de reconversion transmises à l'État en vue d'obtenir des financements pour compenser la disparition des activités liées à l'eau et assurer la promotion d'activités de substitution (nouveau plan d'eau, salle multisports, ...). Mais cette initiative est restée sans résultats concrets jusque-là. D'autre part, le coût de l'opération est mis en regard des difficultés à obtenir ou conserver certains équipements (hôpital, écoles, ...) dans un contexte de crise. Le projet, réduit à la reconquête du fleuve par le saumon, est opposé aux enjeux économiques comme en témoignent les titres des articles parus depuis 2009 dans la presse locale : « *Les saumons coupent le courant à Vezins* » (Ouest-France, 18/11/2009), « *Les saumons vaincront-ils les barrages de la Sélune ?* » (Ouest-France, 11/01/2012) ou encore « *Barrages ou saumons ? Je choisis l'homme* » (Ouest-

¹³ On dénombre une centaine de cabanons de pêche installés sur les bords des lacs.

France, 04/02/2012). En parallèle, l'intérêt énergétique des barrages est également mis en avant. La présence d'une source d'énergie renouvelable constitue un argument particulièrement efficace dans le département de la Manche marqué par le nucléaire et dans un bassin concerné par le tracé des lignes associées à l'EPR (Réacteur Pressurisé Européen) de Flamanville. Les partis politiques écologistes ont d'ailleurs localement pris position contre l'effacement des barrages, ou du moins vivement critiqué son déroulement. L'arasement des barrages de la Sélune est ainsi perçu par certains comme un abandon par EDF de barrages parmi les moins performants de son parc pour mieux valoriser la filière nucléaire.



Figure 9 – Affiches et banderoles des Amis du barrage

Au-delà de ces arguments, les Amis du barrage comme les élus ont progressivement investi le champ technique et écologique en développant des questionnements sur les risques encourus (pollution, aggravation des inondations pour les communes en aval comme Ducey, gestion de la phase de vidange) et l'efficacité même de l'opération pour la qualité du cours d'eau restauré : pollution agricole et domestique à l'amont, effets sur la baie du Mont Saint-Michel, etc... Un certain nombre de rôles secondaires sont ainsi attribués aux barrages comme l'indique le conseiller général d'Isigny-le-Buat : « *Ils sont solides, ils produisent toujours de l'électricité, ils permettent d'avoir une réserve d'eau et de limiter les inondations* » (La Manche Libre, 21/11/09). L'intérêt de disposer de réserves d'eau est par exemple souvent revenu comme argument dans les débats en référence au réchauffement climatique.

La quasi-unanimité des élus locaux s'inscrit dans ce réseau d'opposition. La décision est présentée comme imposée d'en haut et la méthode mise en place par l'Etat est sévèrement critiquée : « *On décide d'abord avant d'en avoir étudié les possibilités. L'Etat est en train de s'engluer dans ce dossier faute d'en avoir chiffré le coût* » (le député du Sud Manche dans La Manche Libre, 29/12/2011). De fait, les études ont été lancées *a posteriori*, et même assez longtemps après l'annonce d'arasement, et souvent du fait de l'insistance des élus locaux. Hostiles à l'opération, ces derniers ne sont pas disposés à participer à la construction d'un nouveau projet de territoire comme le montre leur participation irrégulière, voire leur absence, aux ateliers mis en place dans le cadre de l'étude chargée de définir le Schéma de Développement Durable de la Sélune. Ils adoptent une position défensive réclamant des mesures compensatoires. L'enjeu du maintien de la base de loisirs de la Mazure, agrandie et rénovée fin 2009, incite néanmoins les élus d'Isigny-le-Buat à participer activement au processus de concertation mis en place par l'Etat puisque son maire déclare continuer de

siéger au sein du comité de pilotage afin d'« *obtenir satisfaction [et ...] veiller à ce qu'il ne soit pas fait n'importe quoi* » (La Manche Libre, 21/02/2012). Il s'agit dans l'immédiat d'obtenir des mesures d'accompagnement urgentes puis des pistes de reconversion à long terme. Au-delà du refus de la disparition des barrages, il n'y a en réalité pas de vision partagée du territoire comme le montre l'absence de contre-propositions au projet en cours. Malgré des regroupements intercommunaux qui devraient encourager l'émergence de projets plus collectifs, chacun défend les intérêts de sa commune, au mieux de son canton. Alors que l'attention est sans cesse ramenée sur le devenir de la Mazure, les élus de l'aval revendiquent, eux, une prise en charge au nom d'une éventuelle aggravation des inondations. Chacun cherche donc à tirer son épingle du jeu et à bénéficier des retombées de l'opération. Si les élus affichent publiquement leur opposition au projet à l'échelle locale¹⁴ et interpellent le Ministère de l'écologie par le biais de courriers, le plus souvent signés aux côtés des Amis du barrage, pour obtenir une annulation du projet puis un moratoire, ils n'activent en réalité pas l'ensemble des leviers disponibles. Ainsi, depuis 2007, le député de la circonscription d'Avranches a posé 3 questions¹⁵ à l'Assemblée Nationale sur la mise en place de la ligne Très Haute Tension dans le département de la Manche (demande d'enfouissement et d'étude épidémiologique) mais il faut attendre le 15 janvier 2013¹⁶, et donc le changement de majorité parlementaire, pour qu'il interpelle la Ministre de l'Ecologie en demandant explicitement le maintien des barrages. Le sénateur du Sud Manche élu depuis 1996 n'est quant à lui jamais intervenu sur cette question lors de débats parlementaires. Les élus locaux ayant un mandat national appartenant à la droite parlementaire, on peut se demander si la promotion du Grenelle de l'environnement par un gouvernement de même opinion n'a pas empêché la transformation politique de la controverse et l'émergence du débat à l'échelon national. En fin de compte, seul le président de la CLE, muet pendant un certain temps, car marginalisé politiquement bien que de droite également, défend l'idée que cette opération constitue une « *opportunité unique* » que le territoire doit saisir : « *on perd des barrages, mais on gagne une vallée* » (La Manche Libre, 12/03/13). Afin de développer de l'emploi et de générer des retombées, il plaide pour une maîtrise locale de l'opération : « *c'est à nous, élus, d'être maître d'ouvrage* ».

5.3 Pouvoirs et construction d'un projet de territoire

L'étude de la vallée de la Sélune illustre la confrontation de deux modèles de rivières que l'on retrouve dans de nombreux conflits autour des opérations de désaménagement (Germaine et Barraud, 2013b). D'un côté, les défenseurs des barrages envisagent les lacs comme un support d'activités économiques (hydroélectricité, tourisme), ils attribuent aux infrastructures hydrauliques des vertus environnementales (écrêteur de crues, piégeage des sédiments pollués) et ne sont pas convaincus par les arguments scientifiques et économiques des partisans de la restauration écologique. Le caractère inédit de l'opération les inquiète : ils craignent que les études ne permettent pas d'éviter des dommages collatéraux (pollution, envasement de la baie, inondations). Localement, la phase d'interruption de la concertation a été particulièrement dommageable à la construction du projet de territoire puisqu'elle a écarté les élus du processus. Aujourd'hui, ils peinent encore à abandonner leur lutte auprès des opposants et participent à reculer la construction du projet ne permettant pas d'exclure un risque de radicalisation du conflit. De l'autre côté, les tenants de la restauration écologique réclament la suppression des barrages considérés comme l'obstacle d'origine anthropique à supprimer pour retrouver une rivière support d'une plus grande biodiversité, même si celle-ci est bien souvent réduite aux espèces les plus nobles comme le saumon. Leur position est d'abord une position de principe. Localement, le modèle de développement économique proposé est essentiellement monofonctionnel. Centré sur le tourisme halieutique, il demeure très hypothétique faute d'études approfondies et actualisées susceptibles de le soutenir (Salanié *et al.*, 2004), d'un projet global associé de gestion du fond de vallée et de l'identification d'acteurs locaux prêts à le faire vivre. Ainsi, si le réseau des partisans de l'arasement a su s'étendre et s'organiser pour gagner le débat politique national, il lui reste à trouver les arguments pour renouer le fil du dialogue avec l'ensemble des acteurs et les moyens pour

¹⁴ Durant l'hiver 2012, à l'occasion des élections législatives, les Amis du barrage ont organisé trois réunions publiques sur le démantèlement qui ont réuni plus d'un millier de personnes : l'ensemble des candidats à la députation s'est prononcé contre l'arasement et en faveur d'un moratoire d'au moins 30 ans.

¹⁵ Sur plus de 200 questions posées depuis 2007 au cours des deux dernières législatures.

¹⁶ Question publiée au JO le 15/01/2013, p.263, question n°87.

franchir l'étape de l'arasement avec succès. Dépourvu de légitimité démocratique à l'échelle locale, le projet promu sera soumis à l'épreuve de sa réalisation.

Dans ce contexte conflictuel, l'État, après s'être engagé à ce que les travaux ne débutent pas avant qu'un projet soit construit et partagé par l'ensemble des acteurs locaux, a décidé de passer outre et de cesser de reculer le démarrage des travaux. Ainsi, même en l'absence de leadership local, le calendrier des travaux est fixé : la vidange de Vezins débutera début 2015 pour une fin du chantier vers 2020. Le risque est donc que l'opération soit réalisée *a minima*, c'est-à-dire qu'elle ne consiste qu'en une simple intervention technique sans projet pour le territoire impacté. Pour éviter cette perspective, deux structures ont été identifiées pour assumer le portage de la reconversion de la vallée : le Syndicat mixte du bassin de la Sélune porteur du SAGE et le Pays de la Baie du Mont Saint-Michel. En mai 2013, une convention tripartite de partenariat pour la renaturation et le développement de la vallée de la Sélune a été signée par le Préfet de la Manche et les présidents des deux structures (Fig. 7). Le Pays a en charge les actions concernant les activités économiques – « *l'accessibilité au territoire et à la vallée, l'itinérance sous tous ses aspects, les sports et loisirs nature qui pourront y être développés, l'hébergement et la restauration ainsi que le devenir de la Base de la Mazure et des autres centres d'activités récréatives* » – tandis que le Syndicat mixte sera en charge de l'environnement – « *préservation et valorisation des patrimoines et des paysages liés à l'eau comprenant notamment le développement d'une agriculture durable sur l'ensemble du bassin versant, la qualité des ressources piscicoles et le développement de la pêche de loisir, ainsi que la gestion quantitative des inondations* »¹⁷. Cette issue, encore provisoire, montre la difficulté à s'engager vers un projet exemplaire alliant deux ambitions : préservation de la biodiversité et développement local. La division des missions est illusoire dans la mesure où l'ensemble des actions est lié comme en témoignent par exemple les retombées économiques de la pêche au saumon et la mise en place d'une itinérance le long de la rivière permettant de rejoindre la Baie du Mont Saint-Michel. Alors que le Schéma de Développement Durable a conclu sur la nécessité de mettre en place une gouvernance globale pour concilier préoccupations écologiques et enjeux socio-économiques, le choix de ce double portage ne semble donc pas un gage de cohérence favorisant l'appréhension par tous de la vallée comme support de patrimoine à la fois naturel et culturel.

Au bilan, le cas de la Sélune montre l'importance du rapport entre les réseaux d'acteurs et les échelles qu'ils contribuent à définir (Swyngedouw, 2004). Les acteurs institutionnels et les collectivités territoriales sont nécessairement organisés selon le maillage territorial et administratif français tandis que les associations s'épanouissent à des niveaux préférentiels, local pour les opposants à l'arasement, national voire international pour les promoteurs (Fig. 8). Les réseaux qui mobilisent les uns et les autres sont plus ou moins efficaces à chacun de ces niveaux et construisent leur propre territorialité. Les promoteurs de l'arasement réussissent à occuper les différents niveaux jusqu'à l'échelon départemental mais ils sont moins efficaces à l'échelle locale malgré des relais comme le Syndicat mixte du bassin versant de la Sélune ou une partie des pêcheurs (Fig. 8). En revanche, pour des raisons complexes, les opposants ne sont pas parvenus à faire émerger le débat au-delà du Sud Manche. La définition institutionnelle du portage du projet pose également la question de l'articulation des échelles. D'un côté, le Pays peut être une entité trop vaste par rapport aux enjeux de la réhabilitation de cette section de la vallée : il est en effet tourné vers le littoral et concerné par une multitude de dossiers complexes possédant des enjeux socio-économiques nettement supérieurs. A quelques kilomètres de là le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel est au centre de toutes les attentions au moins tant que le projet ne sera pas achevé (2015). D'un autre côté, le bassin versant représente quant à lui une échelle pertinente pour poursuivre l'effort d'atteinte de la bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques (pratiques agricoles, etc.) mais il apparaît trop vaste pour appréhender la question de la reconversion de la portion de vallée gagnée à la suite du démantèlement. Enfin, cette répartition des rôles n'invite pas à envisager l'environnement autrement que comme une contrainte, le Syndicat Mixte du bassin de la Sélune restant cantonné dans le rôle d'initiateur de politiques contractuelles voire réglementaires peu attractives. Les retours d'expérience, comme l'effacement du barrage de Kernansquillec en 1996 sur le Léguer dans les Côtes d'Armor (MEDD, 2002), témoignent pourtant de l'intérêt d'élargir la question de l'arasement et de la restauration écologique aux préoccupations des différents

¹⁷ <http://www.manche.pref.gouv.fr/Actualites/Demantelement-des-barrages-de-Vezins-et-de-la-Roche-qui-Boit>

usagers en diversifiant les compétences de la structure en charge de la restauration (Germaine et Barraud, 2013b). Plus généralement, la décision d'arasement a contribué à redistribuer les pouvoirs et les compétences à l'échelle locale. De ce point de vue, elle a déjà commencé à reconfigurer le territoire.

1.6 Conclusion

Cette situation souligne la difficulté de mettre en place des modèles de gestion de la rivière restaurée (Germaine et Barraud, 2013a). Elle souligne aussi le caractère très normatif des processus de gouvernance qui accompagnent les politiques de restauration. De plus en plus menée en fonction d'états de référence fixés à l'échelle nationale (voire européenne), la gestion des rivières tend à négliger les spécificités des territoires aussi bien du point de vue du fonctionnement des milieux naturels (Lespez, 2012 ; Lespez *et al.*, 2013) que des représentations et usages des riverains et populations locales (Germaine et Barraud, 2013a). Dans le cas de la Sélune, l'opération d'arasement des deux barrages hydroélectriques peut constituer une véritable opportunité à saisir pour le territoire. Elle comporte en effet des leviers économiques et des moyens importants du fait de son ampleur inédite et de la proximité de la Baie du Mont Saint-Michel à condition que le projet écologique ne tarde plus à favoriser la construction d'un projet de territoire et que les différents acteurs locaux dépassent leur opposition à la décision pour prendre la mesure de leur rôle dans le processus de construction territoriale au-delà de leurs intérêts propres. On ne peut aujourd'hui qu'espérer que le nouveau portage du projet permette de passer d'une opération de restauration écologique d'ampleur inédite à l'affirmation d'un nouveau projet de territoire.

2. L'analyse du débat au fil de la presse

L'éventuel effacement des barrages de la Sélune a donné lieu à un débat public dont la presse régionale a rendu compte en publiant de nombreux articles. Ceux-là révèlent l'argumentaire mobilisé par les acteurs qui se positionnent pour ou contre le maintien des ouvrages. Cette partie présente les objectifs de l'enquête fondée sur la presse, le matériel d'étude et le dispositif méthodologique mis en place, ainsi que de premiers résultats tirés du corpus d'articles publiés par *Ouest-France* entre janvier 2001 et décembre 2014.

2.1. Les objectifs de l'enquête

Comme la radio, la presse constitue un vecteur de l'information locale. Nombre d'acteurs locaux – élus locaux, gestionnaires, associations – s'y font entendre et y relaient les principaux éléments de l'agenda politique. L'accès à cette information est direct, c'est-à-dire sans le filtre de la mémoire dont il importe de tenir compte lors des campagnes d'entretiens. Les journaux se présentent ainsi comme une *empreinte* des représentations tenues à l'égard du cadre du vie – y compris du fleuve et des barrages – et de sa gestion. De plus, les articles publiés par la presse locale et régionale donnent à penser. Ceux qui y prennent la plume cherchent non seulement à médiatiser des informations mais aussi bien souvent à influencer les représentations et les pratiques des lecteurs. C'est pourquoi les journaux fonctionnent également comme une *matrice* des attitudes. Tout à la fois empreinte et matrice, la presse propose à son lectorat une vision synthétique du territoire couvert, des questions débattues, des pratiques et des représentations à caractère environnemental. C'est une fenêtre ouverte sur les relations que les communautés locales nouent avec leur environnement.

Le discours de presse présente quelques particularités (Chartier, 2003) ; quelques-unes font son intérêt pour la recherche, d'autres invitent l'interprète à la méfiance et à la prise de recul. Insérés dans un système de forte concurrence, les journaux cherchent à séduire un lectorat aussi large que possible en lui proposant toute l'information disponible. Aspirant à l'*exhaustivité*, la presse parle de tout. Mieux, en quête de *diversité*, la presse s'efforce de tout dire sur tout. Elle relaie les différents points de vue développés à l'égard des questions couvertes. Troisièmement, les journalistes s'assurent de publier des articles à jour. Cet effort d'*actualisation* les conduit à tout dire sur tout dès que possible. En revanche, deux autres dimensions affectent la qualité du contenu médiatique. D'une part, pour ne pas ennuyer le lecteur et les inciter à acheter, le récit médiatique est sujet à la *dramatisation* de l'information. D'autre part, l'écriture des

journalistes reste contrainte par le format des articles publiés et les normes de la presse « papier » et soumet ainsi l'information à une forme d'*uniformisation*.

Le débat public autour de l'éventuel effacement des barrages sera appréhendé au regard du croisement de trois dimensions et de trois modalités du débat public : les acteurs de la polémique, les temps du conflit et les espaces de la controverse (Garcier et Le Lay, 2015).

2.1.1. Les acteurs de la polémique

La polémique procède d'une polyphonie dialogique dans la mesure où elle met en tension les discours d'un petit nombre d'acteurs. Trois voix se font généralement entendre, à savoir le discours technique issu de l'expertise (des scientifiques, des bureaux d'études, des entreprises d'exploitation), le discours officieux des habitants, le discours décisionnel (produit par les autorités politiques et les gestionnaires). Ces voix procèdent d'échelles actuelles et spatiales bien différentes et soulignent d'évidents gradients d'intériorité/d'extériorité au territoire ou encore de confinement/de publicisation du débat. Ces échelles et ces gradients posent rapidement la question de la gouvernance. Une complémentarité entre l'individuel et le collectif s'opère dans le double glissement reconnu par B. Jouve (2008) :

- celui de l'intérêt général vers le bien commun, c'est-à-dire la recherche de points d'accord entre les intérêts particuliers ;
- celui d'une citoyenneté entièrement référée à l'État vers une citoyenneté marquée par « la recherche du partage des responsabilités et des modes de régulations alternatifs à l'État ».

Le corpus permet d'apprécier le degré atteint par les pratiques de participation démocratique. Dans cette perspective, l'« échelle de participation citoyenne » élaborée par S. Arnstein en 1969 peut servir de référence (Figure 10).

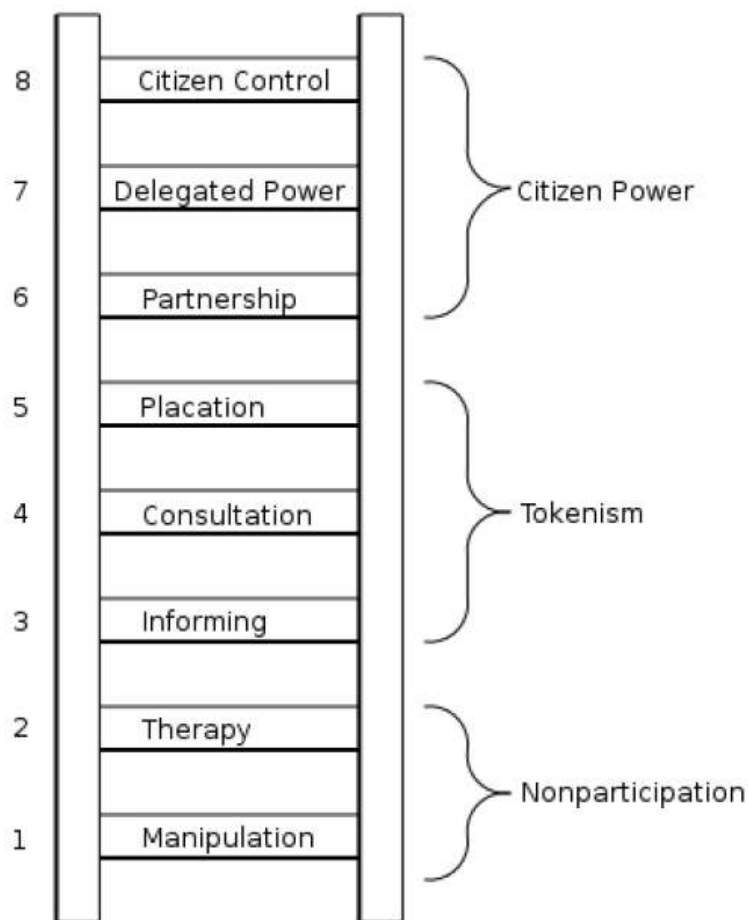


Figure 10 – Les huit barreaux de l'échelle de participation citoyenne d'Arnstein (1969)

2.1.2. Les temps du conflit

Le corpus d'articles permet de retracer la carrière de la controverse et de la périodiser. L'hypothèse suivante est formulée : le projet de déconstruction des barrages constitue un problème public à caractère socio-environnemental dont la médiatisation suit le modèle temporel de F. Mancebo (2003). À propos des conflits de riverains, l'auteur a ainsi distingué six étapes : (1) la rumeur se fondant sur des représentations plus que des réalités concrètes ; (2) le développement d'un sentiment de dépossession et d'injustice chez les riverains ; (3) le grandissement de la crainte de voir se dégrader le cadre de vie ; (4) l'organisation de l'opposition et l'explosion du conflit ; (5) la pratique du lobbying par différents acteurs auprès des autorités ; (6) la négociation menant à la résolution du conflit ou au maintien de tensions latentes.

2.1.3. Les espaces de la controverse

La presse régionale propose une vision synoptique du territoire. Les journalistes et les correspondants ne manquent pas de spatialiser les thématiques ; ils nomment les cours d'eau, les barrages, les lieux dits, les collectivités territoriales ... Lorsque le débat est public, les conséquences territoriales de la décision ne manquent pas d'être envisagées. L'extraction des toponymes permet de relever les hauts-lieux de la controverse : les espaces inondables, les territoires de pêche, les zones récréatives, les portions vues comme polluées ... Cette spatialisation gagne aussi à être lue en creux : certains espaces ne semblent pas contribuer à la controverse, ce qui ne signifie pas que leurs habitants ne se sont pas positionnés à l'égard de la décision politique. De plus, l'analyse des toponymes cités peut déboucher sur la mise en lumière de contrastes territoriaux. En l'occurrence, les habitants de l'amont et de l'aval de la Sélune témoignent-ils de représentations semblables ? Les discours des communes rurales et urbaines sont-ils semblables ?

2.2. Matériel et méthode

2.2.1. Le matériel

L'enquête porte sur trois journaux, un titre de la presse quotidienne régionale (*Ouest-France*) et deux hebdomadaires (*La Manche Libre* et *La Gazette de la Manche*).

Prenant la suite de *L'Ouest-Eclair* en 1944, *Ouest-France* est le premier quotidien français en termes de diffusion. Edité à Rennes, il est vendu plus particulièrement dans les régions de l'Ouest de la France. Trois éditions couvrent le département de la Manche (Cherbourg, Saint-Lô - Coutances, Sud Manche) où le journal est tiré à 33 000 exemplaires.

Créé en 1944, *La Manche libre* est un hebdomadaire bas-normand d'information générale qui paraît le jeudi. Imprimant cinq éditions dans la Manche, il s'agit du premier journal hebdomadaire régional de France : son tirage s'élève 73 000 exemplaires par numéro. Il rassemble notamment des informations générales (communes à toutes les éditions) et un cahier de pages locales (spécifiques à chaque édition).

Fondée en 1947, *La Gazette de la Manche* est un journal hebdomadaire, basé à Saint-Hilaire-du-Harcouët. Sa diffusion est en baisse, il est passé sous la barre des 10 000 exemplaires. Paraissant le mercredi, il rayonne notamment sur le Sud de la Manche.

2.2.2. La collecte de la donnée

L'accessibilité à la production des périodiques s'avère particulièrement inégale. Il importe donc d'adapter les protocoles de collecte aux différentes formes de mise à disposition des articles (Comby *et al.*, 2012).

Les articles publiés par *Ouest-France* ont été explorés en utilisant *Europresse*. Il s'agit d'une base de données de presse (rassemblant plus de 1500 titres). Les requêtes ont été effectuées au moyen de quelques mots clés, tels « barrage » et « Sélune ». Cette plateforme présente de gros avantages : non seulement elle donne accès aux articles en mode « texte intégral » mais elle offre également la possibilité de les télécharger par lot de 50 unités.

Les deux autres titres ont été explorés au moyen d'une revue de presse réalisée, au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune, par Aurélie Joué (qui assure la coordination générale et la direction de la structure) et complétée par une stagiaire du programme, Julie Montreuil. Dans un premier temps, chaque article a été

numérisé dans un format « image ». Puis l'intégralité des articles numérisés a fait l'objet d'une reconnaissance optique des caractères (ou ocrisation) pour convertir les images en fichiers « texte ».

2.2.3. Analyse textométrique

Les corpus sont importés dans la plateforme modulaire et *open-source* appelée *TXM* (Heiden *et al.*, 2010) qui propose des fonctionnalités textométriques. L'import des sources – un répertoire contenant des textes bruts (les documents au format TXT encodés en Unicode) et une table des métadonnées (au format CSV) – implique des opérations de formation des unités lexicales (*tokenization*) et d'identification des limites de phrases. Une lemmatisation et l'annotation morphosyntaxique sont proposées au moyen du *plugin* de Traitement Automatique des Langues (TAL) *TreeTagger* (Schmid, 1999). Une fois l'import effectué, *TXM* permet de structurer le corpus sous différents angles (sous-corpus, partitions), et d'observer méthodiquement les mots et constructions employés dans des concordances, des index ou des lexiques ; mais aussi d'analyser les cooccurrences, les spécificités, les progressions, et de réaliser des analyses factorielles des correspondances (AFC) et des classifications ascendantes hiérarchiques (CAH) (Lebart *et al.*, 1998).

D'autre part, les corpus sont importés dans le logiciel *open-source* *IRaMuTeQ* (Loubère et Ratinaud, 2013). Cette interface de *R* pour les analyses multidimensionnelles de textes et de questionnaires est aussi une nouvelle implémentation de la « Classification Méthode Reinert ». Le corpus a d'abord été lemmatisé, notamment pour réduire la taille de son lexique, puis découpé en segments de texte d'une quarantaine de caractères. Ces derniers font l'objet d'une classification descendante hiérarchique (CDH). Pour faciliter l'interprétation des classes, chacune donne lieu à une analyse de similitude basée sur une matrice des cooccurrences qui permet de dégager des réseaux de mots associés (Marchand et Ratinaud, 2012). Un seuil de fréquence est établi pour ne conserver que les lemmes dont le nombre d'occurrences lui est supérieur : cette stratégie permet aux productions graphiques de gagner en lisibilité.

Enfin, d'une manière plus qualitative, quelques extractions de citations rendent les analyses et les interprétations plus concrètes.

2.3. Premiers résultats

2.3.1. Caractérisation du corpus

L'ensemble des fichiers « texte » des articles retenus constitue un corpus dit textuel. Ce dernier s'accompagne d'une table des métadonnées structurée de la façon suivante : les articles (en lignes) sont caractérisés au moyen d'une série de variables (en colonnes), notamment un identifiant, le nom du journal, l'année de publication, le mois, la saison et l'auteur. Les modalités de ces variables établissent une sorte de carte d'identité de l'article. De plus, elles pourront être mobilisées au moment de l'analyse du corpus.

Le corpus *Ouest-France* compte 266 articles publiés de 2001 à 2014, celui de la *Gazette de la Manche* 211 articles publiés de 2001 à 2014 et celui de *La Manche Libre* 124 articles publiés de 2001 à 2013. Ainsi, au total, le matériel consiste actuellement en 601 articles.

Loin de ressembler à une classique courbe en cloche (Downs, 1972), l'évolution annuelle du nombre d'articles publiés est marquée par des pics en 2009, en 2012 et en 2014 (Figure 11). Certes les deux barrages de la Sélune commencent à intéresser les journaux en 2004, quand les membres de la Commission locale de l'eau (CLE) échangent autour de quelques scénarios, certains reposant sur le maintien des ouvrages et d'autres sur leur démantèlement. Mais c'est la position de Chantal Jouanno (secrétaire d'État chargée de l'Écologie), annonçant la destruction des barrages en 2009, qui provoque la publication de nombreux articles et suscite un débat public. Le pic de 2012 s'explique par de nouvelles décisions politiques : l'État confirme la décision de démantèlement des barrages et le préfet notifie l'arrêt de leur exploitation. En 2014, les journaux couvrent l'enquête d'utilité publique et la venue de Ségolène Royal (ministre de l'écologie, du développement durable et de l'écologie) qui annonce de nouvelles études et expertises. Ainsi, la répartition annuelle des articles liés à cette controverse est marquée par sa durée relativement longue et rythmée par les (in)décisions politiques.

Volet socio-économique du programme scientifique de suivi de l'arasement des ouvrages de la Sélune
Rapport intermédiaire / Mars 2015

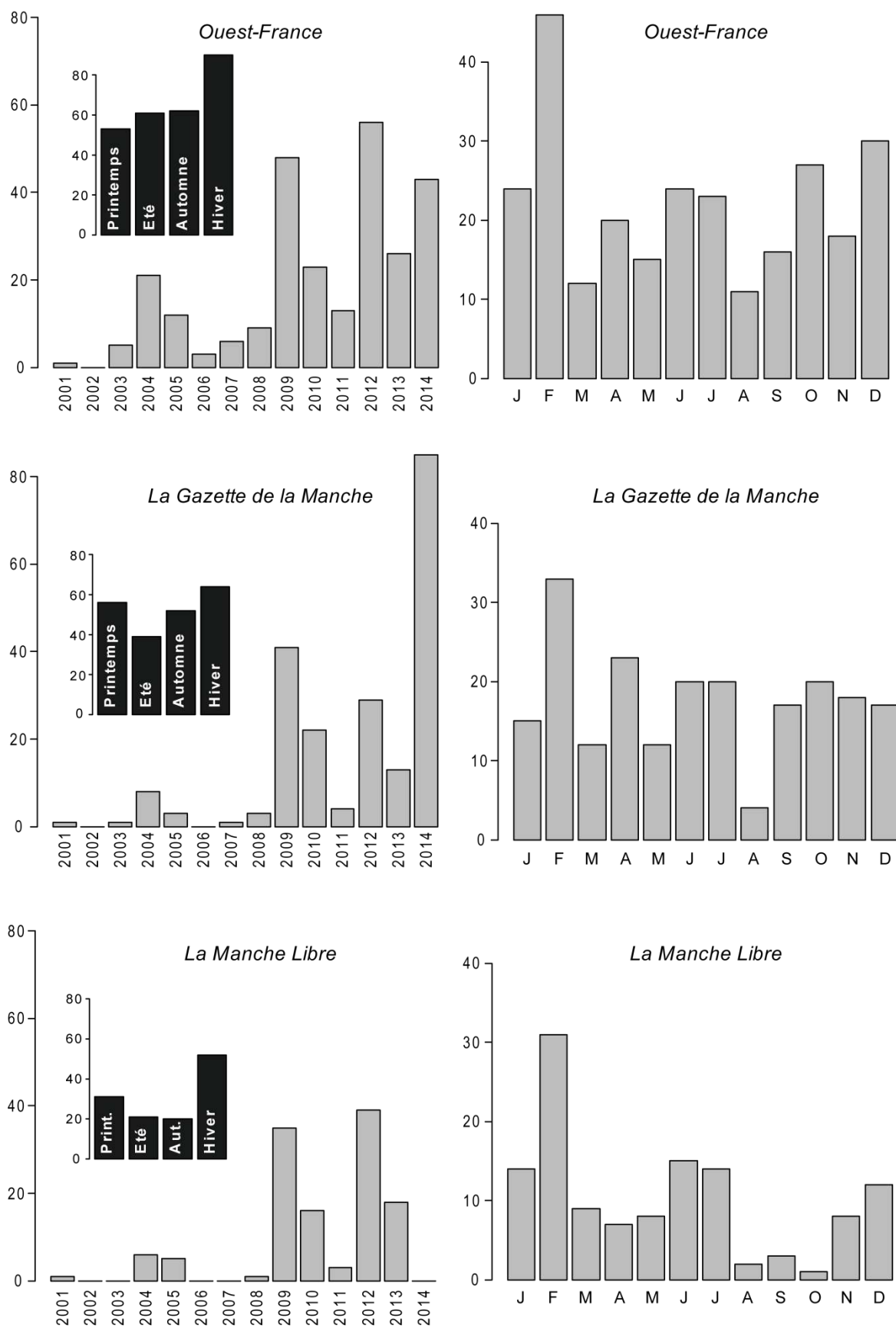


Figure 11 – Répartition temporelle des trois corpus de presse : Ouest-France, La Gazette de la Manche et La Manche Libre (de haut en bas). A gauche : répartition annuelle (en gris) et répartition saisonnière (en noir) des articles. A droite : répartition mensuelle des articles

La répartition saisonnière se caractérise par une publication d'articles accrue en hiver (Figure 11). L'évolution mensuelle permet d'affiner cette remarque : le nombre d'articles est maximal en février et minimal en août.

La Figure 12 récapitule les principales dates mentionnées dans *Ouest-France*. En effet, plusieurs articles font référence à l'histoire du barrage, de sa construction à son potentiel démantèlement. Cet effort diachronique aide les lecteurs à mettre en perspective les prises de position actuelles.

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1916-1918 – Construction du barrage de la Roche-qui-Boit (Albert Caquot).</p> <p>1919 – Mise en eau par la Société des forces motrices de la Sélune.</p> <p>1924 – Classement de la Sélune.</p> <p>1929-1932 – Construction du barrage de Vezins (Albert Caquot).</p> <p>Février 1932 – Mise en eau du barrage de Vezins.</p> <p>1986 – Classement de la Sélune et donc obligation de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs.</p> <p>03/01/1991 – Expiration du délai de cinq ans.</p> <p>16/04/1993 – La vidange décennale provoque une catastrophe écologique et socio-économique.</p> <p>1996 – Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie.</p> <p>Fin 1996 – EDF demande le renouvellement de la concession du barrage de Vezins après 2007.</p> <p>2003 – Vérification décennale des parties immergées.</p> <p>Juillet 2004 – La commission locale de l'eau (CLE) ne prend aucune décision concernant les scénarios établis.</p> <p>Janvier 2005 – EDF dépose un dossier de demande de renouvellement de concession auprès du préfet.</p> <p>Juin 2005 – La Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE recommande de mettre fin en 2013 à la concession d'exploitation accordée à EDF.</p> <p>Janvier 2006 – Le préfet de la Manche rejette la mise en demeure faite à EDF (par l'Union régionale des fédérations de Bretagne - Basse-Normandie - Pays de la Loire) d'équiper les barrages de dispositifs permettant d'assurer la libre circulation des poissons migrateurs sur la Sélune.</p> <p>2006 – Demande de classement du barrage de Vezins déposée auprès de la DRAC.</p> <p>2006 – Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA).</p> <p>2007 – Approbation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).</p> <p>2008 – Suite au Grenelle de l'Environnement, l'État ne renouvelle pas la concession à EDF, mais EDF continue l'exploitation sous le régime des délais glissants.</p> <p>11/02/2009 – Le tribunal administratif de Caen rejette la demande de l'Union des pêcheurs.</p> <p>13/11/2009 – Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, annonce la destruction des barrages, à l'occasion du lancement du Plan National de restauration de la continuité écologique.</p> <p>2010 – Inscription de la Sélune en Zone d'Action Prioritaire pour le rétablissement de la transparence migratoire dans le Plan de Gestion Anguille Français.</p> <p>26/11/2010 – Mise en demeure d'EDF par jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nantes de garantir le franchissement des poissons migrateurs d'ici à fin décembre 2013.</p> <p>Février 2012 – Confirmation de la décision de démantèlement.</p> <p>3 juillet 2012 – Notification par le préfet de l'arrêt de l'exploitation des deux barrages sur la Sélune.</p> <p>Avril 2014 – L'Autorité environnementale rend un avis positif à la destruction des deux barrages.</p> <p>15/09-17/10/2014 – Enquête d'utilité publique dans les mairies des communes riveraines.</p> <p>Décembre 2014 – Ségolène Royal annonce de nouvelles études et expertises.</p> <p>2015 – Vidange annoncée.</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Figure 12 – Les grandes dates des barrages de la Sélune évoquées dans les articles d'*Ouest-France* (2001-2014)

2.3.2. Les barrages de la discorde

Le corpus d'articles publiés dans *Ouest-France* présente actuellement l'état le plus abouti. Il a été nettoyé et importé dans *TXM* et *Iramuteq*. La taille du corpus s'élève à 97 109 mots.

Afin d'obtenir une première vision synoptique du corpus textuel, une analyse de similitudes a été réalisée en recourant à l'indice de cooccurrence. Etant donné que les lemmes « Sélune » et « barrage » ont servi de mots-clés lors des requêtes sur *Europresse*, ils ont été retirés de l'index. Un seuil de fréquence a été établi à

15 pour garantir la lisibilité des productions visuelles. La figure 13 distingue quelques mondes lexicaux et montre qu'un petit nombre d'enjeux socio-économiques et environnementaux structurent la polémique.

Les tenants du projet de désaménagement promeuvent le rétablissement de la continuité hydrologique, sédimentaire et biologique de la Sélune. Les barrages entravent la circulation des poissons migrateurs (saumon, truite de mer, lamproies marine et fluviatile, anguille et alose). Or l'installation d'une échelle à poissons semble vaine : « *aucun dispositif ne peut être mis en place pour faire descendre les juvéniles* » (29/04/2009). Selon C. Jouanno, le barrage de Vezins « *présente une impossibilité d'aménagement pour la montaison et dévalaison des poissons migrateurs, en particulier des saumons, alors que la rivière est classée en ce sens* » (16/11/2009). Les juvéniles seraient dévorés par les carnassiers des lacs lors de leur descente du cours d'eau. Les pêcheurs eux-mêmes s'opposent sur cette question de la continuité biologique (Figure 14) : « *c'est la France du saumon contre la France du gardon* » (16/02/2012). La Ducéenne, en aval des barrages, soutient les Amis de la Sélune et le projet de démantèlement et rivalise avec la Truite sainte-hilairienne, en amont, qui appuie la position des Amis du Barrage. Cette opposition traduit divers contrastes entre l'amont et l'aval du fleuve, entre les pêches en lac et en eau courante, et entre des pêcheurs tantôt populaires tantôt élitistes.

Cette controverse procède également des implications territoriales du projet de démantèlement. Une partie de l'économie locale recourt aux plans d'eau. Les barrages « *apportent via la taxe professionnelle des rentrées financières conséquentes aux collectivités concernées* » (06/12/2005). De plus, des emplois directs et indirects sont liés à EDF, aux activités nautiques du centre de loisirs de La Mazure, à Saint-Laurent-de-Terregatte, et aux activités de loisirs du parc d'attraction de l'Ange Michel, à Saint-Martin-de-Landelles : « *Le comité départemental du tourisme évoque le chiffre de 800 emplois directs et induits en saison estivale* » (17/11/2009). Aussi les défenseurs des barrages brandissent-ils le spectre du territoire en voie de déshérence : « *La région ne doit pas devenir un désert industriel ou un désert de l'emploi* » (14/12/2009).

Les acteurs favorables au maintien des ouvrages transversaux rappellent leur multifonctionnalité : « *ces deux barrages ont actuellement une triple fonction : fournir une énergie hydraulique durable, servir de régulateurs aux crues de la Sélune et retenir les déchets toxiques accumulés en amont depuis plus de 20 ans* » (04/11/2013). Plusieurs articles rappellent que leur production d'électricité permettrait d'alimenter « *une commune de 15 000 habitants* » (12/06/2004). Or les énergies renouvelables gagnent à être valorisées dans un département particulièrement nucléarisé (07/12/2005). De même, à tort ou à raison, la fonction de régulation des crues est régulièrement évoquée, notamment à l'égard de Ducey et de Poilley : « *Des ouvrages, bien exploités, permettent une bonne gestion des crues* » (03/04/2006). Les barrages retiennent « *une quantité importante de sédiments pollués par de l'arsenic et des métaux lourds, en raison de rejets industriels antérieurs dans l'Yvrande* » (25/04/2014). Sans cette rétention, « *une pollution multiforme (industrielle, agricole, urbaine) infestera la baie du Mont Saint-Michel* » (04/11/2013). Enfin, les barrages réservoirs constituent une réserve d'eau douce de 20 millions de mètres cubes, qui pourrait s'avérer utile en période d'étiage, y compris pour l'alimentation du syndicat d'eau potable Avranches Sud.

Les barrages réservoirs bénéficient-ils d'une valeur patrimoniale et paysagère (Figure 14) ? Pour quelques-uns, le barrage de Vezins est « *une verrue dans la nature* » (25/08/2003). Pour d'autres, « *les barrages font partie du patrimoine, "connus et reconnus par des milliers de gens, qui ne comprendront pas leur destruction"* » (05/07/2004). Ils soulignent alors « *la valeur architecturale des barrages qui font réellement partie du patrimoine historique bas-normand. Le barrage de Vezins, en béton armé, œuvre de l'ingénieur Albert Caquot, est unique en son genre* » (12/06/2009). De même le paysage des lacs se montre-t-il aussi apprécié (Figure 14) : « *Des lacs qui donnent au Sud-Manche comme un petit air de Canada. (...) Tout au long des berges, parfois en pente douce, parfois escarpées, apparaissent des petites maisons de bois et des pontons sur pilotis où sont amarrées barques et canoës* » (19/08/2004). L'attractivité visuelle des espaces lacustres débouche sur la défense d'intérêts fonciers : les barrages sont « *une valeur ajoutée non négligeable des propriétés riveraines* » (31/03/2009). Pour les propriétaires, l'enjeu est réel : « *J'ai une maison bien placée pour ma retraite, sans les barrages, elle ne vaut plus rien ...* » (14/02/2012).

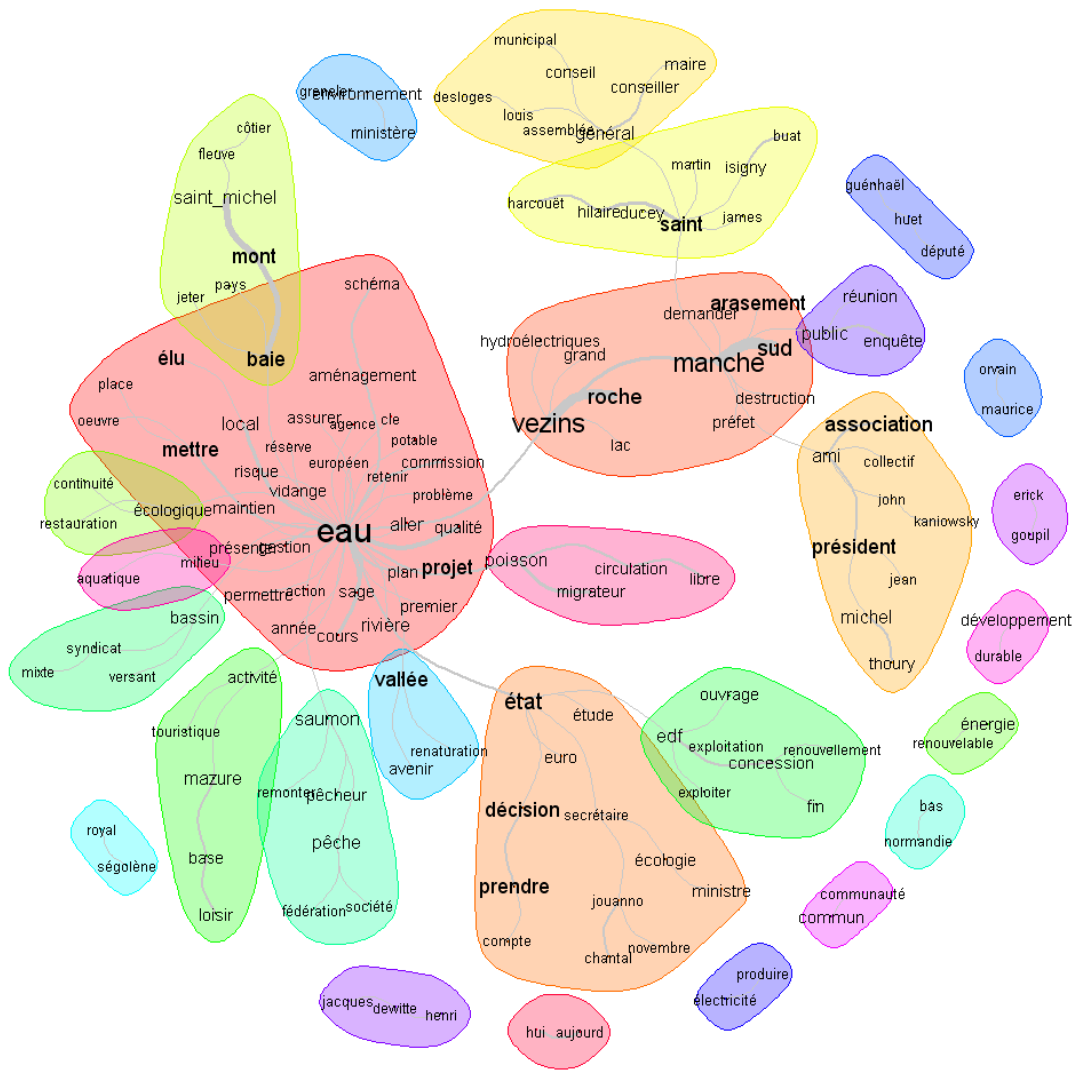


Figure 13 – Analyse de similitude du corpus d'articles publiés dans Ouest-France (n=266)

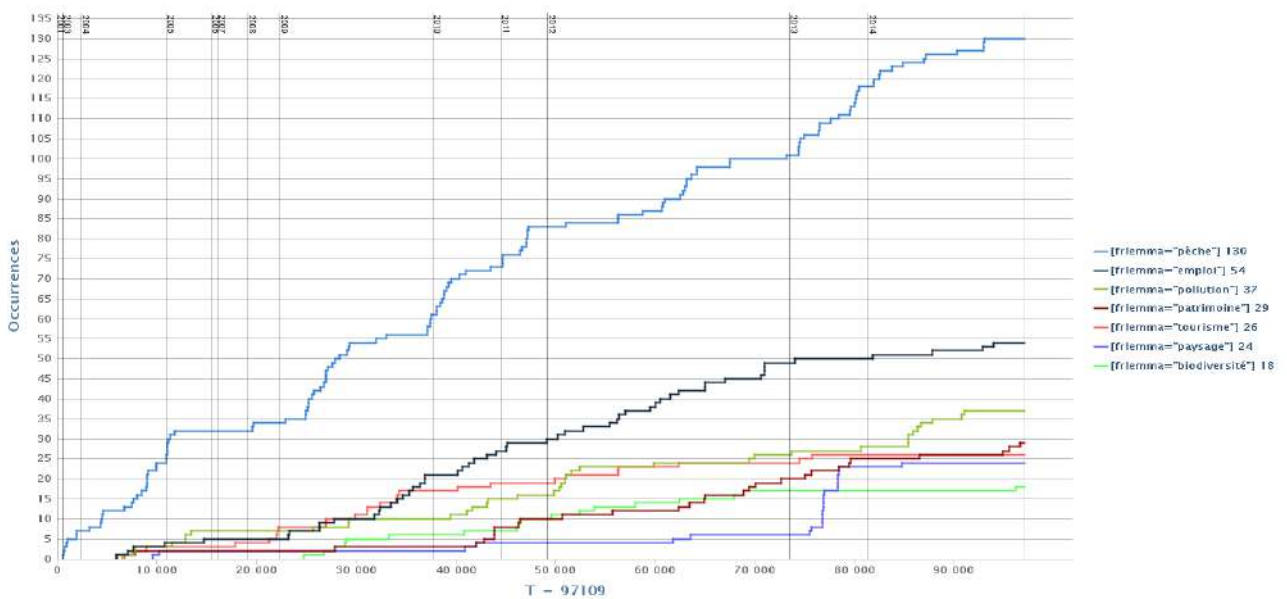


Figure 14 – Graphique des progressions de quelques enjeux liés à la Sélune

2.3.3. Un problème de gouvernance

Le corpus d'*Ouest-France* rassemble de nombreux articles qui soulignent combien une partie des communautés riveraines subissent la décision de déconstruire les barrages. Si les uns regrettent l'exercice de « l'écologie d'en haut » les autres pointent du doigt le « syndrome Nimby » (16/02/2012). En d'autres termes, le jeu des échelles spatiales y est prégnant : « *L'enjeu de l'effacement des barrages de la Sélune est national et international* » (16/02/2012).

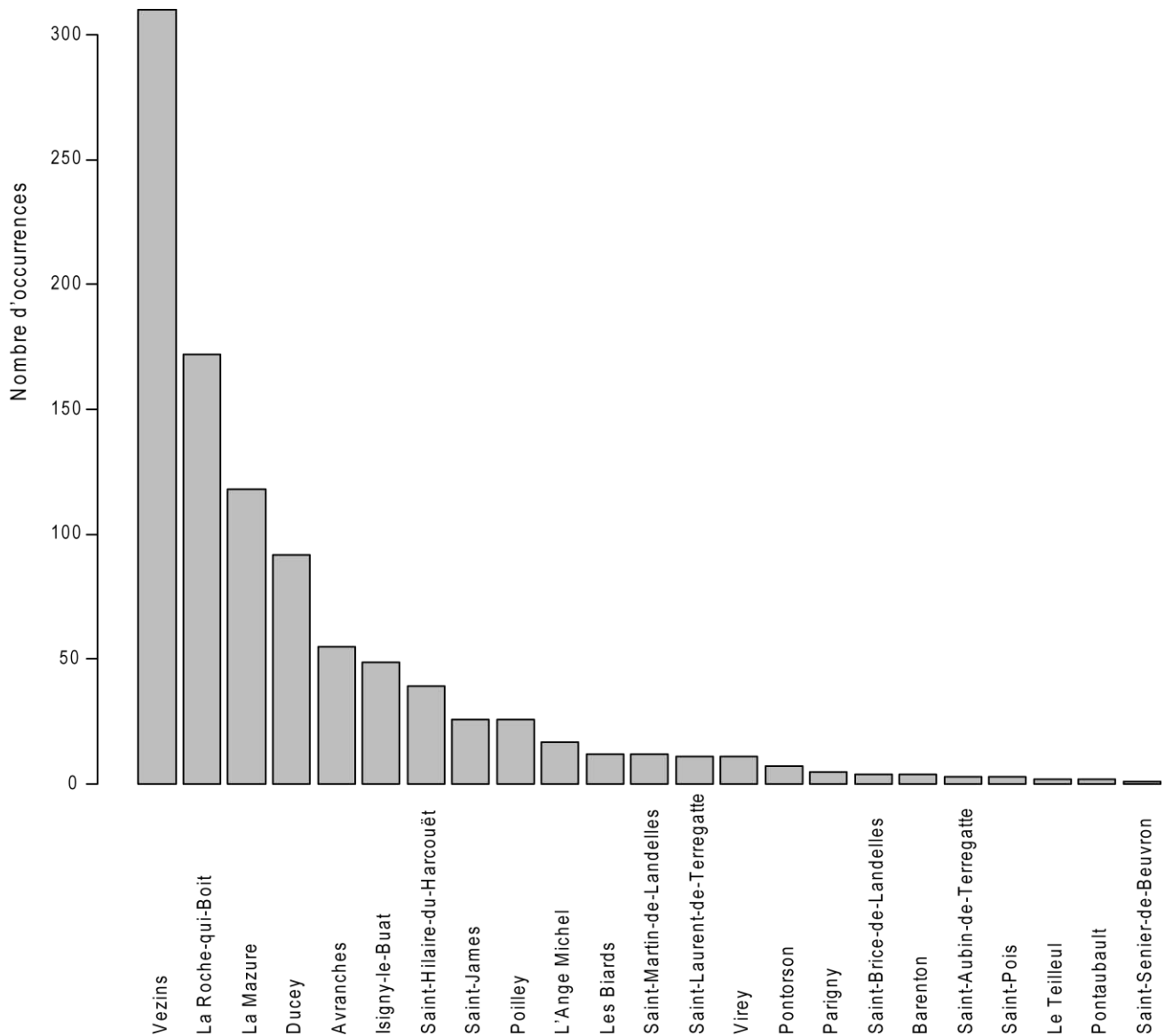


Figure 15 – Les principaux toponymes cités dans le corpus d'*Ouest-France*

Aux yeux des tenants du démantèlement, l'Etat doit assumer ses engagements environnementaux en prenant en compte les objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000, de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, du Grenelle de l'Environnement à partir de 2007 ou encore du règlement européen sur l'anguille numéro 1100/2007. Or la Commission européenne condamne la France à des sanctions financières pour non-respect des obligations de l'Etat vis-à-vis de la continuité écologique. Des associations d'envergure nationale et internationale diffusent également le contenu de ces dispositifs juridiques et contribuent ainsi au débat public : l'Association nationale pour la protection des eaux et rivières (Anper), la Fondation Nicolas-Hulot pour la nature et l'homme (FNH), le North Atlantic salmon fund (NASF), France Nature Environnement, SOS Loire Vivante, World Wide Fund for Nature (WWF) France et l'Union internationale pour la conservation de la nature en France (UICN) France (23/06/2009,

12/12/2009, 25/06/2010). En particulier, 48 associations et fondations se sont rassemblées dans le collectif « Les Amis de la Sélune », avec notamment « le WWF-France, le fonds Humus pour la biodiversité, France nature environnement, le North Atlantic Salmon Fund, GoodPlanet, la Federation of Irish Salmon & Sea Trout Anglers, la Fédération nationale de pêche, etc. » (16/02/2012). Ce contexte perturbe certains acteurs locaux de la Sélune qui se sentent dépossédés de leur cadre de vie. « *Les décisions sont prises en amont par des ONG, sans tenir compte des besoins et des réactions de la population locale. Un seul mot : le Grenelle de l'environnement et le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs* » (22/12/2009). Relayant ce point de vue, des élus locaux dénoncent « *des promesses faites à des organisations écologistes, nationales et internationales* » (28/01/2012).

La position de l'État – l'annonce de C. Jouanno en novembre 2009, la confirmation de la décision de démantèlement en février 2012, la notification préfectorale de l'arrêté d'exploitation en juillet 2012 – est parfois perçue comme extérieure au bassin versant. Les discours caricaturaux se développent sur le thème récurrent des relations compliquées entre Paris et la province : « les maires du coin » s'affirment contre « les gens de Paris » (16/02/2012) et dénoncent « *un véritable diktat technocratique et parisien* » (13/12/2011). Plus généralement, un gradient d'indigénéité est perceptible : « *des gens qui ne sont pas de la région, donc pas concernés par le problème, ont voté la destruction* » (12/06/2009).

| Id. | Contexte gauche | Pivot | Contexte droit |
|-----------|-------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| 20040423 | de la démolition du barrage et de la | concertation | entre les différents acteurs pour mener à bien ce projet. Catherine |
| 20071129 | un événement majeur. » Fruit de la | concertation | des acteurs du bassin versant de la Sélune (79 communes sont |
| 20090305 | au préfet de la Manche d'organiser une | concertation | avec tous les acteurs locaux afin de recueillir les avis de chacun |
| 20091117 | élu du sud Manche plaide pour une large | concertation | qui « permette de réfléchir au développement économique de notre vallée » |
| 20100224 | collectivités. La décision a été prise sans | concertation | . La démocratie fonctionne mal dans le pays. En avril je |
| 20100612 | à l'arasement [...] décision sans | concertation | [...] 800 emplois directs ou induits menacés... » Rien |
| 20100629 | population concernée. » « Le manque de | concertation | du gouvernement n'est pas la bonne méthode, a indiqué le |
| 20111213 | leurs responsabilités en participant aux différentes instances de | concertation | et de travail. Nous avons respecté nos engagements. L'État |
| 20111213 | la vallée de la Sélune soit défini en | concertation | avec les communes et les habitants concernés. Aucune intervention technique ne |
| 20111222 | Desloges, il faut engager une procédure de | concertation | avec le barrage, l'étudier dans un délai plus long, |
| 20120204a | baisse du niveau d'eau actuel, réelle | concertation | avec les élus et les acteurs socio-économiques sur l'avenir économique et |
| 20120224b | il n'a pas assumé la politique de | concertation | nécessaire à faire accepter des politiques de l'eau aussi ambitieuses » |
| 20120704a | produira qu'" une fois défini, en | concertation | notamment avec les élus concernés, le dispositif d'accompagnement prévu pour |
| 20130514 | « renaturation » de la vallée, en | concertation | avec deux syndicats mixtes, celui du Pays de la Baie du |
| 20141124 | des règles remises à jour régulièrement et en | concertation | ; que de nouveaux outils d'analyse de crues soient établis. |
| 20141206 | ne laisseront pas impunément détruire des années de | concertation | et jeter aux oubliettes la dernière mesure forte en faveur de la |

Figure 16 – Concordance du lemme « concertation »

Les prises de décision descendantes ne manquent pas de susciter des mouvements de résistance locale (Figure 15) : « *La démocratie ne se décline pas du haut vers le bas et nous ne l'accepterons pas* » (28/02/2012). De fait, le sentiment de dépossession pose la question de la gouvernance et de la démocratie locale (Figure 16) : « *La décision finale doit appartenir aux citoyens concernés par une consultation démocratique* » (01/02/2012). Ainsi s'est affirmée une demande de « *transparence sur cette question afin de poursuivre collectivement la discussion avec les collectivités locales et les habitants* » (03/02/2012). Plusieurs acteurs ont appelé de leur vœu une « *réelle concertation avec les élus et les acteurs socio-économiques sur l'avenir économique et écologique de la vallée* » (04/02/2012). Mais force est de reconnaître que les

barrages ne font pas l'objet d'un consensus à l'échelle locale. Si le bassin versant est appréhendé à la faveur des structures de gestion (notamment du syndicat mixte), la situation n'y semble pas homogène. Le projet de démantèlement concerne en premier lieu la partie aval du fleuve qui semble ainsi marqué par une sévère discontinuité, non seulement biologique mais aussi territoriale. La baie du Mont Saint-Michel elle-même est d'avantage évoquée que l'amont du cours d'eau. Cela dit, l'enquête d'utilité publique s'est déroulée du 15 septembre au 17 octobre 2014 (dossier d'enquête en mairie, réunions publiques), dans les onze communes riveraines des barrages (Isigny-le-Buat, Virey, Saint-Martin-de-Landelles, Saint-Brice-de-Landelles, Saint-Laurent-de-Terregatte, Ducey, Parigny, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Poilley, Saint-Aubin-de-Terregatte, Saint-Quentin-sur-le-Homme). Elle a notamment abordé « *l'évaluation des risques sur l'eau et la compatibilité du projet avec les plans locaux d'urbanisme* » (17/09/2014).

2.4. Conclusions et perspectives

Le modèle de Downs (1972) a souvent été mobilisé pour interpréter la trajectoire des préoccupations environnementales. Ce modèle consiste en un modèle temporel du discours de crise qui s'organise en cinq étapes : (1) l'étape pré-problématique représente l'amorçage de la curiosité médiatique ; (2) la prise de conscience brutale et l'inquiétude du public quant aux conséquences négatives d'un problème particulier s'accompagnent d'un enthousiasme euphorique pour résoudre le problème dans les meilleurs délais ; (3) la prise de conscience du coût qu'impliquerait la résolution du problème ; (4) le déclin progressif de l'intensité de l'intérêt public traduit le découragement, l'ennui ou l'angoisse inhérente à la réflexion sur le risque ; (5) l'étape post-problématique révèle que d'autres questions ont pris le relais de la crise socio-environnementale dans le débat public, même si des institutions, des politiques et des programmes s'efforcent désormais de la gérer. Ce modèle a précédemment été testé sur la controverse socio-environnementale des PCB du Rhône (Comby *et al.*, 2014). Permet-il de rendre compte de la trajectoire du conflit de désaménagement des barrages de la Sélune ? À l'évidence, non. Outre quelques soucis de transparence et de représentativité, ce conflit se caractérise par maints hésitations et atermoiements. Le corpus révèle toute une succession d'engagements politiques, de poursuites judiciaires et de décisions administratives, tous marqués par des délais, des retards, des remises en questions, des incertitudes. Dès 2005, le préfet de la Manche était attendu, mais il « *a finalement réservé sa réponse sur le sort des deux barrages hydroélectriques* » (17/12/2005). Dans ces conditions, le doute s'installe : « *Les amis de la Sélune, s'impatientent. Ils pensaient l'arasement des barrages fermement décidé. Ils ne voient toujours rien venir* » (02/02/2012). En décembre 2014, Ségolène Royal a annoncé de nouvelles études et expertises, prolongeant la carrière de ce conflit de désaménagement.

Au total, la presse est friande des controverses, si bien qu'elle permet d'explorer la conflictualité d'une décision politique ou d'un projet de (dés)aménagement. Dziedzicki (2004) relève ainsi quatre dimensions conflictuelles en distinguant (1) le conflit ancré dans les incertitudes, (2) le conflit « substantiel » qui contestent les conséquences d'une décision, (3) le conflit « de procédure » qui remet en cause le processus décisionnel, et enfin (4) le conflit « structurel », qui dénonce les relations de pouvoir à l'origine de la décision politique. Toutes ces dimensions semblent à l'œuvre sur la Sélune et seront évaluées à la lumière des acteurs de la polémique, des temps du conflit et des espaces de la controverse (Garcier et Le Lay, 2015). Cette évaluation permettra de formuler quelques recommandations en termes de communication environnementale.

Voici les prochaines étapes de cette étude fondée sur la presse :

- nettoyer et importer les corpus d'articles publiés dans *La Manche libre* et *La Gazette de la Manche* ;
- approfondir les traitements des différents corpus ;
- comparer ces trois corpus de presse ;
- confronter le débat public actuel aux articles de presse publiés dans *L'Ouest-Eclair* avant la Seconde Guerre mondiale.

PARTIE 2 – REPRESENTATIONS DE LA VALLEE DE LA SELUNE

1. L'enquête sociologique : précisions méthodologiques

Les entretiens avaient pour objectif d'appréhender la perception que les usagers ont de la vallée de la Sélune. L'objectif d'une telle approche n'est pas de quantifier les différents points de vue, mais de comprendre les logiques sous-jacentes au discours et aux regards portés. La diversité de l'échantillon nous permet d'appréhender la Sélune et les changements à venir à partir de différents prismes, autant celui des usages que de la dimension socio-politique de la démarche. Pour cela, les personnes rencontrées étaient invitées à parler de la Sélune, la décrire, raconter leur lien à la rivière. Cette phase de l'entretien s'appuyait sur :

- la description orale du territoire de vie (la rivière, la vallée)
- la présentation d'une planche photographique à commenter dont les clichés sont issus de l'observatoire photographique du paysage du bassin de la Sélune (Fig. 17)
- la réalisation d'une carte mentale de la Sélune
- la recherche, en amont de l'entretien, de trois photographies personnelles répondant à trois consignes – (i) une photographie représentant ce que vous aimez particulièrement sur la Sélune, (ii) une photographie que vous pourriez donner à l'office de tourisme pour promouvoir la vallée de la Sélune sur une brochure, (iii) une photographie représentant ce que vous détestez sur la Sélune.

La dernière option a peu fonctionné : peu d'enquêtés se sont prêtés au jeu et nous n'avons recueilli que 6 jeux de photos, incomplets. Cet exercice nécessite que l'enquêté prenne du temps en amont de l'entretien pour collecter et choisir les photos. Cette difficulté a également été rencontrée lors de l'organisation du concours photo (voir OPP).



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8



Photo 9



Photo 10



Photo 11



Photo 12



Photo 13



Photo 14



Photo 15

Figure 17 – Planche photographique utilisée pour les entretiens

2. La Sélune, les lacs : points de vue d'acteurs locaux

Lors des entretiens, les personnes enquêtées, qu'il s'agisse de riverains, d'usagers, d'élus ou bien de représentants de structures professionnelles, nous ont parlé de leur lien aux lacs et à la rivière. Selon la position et le rôle social des personnes rencontrées, celui-ci peut-être d'ordre affectif, familial, liés aux usages, ou encore lié à l'activité professionnelle pratiquée en lien avec la Sélune. Dans de nombreux cas, ce lien renvoie à plusieurs de ces différentes dimensions à la fois. Il s'exprime aussi dans l'attachement qui est témoigné envers un paysage que les acteurs regrettent, ou se réjouissent de voir se modifier dans les mois et les années à venir. Plusieurs registres sont identifiés :

- un premier registre, **affectif, familial** – il renvoie aux souvenirs d'enfance rattachés aux lieux, au souvenir de pratiques anciennes, à l'attachement à un paysage donné ;
- un registre **pratique** (la familiarité au lieu) – il renvoie aux pratiques qui ont permis de nouer un lien aux lieux, qu'il s'agisse de la pêche, de la promenade ou encore des fêtes ;
- un registre **économique** – il s'exprime à travers des interrogations quant au devenir de diverses activités présentes, la valorisation touristique passée, présente et à venir de la vallée, et enfin la production hydroélectrique ;
- un registre **social** – avec un questionnement sur les liens entre acteurs, la sociabilité à l'œuvre à travers les différents usages ;
- un registre **politique** – il s'exprime à travers une interrogation sur le partage des responsabilités et des attributions, notamment en lien avec la question de l'entretien des berges ;

- un registre **identitaire** – il apparaît via des interrogations sur le patrimoine constitué par la vallée, les barrages, l'idée de projet exemplaire ;
- un registre **paysager et naturel** – le projet est l'occasion de discuter des attentes de nature et de sauvage en lien avec la configuration des lieux.

La rivière donne lieu à des discours très différents selon le ou les registre(s) mobilisé(s). Il n'y a pas une image de la Sélune mais autant d'images que d'expériences de la rivière.

2.1. La Sélune : la vallée et les lacs, des entités distinctes

2.1.1 Des périmètres variables d'appréhension de la vallée de la Sélune

Une première distinction concernant les représentations de la rivière et de la vallée tient à l'échelle à laquelle celles-ci sont appréhendées. Cela est particulièrement visible dans les cartes mentales réalisées par les personnes rencontrées qui renvoient à des périmètres très variables (Fig. 18).

Dans certaines cartes, la représentation de la vallée est très localisée : seul un court tronçon bien délimité est figuré correspondant au périmètre d'usage de la personne qui dessine. Il peut s'agir par exemple d'un poste de pêche ou bien d'un lieu spécifique auquel la personne est attachée. Certaines cartes comportent ainsi des indications concernant la localisation de telle ou telle espèce de poissons ou encore des noms de voisins de cabanons montrant une grande proximité au territoire représenté et une connaissance très fine des lieux.

À l'inverse, d'autres cartes sont établies sur des périmètres plus englobants. Deux d'entre elles représentent même la Sélune de la source à l'embouchure avec une grande quantité d'indications de lieux et de détails. Les cartes des élus mentionnent de manière précise les différents territoires d'appartenance (communauté de commune, département) voire les grandes villes régionales. Ils intègrent la rivière dans un territoire de vie plus vaste tandis que les usagers axent leur dessin sur les lieux qu'ils connaissent, qui sont proches de chez eux et où ils vont. De manière générale, on peut remarquer que la partie amont de la Sélune n'est pas représentée (au-delà du lac de Vezins) : n'existe-elle pas au-delà de Saint-Hilaire-du-Harcouët ? Est-elle confondue dans le paysage ? Pour comparaison, la référence à l'embouchure via la mention du Mont Saint-Michel est, en revanche, plus fréquente en particulier pour les enquêtés de la partie aval de la vallée. Ces visions restreintes, centrées sur la zone des lacs, soulignent aussi la difficulté d'appréhender la vallée dans son intégralité du fait de son accessibilité difficile.

2.1.2 Une vallée : trois entités distinctes

La vallée de la Sélune ne s'impose pas spontanément comme une entité à part entière. La rivière se partage en trois entités, très distinctes pour les usagers et les riverains, autant en terme paysager qu'en terme d'usages :

- la rivière en amont des lacs,
- les lacs, partie où « *on ne la voit plus* »,
- la rivière en aval des barrages où elle prend la forme d'un fleuve côtier.

En bref, « *la Sélune, ce n'est pas les lacs, et les lacs ne sont pas la Sélune* » (un riverain). Alors que l'objet du projet d'arasement est de restaurer la continuité écologique de la Sélune, il est intéressant de noter cette absence de vision continue de la rivière : les différents tronçons traversés depuis sa source jusqu'à l'embouchure dans la Baie du Mont Saint-Michel ne sont pas identifiés comme un tout.

La présentation de l'enquête nous a d'ailleurs dès le départ confronté à cette difficulté de définition de ce qu'est la Sélune et de la place des lacs. Le cœur de l'enquête portait sur les lacs, et leur effacement, mais dans le souhait de replacer ces entités dans un ensemble global et aussi afin de ne pas orienter les réponses uniquement sur les lacs, une première question générale portait sur « la Sélune », qu'on demandait aux personnes de décrire. « *Vous voulez parler de la Sélune ou des lacs ?* » nous demande ce riverain qui ne fut

pas le seul à poser la question. Aborder l'enquête par « la Sélune », était aussi considéré comme « biaisé » par certaines personnes et l'enquête perçue comme « orientée », au motif qu'on faisait comme si les lacs avaient déjà disparu : « *Décrire la Sélune ? Vous voyez, c'est orienté, vous ne parlez pas des lacs, vous faites comme s'ils avaient déjà disparu* ». Au moment de l'exercice de dessiner la carte mentale de la Sélune, cet usager nous a d'ailleurs annoncé qu'il allait dessiner les lacs « *par rébellion* ».

Cette distinction est également apparue lors de l'observation de la planche photographique. Pour cet habitant de Ducey, pêcheur de saumon, on ne peut confondre les lacs et la Sélune. Regardant les photographies présentes :

Enquêté – « *Ce n'est pas la Sélune là, c'est le lac* ».

Nous – Ah bon, ce n'est pas la Sélune ?

Enquêté – « *Non bon, c'est la Sélune quand même, mais on appelle ça le lac* ».

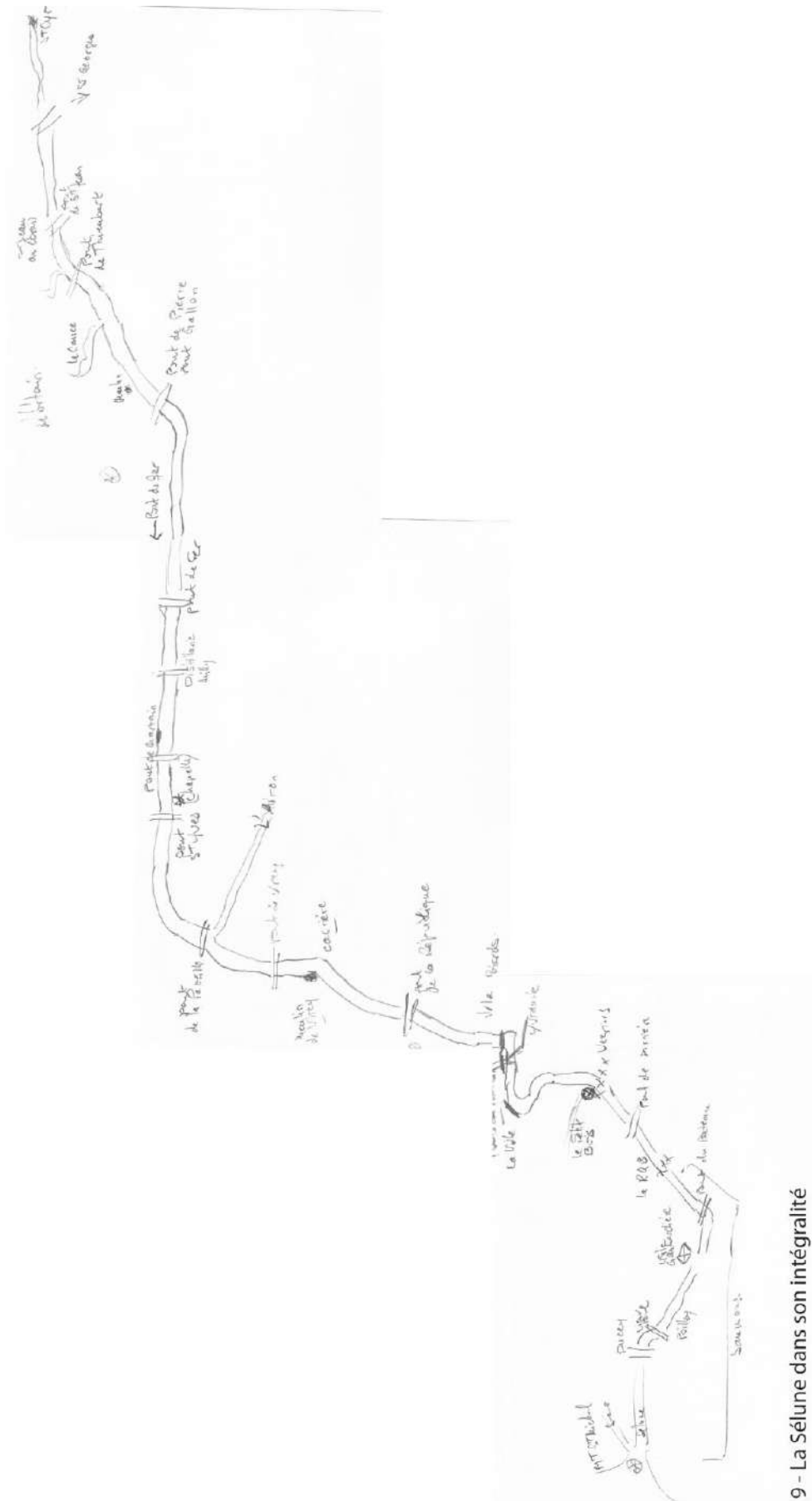
Nous – Les lacs sont-ils d'ailleurs sur la Sélune ?

Enquêté – « *En fait, quand on parle, on se rend compte au niveau des pêcheurs que Vezins et la Roche-qui-Boit, ils ne sont même pas au courant que c'est sur la Sélune, hein ...* »

À partir de la planche photographique, les personnes devaient choisir la photographie qu'ils préféraient, à l'inverse celle qu'ils aimaient le moins puis celle qui leur semblait la plus emblématique et la moins emblématique¹⁸ de la Sélune. Demander aux personnes de choisir la photo « la plus emblématique » de la Sélune n'était pas une question évidente, dans la mesure où elles étaient obligées de trancher en faveur des lacs ou de la rivière, ou bien choisissaient deux photos, l'une représentant les lacs et l'autre la Sélune. Cette dernière question a soulevé des réactions montrant de nouveau cette forte distinction : « *C'est une question piège. Les barrages, ce n'est pas la Sélune, j'ai tendance à associer la Sélune aux barrages* » (un agriculteur riverain). C'est la photo 4 (Fig. 17) qui a été la plus fréquemment choisie comme photo la plus emblématique des lacs : le barrage de Vezins y figure depuis l'amont avec le plan d'eau en premier plan. Cet enquêté fait bien la distinction entre l'entité lac et l'entité rivière dans le double choix qu'il effectue. La photo 4 est selon lui emblématique des lacs tandis que la photo 6 (cliché pris au niveau de l'abbaye de Montmorel) est selon lui emblématique de la rivière : « *Pour moi ce qui est emblématique des lacs, c'est les barrages, parce que c'est la raison même du lac. Mais de la Sélune ? La 6 : un cours d'eau de moyenne importance, excessivement de végétation autour* ». Les photos 6 et 8 ont été le plus souvent choisies comme les plus emblématiques de la Sélune. La photo 8 est choisie par un riverain comme la plus emblématique car « *ça représente bien la région chez nous, le pont, les maisons couvertes d'ardoises, les saules pleureurs, c'est bien les mélanges de nuages, des maisons d'ardoises, la nature telle qu'elle est* ». À l'inverse, ces photographies (6 et 8) ont parfois été jugées non emblématiques parce qu'insuffisamment spécifiques. La photographie 8 est ainsi trop banale pour ce répondant puisque « *Sur 80% des rivières, on arrive à quelque chose comme ça* » (un agriculteur riverain). C'est aussi dans la pratique que les trois entités sont différenciées. Ainsi, ce pratiquant de canoë-Kayak considère que : « *C'est trois différents milieux pour moi. On a ... Nous le kayak c'est "eau calme", c'est "eau vive" et c'est "mer". La photo 13 c'est plus près de la mer et de l'estuaire, la partie eau vive c'est ... voilà, et la partie eau calme c'est Vezins donc ... emblématique ... Moi en tant que pratiquant, il y a vraiment 3 ... J'ai du mal à choisir, parce que c'est un goût personnel de savoir si je préfère l'eau vive ou la mer ou l'eau calme ...* ».

Enfin, la description de la Sélune et des lacs comme de ce que les uns et les autres préfèrent est marquée pour partie par le sceau de la proximité. Ainsi, l'embouchure de la Sélune, avec ses paysages estuariens propres à la Baie du Mont-Saint-Michel ne sont pas forcément identifiés comme faisant partie de la Sélune (photo 13). Ces habitants de Saint-Hilaire-du-Harcouët ne sont par exemple pas sensibles à la photographie de la Sélune vers l'embouchure, loin de leur territoire : « *Je préfère ce genre de photo, 10, 12, la végétation plutôt que la plaine, que la 13 parce que pour nous la Sélune, c'est la Sélune avant les barrages. Nous c'est pas la Sélune après Ducey* ». Au contraire, pour cet habitant d'Avranches pratiquant le canoë, c'est la photo 13 qui est la plus emblématique : « *cours d'eau calme, un fleuve qui arrive qui est très calme dans la campagne* ».

¹⁸ L'idée de vue emblématique contient l'idée de "signe conventionnel à valeur symbolique" (Larousse).



9 - La Sélune dans son intégralité

Figure 18 – Cartes mentales

2.1.3 Quelques lieux majeurs

Dans les cartes mentales comme dans les évocations orales de la vallée, quelques lieux apparaissent de manière redondante et s'imposent comme des points de repères clefs et/ou des lieux majeurs (Fig. 19). Il s'agit à la fois de points de repère (barrages, ponts) qui permettent de se positionner le long de cette vallée qu'aucune route ne longe et qui demeure difficilement accessible. Il s'agit aussi de lieux phares que les habitants et usagers aiment faire découvrir à leur famille ou amis ou dans lesquels ils se rendent régulièrement pour pêcher ou se promener (barrage de Vezins, petit bois d'Isigny, l'Autre café, Montmorel...).

| Lieux | Nombre de citations dans les cartes mentales (sur 25 collectées) |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Barrage de Vezins | 16 |
| Barrage de la Roche-qui-Boit | 12 |
| Ducey | 9 |
| Pont des Biards | 7 |
| La Mazure | 7 |
| La Baie du Mont Saint Michel | 7 |
| Le petit bois d'Isigny | 6 |

Figure 19 – Lieux mentionnés dans les cartes mentales

Cela confirme le fait que les deux barrages sont des éléments importants du paysage pour qualifier la rivière. Ils sont considérés comme des lieux touristiques majeurs : « *Le barrage c'est magique, c'est un site touristique, on pourrait mettre ça en valeur* » (un riverain). Ils sont mis en avant pour leur intérêt patrimonial et architectural. L'intérêt du barrage de Vezins est souligné du fait de la finesse architecturale de l'ensemble et du prestige de l'ingénieur, Albert Caquot, qui a piloté d'autres prestigieuses constructions. Pour ce jeune riverain, c'est le même architecte qui a construit la base de la statue de la liberté et les barrages. Et selon ce témoignage recueilli à la foire Saint Macé, « *Le Corcovado est issu du même architecte* » (Foire Saint Macé). Pour cet élu, le fait que les barrages soient l'œuvre de l'ingénieur Caquot mérite une réflexion quant à leur devenir : « *Eh bien les ponts je pense qu'ils ont fonction à rester. Le barrage, non. Dans le sens où ... C'est vrai que certains s'étaient posés la question parce que les barrages sont l'œuvre d'un ingénieur, Caquot, qui était ... enfin c'était un précurseur, il a fait des grands barrages sur les ... en Afrique et autres, sur le modèle de ce qui s'est fait ici. C'est quelque chose qui est résistant et tout ça. La question c'est que s'il n'est pas araser aujourd'hui, on le donne ... enfin après c'est une question d'élu ça ... on les donne à qui ?* ».

Après les barrages, les ponts, tous confondus, font partie des lieux les plus fréquemment mentionnés. Ils constituent des repères importants dans le paysage, d'où l'on bénéficie d'une vue sur les lacs et ils sont des lieux d'usage prisés, notamment par les pêcheurs. Ils sont également appréciés pour leur dimension patrimoniale comme le montrent les extraits ci-dessous :

« *Quand vous êtes à Ducey et que vous avez le pont romain qui est illuminé la nuit, avec la chute d'eau, ça c'est ... ppffffffffffffff* » (un acteur du tourisme)

« *La Sélune, alors vous ne l'avez pas la photo, elle est magnifique, c'est celle qui est ... Quand vous êtes à Ducey et que vous avez le pont romain qui est illuminé la nuit avec la chute d'eau, ça c'est ... c'est très ...* » (un élu, en cherchant la photo qu'il préfère)

Le patrimoine bâti, que représentent aux yeux des personnes enquêtées les barrages et les ponts est donc mis en avant comme un élément fort de l'intérêt de la rivière. Cette professionnelle du tourisme présente une photographie qu'elle apprécie de la vallée mettant en exergue le vieux pont de Ducey pour argumenter que la Sélune combine à la fois un attrait naturel et un attrait patrimonial (Fig. 20).

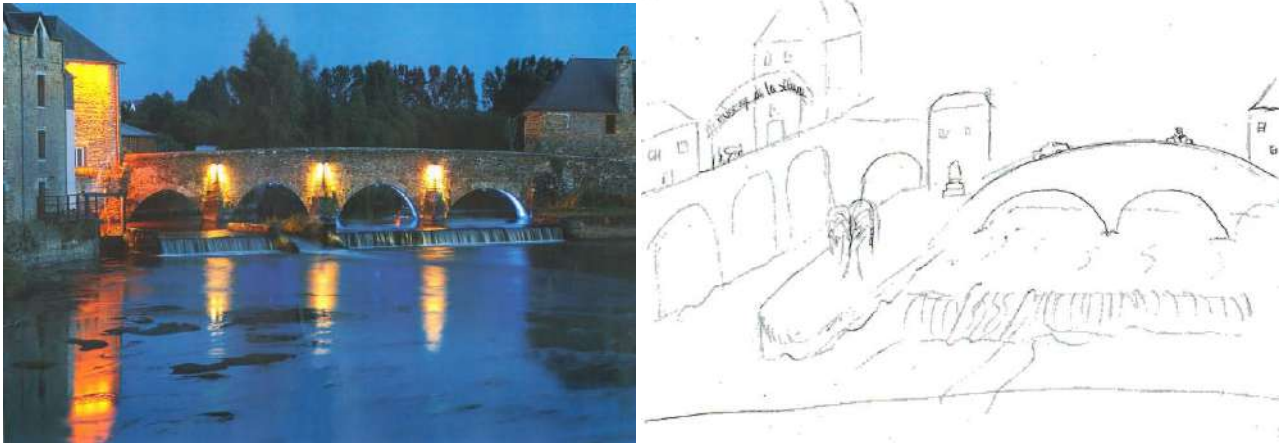


Figure 20 – Le vieux pont de Ducey : a/Photographie choisie par l'Office de tourisme de Ducey sur ses brochures ; b/Le vieux pont de Ducey dans une carte mentale de la Sélune

Les lieux préférés qui ont été cités par les visiteurs des foires de l'automne 2014 à l'occasion de la restitution de ces travaux recoupent en grande partie les plus mentionnés dans les cartes mentales. Il s'agit de la Mazure, du pont des Biards et du pont de Dorière, du lac de la Roche Qui Boit (et plus spécialement de l'Autre café), du barrage de Vezins, du pont de la République, ou encore de l'abbaye de Montmorel. Les résultats obtenus lors de la foire de Saint-James (sur la rive gauche de la Sélune, à l'aval de Vezins) et à Saint-Hilaire-du-Harcouët (sur la rive droite, à l'amont du lac de Vezins) sont sensiblement différents témoignant de l'effet proximité sur la fréquentation des lieux (Fig. 21). La vallée est peu fréquentée et connue dans son intégralité : les personnes rencontrées la connaissent via des lieux plus que pour la parcourir de tout son long.

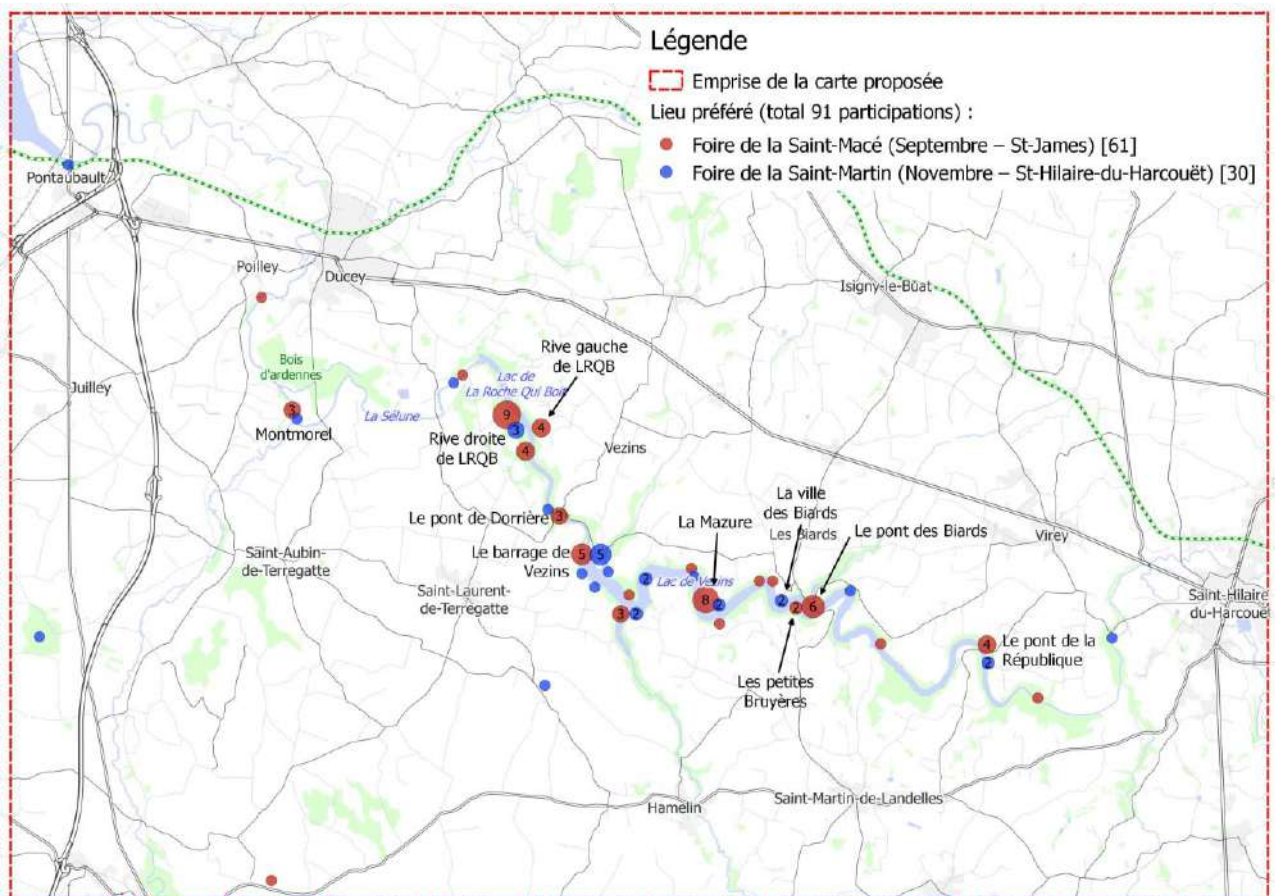


Figure 21 – Localisation des « lieux préférés » indiqués par les visiteurs lors des foires d'automne 2014

2.2. Entre paysage ordinaire et remarquable : la rivière et les lacs

La distinction rivière/lacs se retrouve dans les descriptions et qualifications qui sont proposées de ces deux entités. Chacune d'entre elles fait l'objet d'appréciation contradictoire puisque les paysages de la rivière sont globalement qualifiés de « typiques » d'un cours d'eau de campagne et donc jugés comme plutôt banals tandis que les lacs font fréquemment l'objet de comparaisons avec des sites plus originaux ailleurs dans le monde.

2.2.1 Des paysages magnifiés

Qu'il s'agisse de la rivière ou des lacs, les acteurs locaux manifestent une certaine fierté locale, comme a pu s'en rendre compte un membre de l'équipe du bureau d'étude Etheis, qui a malencontreusement défini la vallée comme une « vallée ordinaire » lors d'un atelier consacré au paysage visant à partager avec les acteurs locaux un diagnostic avant d'élaborer le Schéma de développement durable de la Vallée de la Sélune. Voici le souvenir que cet élu a gardé de cette réunion : *« je vais vous donner le retour d'analyse d'un bureau d'étude avec lequel on avait travaillé, et leur retour avait été mal voire très mal perçu de la part de certaines personnes qui étaient autour de la table. Et il faisait le constat suivant, alors qui avait choqué, mais qui moi ne m'avait pas forcément choqué, c'était de se dire qu'on avait une vallée qui était intéressante, mais qui néanmoins restait une vallée ordinaire. Alors là, tollé de ... et puis levée de bouclier de certaines personnes qui voyaient leur vallée comme... Et puis le bureau d'étude s'est expliqué, en disant : non votre vallée elle est bien, mais si on la compare, par rapport à la Loire ou par rapport à un certain nombre d'autres cours d'eau importants, plus importants ou moins importants... quand on descend, vous prenez une barque, là, vous partez de Saint-Hilaire et vous allez jusqu'au barrage, il y a des endroits très sympathiques, mais c'est beaucoup de bois, de temps en temps vous avez une percée, avec un pré ou vous distinguez un bâtiment d'élevage. Il n'y a pas de patrimoine... enfin ce n'est pas transcendant quoi... voilà. D'où cette analyse. Qui pour moi est, même si ça fait mal à entendre, est juste »*. La proximité des paysages exceptionnels de la Baie du Mont Saint-Michel qui masquent l'arrière-pays favorisent peut être l'envie de se démarquer en mettant en avant le caractère singulier des paysages de la vallée. Cette différenciation s'appuie alors plutôt sur les lacs que sur la rivière.

À l'inverse, le choix de la DDTM de reprendre ce qualificatif de « gorges de la Sélune » pour en faire un logo affiché sur le bulletin d'information laisse plus d'un acteur local perplexe. Cette terminologie est considérée comme exagérée, mensongère selon certains :

« - On nous vend, on nous dit que, d'ailleurs ce sera sûrement le cas, dans de nombreuses années, on va sûrement récupérer une très belle vallée à la place du lac. C'est clair. Alors de là à parler des gorges de la Sélune, bon, je crois qu'on est complètement dans le ridicule.

Nous – Ha oui ? Ça ne vous plaît pas ?

- Ça me plaît les gorges de la Sélune, c'est fantastique ! [ton ironique] c'est complètement ! On n'est pas dans le Tarn, on n'est pas dans le Verdon, pas dans la vallée de la Tinée. Pourtant dans la Tinée il y a des gorges, mais on parle de la vallée, on ne parle pas de gorges. J'aimerais bien que tous ces gens-là aillent faire un tour par là-bas. Qu'ils voient ce qu'on appelle des gorges. Imaginez un gars qui habite, je ne sais pas moi, dans le Var ou dans les Alpes Maritimes, qui voit un panneau, gorges de la Sélune. Non mais imaginez sa réaction – ho putain oh des gorges [avec un accent du sud] [...] Il va voir une jolie rivière, mais des gorges, des gorges de quoi ? C'est vrai qu'il y a des endroits, en aval de la Roche qui Boit, qui sont vraiment escarpés, on va dire. Mais de là à parler de gorges, ils sont complètement à côté de la plaque. Mais c'est très vendeur par contre. Mais on va le vendre qu'une année, parce qu'après les gens ils vont pas revenir. C'est une escroquerie. Enfin bon » (membre association ADB).

Ces propos soulignent le décalage entre la perception par les services de l'État et les acteurs locaux mais également le rejet de tout ce qui provient de l'État. Cet exemple montre aussi la difficulté à cerner à qui s'adresse in fine le projet : s'agit-il de construire un produit touristique en vantant des paysages

exceptionnels ou bien de favoriser la réappropriation de la vallée par ses habitants et l'affirmation d'une nouvelle identité partagée ?

2.2.2 Une petite rivière courante typique de campagne

Deux éléments caractérisent la Sélune : sa dimension rurale et son côté représentatif des petites rivières de campagne¹⁹. Ce représentant agricole décrit la vallée de la Sélune comme étant une vallée fertile, marquée par une agriculture dynamique : pour lui, la Sélune est une « *tranquille rivière de campagne* » (Fig. 22).



Figure 22 – Photographie choisie par un agriculteur

La photographie (6) représentant la rivière en premier plan, un petit pont et l'abbaye de Montmorel en arrière ainsi qu'un saule pleureur est parmi les préférées. Elle illustre bien la figure de la « petite rivière » : « *c'est Montmorel, avec le saule pleureur, le cadre est sympa, ça rappelle une rivière très calme, sereine verdoyante, avec une construction derrière, un peu une rivière vivante, un patrimoine sympa* ». Ce lieu est aussi désigné comme un point phare des balades effectuées en canoë-kayak : « *Montmorel, parce que c'est l'un des sites où il y a l'abbaye ... en termes de paysage et de patrimoine c'est sympa, et même ça représente tout parce qu'en hiver avec le pont ça fait des petites accélérations, on a aussi de l'eau vive ... Moi sur mon type de ballade qu'on fait avec Manche Nautisme c'est l'un des points clés de la balade quoi, et sur laquelle il y a la partie historique, la partie paysage et la partie sensation quoi* ». Le caractère courant de l'eau est largement mis en avant par la plupart des personnes ayant choisi cette image : « *ça reflète vraiment ce qu'on appelle les petites rivières* » (pêcheur). D'autres marqueurs contribuent au caractère serein et calme du lieu comme le saule pleureur : « *J'aime bien le saule pleureur. Le saule est apaisant, sauvage* » ; « *elle est pittoresque* » (acteur tourisme). Les lacs peuvent également être associés à cette image rurale. Un élu d'une commune riveraine nous a envoyé une série de photographies représentant la Sélune : dénuées de commentaire, elles montrent cependant bien la dimension campagnarde de la Sélune (Fig. 23).

¹⁹ On peut ici (sans caractère péjoratif) parler de « paysage ordinaire » au sens de la Convention Européenne du Paysage, c'est à dire de paysages de la vie de tous les jours définis par défaut en regard des paysages exceptionnels tels ceux de la Baie du Mont Saint Michel par exemple.



Figure 23 – Photographies proposées par un élu

2.2.3 Les lacs, un paysage atypique ... comparé au Québec

Les lacs, à l'inverse, sont décrits par beaucoup comme originaux : ils sont plébiscités par une partie de la population rencontrée pour les paysages qu'ils façonnent. Ils sont « pittoresques » (« dignes d'être peints » précise ce professionnel du tourisme), constituent un « cadre magnifique » voire « magique ». Il s'agit de paysages atypiques comme en témoigne ce commentaire accompagnant le choix comme photographie préférée de la photo 2 représentant le lac de la Roche qui Boit : « C'est joli, ça a de la gueule. Ça, c'est les gorges de la Sélune ! » (membre association ADB). C'est souvent l'atmosphère associée aux lacs qui est mise en exergue. La photo 15 a été choisie comme photo préférée notamment par ceux qui sont attachés au lac. Elle offre une représentation appréciée du lac : « Petit bout de lac avec les petites maisons en place » (élu) ; « J'aime bien l'ambiance » (technicien structure intercommunale). La photo 2, bien que moins fréquemment choisie, est appréciée par ceux qui l'ont désignée comme leur préférée du fait qu'elle relate « l'esprit du lac » : « J'aime bien celle-là parce qu'elle est tout à fait dans l'esprit que j'allais dire : le pédalo, le ... c'est l'esprit de ce qu'était le lac » (habitant de Saint-Hilaire). Cette photo est associée au lieu atypique de L'Autre Café.

Le paysage des lacs est aussi décrit en référence à différents « ailleurs », à des sites prestigieux en matière de paysage, ce qui en fait ressortir son côté exceptionnel : les lacs du Québec ou de la montagne. Dans une vidéo, le conseiller général Louis Desloges appuie l'intérêt du lieu du fait qu'il pourrait être ailleurs : « vous avez vu derrière moi des photos, vous avez vu la beauté de notre vallée. Je m'y promène de temps en temps, peut-être plus que certains puisque je suis né avec et que j'aime y retourner. Je suis allé au Canada à l'automne, et je compare ce paysage qu'on a avec ces lacs, avec le Canada. C'est un atout touristique incroyable pour notre sud Manche ! »²⁰. Un autre élu explique : « Moi j'ai une conscrète qui était au Canada et qui est revenue dans le coin, elle me dit « mais on a le paysage du Canada » c'est... donc voilà » (élu). Ces références s'appuient sur plusieurs éléments : l'encaissement de la vallée (gorges), les versants boisés qui se

²⁰ Réunion publique à Isigny-le-Buat, 14 février 2012 : http://www.dailymotion.com/video/xopn31_reunion-sur-les-barrages-a-isigny-le-buat-50-1-intervention-des-elus-goupil-et-desloges_news

parent de belles couleurs à l'automne, le caractère minéral de certaines parois. Ces derniers procurent un caractère « sauvage » et « naturel » au lieu comme l'indique cet élu en décrivant la photo 14 du lac de Vezins, sa préférée pour « *son aspect sauvage, le rocher* ». Ces lacs permettent de dessiner une géographie imaginaire. Ils renvoient à des ailleurs prestigieux du fait de leurs paysages. Mais le choix ou pas des photos reflète certaines attentes en termes d'identité. Ces lieux « d'ailleurs » doivent en même temps pouvoir être localisés. Pour cet habitant de Saint-Hilaire-du-Harcouët, la photo 7 est la moins emblématique parce qu'elle ne permet pas de se repérer, de savoir où l'on est : « *on ne sait pas trop où on est. On est incapable de savoir si on est sur une rivière, si on est sur un lac, on ne sait pas* ». Au final, les lacs ressortent comme un paysage à part de la vallée de la Sélune. Si le mot n'est pas repris, il s'agit bien d'un tronçon en gorges²¹, au sens de vallée très encaissée et étroite, rare dans le nord-ouest de la France (Germaine, 2009).

2.3. Deux natures en lice

Autant les lacs que la rivière sont appréciés pour leur dimension « naturelle » et « sauvage ». Les commentaires effectués sur les photos présentées permettent de préciser certains éléments d'appréhension de ces paysages. Certaines personnes ont effectué des choix très tranchés, selon qu'elles souhaitent montrer leur attachement plutôt à la rivière ou plutôt aux lacs. Les éléments qui ont guidé les choix d'appréciation portaient sur le caractère naturel, sauvage du paysage, la tranquillité qui lui est associée. Ces derniers sont reliés à des paysages divers selon les personnes : la nature est conditionnée pour les uns par la présence d'une « rivière vivante » (au sens avec du courant), de verdure ou encore l'absence d'éléments bâtis.

2.3.1 La nature sauvage de la rivière : une nature sans artefact

La Sélune renvoie à l'image d'une rivière sauvage, naturelle. Ce qui plait aux personnes rencontrées, c'est que la Sélune est une rivière courante à l'opposé de l'immobilité des plans d'eau en amont des barrages : « *ce que j'aime bien c'est quand la rivière fait des méandres, et il y a les arbres morts ... j'aime bien quand l'eau coule, qu'elle chante et qu'elle fait du bruit* » (acteur de la gestion de l'eau). Cette rivière courante est aussi appréciée pour les usages qu'elle permet comme le canoë kayak en eaux vives. Un kayakiste indique ainsi que son endroit préféré se situe au moulin de Quincampoix : « *Moi ce que j'aime bien c'est le moulin de Quincampoix, il n'est pas en photo là mais en terme d'eau vive pour pratiquer c'est le moulin de Quincampoix où on va le plus souvent pour faire de la pratique en tant que pratiquant club parce que c'est là qu'il y a de l'eau vive et on s'amuse. Voilà et puis c'est joli aussi* ». Ce sont aussi les méandres et sinuosités que dessine la rivière qui sont mis en avant : « *Donc la Sélune c'est un fleuve, enfin, qui débouche dans la baie du Mont-Saint-Michel. Il y a toute une vallée tout autour en fait, avec les ... c'est une très belle rivière avec tous ses méandres* » (acteur du tourisme). Cette rivière appréciée est perçue comme riche de biodiversité. Ainsi, cette riveraine ayant choisi la photo 8 comme la plus emblématique de la Sélune : « *c'est vivant, y a de la vie, on voit presque les poissons* ».



Figure 24 – Photographie d'une rivière appréciée par un pêcheur

²¹ Le terme figure dans le logo de la revue éditée par la DDTM de la Manche et n'est pas approprié localement.

Mais la Sélune n'est pas « vivante » partout. Les lacs sont perçus négativement et par opposition, certains parlent de « rivière morte », du fait de l'absence de courant en amont des barrages. À la différence de la Sée décrite comme vive et prise comme élément de comparaison, la Sélune est décrite par cet agriculteur comme une rivière « un peu morte », du fait que le courant est entravé par les barrages. La Sélune est donc appréciée quand elle est « libre », c'est-à-dire sans obstacle transversal : sans barrage. Pour ce pêcheur, « là-haut, on est vraiment dans la petite rivière de torrent, et après on tombe vraiment sur ces deux lacs, qui viennent vraiment manger la rivière. Et donc c'est une vallée ... c'est vrai que la vallée est belle, mais c'est ce que je dis, elle engloutit la rivière [...] un lac de barrage, ce n'est pas quelque chose de naturel [...] donc moi, dans le projet de barrage, je ne peux pas dire je suis pour ou je suis contre l'abattement des barrages, c'est ce que je disais à mon président, je suis pour un retour à la normale de la rivière, on va dire. Donc qu'elle retrouve son état naturel ». La photo qu'il a proposée comme préférée illustre cette description (Fig. 24).

Les marques de l'activité humaine doivent donc se faire discrètes : elles n'ont guère leur place dans cette nature sauvage. Dans une telle représentation de la nature et du sauvage, si le patrimoine « typique » tels que les vieux ponts, trouve grâce aux yeux des répondants en attente de ce type de nature, il n'en est pas de même concernant d'autres constructions, telles que les barrages. D'autres éléments bâtis comme la base de loisirs de la Mazure ou les cabanons installés sur les berges des lacs ont été plusieurs fois mentionnés par les répondants comme n'étant pas compatibles avec l'idée de nature et de sauvage associée à la rivière : « La Mazure, ça n'a rien de très naturel et puis mettre des constructions sauvages comme ça au bord de l'eau, non » ; « pour moi la Sélune c'est quelque chose de naturel. Donc ... ça ne vas pas être la construction de la Mazure ou ça » ; « la 1, ce qui choquerait le plus : ces aménagements ont-ils leur place ? Le bâti par rapport au reste ? Je suis pas fan. J'aime bien les moulins en pierre, là je ne trouve pas ça très typique. Je l'aime pas, j'aime pas les maisons, sauf les petites maisons en pierre ». Cet acteur de la gestion piscicole quant à lui n'apprécie pas « les cabanons à l'Yvrande, le côté moche et privatisation du lac ». À l'inverse, la rivière à Montmorel « est un peu dans l'esprit de la rivière future, on ne voit que l'eau, on retrouve l'esprit de la rivière » (pourtant on discerne une construction sur la photo mais celle-ci est ancienne et correspond donc aux canons esthétiques attendus) pour un élu.

2.3.2 Un attrait pour la nature artefact des lacs : calme, tranquillité,

Pour une autre partie des répondants, les lacs sont tout autant porteurs de l'idée d'une nature sauvage, et sont appréciés comme tels. Ils permettent de bénéficier de certaines des caractéristiques attendues de la nature, notamment la proximité avec certains éléments vivants, animaux ou végétaux : « Le lac ? Je le trouve apaisant, reposant, j'ai même trouvé des nichées de hérons cendrés » (un riverain) ; « Ici, il y a plein d'animaux, des cochons sauvages, des lapins, des chevreuils ... » (un riverain) ; « Il y aurait une famille de loutres qui habite ici !? Ce sont les propriétaires de l'Auberge du lac qui nous en ont parlé » (foire Saint Macé). Pour ce riverain, la renaissance de la nature au printemps compense largement la tristesse du lieu en hiver et c'est un lieu propice à l'observation de la nature : « quand la nature commence à s'éveiller, les écureuils qui commencent à se balader partout. Au pied d'un jeu, une lapine a fait ses petits. Bien sûr, le jeu est interdit d'accès pour l'instant » (un riverain). Cet autre riverain a choisi la photo 14 comme emblématique de la Sélune du fait de la présence de la nature : « ça paraît très nature. Tu peux être juste toi dans la nature, c'est ça qui est intéressant aussi pour se balader ».

Le calme est la première qualité citée dans bien des descriptions des lacs et ce que qu'on vient y chercher. Ce qu'apprécie ce riverain, propriétaire de cabanon, c'est « le calme, le repos. On n'entend pas les voitures, on entend que les petits oiseaux ». L'endroit est réputé pour sa tranquillité, surtout en hiver et plus généralement en dehors de l'ouverture de la pêche. C'est donc un site propice à la quiétude, à l'isolement, au repos : « une ambiance que j'aime bien. Le côté détente, repos, calme, sérénité. Les petits bateaux électriques qui naviguent comme ça. J'aime bien, j'aime bien j'aime bien » (un riverain). Un acteur du tourisme implanté dans la vallée indique : « Ce qu'on entend souvent, on est loin de tout". C'est le bout du monde, la maison d'à côté. C'est magique, le calme qu'il peut y avoir à certains moments ». Le caractère isolé lié à l'encaissement de la vallée, à sa faible desserte et au fait que les réseaux téléphoniques ne soient pas

accessibles contribuent à rendre les lacs sauvages pour les répondants. Les photographies ci-dessous (Fig. 25) témoignent de l'attractivité du site pour la contemplation et le repos comme évoqués par les personnes rencontrées.



Figure 25 – Photographies choisies pour illustrer le caractère paisible des lacs par les enquêtés

2.3.3 Les lacs : aussi des craintes et frayeurs

La beauté et l'attrait des lacs ont aussi un revers, une face sombre et inquiétante, représentée par différents éléments : la végétation sombre en hiver, la profondeur des lacs, leur descente à pic, la présence de silures, la vase et la couleur de l'eau suscitent peurs et fantasmes.

Ce pêcheur n'aime pas s'aventurer trop au milieu du lac avec son bateau, d'une profondeur avoisinant les 35 mètres, et pour des raisons de sécurité, il préfère rester à proximité des berges. Cette riveraine aussi est effrayée par les lacs, qui lui inspirent plus de crainte que d'intérêt, d'autant plus qu'un drame a eu lieu alors que ses enfants étaient encore petits : « *les lacs, ça m'a toujours déplu, ça m'a toujours fait peur. Il y a eu un enfant qui s'est noyé. Pour moi, c'est dangereux, c'est à pic, il y a de la boue* » (riveraine). La présence de silures est inquiétante : « *Le lac de Vezins, c'est très large, très vaste, très profond. Ça me fait peur d'un point de vue sécurité. Il y a des silures mangeurs d'hommes dans le lac qui n'est jamais vidé* » (une riveraine). Une jeune fille est, elle aussi, un peu effrayée par les silures qui sont présents dans l'eau, et craint qu'ils ne lui attrapent une jambe, tout comme ce jeune riverain : « *je n'aime pas les silures, parce qu'il paraît que ça mange les hommes. Ça prend par le pied, ça vous noie, ça vous tue* ».

L'attrait du lieu dépend aussi de la saison à laquelle on vient en profiter. Il offre un visage inquiétant en hiver, lugubre : « *quand le temps est froid, c'est un peu noir comme verdure* » (une riveraine). Un riverain

reconnaît : « *C'est pas simple l'hiver. On est dans un trou, ça me fait penser à Shining. Tout seul, isolé, ça ne doit pas être ...* ».

Enfin, les lacs offrent un visage bien moins plaisant quand les niveaux d'eau sont bas et les cailloux visibles, comme on peut le voir sur la photo 3 ou 10 : « *je n'aime pas trop le côté berge même s'il y a la présence de la barque et la cabane de pêcheur. Une eau pas attrayante* » (kayakiste). Lorsque le lac est géré à la côte hivernale (pour éviter les inondations), le niveau d'eau est plus bas dévoilant les berges mais faisant aussi apparaître par endroits « la vase ». Un riverain nous a ainsi confié une photographie représentant pour lui le pire de la Sélune, c'est une photo prise lors de la vidange : « *ça fait sale, ça fait gras, ça fait triste ... Déjà, marron, c'est pas la couleur que je préfère. Ça fait inaccessible aussi. On va se faire aspirer par cette vase, par cette eau* ». Plusieurs facteurs rendent le paysage des lacs repoussant avec un niveau d'eau plus bas : l'apparition des sédiments, dénommés boues, vase, fait peur car il ne paraît pas sécurisant (instable, mou, dangereux), il est sale et moche (couleur, odeur, pollué, mort, ...). Ce paysage est par ailleurs associé à la vidange (dont la dernière a laissé un mauvais souvenir) et à la possible dernière vidange des lacs avant leur disparition.



Figure 26 – Photographie choisie par un riverain comme le pire de la vallée (vidange de 1993, la Mazure)

2.3.4 Les lacs, un réceptacle de la pollution du bassin

Cette vision idyllique des lacs est mise à mal par la pollution mise en avant par de nombreuses personnes rencontrées. Pour cet acteur de la gestion de l'eau, des micro-organismes s'y développent altérant la qualité de l'eau : « *L'eau des lacs ? Elle est très mauvaise, un vrai bouillon de culture* ». Cet acteur de la gestion piscicole, non originaire du coin et y habitant depuis sept ans, reconnaît regarder les lacs avec un œil différent des gens du coin : « *vous arrivez, vous vous dites, c'est joli les lacs, mais ce qu'il y a, c'est qu'on ne voit pas ce qu'il se passe sous l'eau. Il est là le problème* ». Son œil d'écologue étranger à la région l'amène à dépasser la première vision paysagère qu'il a d'un cadre « joli ». Cet acteur de la gestion de l'eau ne peut s'empêcher de s'interroger sur ce qu'il se passe sous la surface. Il dit ne pas aimer les lacs à cause de : « *l'immobilité en fait. Cette grande surface et tout ce que j'imagine derrière, de pollution, de sédiments qui stagnent au fond, de tout ce que les gens qui ne voient que la surface de l'eau n'ont pas conscience, l'impact du plan d'eau sur la continuité écologique, de toutes les espèces invasives qu'il y a dedans, des cyanobactéries qui grouillent. Quand je vois des gens qui se baignent, mais ils sont fous ou quoi ?* ».

La pollution des eaux des lacs est peu mentionnée par les acteurs locaux, riverains et usagers, qui se disent opposés à l'arasement des barrages. Est-ce parce que ces personnes ne connaissent pas la qualité de l'eau, ou bien occultent-elles cette dimension ? « *Le poisson, moi je le mange !* » revendique une utilisatrice des cabanons. Le rapport à la pollution des lacs est par ailleurs étonnant si l'on en juge l'intérêt qu'il a suscité dans un guide départemental consacré à des sorties nature dont une des balades est intitulée « *Scruter l'œil* ».

vert fluo du lac de Veziins » (Fig. 27) et invite à se rendre auprès de celui-ci « au début de l'été pour la couleur de l'eau » pour profiter à plein des phénomènes d'eutrophisation !



Figure 27 – Extrait du guide « Envies de nature – Manche : le guide des plus beaux sites en 61 balades et randonnées » (Bednar et Fautré, 2006, p. 152-153)

La pollution n'est pas restreinte aux lacs et une partie des opposants à l'arasement évoquent ce problème qu'il touche les lacs ou l'ensemble de la rivière (Fig. 28).



Figure 28 – « Le pire mais pas le seul » photographié par un riverain membre actif association ADB

2.3.5 ... mais une nature entretenue

Enfin, la plupart des personnes interrogées semblent rechercher une nature « propre », bien ordonnée. On peut ajouter à cela l'attrait pour une eau transparente ou au moins peu chargée en sédiments. Pour la plupart des personnes rencontrées, la Sélune, qu'elle soit libre ou sous forme de lac, est appréciée quand elle est entretenue. Ainsi, parmi les quatre photos représentant une dimension non appréciée de la Sélune envoyées par un agriculteur, deux représentaient la présence d'embâcles en travers de la rivière (Fig. 29).



Figure 29 – Une vue négative de la rivière selon un agriculteur

L'association des Amis du barrage a ainsi organisé le 10 Mars 2015 une opération de nettoyage des abords des lacs de la Sélune (Fig. 30). 62 volontaires ont répondu à l'appel de Roger Lebeurier, vice-président de l'association. L'objectif était de dégager les points de vue sur les lacs depuis les ponts et la route afin d'améliorer la visibilité des lacs et de valoriser ces derniers. Lors de l'assemblée générale de l'association du 15 janvier 2015, des photographies du pont de Virey, du pont de la République ou encore du pont des Biards ont été projetées pour montrer le manque d'entretien des abords des lacs par les collectivités et EDF. Ce constat a été mis en regard d'un second diaporama présentant un autre lac, le site de Lavalette (Haute-Loire) montré comme exemple d'un lac de barrage attractif, bien entretenu et valorisé. Le nettoyage des abords du lac est organisé pour améliorer l'aspect visuel de ces derniers pour les habitants mais aussi pour prouver qu'il a un potentiel touristique non négligeable alors que la décision d'effacement est suspendue à de nouvelles expertises. D'autres chantiers bénévoles de débroussaillage avaient été précédemment organisés au petit Bois d'Isigny pour accueillir des animations festives.



Figure 30 – Article paru dans Ouest France, 10/03/2015

3. Des représentations qui s'appuient sur les usages et pratiques de la rivière

Lors des enquêtes, les personnes rencontrées ont manifesté différentes formes d'attachement à la rivière et aux lacs. Les raisons de cet attachement sont multiples et souvent liées aux usages et pratiques, personnelles ou collectives, présentes et passés, de la rivière.

3.1 La rivière utilitaire

Comme pour nombre de rivières aménagées, les usages et utilisations de la Sélune ont évolué au fil du temps. Elle fut le théâtre de différentes activités liées à l'eau : moulins, bateaux-lavoirs, tannerie. Jusqu'à récemment, des activités industrielles étaient présentes le long de la rivière (sur l'Yvrande notamment). Deux usages utilitaires d'importance ont été cités par les personnes enquêtées : l'exploitation hydroélectrique associée aux deux barrages et la production d'eau potable.

Les barrages sont des endroits incontournables de la Sélune. Pour les uns, ils sont des éléments importants de l'histoire et du patrimoine de la vallée et sont utiles à la production d'énergie hydroélectrique considérée comme une énergie propre, renouvelable, verte. L'arrivée de l'hydroélectricité fait parfois l'objet d'un souvenir de l'histoire familiale : « *Ma grand-mère avait peur d'appuyer sur le bouton quand il y a eu l'électricité* » (foire Saint Macé) : « *Les parents ont vu l'électricité arriver, c'était quelque chose !* » (élu). Pour d'autres, les barrages constituent des obstacles, des constructions de béton qui nuisent à la dimension naturelle du site²².

Si les riverains et les habitants ont tous parlé de la production électrique liée au barrage, ceux qui ont évoqué la production d'eau potable sont beaucoup moins nombreux. La Sélune est néanmoins parfois aussi présentée comme une source de production d'eau potable du fait des 26 prises d'adduction d'eau présentes sur le bassin. Cette dimension a surtout été présentée par les élus et les agriculteurs. Un élu nous rappelle ainsi que 32 communes sont desservies par l'eau produite par l'usine de traitement de l'eau située sur la commune de St-Aubin-de-Terregatte. Pour certains acteurs locaux, les lacs sont aussi une réserve d'eau, qui peut être utilisée par les agriculteurs lors des périodes de sécheresse. Cette possibilité est souvent mise en exergue en lien avec le réchauffement climatique annoncé qui devrait inviter à être préserver les ressources en eau et à conserver les plans d'eau.

3.2 La rivière familière

Dans la plupart des cas, les habitants et usagers nous ont parlé de la rivière en témoignant d'une grande familiarité aux lieux et d'une appropriation le plus souvent ancienne (souvenirs d'enfance, famille) des paysages même si pour une partie des riverains, cet attachement n'est pas forcément lié à une fréquentation ou un usage régulier des sites évoqués. La plupart des personnes rencontrées entretiennent en effet une grande proximité avec les lieux évoqués. Cette familiarité avec ces paysages connus et reconnus est empreinte d'une dimension affective forte. C'est aussi l'un des premiers arguments utilisés par les personnes enquêtées pour justifier leur opinion quant à l'arasement des barrages. Celle-ci s'exprime à travers le fait que les personnes ont toujours vu les paysages tels qu'ils sont, qu'ils les connaissent et les reconnaissent, et qu'ils entretiennent une relation particulière avec les lieux, à travers divers usages :

« *(les lacs) ça fait partie du paysage, ça fait partie de la vie* » (élu)

« *On les a toujours vus* » (riverain)

« *Les lacs, quand on les voit, c'est joli. On reverra la nature d'avant la création des barrages. Est-ce que ce sera mieux ? Moi j'ai toujours connu les barrages, les lacs* » (élu)

Dans bien des témoignages qui nous ont été confiés, cette familiarité s'exprime surtout à travers les souvenirs que ces lieux ont permis de fabriquer. La manière dont cette relation au lac nous est racontée est avivée du fait du changement annoncé et de leur disparition programmée. Cela donne une tonalité nostalgique à une partie des témoignages. Pour cette personne qui pêche sur les lacs de la Sélune depuis

²² Cela conduit à questionner la manière dont naturalité et patrimoine bâti peuvent ou non être associés (voir Melin H, 2010. « Le dualisme nature / culture à l'épreuve du paysage », *Regard sur l'industrie comme élément du paysage naturel, Sociétés*, 2010/3 n° 109, p 11-24).

qu'elle a 7 ans, la décision d'effacement des barrages « *lui fait gros sur le cœur* ». Des souvenirs importants sont évoqués comme le fait que le site du Petit Bois d'Isigny a été l'arrière-plan de nombreuses photos de mariage ou que les enfants ont appris à nager dans les lacs : « *Enfin ils nous l'ont raconté souvent mais tous les enfants de la famille ils ont tous appris à nager en bas en fait, parce que ça descend là, il y a un chemin qui ... ils ont aménagé un chemin qui descend jusqu'au plan d'eau et il y a un ponton tout ça. Donc c'était vraiment une maison familiale quoi. Donc c'était plus pour les enfants je pense pour jouer en bas dans l'eau* » (propriétaire cabanon).

Plusieurs personnes enquêtées nous ont dit être attachées aux lacs et aux barrages ainsi qu'aux paysages associés mais sans pour autant qu'ils en aient des usages. Selon cet élu, « *les personnes qui ont une activité sur le lac, c'est pas la majorité des personnes* ». Ce chasseur se dit attaché aux lacs et à leur disparition mais ce n'est pas pour autant qu'il les fréquente : « *je n'y vais pas souvent, une fois vides, j'irai encore moins ...* ».

3.3 La rivière récréative

En dehors de la production d'énergie et d'eau potable, les usages de la rivière sont essentiellement récréatifs. Les principaux loisirs sont la pêche et la promenade (Fig. 31).

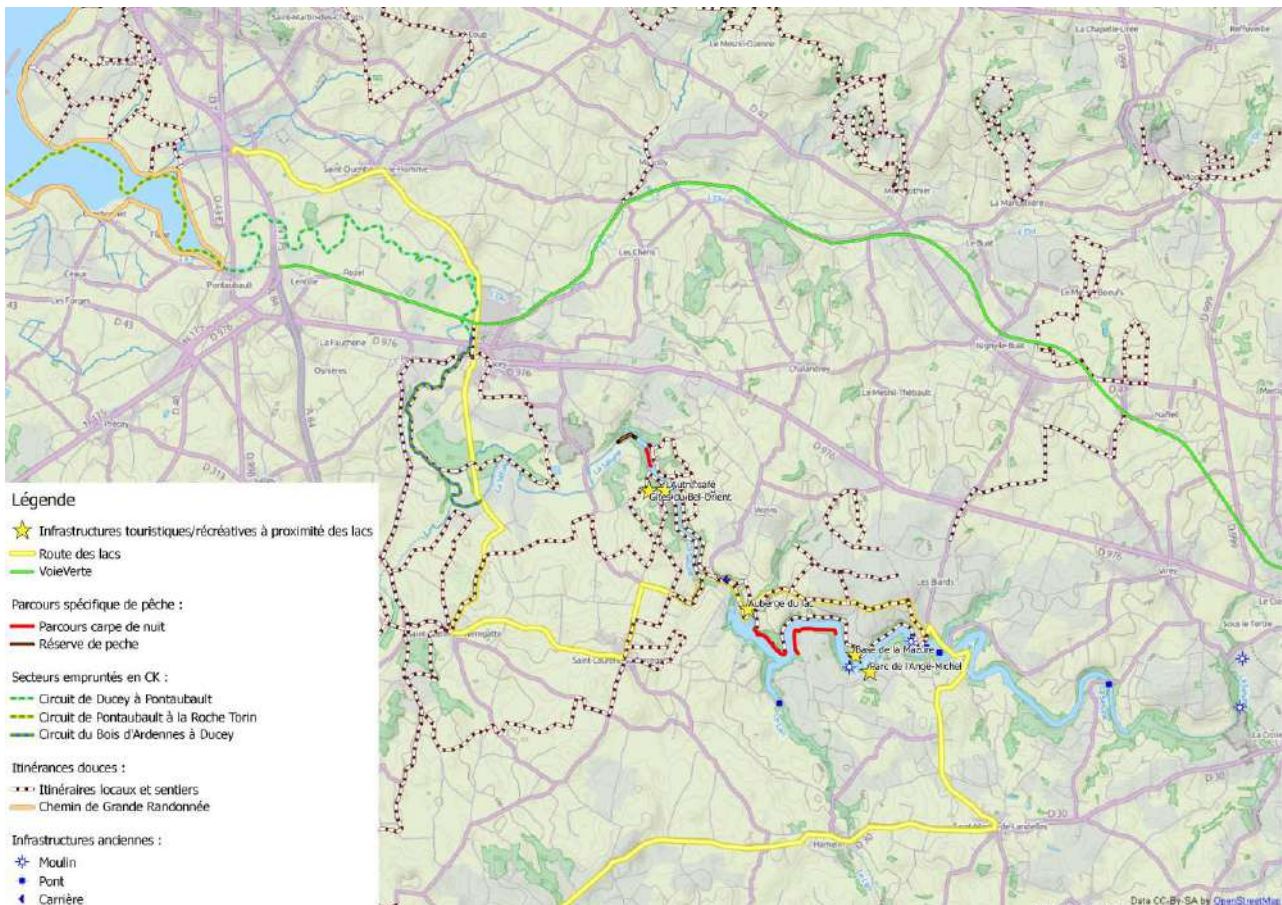


Figure 31 – Carte des usages (Réalisation : Matthieu Viry)

La pêche²³

La pêche est une activité importante autant sur la rivière que sur les lacs. Les populations piscicoles, et partant les pêches pratiquées, diffèrent selon qu'on est en amont des barrages, sur les lacs ou bien à l'aval.

La pêche constitue l'activité principale des lacs. Les deux retenues sont aujourd'hui réputées pour la pratique de la pêche du fait de leur population piscicole : des carnassiers (perche, brochet, sandre, silure) et des poissons blancs (carpes, gardons, brèmes). La pêche aux poissons blancs s'effectue depuis les ponts, ou bien

²³ Des éléments plus développés sur l'activité pêche seront développés dans un prochain rapport.

à partir d'une embarcation pour ceux qui en possèdent une. Certains sites comme la Fieffe au Roy sont bien identifiés pour la pêche à la carpe qui s'est développée depuis une vingtaine d'années. D'autres lieux de pêche sont mentionnés au niveau de tous les accès aux lacs. La pêche au carnassier est présentée par ses pratiquants comme une pêche populaire, peu coûteuse, notamment chez les plus anciens (les jeunes préférant le silure). Tout le monde pratique la pêche au blanc. La pêche à la carpe apparaît comme étant la plus coûteuse. Pour ce pêcheur, l'un des attraits majeurs du lac de Vezins réside dans le fait que ce n'est pas sur-pêché et que le site conserve un aspect sauvage. Il met cela en lien avec le faible nombre d'accès à l'eau : trois ou quatre accès sur un linéaire de 10 km. La perspective de devoir aller pêcher autour d'un étang artificiel dans un cadre plus ordinaire, moins naturel, et entouré de nombreux pêcheurs ne le séduit pas et motive son opposition à l'arasement.

Dès les années 1930, la pêche locale s'est reconvertie vers la pêche des poissons d'eau calme, favorisant l'émergence d'associations de pêche attachées aux lacs. Plusieurs personnes ont témoigné du fait que les pêcheurs se sont progressivement appropriés les lieux notamment durant la période de valorisation touristique des années 1980. La pratique de la pêche est devenue quasi exclusive, les pêcheurs ayant obtenu par exemple l'interdiction d'une activité comme le ski nautique en vogue à cette époque (entre les années 1980 et les années 1990). Cette propriétaire de cabanon témoigne que dans les années 1990-1995, des "parisiens" auraient voulu "privatiser" le lac pour des activités de type ski nautique, ce à quoi les pêcheurs s'étaient opposés. De fait, le site a certainement gagné en tranquillité (même si les pêcheurs se déplacent en bateau à moteur) :

« Il y avait beaucoup de canotage, on a refusé ... l'association des pêcheurs avait refusé les bateaux à moteurs. Et bon eh bien mon mari n'était pas content parce qu'à l'époque on en avait un mais on ne l'utilisait pas ici pour faire du ski nautique, parce qu'avec les enfants il faisait du ski nautique. Et les pêcheurs n'ont jamais voulu quoi. Et c'est peut-être dommage parce qu'en autorisant le ski nautique par exemple de 10h à 17h, pas à 5h le matin et à 20h le soir, ça aurait permis de brasser d'avantage l'eau » (propriétaire cabanon)

« La vallée, oui, elle est sympa, elle est surtout faite pour des gens qui sont passionnés de pêche, ça c'est clair. Problématique aussi, c'est que la société de pêche, pour moi, c'était ... ça avait été dit par le maire de Virey d'ailleurs à l'époque lors d'une de ces réunions, la société de pêche s'était un peu accaparé le lac. Et il n'y a pas beaucoup d'autres activités que la pêche sur le lac » (élu)

L'espace autour des lacs dispose de peu d'accès publics, la majeure partie d'entre eux est privatisée. L'accès à un cabanon et la possession d'un bateau sont les conditions d'un accès privilégié au lac. Autrement, les pêcheurs se contentent des ponts et des quelques pontons publics, les promeneurs des chemins qui sont accessibles et entretenus. Ce pêcheur reconnaît que la pratique de la pêche et l'usage des lacs sont le fait de quelques privilégiés. La situation est identique le long de la rivière qui est dans sa majeure partie non domaniale et inaccessible : l'aval de Ducey se distingue par l'aménagement d'un sentier et de pontons handi-pêche qui permettent d'approcher la rivière. À plusieurs reprises, lors des entretiens ou de réunions auxquelles nous avons assisté, nous avons pu entendre ce même constat d'une forme de privatisation des lacs et de leurs berges par les pêcheurs (cabanons, interdiction d'autres activités sur l'eau, accès à la surface en eau réservé aux propriétaires d'une embarcation) et d'un manque de diversification de l'offre d'activités récréatives. Ce constat était parfois suivi de l'expression de regrets : *« si on avait eu des aménagements, nos barrages n'auraient peut-être pas été la cible »* (un riverain) ; *« si on avait su mieux le valoriser et aussi mieux le partager nous les pêcheurs, peut-être qu'on n'en serait pas là »* (membre actif association ADB). Les autres activités sont en effet peu développées sur les lacs : nous avons recueilli peu de témoignages sur le canoë-kayak et la baignade par exemple.

3.4 Les lacs, un lieu de sociabilité

Si le calme et la tranquillité sont mis en avant pour parler de son attachement aux lacs, ceux-ci sont aussi associés à une vie sociale qui est recherchée et valorisée : *« Vous allez sur le lac vous avez l'impression d'être*

à cinquante kilomètres de la première âme, alors que ce n'est pas vrai [...] il y a énormément de détente, de repos, on fait le vide [...] c'est très calme ... on croise des bateaux ou des fois des pêcheurs sur la rive, mais très peu. Donc on est là on est les rois du pétrole aussi parce que nous, on est toujours à deux, toujours les mêmes depuis plein d'années, on a nos endroits, on aborde, on fait du feu, on grille la viande. [...] Quand on entend un moteur, généralement c'est un copain ou quelqu'un qu'on connaît, mais c'est tout. Donc c'est le paradis » (membre actif association ADB). C'est aussi ce qu'apprécie cette ancienne propriétaire de maison riveraine : *« ce que j'aime beaucoup moi c'est quand on voit du canotage, quand on voit des jeunes se promener et tout ça. Moi j'aime bien la vie. [...] moi j'aime bien voir les gens, quand on est là, ils nous font wouhouou eh bien on est contents »*. L'été, pendant les jours fériés et les week-ends, la fréquentation des lacs est plus importante et on voit par exemple des adolescents plonger dans le lac (pont des Biards par exemple). Il s'agit d'un lieu de sociabilité pour différentes générations mais plutôt des hommes.

La valeur accordée aux lacs tient pour une part non négligeable à cette dimension sociale qui y est étroitement liée. Ils donnent lieu à la construction de relations de sociabilité entre ses usagers, les pêcheurs et les propriétaires de cabanons en particulier. Les commentaires portés sur les photos des lacs diffèrent ainsi de ceux portés sur la rivière sur un point important : si la dimension nature et sauvage est clairement valorisée pour les deux entités, les photos représentant les lacs suscitent de nombreux commentaires renvoyant à la dimension sociale du site, à des souvenirs, à l'ambiance amicale voire festive des lieux, ... Les lacs évoquent donc des atmosphères très contrastées d'un côté calme, tranquille, sauvage qui invite à la contemplation ou à l'observation de la nature dans une pratique qui peut être solitaire ou en duo, et d'un autre côté un esprit plus convivial et festif associé à des pratiques collectives (petites groupes) le plus souvent la pêche mais aussi le partage d'un repas ou d'une veillée au bord des lacs. Ces deux ambiances sont d'ailleurs souvent décrites par les mêmes personnes. Une grande partie de cette sociabilité est organisée autour des cabanons et des pontons présents en certains endroits en lien avec la pratique de la pêche. Le lac, c'est la bande copains qui vient pêcher, faire un barbecue au cabanon, boire l'apéro. Il génère une activité de groupe. Pêche aux carnassiers, au blanc, ou encore à la carpe se pratiquent sur le lac. Cette pêche se pratique en groupe, et a une dimension de sociabilité forte : *« le lac, c'est les copains, si j'avais été tout seul aujourd'hui, je serai allé à la truite »* (pêcheur). Cependant, cette sociabilité relève maintenant pour partie du passé. Cette dimension sociale du site est en grande partie attachée à des souvenirs. L'animation sociale liée à la pêche n'est plus aussi prégnante qu'auparavant, constatent certains usagers.

Un lieu d'animations festives

Cette sociabilité renvoie aussi aux animations festives organisées au bord des lacs, notamment par l'association des Amis du barrage. L'un des objectifs revendiqués de cette association est en effet de favoriser la vie sociale autour du lac. Dès 1993, à sa création, elle a joué un rôle important dans l'animation des lieux (organisation de shows nautiques en 1994 ; ...). Les activités qu'elle a mises en place pour manifester son opposition au projet d'arasement s'appuient en partie sur une valorisation de cette sociabilité. Les fêtes qu'elle organise autour des lacs en sont une illustration (fête de l'eau par exemple). Par ailleurs, cet adhérent actif à l'association reconnaît qu'une de ses raisons pour participer aux activités de l'association réside dans cette dimension de sociabilité : *« c'est un bon groupe, il y a une bonne ambiance, et pour s'intégrer dans un coin qu'on ne connaît pas, c'est génial ! En trois ans, on connaît plus de gens ici qu'en trente ans en région parisienne »*. Le président de l'association nous a confié une photographie d'une des fêtes récemment organisées (Fig. 32) avec ce commentaire *« les faire venir c'était possible »*.

Les lacs sont pour certains associés à la dimension festive liée aux fêtes et autres manifestations organisées dans le passé ou qui existent encore. Certains anciens se souviennent des guinguettes au bord de l'eau et des concours de pêche. On peut situer un « âge d'or » du site entre les années 1960 et les années 1990. Ces souvenirs amènent les plus anciens à parler de l'ancienne base nautique installée dans les années 1960 au pont des Biards ou de la vedette-restaurant qui naviguait sur le lac de Vezins (1992-1996).

Entre 1972 et 1992, un spectacle son et lumière avait lieu tous les ans à la Roche-qui-Boit à l'emplacement de l'Autre café, sur la commune de Saint-Laurent-de-Terregatte. Ces spectacles historiques étaient menés par des amateurs parmi les habitants de la région : *« Il y avait des feux d'artifices il y a 40 ans, ça a été arrêté*

à cause des explosions. Ça pouvait faire des éboulements. C'était magnifique. Surtout la scène retraçant le débarquement. Ça faisait boum. Ça résonnait » (habitant). Ils ont marqué à la fois ceux qui y ont participé et ceux qui les ont vu. Le dernier spectacle a eu lieu à Isigny-le-Buat en 1993 à l'occasion de la vidange du lac et des 20 ans de la commune-canton. Après 1992 c'est le château de Montgaultier à Ducey qui accueille ces spectacles.

La Mazure contribue aussi à l'animation des lacs avec l'organisation de fêtes. La photographie (Fig. 32) confiée par son directeur montre que la base de loisirs participe à l'animation de la vallée : « Celle-ci a une autre tête la Mazure que sur votre photo. Déjà j'aime bien l'automne. Ici, avec les couleurs plus l'eau. Ça a de la gueule. Y a le côté activité. C'était très animé. J'aime bien l'ambiance, le contraste des couleurs, des feuillus, des autres arbres ».



Figure 32 – Photographies confiées par un acteur du tourisme et un membre actif de l'association des ADB

La question de l'entretien de ces cabanons s'est trouvée être un peu le cœur des sujets abordés lors de entretiens. Plusieurs propriétaires de cabanons tiennent à souligner que les abords du lac sont entretenus parce qu'il y a des cabanes et des pêcheurs. Les agriculteurs qui mettent leur parcelle à disposition peuvent être amenés à donner un coup de main pour entretenir. Mais que se passera-t-il quand il n'y aura plus de lac ? Les gens des cabanes disent être partie prenante de l'entretien, et s'inquiètent de qui va entretenir quand il n'y aura plus d'eau.

Les cabanons présents au bord du lac de Veziens renvoient à un attachement à une culture populaire de loisirs dont les lacs donneraient une image fidèle. Cette culture, l'animation et la sociabilité qui en émanaient semblent cependant plus appartenir au passé qu'au présent, cette culture populaire disparaît à mesure que ceux qui l'ont portée, vécue, disparaissent. Face à cette culture, qui a orienté de manière profonde les évolutions autour du lac, en lien avec une forte privatisation et l'appropriation par quelques-uns, d'autres points de vue ont été exprimés, qui illustrent les nouvelles attentes de nature d'autres catégories de population.

La dimension de sociabilité n'est pas partagée par tous les habitants des communes voisines. A l'instar de ceux qui trouvent que les lacs sont une portion « morte » de la rivière, certains riverains la définissent aussi comme rivière morte du fait d'une absence de vie sociale, comme cette riveraine : « pour moi, c'est un lieu mort, en dehors des barrages... C'est mort parce qu'il n'y a pas beaucoup d'activités humaines ». Ses arguments portent sur le fait qu'il existe peu d'aménagements pour la randonnée. Les chemins sont soit trop abrupts, soit pas assez entretenus, selon elle. Et les accès au lac et à la rivière sont restreints, du fait d'une privatisation des berges sur une grande partie du linéaire.

3.5 Les lacs, très peu/mal valorisé touristiquement

Depuis la construction des barrages, les lacs qui se sont formés, ont fait l'objet d'une valorisation touristique de la part des acteurs locaux.

Si les personnes rencontrées parlent de la Mazure comme le symbole de cette activité aujourd'hui, ils disent aussi que la base de loisirs est peu ouverte à la population locale. La Mazure accueille des groupes et n'a pas

vocation à ouvrir ses infrastructures aux habitants : certains regrettent qu'il ne soit pas possible de louer un kayak ou un canoë hormis les week-ends d'été. Toutefois, le lieu est présenté comme un point de chute pour une promenade digestive au bord du lac, sur tout ou partie du linéaire qui va vers Le Petit Bois.

Le café restaurant « l'Autre café », installé sur l'ancien site du festival sons et lumière, organise différentes manifestations, ce qui contribue à animer la rive gauche du lac de la Roche Qui Boit. Si ce lieu attire différentes catégories de population, il n'est pas apprécié par tous les riverains, certains le jugeant trop « urbain » à leur goût.

Malgré les volontés de développement touristique exprimées dans les années 1980, au final, les lacs ont été peu valorisés. Ils sont jugés peu visibles, peu accessibles, et les abords peu ou pas entretenus, notamment les chemins de randonnée. Indiquée dès la sortie de l'autoroute des estuaires, la « route des lacs » permet d'avoir quelques points de vue sur les deux étendues d'eau. Le lac de la Roche-qui-Boit est beaucoup plus discret, plus petit aussi, que celui de Vezins. Quelques lieux en hauteur donnent une vue plongeante sur les lacs, mais c'est surtout à la traversée des ponts qu'on les distingue le mieux, ou bien encore quand on passe sur la route qui longe le lac à proximité du barrage de Vezins. Mais la route ne donne à voir qu'une infime partie de ces plans d'eau. Il faut emprunter un dédale de routes, plus petites les unes que les autres, toutes en virages et en priorités à droite pour accéder aux lacs. Il n'est pas aisé de trouver où s'arrêter pour profiter du lac quand on ne connaît pas le site : au niveau du « Petit Bois », non loin du barrage de Vezins. Mais c'est peut-être encore au niveau des ponts, pont de la République, pont des Biards, qu'on les voit le mieux. Pour cette professionnelle du tourisme, accéder aux barrages n'est guère aisé, ni pour les touristes ni pour les habitants locaux, mais au final le site vaut le coup d'œil « *il faut vraiment s'aventurer dans la campagne pour arriver à trouver les barrages, c'est vrai. Mais bon, c'est très joli par contre !* ». D'un point de vue touristique, la Sélune et les lacs ne sont guère mis en valeur : « *La Sélune, c'est une très belle rivière, les barrages, c'est magnifique. Mais il n'y a jamais eu de signalétique* » (un riverain). Cette même professionnelle du tourisme constate un manque d'entretien des berges mais surtout une signalétique quasiment nulle, en tout cas très mauvaise, pour accéder au barrage de la Roche-qui-Boit (qu'on ne peut voir que de loin), et pour faire le tour des lacs. Elle reconnaît qu'il est difficile d'expliquer comment faire le tour des lacs : « *les touristes se perdent, mais les locaux aussi !* ». Ces barrages seraient à ce point confidentiels que certains habitants proches ne connaîtraient pas leur existence (le cas d'une habitante prise en stop à la sortie d'Avranches). Au final, les lacs de Vezins et de la LRQB apparaissent comme des sites certes magnifiques, mais qui n'ont guère été valorisés par les décideurs locaux d'un point de vue touristique : « *Pour trouver les accès ouais, ce n'est pas évident. A part les accès principaux, le barrage, la base de loisirs, les choses qui sont un petit peu indiquées. Les gens qui ne connaissent pas... Parce que là de la route par exemple, le plan d'eau vous ne voyez pas hein. Et encore même la maison je crois qu'on ne la voit pas. Mais après.... Même là pour trouver les coins de pêche...voilà il a fallu venir une journée, chercher un peu, descendre les chemins...* » (ami d'un propriétaire d'un cabanon). Pour cet agriculteur, le faible nombre d'accès constitue un point négatif des lacs : « *mais c'est aussi ce qui faisait son charme. C'était presque quelque chose de privé* ». Selon lui, « *les lacs n'étaient pas suffisamment connus pour pouvoir les conserver* ».

Les quelques gestionnaires de chambres d'hôtes présentes à proximité des lacs que nous avons rencontrés nous disent que les visiteurs ne viennent pas en chambre d'hôtes pour aller visiter la Sélune ou ses lacs, mais pour le Mont Saint Michel. Ceux qui résident en gîte sur une période plus longue vont eux, prendre le temps d'aller visiter le site. Mais le manque d'accessibilité des chemins rend les abords peu accessibles pour ces visiteurs notamment au niveau du lac de la Roche-qui-Boit. Pour cet élu d'une commune possédant un long linéaire du lac, celui-ci est fréquenté essentiellement par des pêcheurs : il doute qu'une grande partie des habitants et riverains en profitent ou y aient des activités.

La sensation de calme mise en avant par les usagers et les riverains a probablement à voir avec les modalités d'occupation de l'espace, l'appropriation des berges et leur privatisation par les propriétaires et usagers des cabanons. Finalement, en dehors des ponts, de la Mazure, du Petit Bois, et de l'Autre Café, les autres accès au lac sont en majeure partie privatisés, rendant d'autant plus le lac réservé à une portion réduite de la population.

4. La perception du projet d'arasement des barrages

Les regards portés sur la Sélune, les lacs et les barrages, les pratiques et usages, tels qu'ils nous ont été racontés et présentés, l'ont été dans un contexte de changement annoncé, avec au niveau local une dynamique d'opposition à la décision prise. Nous allons maintenant nous intéresser à la compréhension que les acteurs locaux ont des enjeux liés à l'effacement des barrages, et ce qu'ils en disent. Nous reviendrons sur la genèse du projet pour déterminer l'origine de la décision entre niveaux local et national. Dans un second temps, on regardera comment les opposants ont structuré leurs arguments, et la manière dont ils évoluent, faisant par là-même évoluer l'identité des éléments qu'ils désignent : les lacs et les barrages. Au niveau local, ces enjeux et leurs discussions s'effectuent au travers de deux dimensions, d'une part à partir de la perception du processus sociopolitique et l'implication des acteurs du niveau local, d'autre part à partir de la dimension technique, et de la mobilisation d'arguments techniques, autant de la part des opposants que de ceux qui portent le projet pour défendre leurs points de vue.

4.1 Quel dialogue entre l'échelon local et national ?

4.1.1 La structuration d'une opposition au niveau local

La structuration d'une opposition au projet au niveau local s'est effectuée dès avant l'annonce de l'arasement en novembre 2009. Dès 2004, les opposants au projet s'organisent. Le 7 juillet 2004, une centaine de personnes se sont réunies pour manifester leur hostilité face à la proposition de suppression des barrages. La base de loisirs de la Mazure, créée en 1989, était en tête de la manifestation.

L'association des Amis du barrage est un acteur majeur de cette opposition. Créée en 1993, elle a été réactivée par ce mouvement d'opposition. Elle a alors dû se réorganiser : *« Ils ont créé l'association pour, leur but c'était de donner les informations et puis de faire un peu la fête autour des barrages. Il y avait un côté festif. Ils ont fait leur première fête en organisant ben un repas quelque chose comme ça et un feu d'artifice au fond là où c'était vide [...] Et puis évidemment quand l'annonce de la suppression des barrages est intervenue en 2009, fin 2009, ben ils se sont dit maintenant il va falloir qu'on les défende, nos lacs et nos barrages et évidemment, c'est pas le même métier, d'organiser une fête de temps en temps, et puis après d'aller rencontrer les élus les ministres et les pouvoirs publics etc., c'est pas tout à fait pareil »* (membre actif association ADB).

L'association des Amis du barrage de la Sélune est forte en 2014 de 185 adhérents dont 135 personnes actives. Pour les riverains, l'opposition à l'arasement renvoie à une « majorité silencieuse ». Un habitant nous dit être lui-même opposé à l'arasement mais ne pas s'impliquer pour autant dans la contestation au projet. Une personne enquêtée affirme : *« Ici, vous ne trouverez personne pour »* ou *« En fait tout l'ensemble de la population, très honnêtement j'en ai pas vus dix qui sont pour la suppression des barrages. Donc ça fait vraiment l'unanimité »*, quand d'autres avancent des pourcentages : *« c'est 80 % qui est contre »* ; *« c'est pas 5 % qui est favorable »* comme si les chiffres permettaient d'appuyer le propos. Cet élu regrette le manque d'implication des riverains : *« Et d'un autre côté, ce qui est paradoxal, c'est que les gens, si vous faisiez une enquête, à 80 % vont vous répondre qu'ils sont contre l'arasement. Et dans le même temps quand on a fait des manifestations pour sauver les barrages, moi je trouve qu'on a eu peu de monde. Il y a du monde, mais par rapport à l'enjeu c'est ... les gens ne se mobilisent pas quoi, c'est ... Alors est-ce que c'est parce qu'ils ne veulent pas perdre de temps pour aller manifester ? Est-ce qu'ils se disent "de toute façon c'est plié et ça ne sert à rien qu'on y aille" ? Voilà, je ne sais pas. Parce que je me suis fait alpaguer moi un jour, à un repas, d'association de gens de ma commune, qui évoquaient le sujet. Et je leur ai expliqué, tout, et bien ce que je viens de vous expliquer : qu'on avait fait les démarches au ministère, qu'on était contre et machin et truc ... Mais je leur ai dit "mais attendez", je leur ai dit "quand on a manifesté", je les ai regardé les uns après les autres, mais j'ai dit "ou ma mémoire me fait défaut, mais je n'ai pas le souvenir de vous avoir vu beaucoup manifester avec nous". Les mecs m'ont dit "eh bien non effectivement tu as raison". Eh bien oui, non, voilà, ça n'aurait peut-être rien changé au problème ... »*.

Parmi l'échantillon de personnes rencontrées, les personnes favorables au projet d'effacement sont minoritaires. Pourtant, certains riverains, élus ou encore pêcheurs en eau vive, canoéistes ou randonneurs

partagent les différents intérêts de l'arasement et disent y être plutôt favorables, de même que les techniciens qui travaillent sur la qualité de l'eau. Si le fait que tout le monde est contre l'arasement ne se vérifie pas, il apparaît par contre que ce sujet est sensible. Certaines personnes s'interrogent sur le fait qu'elles aient été choisies elles pour l'enquête et ne souhaitent pas forcément s'exprimer. Cette autre personne, favorable à l'arasement, n'a pas souhaité nous communiquer les noms de ses amis qui avaient une autre opinion, craignant que cela n'entache leur relation. Au sein des associations locales peuvent coexister différents points de vue : le mieux semble de ne pas en parler afin de maintenir une certaine neutralité au sein de la structure : « *Mais ce n'est pas un sujet obligatoirement facile parce que nous au sein du club ... je n'en parle pas [...] Parce qu'il y a des gens qui peuvent être favorables à l'arasement, et des gens qui ne le sont pas. Donc ce n'est pas facile de...on ne va pas, comment dire, créer des dissensions au sein d'un club pour un problème qui ...* » (membre association de canoë-kayak).

Du côté des Amis du Barrage, si des questions de posent quant aux modalités d'action : *Mais il y en a qui disent –ha faut se faire entendre, et d'autre – ha ben ouais, voilà. De toute façon s'ils veulent le faire ils feront* » (membre actif association ADB), au final le président de l'association explique que cette opposition peut permettre de rallonger les délais mais pas d'annihiler la décision prise : le « rouleau compresseur » continue d'avancer. Des divergences demeurent néanmoins dans la manière de se faire entendre :

« (à propos d'une manifestation) *Comme c'était au Mont-Saint-Michel, c'était facile d'emmerder le monde à l'époque. On était 300/350, et les gens pouvaient plus passer, ou ils passaient au compte-goutte. Et ça c'est remarqué. Mais ce genre de truc là, de mon point de vue, ça ne donne strictement rien. C'est pas comme ça qu'on obtient quelque chose, parce que c'est pas suffisamment important. Il faudrait y casser quelque chose, mais j'y suis complètement opposé. Tant que je serai président, on cassera rien, pourquoi pas aller piquer le sac à main des petites vieilles pour aller mettre de l'argent dans la caisse ? C'est pas vraiment le genre de la maison. Cela dit, pour se faire remarquer, c'est pas évident. En restant dans les limites du raisonnable. Surtout qu'on n'est pas des centaines de milliers. Voilà, qu'est-ce qu'on a comme moyen ? Pas grand-chose. Peut-être d'aller chercher les copains bretons, parce qu'il en était question, moi je crains beaucoup les violences, dans ces cas-là, c'est pas le but de l'opération du tout, avec les débordements, c'est vraiment à éviter. Je sais pas comment ça tournera dans les mois, ou peut-être les années qui viennent, mais bon je crois qu'il faut rester d'abord dans la légalité. J'ai pas envie de me retrouver en taule et qu'ils m'apportent des oranges, parce que c'est pas ce que je préfère les oranges. Voilà. Moi je préfère discuter convaincre, écrire, parler. Voilà, après c'est peut-être pas ce qu'il y a de plus efficace, surtout après les exemples qu'on a pu voir. Mais bon voilà. On a fait des réunions publiques avec les élus. Ça a eu pas de mal de succès. Ça a remué un peu la presse, tout ça et puis c'est vrai il y a un moment où ça s'essouffle, forcément, les gens se démotivent, forcément, le dossier avance toujours, c'est le rouleau compresseur en fait. Ça va pas très vite mais avance de toute façon quoi qu'on fasse. Alors des fois on gagne un petit peu de temps parce qu'on les oblige à faire un truc qu'était pas prévu, trois mois par ci six mois par là, voilà, mais euh je discutais avec la directrice en chef de la gazette de la Manche il n'y a pas très longtemps, ben justement le jour de cette foutue réunion là, et je lui dis, - ben alors, ça vous intéresse plus là ? - ha mais il me faudrait de l'actu, y a pas d'actu. – ben non y a pas d'actu. – qu'est-ce que vous voulez qu'elle dise ? Moi je veux bien écrire plein d'articles, j'aime ça. Mais qu'est-ce que je vais dire ? Si je répète toujours la même chose ça n'a aucun intérêt. Donc j'attendais d'avoir du nouveau. Je me suis gratté la tête longtemps, ce coup là j'en ai trouvé. Bah, je suis content. On va voir comment ça va réagir en face* ».

4.1.2 Du manque d'information au sentiment d'être des cobayes

Une des choses les plus frappantes lors des enquêtes est le faible niveau d'information des habitants et usagers sur l'opération comme le résume l'ami d'un propriétaire de cabanon : « *Il n'y a personne qui sait concrètement pourquoi le barrage va être enlevé* » ou cet autre personne : « *Enfin nous ça fait 4 ans qu'on*

vient là, ça fait 4 ans qu'on sait que le barrage va être détruit, mais on sait toujours pas pourquoi. On nous a dit pour les saumons, pour tout ça...Mais... On sait pas quoi ». Le public se sent tellement peu informé qu'il doute que le projet se fasse. C'est l'une des questions qui a été le plus fréquemment posée par les personnes qui ont regardé la restitution lors des foires de St Macé et de St Martin. Ainsi ce propriétaire de cabanon déclare : « *Les gens n'y croient pas ... Moi il y a plein de gens dans ma famille tout ça quand ils ... On en a parlé, ils disent "ouais bah ce n'est pas fait" [rire] ça vous devez l'entendre ... je sais pas au moins 50 fois !* ». Ce membre actif de l'association des ADB explique qu' « *il y a eu dès le début de ce dossier un déficit de communication mais incroyable de la part des pouvoirs publics, c'est une erreur monumentale, parce que les gens n'étaient pas préparés* ». L'annonce de l'effacement des barrages, selon lui : « *tout le monde a pris cette nouvelle comme un pavé sur la tête. Personne ne s'y attendait* ». Ce technicien de la fédération de pêche, favorable à l'arasement, partage le constat d'un manque d'information : « *Mais c'est vrai qu'on est un peu dans le flou, un peu comme les habitants ... on est ... Non, mais il faut aussi se mettre à leur place, c'est leur vallée, entre guillemets* ». Ces deux extraits témoignent des regrets exprimés par les riverains concernant le manque d'information et de pédagogie dédiée au projet :

« ils ont communiqué rien du tout, les euh ... la petite revue, le truc la Sélune au long cours, je crois que c'était le troisième numéro, c'est le premier qu'est fait à peu près comme il faut. Mais c'est vrai qu'ils font rien ... ils font pas d'effort, ils font ça parce qu'il faut le faire, et c'est vachement restreint comme diffusion, c'est pas à la hauteur du projet. Enfin ça n'engage que moi. Il faut communiquer, si on veut que les gens s'intéressent, ben faut leur donner des exemples faut les attirer, avec un sous-titre, quelque chose, faut montrer des exemples, [...] ben oui autrement les gens ils bougent pas. Si on veut aussi, démontrer que ce qu'on va faire c'est la bonne solution, qu'on va dans la bonne direction, il faut expliquer ce qu'on va faire, ce qui se passera alors que c'est pas du tout le cas. Que ce soit au plus haut niveau, l'État c'est normal, c'est au niveau de la préfecture, dont de la DDTM, que ça devrait être fait autrement que par la diffusion de plein de trucs, pour une fois celui-là est correctement fait, mais c'est pas suffisant. Il faut écrire des choses, il faut se manifester et pas simplement deux fois par an, c'est ridicule. Y a un déficit de com', mais énorme ! Ils sont à côté de leurs pompes quoi, ils ont pas pris la mesure de ce qu'ils sont en train de faire, et j'ai l'impression qu'ils ignorent complètement ce qu'il y a autour ».

« On aurait très bien pu se poser la question, oui il y a ça, il y a ça, mais finalement c'est quand même mieux de les garder et puis ben tant pis pour les poissons. Maiiiiiiiiiis au bout d'un moment, quand on apporte la connaissance, les explications, ben le fonctionnement, on se rend compte que les acteurs, ils peuvent comprendre, et qu'on n'a certainement pas fait tout ce travail pédagogique avec l'ensemble de la population, mais on a finalement travaillé avec ceux qui étaient légitimes à la commission locale de l'eau pour discuter, et on a sûrement pas été très bons à diffuser plus largement l'information. Parce que finalement on s'est retrouvé en 2009 à réexpliquer des choses qu'on avait expliqué depuis des années ».

Il est vrai qu'aucun relais n'est assuré entre les élus locaux qui participent aux réunions de définition d'un projet pour la nouvelle vallée et la population (la commission locale d'information a été peu réunie et quand elle était, elle était en réalité peu ouverte), et que l'État a par ailleurs très peu communiqué.

Ce n'est qu'à partir de décembre 2012 que la DDTM publie un premier bulletin d'information destiné au grand public. Intitulé *La Sélune au long cours* et reprenant le logo des gorges de la Sélune, il est imprimé à 7 000 exemplaires et distribué dans toutes les boîtes aux lettres des riverains des lacs et aux collectivités locales du bassin. De nombreux riverains nous ont cependant dit ne pas recevoir la brochure (pas de boîte à lettres, en dehors du périmètre de diffusion). Ce bulletin est néanmoins téléchargeable sur le site de la DDTM. Les avis sur ce « livret » ou « bouquin », comme le dénomment certains habitants, sont partagés. D'autres ne le lisent pas car il provient des services de l'État. Cette habitante de Ducey a eu entre les mains les brochures éditées par l'État. La présence du logo de Marianne lui a permis d'identifier immédiatement qui en était l'auteur, l'État. Elle n'a pas tout lu, et est très méfiante envers ce qui est écrit « *il est dit que tout va être beau. Pareil, je suis méfiante* ». D'autres personnes enquêtées disent lire avec intérêt ces brochures

afin d'y trouver quelques informations. Les informations recherchées par les personnes rencontrées portent sur la compréhension des enjeux politiques et celle de la procédure technique et de ses conséquences. La brochure détaille des informations d'ordre technique.

Le n°1 de la revue « La Sélune au long cours » présente dans un premier article ce qui a trait aux sédiments et dans le chapitre suivant détaille les raisons qui ont conduit au choix de l'effacement des barrages : la préservation de la biodiversité piscicole, et notamment des poissons migrateurs. Ce n'est pas forcément ce type d'information que recherche la population. Par ailleurs, la question des sédiments choisie comme point d'entrée ne participe pas à rassurer les riverains. Autre critique que fait cet ami d'un propriétaire de cabanon porte sur l'accessibilité des informations diffusées. Selon lui, les propos émis dans cette brochure, très techniques, ne sont pas forcément accessibles à tous. Cela pose la question du décalage entre le discours scientifique et technique et le discours profane : *« Il faudrait arriver à se mettre à l'échelle des gens avant. Parce que concrètement ce qu'on explique... Là il faut avoir une capacité à le lire ça (en montrant la plaquette « la Sélune au long cours »). La plupart des gens du coin ils n'y comprennent même pas la moitié de ce qui est raconté là-dedans. Donc il faudrait déjà commencer par ... voilà travailler à l'échelle des gens et leur expliquer avec leurs mots, leurs termes, et leurs inquiétudes ... enfin prendre en compte leurs inquiétudes avant de leur expliquer quoi. Parce que les gens ils ne comprennent pas hein. On a demandé à des commerçants, on a demandé à...à pleins de gens. Il n'y a personne qui est foutu de nous expliquer le pourquoi du com' ... pourquoi une décision comme ça a été prise quoi ? »*. Les demandes concernent des aspects très techniques – la gestion des sédiments, la gestion des inondations – auxquelles les experts, scientifiques et services de l'État répondent à travers les productions de rapports volumineux et complexes mais celles-ci ne correspondent pas aux attentes du public en matière d'information : *« Ils nous bourrent de trucs technique »* se désole ce riverain. D'autres réclament des présentations précises sur les différents volets techniques de l'opération : *« Eh bien sur un peu tout. Enfin le pourquoi on le fait, et bien il faudrait que ce soit oui des spécialistes ... enfin des scientifiques peut-être qui nous explique l'intérêt qu'une rivière reprenne son lit naturel etc. Après sur les conséquences du démantèlement et de la retenue des sédiments, et bien là c'est pareil, il faut que ce soit des spécialistes qui nous expliquent, voilà, comment la terre va réagir, comment en cas de crue ça peut se passer, etc. quoi. Parce que moi je n'y connais rien. Déjà j'ai découvert en lisant les bouquins que les sédiments quand ils vont sécher, ça va devenir un problème. C'est ça, dire que pour l'instant ils sont dans l'eau, ils sont au fond de l'eau, c'était embêtant, mais j'ai envie de dire ils ne polluent pas l'environnement. Par contre quand ça va sécher ça va s'évaporer »*. Non accompagnés de réponses, les encarts techniques posent de nouvelles questions aux habitants qui se trouvent démunis et inquiets face à ce projet dont ils mesurent bien le caractère inédit. S'ils ne tirent aucune gloire de ce caractère novateur, ils ont en revanche peur d'être des cobayes et d'essayer les plâtres d'une opération d'ampleur jamais encore réalisée. La présence de nombreux scientifiques autour du projet renforce le caractère expérimental de l'opération et ne rassure pas toutes les personnes rencontrées.

Les explications données par les représentants de l'État ne satisfont pas et les inquiétudes demeurent. Cette riveraine s'est renseigné à travers les livrets diffusés par la DDTM mais ne trouve pas de réponses à ses interrogations : *« Mais ça ne donne pas tellement plus d'explications. Enfin moi ça ne me rassure pas plus que ça. Ils expliquent ce qu'ils vont faire, d'accord, les étapes. Mais il n'y a rien vraiment sur la gestion des risques, en cas d'inondations, enfin en cas de grosse crue. A un moment donné même on lit "on va voir comment réagit la rivière etc. en cas de crue". Bon c'est un petit peu...aléatoire quand même comme ... [rire] C'est « on va essayer ça et on va voir comment ça fait et puis après on voit si ça marche quoi ». Je trouve ça un peu risqué hein mais bon »*. un autre habitant précise : *« Il faudrait que quelqu'un explique concrètement, sur un plan technique, aux gens, ce que...en cas de grosse crue ce qu'il va se passer, parce que c'est une région qui a déjà connue d'énormes crues, il y quand même aujourd'hui, le lit de la rivière on ... Une rivière peut reprendre je veux dire son lit naturel mais c'est sans compter sur le fait que, et bien le plan d'eau fait qu'il n'y a pas d'arbres, il n'y a pas de végétation donc rien ne va retenir la terre quand il va pleuvoir quoi. Donc...je ne sais pas. Je pense qu'il faudrait expliquer aux gens et surtout leur répondre sur le fait que...voilà en cas de risque, qu'est-ce qu'il va se passer. Est-ce qu'on le sait ou est-ce qu'on ne le sait pas ? En tout cas à un moment il faut le dire »*. Telle qu'expliqué dans le bulletin, la gestion des sédiments s'étend de Saint-Hilaire-du-Harcouët à Ducey et concerne les communes riveraines. Pourtant, d'autres acteurs, dans des

territoires voisins se sentent concernés. Les professionnels bretons de la conchyliculture situés dans la baie du Mont St Michel s'inquiètent des impacts éventuels de l'arasement sur la production mytilicole. Situés en région Bretagne, ces derniers ne sont ni conviés ni informés par les services de l'État. L'information traverse difficilement les frontières administratives.

Pour certains, l'information existe mais « *il faut aller la chercher* », ce que ne font pas tous les habitants, soit par manque d'intérêt, par manque de temps, ou tout simplement parce qu'ils ne savent pas où aller la chercher. En réalité, un certain nombre d'informations sont disponibles sur Internet : le site de la DDTM héberge l'ensemble des études, compte-rendu de réunions, ... mais la page est relativement complexe à trouver pour quelqu'un qui n'est pas rompu à cet exercice et encore faut-il bénéficier d'un accès à Internet. D'autres sites recensent des informations comme le blog des Amis du Barrages ou la page Facebook des Amis de la Sélune. Le Syndicat Mixte du bassin versant de la Sélune a choisi de communiquer sur l'opération d'effacement – ses raisons et objectifs, les études mises en œuvre pour l'accompagner, ... - à plusieurs occasions : exposition de panneaux pédagogiques aux foires de Saint-James et de Saint-Hilaire-du-Harcouët (2013, 2014), rédaction de pages thématiques dans la gazette de la Manche. S'il n'est pas maître d'ouvrage de l'opération, le Syndicat dit faire le travail que ne fait pas l'État en termes de communication et considère que cela est nécessaire pour les habitants. Au final, c'est surtout via la presse et de manière informelle à travers les discussions que les riverains et usagers obtiennent et partagent de l'information.

4.1.3 Une communication prise en charge par le niveau local

Si l'État et ses services ont peu communiqué sur le projet et la décision, c'est essentiellement au niveau local que l'information a circulé via la presse locale mais aussi l'association des Amis du barrage. Les Amis du barrage sont depuis avant 2009 très actifs en matière d'information. Plusieurs outils sont utilisés pour communiquer contre l'arasement : blog, tracts, panneaux, réunions publiques, organisation de manifestations festives. Au final, les seules informations immédiatement disponibles sont les panneaux construits par l'association (Fig. 33). Plusieurs usagers s'étonnent d'ailleurs de l'absence de toute autre panneau d'information (seule la conduite de l'enquête publique a amené à l'affichage d'autres informations réglementaires) : « *Il y a les panneaux de ceux qui sont opposés au projet, c'est tout. Qui, effectivement, eux expliquent pourquoi ils sont opposés au projet. Donc ça c'est plutôt clair* ».



Figure 33 – Panneaux et tracts diffusés par les Amis du barrage

La presse constitue une autre modalité pour s'informer sur le projet et ses avancées. Depuis 2008, de nombreux articles ont été rédigés dans la presse locale, qu'il s'agisse de la Manche Libre, la Gazette de la Manche ou encore Ouest France. Mais selon un responsable d'une structure locale, une partie de ces articles sont très orientés contre l'effacement des barrages et certains journaux sélectionnent les droits de réponse apportés aux points de vue des opposants : « *Ceux qui soutiennent les barrages ? Les barrages, c'est contre les inondations, les barrages, c'est une biodiversité à faire pâlir un parc naturel, c'est 800 emplois qui vont disparaître, et quand on demande un droit de réponse dans la presse, la presse sélectionne ce qu'elle fait paraître comme droit de réponse, donc. Ah oui parce que je vous ai pas dit, c'est que dans la zone des barrages il y a des correspondants de presse locaux, donc c'est pratique [...] Et dans les Amis du barrage, il y a aussi des anciens d'EDF, ou des gens qui sont encore à EDF, des personnes qui sont directement concernées par le sujet* ».

De la même manière, selon cet acteur de la gestion de l'eau, les informations diffusées dans un premier temps par l'association des Amis du barrage tenaient plus de la désinformation. Cet activisme a selon lui motivé les acteurs favorables à l'arasement à créer un réseau d'acteurs au niveau national et européen, « les Amis de la Sélune », constitué d'ONG, d'associations de pêcheurs, d'associations environnementalistes (Fig. 34):

« Donc pour contrer la désinformation que pouvait faire les Amis du barrage, il y a un groupement qui s'est monté avec, je sais même plus qui il y a dedans, le WWF, le NAS, heu la fédération de pêche, des associations d'environnement. Qui ont fait une petite plaquette : « adoptons la vallée de la Sélune ». Qui sont arrivés après coup en fait, et je sais pas très bien pourquoi. Ça nous a pas apporté grand-chose. Ils ont l'avantage d'avoir dans leurs rangs des gens bien placés dans les ministères et les cabinets, et dans les couloirs, là où nous on va pas. Et que c'est toujours intéressant. Puisqu'on est dans du lobbying.

Nous - Et ils sont arrivés après coup, c'est-à-dire ? Depuis quand ?

- Oh ben 2009, 2009, 2010, c'était, 2009. Je pense qu'ils ont permis de mettre la pression au ministère pour qu'il décide quelque chose. Parce que sinon je sais pas jusqu'à quand ça aurait pu durer comme ça. Donc du coup la décision a été un peu précipitée. L'annonce de l'effacement des barrages a été faite une semaine avant l'inauguration de l'extension de la Mazure, donc je pense qu'en termes de timing et de communication, ça ne pouvait pas... mieux tomber (ironique). Donc ce qui nous a obligé nous à faire une réunion d'information en lieu et place de l'Etat, parce que l'état n'a pas souhaité y participer. De toutes façons, l'état n'est jamais prêt... hein..... ».

Ce réseau aurait probablement fait pression sur l'État pour accélérer la prise de décision de l'État, ces acteurs fonctionnant en réseau au-delà de l'échelon local.



Figure 34 – Les partisans de l'effacement invitent à adopter la rivière de la Sélune

4.1.4 Les péquins et les invités

Pour les acteurs locaux, la décision d'arasement a été prise « *là-haut* », sans prise en compte de la population locale : « *Ce sont des idées de là-haut* » (agriculteur) ; « *On est de simples péquins, on ne sait pas ce qu'il se passe* » (riveraine). Le fait que la décision d'arasement ait été annoncée à 150 km de là, au bord de la Touques, première rivière à truites de mer de France, à l'occasion d'un déplacement de la secrétaire d'État à l'Écologie renforce cette impression. Ce riverain dénonce le fait que cette décision soit portée par « *l'idéologie écologiste, qui soutiendrait que la Sélune est une rivière à saumons* » ; décisions prises d'au-dessus, au niveau du gouvernement et appuyées par les directives européennes. Pour cet agriculteur, la décision fait partie des décisions de l'Europe « *qu'on ne comprend pas* ».

Cet acteur de la gestion de l'eau regrette que les points de vue des habitants aient si peu été pris en compte : « *je comprends que les gens ils soient touchés et que les choses ... c'est normal on va changer quelque chose qui est là depuis 70 ans. Forcément, ça leur fait quelque chose. Mais on n'a pas créé d'espace de discussion, en fait, pour les entendre* ». Même les opposants se questionnent sur le sens de leur action, puisque eux-aussi pensent que tout est joué d'avance et que la décision est prise de manière définitive, sans que la population locale ait été écoutée. À quoi sert donc de manifester, mettre en place des actions ? De même, lors de la restitution de notre enquête à la foire St Macé, des témoignages selon lesquels « *Ça sert à rien, tout est déjà décidé* » ont été recueillis. Pour cet autre agriculteur, « *c'est pas un projet commun, c'est imposé contre notre gré. On traîne des pieds* ».

Les façons de procéder des services de l'État dans la mise en place des groupes de travail et des commissions d'information ont scindé la population locale en deux catégories : ceux qui sont invités à participer, du fait de leur rôle de représentant d'activité, d'élu, d'acteur économique, et ceux qui ne participent pas à ces réunions, la majorité du grand public. Les commissions locales d'information mises en place par la DDTM étaient destinées à informer le grand public, mais finalement elles n'étaient ouvertes que sur invitation. Six réunions ont eu lieu entre 2009 et 2014. Seuls les représentants de structure ont pu participer à ces commissions. Les habitants quant à eux n'ont pas été prévus dans la démarche. Selon cet acteur de la gestion de l'eau, les acteurs sociaux concernés par le projet « *se rencontrent quand l'État décide faire les commissions locales d'information et de suivi, une fois par an, sur invitation. Donc c'est un espace qui est quand même fermé. Mais vous pouvez demander, écrire au préfet si vous souhaitez y entrer. Enfin, ce que je veux dire, c'est pas un truc grand public, où vient qui veut, parce qu'ils ont peur de pas maîtriser* ».

Ce directeur de structure a suivi la démarche mise en place par la DDTM mais il s'interroge sur les acteurs qui ont participé et sur le processus en termes de construction d'un projet de territoire : « *Qui a vraiment été impliqué dans les fameuses réunions qui devaient faire un bilan socio-économique ? Plus les élus, quelques pêcheurs, associatifs, professionnels, mais pas de riverains. Mais un projet de territoire concerne tout le monde. Les élus se sentent peu concernés. Je vais pas dire que c'est une mascarade mais malheureusement, quand Etheis a fait ces réunions, les gens étaient encore dans l'opposition. Les débats étaient houleux avec les pêcheurs, il n'y avait rien de constructif* ». Il constate cependant une évolution dans les relations. Selon cette ancienne professionnelle du tourisme, le processus était biaisé depuis le départ. Elle décrit la manière dont a été menée l'étude de faisabilité du démantèlement. Selon elle, à partir du moment où la décision a été prise, seuls les acteurs favorables aux projets étaient invités aux réunions, afin que les propos aillent dans le même sens, celui de l'effacement des barrages. Elle insiste à plusieurs reprises sur le fait qu'elle n'a jamais été invitée aux réunions concernant la faisabilité du démantèlement. Cette professionnelle du tourisme dit n'avoir participé à aucune réflexion, mais avoir néanmoins été invitée à deux réunions, dont elle ne se souvient plus du contenu exact : « *Non, c'était une réunion avec des scientifiques, qui parlaient en fait, c'était quoi exactement, ho je me souviens plus, moi c'était quoi exactement comme réunion ? Je regarde si j'ai... en fait c'était sur le devenir des barrages par la suite, mais c'était déjà acté comme quoi ils allaient disparaître.* » Ce membre actif de l'association des ADB dit avoir participé à trois réunions maximum, dont il se rappelle un peu de la thématique : « *C'était des réunions plus ou moins plénières sur le thème -comment vais-je dire- du devenir des barrages. Et à savoir qu'il y avait toujours un groupe qui s'opposait...* ». Mais assister à ces réunions signifie-t-il participer à la discussion ? Cet adhérent des Amis du barrage, nous explique qu'il n'est pas évident pour des citoyens de prendre la parole dans ces arènes de discussion, quand

ils sont peu aguerris à ce type d'actions et qu'ils se retrouvent face à des professionnels de l'échange d'arguments politiques. Pouvoir intervenir de manière efficace demande d'acquérir un certain nombre de compétences.

4.2 Incompréhensions, décalages et méfiance

4.2.1 Les dessous de la décision

Les acteurs locaux ne trouvent guère de réponses aux questions qu'ils se posent, en particulier sur les implications sociopolitiques de l'effacement des barrages. Cela les amène à avancer diverses suppositions quant aux vraies raisons de la décision. Les acteurs locaux ont souvent insisté sur le fait qu'ils ont peu de pouvoir face à une décision prise « là-haut », comme nous le dit cet élu : *« De toute façon la décision qui a été prise en plus haut lieu c'est ... on ne sait pas quelles sont les raisons réelles qui les ont motivés, mais à partir du moment où ça a été décidé, ça a été décidé, et ... je ne pense pas que, même si la population locale, se soit vraiment vraiment mobilisé, ça aurait fait marche arrière. Je ne suis pas sûr. Moi il y a un truc, mais c'est mon avis perso, ça n'engage que moi, je crois qu'il fallait un exemple en France, moi je suis persuadé que si on a choisi celui-là ce n'est pas par hasard, c'est parce qu'il se jette dans la Baie du Mont-Saint-Michel et que médiatiquement ça a un impact fort. Et le jour où ce sera fait on mettra en avant qu'on a réhabilité un cours d'eau, qui se jette dans la plus belle baie du monde, la baie du Mont-Saint-Michel tatata tatata. Voilà, et à partir de là je ne pense pas que... sans doute un tas d'autres raisons, mais celle-là ne doit pas être... elle doit être sur le podium je pense »*. Les acteurs locaux peinent à avoir une compréhension des enjeux édictés au niveau national. Pour cet acteur institutionnel, la décision procède d'un « deal » entre l'État et EDF au niveau national, *« en échange d'autres décisions »*. *« C'est le gouvernement qui a voulu faire plaisir aux écologistes »* (riveraine) dans le cadre du Grenelle, est un argument qui a été entendu plusieurs fois. Un autre élu livre ses idées : *« Des marchandages politico.... politico-écologique-je-ne-sais-pas-quoi. Je ne sais pas. Moi je... Qu'il y aurait eu un deal... Voilà je n'en sais rien. Je ne sais pas trop, c'est ce qu'il se dit...maintenant...il faut se méfier des fois des rumeurs. Mais ce qui est quand même curieux et je le répète c'est que 2 gouvernements de couleur politique différente n'ont pas changé le cours des choses, même si l'un des deux est celui, donc, qui est en place actuellement, avait axé sa campagne au niveau des présidentielles sur l'écologie, le développement durable et toutes ces choses-là, donc voilà, après... Mais alors après si vous mettez autour d'une même table des écologistes de sensibilités différentes, il y en a qui vont être pour l'arasement et il y en a qui vont être contre. Puisque tout se défend. Eh bien oui »*. Face à l'incompréhension de la décision, beaucoup cherchent des explications, essaient d'identifier les bénéficiaires : *« Je me demande d'autant plus pourquoi qu'il suffisait de déclasser la rivière. On a une réserve d'eau. Il y a trois ans, avec la sécheresse, on aurait tiré la langue. Là, c'est uniquement pour la remontée des poissons migrateurs. On a parlé de pollution, mais il y a moyen de faire autrement. Dommage. Faire plaisir à l'Europe ? À des élus locaux ? »*. Le fait d'avoir participé à la démarche mise en place par la DDTM ne suffit pas à une compréhension des enjeux, comme nous le montre ce responsable de structure qui se demande pourquoi les concessions EDF ne sont pas renouvelées. De son point de vue, le problème a été mal abordé, puisqu'il aurait suffi de déclasser la rivière pour régler le problème.

Si une partie de la population exprime une méfiance envers l'État, c'est d'une manière générale une méfiance envers les acteurs politiques, à quelque échelle que ce soit, qui est dénoncée à travers le projet d'arasement. Certains notamment s'interrogent sur le *« revirement politique de certains élus »* du vote du SAGE au refus de la décision d'effacement des barrages. Pour cet acteur, l'État n'est pas le seul responsable de l'absence de diffusion d'information. Selon lui, les élus locaux qui siègent au Sénat et au Parlement, pour des raisons politiciennes, se sont bien gardés de diffuser la nouvelle, qu'ils connaissaient depuis les travaux du Grenelle de l'environnement : *« depuis 2007-2008, tous les députés et les sénateurs, suite au grenelle de l'environnement, savent que les barrages de Vezins et la roche qui boit vont être enlevés. Mais comme nous avons ici des élections suffisamment régulièrement et régulièrement des électeurs à caresser dans le sens du poil, euh, eh bien il est de bon ton d'être dans le sens des gens qui sont mal informés voire qui sont désinformés et qui ne comprennent pas les tenants et les aboutissants, et les enjeux en fait. Donc voilà, on a un sénateur qui était dans les couloirs qui savait très bien ce qui allait se passer et qui ne s'est jamais opposé frontalement au projet mais qui ne l'a jamais soutenu fondamentalement non plus et on a un député maire*

d'Avranches qui s'est toujours opposé au projet : moi vivant, les barrages ne seront jamais enlevés ». Les panneaux installés par les Amis du barrage auprès des lacs dénoncent le mode de prise de décision et leur colère face aux politiques (Fig. 35). L'association des Amis du barrage dit garder ses distances avec les élus politiques : « On n'est pas engagés politiquement. On tient absolument à rester en dehors de la chose politicienne. Alors engagés politiquement parce-que Res Publica, la chose publique, évidemment on s'occupe de la chose publique donc on fait de la politique en défendant les barrages [...] Mais on est très attentifs justement à pas prendre parti dans des trucs politiques, surtout local hein, parce que les élus ont tendance à venir nous chercher... je n'ai rien contre eux je m'entends bien avec tous, mais, se montrer avec les amis du barrage en période d'élection, c'est pas mal quoi, alors moi je me montre avec tout le monde [rires], donc comme ça y a pas de jaloux ».



Figure 35 – Panneaux installés par les Amis du barrage (cliché : Matthieu Viry)

Une autre raison évoquée par quelques acteurs locaux pour expliquer le choix du gouvernement de démanteler ces deux barrages pour réaliser ce « projet exemplaire » tient à l'absence de mobilisation politique qu'on peut observer dans ce territoire du Sud-Manche, un pays de « moutons », selon cet acteur local : « Si on franchit le Couesnon, les Bretons ne se laissent pas mener comme des moutons. An les a vus la dernière fois avec les bonnets rouge etc. Ils se mettent facilement en colère les Bretons. Pas les Normands. Ils se laissent faire, de temps en temps il y en a un qui se rebiffe, mais il se rebiffe dans le mauvais sens. Il va plutôt avoir tendance à se suicider ou un truc dans ce genre là, à faire une grosse déprime plutôt que piquer une vraie colère. C'est comme ça, il y a une différence de mentalité absolument incroyable. Et il n'y a jamais

qu'une rivière entre les deux quoi. Et les Bretons sont incroyablement combatifs, et pas du tout les Normands. Et je crois qu'on va aller chercher les Bretons. On fera des bus et on ira les chercher » (membre actif association ADB). C'est aussi un pays « *loin de tout* » selon cet autre acteur, et notamment loin des centres de décision départementaux et régionaux, deux échelons qui se sont peu intéressés au projet. A cheval sur trois régions et départements, le bassin de la Sélune est peu intégré dans les politiques régionales.

Trop tôt ou trop tard ?

La temporalité intervient de manière importante dans les prises de position vis-à-vis du projet. Pour certains, la décision a été prise trop rapidement ne permettant pas aux acteurs locaux de s'approprier le changement à venir. Cet élu considère que l'avancée se fait « *au pas de charge* » : « *On a fait des réunions et des réunions en préfecture, on a été au ministère je ne sais pas combien de fois pour défendre nos convictions, en disant que c'était des conneries, et que voilà...qu'il fallait reconduire une concession et puis nous laisser le temps de préparer un projet, et que ça ne se fasse pas au pas de charge* ». De même, la Gazette de la Manche se demande, dans son édition du 24 décembre 2008, « *pourquoi tout à coup une telle urgence à détruire ces ouvrages ?* ». Pour cet élu, l'opposition à l'effacement des barrages a probablement accéléré le processus dans la mesure où elle a conduit à la mobilisation d'un réseau d'acteurs favorables à l'effacement des barrages qui ont fait pression au niveau de l'État. À l'inverse, le collectif des Amis de la Sélune a de fait multiplié les communiqués de presse témoignant de son impatience. On peut lire sur le site selune.libre.org : « *nous avons perdu trop de temps et mené trop peu d'action pour améliorer le bien Public qu'est l'eau* » ; « *il est temps que l'État montre l'exemple et que les barrages de la Sélune soient supprimés afin que ce cours d'eau retrouve toutes ses fonctionnalités* ». Localement, certaines personnes favorables à l'arasement ont hâte de voir les lacs effacés comme cette riveraine qui souhaite ne pas attendre pour réaménager la vallée : « *il faut que ça vive tout de suite ! Il faut que ce soit prêt maintenant !* ».

Les relations entre l'échelon local et l'échelon national sont d'autant moins aisées qu'un contexte de méfiance s'est développé au niveau local envers l'État. L'État avance trop vite et ne reculera pas alors que le projet de territoire lui n'est pas prêt. Pour les habitants, c'est un projet qui se fera sans eux : l'État fait de « *belles promesses* » qu'il ne tiendra pas et les collectivités locales et leurs administrés seront les seuls à en assumer les conséquences en particulier financières (entretien, gestion). Comment l'État pourra payer un tel projet dans le contexte de crise économique que traverse le pays ? Que veut dire réaliser un projet exemplaire ? Les inquiétudes concernent la construction d'un projet pour la vallée : « *Parce que là les décisions elles sont prises. Économiquement ils ont pris des décisions, l'Europe a décidé des trucs, derrière on sait bien que dans le temps, sur le long terme, ce genre de décision ça revient aux collectivités. Les grands trucs, on prend des décisions, c'est national, on dit « on va financer on va faire ci on va faire ça », sauf qu'après sur le long terme on va laisser aux collectivités ... Sauf que les collectivités elles ne pourront jamais, financièrement, tenir un truc comme ça* » (propriétaire cabanon). Les habitants redoutent qu'il n'y ait plus d'argent pour aménager la vallée une fois le barrage arasé. Durant l'enquête, une partie des élus rencontrés nous a de son côté expliqué que construire un projet d'aménagement de la vallée était du ressort de l'État étant donné que c'est lui qui a pris la décision. Il s'agit là d'un point essentiel de blocage. L'État et les élus ne suivent pas les mêmes temporalités.

Pour d'autres, l'opposition a fait perdre du temps (plusieurs années) et a retardé la mise en place d'un projet pour la vallée à venir. Pour certains, il est même trop tard. Pour cet acteur, opposé à l'arasement, l'opposition locale n'a pas permis de déboucher sur des projets constructifs : « *Les gens n'étaient pas suffisamment impliqués. Il n'y avait que de l'opposition. Aujourd'hui, c'est peut-être mieux. Mais on aurait pu faire quelque chose avant. On a perdu cinq ans. Ceux qui ont travaillé sur l'arasement ont avancé. Les autres ont rien fait* ». Cinq années ont été perdues depuis l'annonce de l'effacement des barrages, du fait de l'opposition des élus, qui ne sont pas engagés dans une réflexion pour l'avenir : « *Personne ici n'a voulu porter notre projet, parce que cela aurait signifié qu'ils étaient pour l'arasement. Les élus commencent à prendre connaissance de ce qu'il se passe, mais c'est trop tard. La préfète a dit qu'à partir d'octobre l'eau allait baisser de 8-10 mètres. Il y aura interdiction de toute activité nautique, de pêche* » (acteur du tourisme). Il craint de ne plus avoir de temps pour penser à la manière de gérer la période de transition, dans la mesure où la vidange doit commencer quelques mois plus tard. La prégnance de l'opposition au

niveau local n'a pas favorisé l'implication dans la réflexion pour la vallée après les barrages. Cet agriculteur voit mal comme il est possible de s'impliquer dans le projet du fait que « *tout le monde est contre* ». Il explique que chacun « *se gardait de dire qu'on donne des idées pour la vallée pour après, c'était mal vu* ». Il faut toutefois noter que cette situation a changé du côté des élus après la signature de l'accord entre l'État et les deux syndicats concernant l'aménagement de la vallée de la Sélune puis la mission du cabinet des Maîtres du Rêve commandé cette fois par une structure locale, le Syndicat du Pays de la Baie. Avant la visite de Madame la Ministre Ségolène Royal, en décembre 2014, la plupart des élus concernés ont assisté lors du comité de pilotage du 1^{er} décembre 2014 à la présentation par le cabinet Maitres du Rêve de différents scénarios de valorisation de la vallée, sans ses lacs, qu'ils ont globalement validés.

Au fil de certains entretiens avec des opposants à l'arasement, certains considèrent que le désaccord entre les parties tend à diminuer, pour ne plus porter que sur le choix de la date d'arasement des barrages, nécessaire mais bien trop prématuré. Un riverain explique : « *À force de discuter. On sait très bien les uns et les autres que ces barrages-là seront pas éternels. Alors, à force d'échanges et de discussion, ben il nous reste plus qu'un seul point de désaccord. Moi je dis que c'est prématuré, et lui il dit que c'est le moment. Voilà, c'est tout, c'est tout ce qui nous sépare* ». Pour lui, l'une des raisons de ce côté prématuré tient au fait qu'il aurait d'abord fallu régler les problèmes de pollution dus à l'agriculture, pour ensuite se charger d'araser les barrages, et non procéder dans l'ordre qui a été choisi : enlever d'abord et régler les problèmes liés à l'agriculture ensuite. Cette question était d'ailleurs celle posée à la Commission Locale de l'Eau lorsque celle-ci s'est prononcée sur le devenir des barrages : le choix porté sur la date de l'arasement, ou bien avant ou bien après avoir amélioré les pratiques agricoles et les systèmes d'assainissement pour réduire la pollution de l'eau.

4.2.2 Qu'est-ce qu'un projet exemplaire ?

Ce projet est présenté comme devant être « exemplaire » dans sa réalisation. L'État entend la réalisation d'un projet exemplaire d'un point de vue technique, qui sera le premier exemple d'un démantèlement d'une telle ampleur, ouvrant la voie à d'autres projets. Pour ce représentant des services de l'Etat, le terme d'« exemplaire » a une résonance particulière, l'idée étant d'éviter de reproduire la catastrophe écologique de la vidange de 1993. Cette idée d'exemplaire renvoie essentiellement à la dimension technique : il s'agit d'« *envoyer le moins de sédiments à l'aval* ». Pour cette ancienne professionnelle du tourisme, la notion d'exemplaire ne porte que sur sa dimension technique, et est le fait d'un regard extérieur porté sur la vallée. Elle pense que le terme "exemplaire" est sûrement mal compris localement : ce n'est pas la mise en place du projet de valorisation de la vallée qui est exemplaire, c'est simplement le fait de « débarrasser » la Sélune, rivière à saumons, qui est exemplaire. Il s'agit donc d'un coup de communication, peut-être que la vallée ne soit pas valorisée après l'arasement car la décision de restaurer le cours « naturel » de la Sélune est perçue comme exemplaire de l'extérieur.

Dans une vidéo réalisée par l'Agence de l'eau sur la restauration de la continuité écologique, le projet est présenté comme « une opération unique dans le monde ». Il est mentionné que de tels projets existent seulement aux États-Unis jusque-là mais dans un cadre totalement différent de rivière sauvage à l'écart des activités humaines. Il est indiqué que le fait que les barrages se situent dans une zone habitée, en outre à proximité du Mont-Saint-Michel rend ce projet exceptionnel en termes de restauration écologique et de challenge scientifique. Pour l'Agence de l'eau, il y aura deux bénéficiaires, la biodiversité et la qualité de l'eau, mais quid des habitants et des usagers ? Cette vidéo s'arrête sur la dimension technique et écologique, mais hormis le signalement de la présence d'habitats à proximité, il n'est pas question de la dimension sociale et culturelle du projet, ni de son impact sur la population. Il est seulement précisé que « *on avait un lac qui était très fréquenté et on aura une vallée également très fréquentée. Au lieu de pêche des poissons blancs on pêchera du saumon* ».

Les acteurs locaux s'interrogent quant à eux sur cette notion d'exemplaire. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie-t-il que l'opération est expérimentale ? Risquent-ils d'essayer les plâtres ? Vont-ils servir de cobaye ? La vallée est-elle en danger ? Les pouvoirs publics et les scientifiques sont-ils vraiment prêts pour cette opération ? Qui sera responsable s'ils se sont trompés ? Un membre actif de l'association des Amis du

Barrage nous confie : « *On nous dit depuis des années que l'opération sera exemplaire. Ils ne savent pas trop comment mais on nous dit que ce sera exemplaire. Exemplaire, moi je connais deux sens au mot exemplaire. Ça peut être quelque chose qui va servir d'exemple, mais ça dépend dans quel cas, hein. Souvent quand on dit que c'est exemplaire, ça veut dire que c'est nickel, fantastique, on prend exemple justement pour reproduire. Mais exemplaire ça peut servir d'exemple, ça veut dire que nous on pourrait servir de cobaye par exemple. C'est exemplaire aussi* ».

Pour cet élu, la notion d'exemplaire revêt une toute autre définition que celle donnée par la DDTM : il faut « *que les gens soient entendus, que ça corresponde à l'attente des gens. Alors quand on parle de tourisme il y a deux tourisms, il y a le tourisme extérieur pour faire venir les gens ... des citadins etc. Ou des parisiens ou autres, ou des étrangers, mais il y a aussi l'usage que pourront s'en approprier les locaux, les gens du sud-Manche, parce que c'est quand même quelque chose d'important aussi* ». Pour lui, l'opération aura réussi si les habitants s'approprient la vallée, si celle-ci est de nouveau partagée, si les activités sont maintenues et que de nouveaux usages apparaissent. Il en est de même pour cet acteur de la pêche, plutôt favorable à l'arasement. Pour lui, la mise en place d'un projet exemplaire signifie une implication des acteurs locaux dans la redéfinition de la vallée : « *Maintenant la décision ayant été prise il faut aller de l'avant, il faut arrêter de dire "on est contre l'arasement", l'arasement va se faire, c'est ce qu'il faut se dire, il faut partir sur l'avenir et se dire voilà l'arasement va se faire, donc comment est-ce qu'on peut travailler ensemble justement si on veut que le projet soit exemplaire, il faut que tout soit exemplaire, aussi bien dans la coordination des acteurs, que tout ça. Donc derrière il faut... On est chaud, on est dans les starting block* ».

4.2.3 L'enquête publique, tribune d'expression populaire

Les discours des acteurs locaux, et notamment des opposants, s'inscrivent aussi dans une lecture sociopolitique du processus. Ils renvoient à l'opposition entre le monde local, rural, populaire et le monde de la décision, décidée par une élite urbaine, cultivée. Une partie de ces acteurs locaux ne se pensent que comme de « simples péquins » qui n'ont pas leur mot à dire. Les résultats de l'enquête publique, intitulée « *Effacement des barrages de la Sélune, sous double maîtrise d'ouvrage, Etat pour le barrage de Vezins, et EDF pour le barrage de la Roche-qui-Boit* » et qui a eu lieu à l'automne 2014, confirme cette lecture du contexte et les résultats de l'enquête sociologique. Nous repartons de celle-ci pour présenter les différents arguments qui occupent le débat. Cette enquête portait sur les impacts éventuels liés aux travaux à venir. Elle comportait deux volets au titre de la loi sur l'eau et au titre de l'urbanisme : « *L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet, et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme qui en découle* ». Entre le 15 septembre et le 17 octobre 2014, chaque personne (locale ou pas) a pu venir s'exprimer en déposant ses observations dans les registres mis à disposition dans les mairies, par courrier ou bien par mail. Cette dernière modalité a été proposée par la préfecture de la Manche pour élargir la participation : « *cela permet de déterritorialiser la participation* ». Elle fait suite à l'organisation d'une consultation du public organisée du 17 février au 31 mars 2014 suggérée par l'Autorité environnementale : cette consultation portant sur l'acceptation et le contenu du projet a fait l'objet d'une faible participation (18 mails, 3 courriers dont 2 favorables).

L'enquête publique a suscité une grande mobilisation de la population puisque 4565 avis ont été émis (Fig. 36) : 53 % des interventions du public sont favorables contre 47 % défavorables. Les avis diffèrent selon le média d'expression utilisé. Sur les registres, 99,3 % des avis sont défavorables à l'autorisation (il s'agit principalement de locaux) tandis que 84,5 % des avis donnés par mèls sont favorable à l'autorisation (il s'agit de personnes extérieures). La partie de l'enquête portant sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme est beaucoup plus confidentielle puisqu'elle ne comporte que 24 interventions, 13 consignées sur les registres, 10 par courrier et une par mèl.

| Support de transmission | Interventions favorables à l'autorisation | | Interventions défavorables à l'autorisation | |
|-----------------------------|-------------------------------------------|-------|---------------------------------------------|-------|
| Courriers | 27 | 3% | 855 | 97% |
| Mèls | 2386 | 84,5% | 440 | 15,5% |
| Registre | 6 | 0,7% | 851 | 99,3% |
| Total | 2419 | | 2146 | |
| Ventilation des avis | 53 % | | 47 % | |

Figure 36 – Tableau récapitulatif de la participation à l'enquête publique (Rapport, 2014, p. 35)

Les rapporteurs de l'enquête observent que pour la partie consacrée à la loi sur l'eau, peu d'interventions correspondent à l'objet de l'enquête destinée à recueillir les observations par rapport aux impacts sur le milieu aquatique puisque « pratiquement aucune des observations déposées ne correspond à l'intitulé de la procédure ». Les enquêteurs concluent sur le fait que le public s'approprie l'enquête mais ils constatent une méprise profonde quant à sa fonction : « pratiquement l'intégralité d'entre-elles apporte un point de vue à propos de la décision gouvernementale de démanteler les ouvrages, au lieu d'exprimer des observations autour de l'objet désigné, à savoir les impacts de leur démolition sur les milieux aquatiques. Nous constatons que le public a converti la procédure en référendum, en se prononçant sur le devenir des barrages et non sur les conséquences issues du futur démantèlement. Nous décidons cependant de ne pas tenir compte de cette confusion et nous prenons le parti de les traiter dans leur ensemble et de n'en rejeter aucune au motif qu'elle ne répondrait pas à l'objet de l'enquête ». L'enquête a été utilisée par les acteurs locaux pour exprimer leur opinion sur l'arasement puisqu'aucune occasion ne leur avait été offerte de le faire avant même si ce n'était pas l'objet. Les enquêteurs constatent l'expression de certaines inquiétudes. Certaines manifestations portées sur les registres rendent compte de la dimension affective et émotionnelle des témoignages (Fig. 37). Le constat des commissaires enquêteurs est que « la répartition des observations indique que, localement, le sentiment général porte à la conservation des barrages. Les signataires des courriers et des consignations exprimant le refus de les détruire émane majoritairement de personnes résidant dans le sud de la Manche, voire de soutiens extérieurs apportés par d'anciens enfants du pays. À l'inverse, l'essentiel des observations soutenant leur démantèlement provient d'un public demeurant hors du département et qui associe, pour ce qui relève de structures identifiées, des acteurs du monde de l'environnement, de celui de la pêche en eaux vives, d'instances de personnels scientifiques, etc. ». Il est intéressant de constater la grande mobilisation dont cette enquête a fait l'objet (énorme si on la compare à la mobilisation pour l'enquête publique concernant le SAGE) de la part des opposants puis des acteurs favorables au projet. Les résultats de cette enquête confirment les points de vue recueillis lors de l'enquête sur la composition des réseaux d'acteurs favorables et défavorables, ainsi que sur les arguments avancés par les uns et les autres.

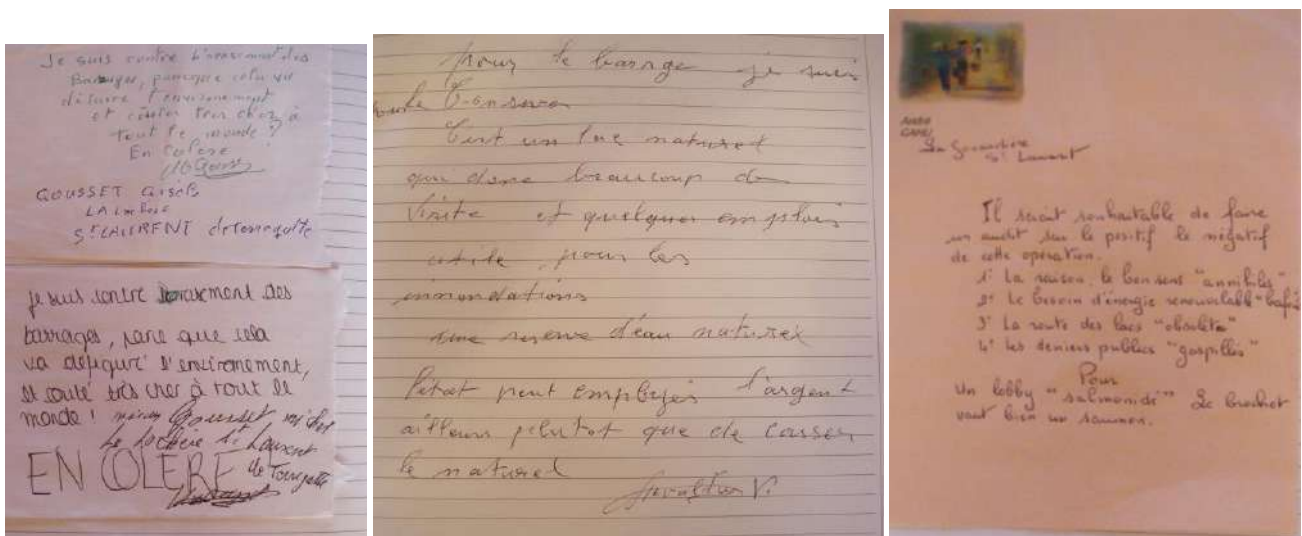


Figure 37 – Extraits des registres en mairies

Pour exemple, voici une liste d'acteurs parmi ceux qui se sont positionnés pour l'effacement des barrages : l'association internationale de défense du saumon atlantique, la chambre d'agriculture de la Manche, qui approuve le projet de renaturation, le président de la CRC Normandie Mer du Nord, qui déclare que son organisation est favorable au démantèlement des barrages, le président de l'association de pêche la Ducéenne, le président de « Eau et rivières de Bretagne » rappelle l'urgence de réaliser cette opération.

A contrario, voici la liste d'une partie des acteurs qui se sont positionnés contre le projet : un ancien responsable d'installation électrique pour EDF, le président de la Mazure, un pêcheur qui se désolidarise de la fédération de pêche de la Manche, un agriculteur riverain qui constate que les travaux vont créer des troubles sur son exploitation, et se prononce contre, la société de protection des paysages et de l'esthétique de France, dont l'objectif réside dans la protection de l'espace bâti, l'association Maisons et paysages de France, la commune de Genêt, qui délibère contre le projet en lien avec l'absence de données de traitement des sédiments pollués, des restaurateurs riverains, qui craignent de perdre leur clientèle, le Groupement régional des association de protection de l'environnement, qui s'oppose au projet tant qu'il ne disposera pas de dispositif de mesure en continu de la qualité des eaux, l'association des amis du site de Genêts, de ses environs et de la baie du Mont St Michel, qui place la préservation de l'écosystème de la baie avant la restauration des écoulements et la libre circulation des espèces et qui s'oppose à ce projet pour cette raison.

Par ailleurs, certains acteurs font part de leur inquiétude, mais sans pour autant se prononcer pour ou contre (au vu des informations dont nous disposons) : l'association des Guides de la Baie signale l'absence de prise en compte des impacts du projet au regard de leur activité professionnelle et touristiques, la FDESEA de la Manche s'inquiètent des dommages que peut occasion leur projet vis-à-vis de la profession agricole, le président du CRC Bretagne Nord s'inquiète d'un transfert éventuel de sédiments toxiques. Pour lui le traitement microbiologique de l'eau doit rester une priorité publique.

Au niveau local, c'est essentiellement une opposition au projet qui a été manifestée sur les registres ou par courrier postal. Les acteurs locaux favorables au projet d'effacement des barrages ne se sont-ils pas déplacés ? Ou se sont-ils exprimés par mèl ? N'y-a-t-il vraiment « personne pour le projet » ou bien le contexte local ne leur a-t-il pas laissé la possibilité de s'exprimer sereinement ? Les remarques du commissaire enquêteur rejoignent ces questions soulevées par l'enquête sociologique. Il s'interroge à la lecture du panneau lumineux mis en place par la mairie d'Isigny le Buat (Fig. 38) : « *le libellé nous laisse perplexe sur les moyens dont peuvent disposer les personnes qui souhaitent manifester un autre choix ! La tournure choisie exhorte plus qu'elle n'invite et, pour partisane qu'elle soit, elle paraît parfaitement assumée, puisque maintenue aux yeux de tous durant l'intégralité de la période d'enquête* » (p. 24).



Figure 38 – Tableau lumineux de la commune d'Isigny le Buat (Rapport, 2014, p. 24)

Les Amis de la Sélune ont mobilisé leurs réseaux en invitant les personnes à répondre par mël ou par courrier et en proposant de choisir trois arguments dans une liste établie suite au constat que seuls ses avis défavorables avaient été donnés (Fig. 38) : « *L'enquête publique sur le démantèlement de ces barrages se termine le 17 octobre 2014. Membres du collectif Les Amis de la Sélune, le NASF et le European Rivers Network vous demandent aujourd'hui de confirmer votre engagement pour ce projet, de sorte que les avis favorables soient plus nombreux que les défavorables. Or, seuls ces derniers se sont exprimés jusqu'à ce jour* » (courrier non daté). Ils proposent de suivre la stratégie suivante : « *L'objectif est que les commissaires enquêteurs reçoivent un maximum d'avis favorables juste avant la clôture de l'enquête, de telle sorte que les opposants au démantèlement des barrages n'aient pas le temps de se remobiliser pour obtenir d'autres avis défavorables. Nous vous relancerons donc le 14 octobre pour vous prévenir que vous pourrez envoyer votre avis* ». Stratégie réussie puisque les avis, favorables, envoyés par mël sont largement majoritaires.

| |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>... est indispensable pour la libre circulation amont/aval des poissons migrateurs ... est indispensable pour le transit sédimentaire gravement perturbé depuis un siècle ... est impératif pour l'amélioration de la qualité de l'eau du réservoir situé en amont, qui est aujourd'hui dans un état déplorable et menace les activités de loisirs ... n'aura aucun effet négatif sur les inondations ... permettra une relance économique et sociale de la vallée en développant de nouvelles activités écotouristiques, une pêche de qualité au saumon, et une agriculture durable ... permettra l'accroissement des connaissances scientifiques grâce à un ambitieux programme de suivi scientifique, le développement de nouvelles technologies innovantes, et le renforcement du savoir-faire français en matière d'effacement de barrages ... contribuera à la conservation du Saumon atlantique par la création en baie du Mont Saint Michel et ses affluents, d'un des tous premiers spots de France et d'Europe pour cette espèce (5 000 saumons attendus) ... contribuera à atteindre les objectifs du Plan de Gestion National de l'Anguille en restaurant les capacités de migration de montaison des civelles et de colonisation des zones humides à l'amont</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Figure 39 – Les arguments proposés par les Amis de la Sélune²⁴

4.3 Arguments techniques contre arguments affectifs

Comment sont compris et discutés les enjeux liés à l'effacement ou au maintien des barrages ? Ce projet est l'arène de relations conflictuelles et difficiles entre le niveau local et le niveau national. Ils se distinguent au niveau de la définition des enjeux. Comme le constatent Marie-Anne Germaine et Régis Barraud « *ils témoignent de la difficile conciliation entre des préoccupations globales, envisagées à un niveau planétaire justifiant des décisions "d'en haut" et des attentes locales ancrées dans la réalité socioéconomique des territoires* » (Germaine et Barraud, 2014). Nous allons nous attarder sur les arguments qui sont déployés par les acteurs locaux opposés à l'arasement et observer comment ils s'organisent par rapport aux arguments défendus par les acteurs qui y sont favorables. On va se demander de quelle manière se structurent les arguments, selon les réseaux d'acteurs qui les portent, favorables ou opposés à l'effacement des barrages. Observe-t-on d'un côté les arguments techniques, écologiques, avancés par le niveau national et d'un autre côté des arguments d'ordre affectif, « irrationnels », défendus au niveau local ? Dans les faits, les choses sont plus complexes que cela. Si les acteurs locaux opposés au projet mobilisent un certain nombre d'arguments affectifs, liés à l'attachement aux lieux, on se rend compte que toute une série d'arguments d'ordre écologique et technique sont utilisés, et que les mêmes thématiques sont discutées : la « nature », le développement durable, le fonctionnement écologique de la rivière, la pollution. À chaque explication technique qui justifie le projet les opposants déploient une série d'arguments techniques pour les réfuter.

Le projet d'arasement met en question les relations entre différentes échelles de perception des problématiques. Les raisons données à l'arasement se justifient à l'échelle nationale et internationale, mais pas forcément au niveau local. À l'objectif de continuité écologique, de renaturation, de développement durable, les opposants aux barrages, au niveau local, opposent une série de justifications qui ont du sens au niveau local. D'un enquêté à l'autre, nous retrouvons les mêmes arguments, qui sont aussi ceux utilisés par l'association des Amis du barrage, et qu'on retrouve aussi dans les articles de la presse locale.

| | |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| La restauration des populations de saumons et autres poissons migrateurs | La disparition des poissons blancs et carnassiers. Les saumons ne pourront pas remonter |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|

²⁴ <http://www.selunelibre.org/archives/>

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La diminution de la pollution par les cyanobactéries Une meilleure qualité d'eau | Un risque majeur de pollution pour l'aval Les lacs sont des bassins de décantation qui préservent l'aval Toujours des arrivées de polluants de l'amont |
| Une rivière sauvage, renaturée, naturelle | La perte d'une nature attachante Tout un écosystème en place depuis un siècle remis en cause |
| Une rivière plus accessible au grand public Des sentiers de randonnée tout le long | La perte d'usages, d'un lieu de sociabilité Remise en cause des cabanons |
| Des barrages transparents | Des risques d'inondations majeurs La perte d'une « énergie propre » |

Figure 40 – Les arguments des uns et des autres

4.3.1 Du technique au profane

L'opération que les maîtres d'ouvrage souhaitent exemplaire a surtout été envisagée sous l'angle technique, l'enlèvement des barrages, avec une vision territoriale minimale (Germaine et Lespez, 2014). Cette approche très centrée sur la dimension technique ne facilite pas le rapprochement avec les acteurs locaux, le grand public concerné de près ou de loin par l'arasement. Cette professionnelle a été conviée à des réunions qu'elle dit avoir trouvées intéressantes dans la mesure où il était possible d'échanger sur différents sujets, mais au final regrette qu'il soit difficile pour les acteurs locaux de participer aux discussions tant elles prennent une dimension technique, spécialisée, scientifique : « *il y avait des échanges, on pouvait débattre, mais il y avait beaucoup de scientifiques. Ben nous on reste à côté, parce qu'il faut arriver à suivre aussi le discours scientifique. Mais c'est beaucoup théorique* ». Elle souligne le décalage entre ce qui intéresse les scientifiques et ce qu'attendent les acteurs locaux. Elle trouve théorique les discours des scientifiques, tandis qu'elle attend des choses concrètes afin de mieux comprendre ce qu'il va se passer. De fait, aussi intéressants puisse-t-elle trouver les propos relatifs à la biodiversité, elle se questionne d'abord sur l'action : « *c'est bien beau de parler de biodiversité, de ce qu'il y a, de ce qu'on peut en faire. C'est bien beau, mais nous on veut savoir d'abord ce qui va se passer !* ». Le projet échappe aux acteurs locaux confisqué selon elle par les scientifiques, du fait de la teneur des discussions concernant le projet : « *tout ce qu'on voit pour l'instant, il y a toujours des comités scientifiques qui travaillent dessus. Nous on est à 20 000 sous les mers par rapport à eux, parce que c'est un autre monde. Tout ce qu'on espère, c'est que ce côté scientifique va servir à constituer un projet et tout, mais il n'y a rien de concret je veux dire* ». Dans ses interrogations figurent les pollutions des sédiments par des métaux lourds, les risques d'inondations pour Ducey, et le coût du projet. Cette dimension problématique est bien ressortie de l'enquête publique : « *Nous constatons que maîtres d'ouvrages et scientifiques ne perçoivent pas ce projet de la même manière que le public. Les explications, hermétiques et peu accessibles, ne parviennent pas à rassurer un public profane. Nous pensons que celui-ci peut difficilement s'approprier les informations pour en débattre et cette difficulté constitue un obstacle qui alimente les craintes locales, interpelle massivement, avive les médisances, nuit à la crédulité du projet et interpelle la commission d'enquête* » (p. 53).

Cet acteur de la gestion de l'eau se questionne sur la manière d'informer la population et le décalage entre les informations scientifiques qui peuvent être apportées et le registre affectif à partir duquel la population locale reçoit ces discours : « *Mais en même temps les gens qui ne veulent pas comprendre et ben ils comprennent pas ! Alors ça nous aurait bien aidé d'avoir un cheval mort, sur la plage ou un chien, un chien de pêcheurs, quelque chose parce qu'on est dans des trucs complètement irrationnels. On a beau apporter de l'information scientifique, enfin, moi je peux pas faire autre chose qu'apporter des informations qui me paraissent scientifiques, on est sur du ressenti, du sentiment etc. et voilà. La problématique des algues vertes, s'il n'y avait pas eu des sangliers à mourir, s'il n'y avait pas eu un cheval mort tu vois, ça n'aurait certainement pas fait tout le pataquès qui a pu amener l'Etat à prendre des décisions précipitées plutôt que de laisser des trucs... voilà. Donc si sur la réglementation, sur la directive nitrate, des choses qu'on laisse dériver et c'est la responsabilité de personne et ça se passe* ».

4.3.2 Une perte affective et d'usage majeure

Dans les arguments contre l'arasement des barrages sont exprimés les regrets de la perte de paysages et de lieux auxquels les personnes sont attachées. Riverains et usagers craignent de perdre ce qui fonde leur relation au site. Deux activités seront particulièrement impactées par l'effacement des barrages, la pratique de pêche dans le lac et l'intérêt des cabanons qui ne seront plus au ras de l'eau.

Pour un des pêcheurs rencontrés, la disparition des lacs qu'il définit comme étant « sa thérapie », qu'il connaît et fréquente depuis qu'il est enfant, est vécue comme un drame. Les pêcheurs de carpe rencontrés se disent particulièrement inquiets. Une fois les lacs disparus, où vont-ils pouvoir aller pêcher ? Les lacs offrent un lieu de pêche tranquille, beaucoup moins fréquenté que les étangs voisins. Selon eux, il ne sera pas possible de retrouver un tel lieu. La compensation ne peut se faire en ne considérant que la superficie du lac ou la quantité de poissons qu'il contient : de nombreux autres paramètres entrent en compte tel que le paysage, l'atmosphère, ... qui ne sont pas remplaçables.

La disparition des lacs est aussi pensée comme la perte de loisirs populaires qui étaient à la disposition d'une population rurale peu fortunée. C'est ce que nous raconte cette riveraine : « *Je tiens ça de pêcheurs que j'ai écouté. Je ne suis pas pêcheur du tout. Pour redonner un petit d'acclimatation il faut remettre les gens sur le lac, il faut que les gens se promènent, sortir un petit peu aussi du cadre « que de la mer » « la mer » « tout le monde à la mer » et bien tout le monde n'a pas les moyens d'aller à la mer. Voilà. Et les gens en rural ils ont le droit aussi de pouvoir se promener, l'essence coûte cher, de faire 15 km, de faire 20 km, pour avoir un site agréable. Eh bien moi c'est mon avis* ». Pour les personnes rencontrées, la disparition des lacs portera un préjudice certain aux activités du site de la Mazure.

D'autres points de vue concernant cette dimension affective et d'usage ont aussi été exprimés en relation avec la future vallée. Certains riverains ont dit leur souhait de création d'une connexion le long de la vallée entre l'amont et l'aval. Les propositions concernent surtout la création de chemins de randonnées : « *se promener toujours au sein de la nature* », « *plein de sentiers de randonnée* ». La continuité de la présence humaine le long du linéaire est aussi attendue par certains que celle des saumons par d'autres. Autre souhait exprimé : « *Une vallée habitée pour une vallée vivante* ». Dans le témoignage suivant ressort aussi l'idée qu'il est temps de penser aux usagers de la vallée : « *On n'a pas pensé aux gens, on n'a pas assez de chemins, de sentiers cyclistes. Il faut aménager une zone piétonnière dans cette magnifique vallée. Si c'est bien géré on a tout à y gagner pour le sud manche* » (Foire St Macé).

4.3.3 La production d'une écologie populaire

Les témoignages en faveur de l'arasement des barrages plaident : « *Pour un retour aux sources de la Sélune* », « *Un retour à la normale de la rivière* », « *On va revenir à quelque chose de plus normal* ». Le choix de l'arasement des barrages valide l'idée d'une approche écologique de la rivière. Son aménagement est guidé par des valeurs liées à l'idée de naturalité du cours d'eau : libre circulation, renaturation, eau courante, ... Les opposants au projet ont développé une argumentation contre les tenants de la renaturation à partir de différentes catégories d'arguments d'ordre technique et écologique pour montrer la nécessité de conserver les barrages. Ces contre-argumentations obligent les services de l'État à évoquer d'autres volets pour discuter des rôles secondaires attribués aux barrages (prévention des crues, réserve d'eau etc.). De fait, au fil des échanges, l'identité des lacs et des barrages évolue au gré des arguments avancés par les uns et par les autres.

Plus généralement, alors que les lacs sont présentés par les défenseurs de l'arasement comme une nature artificialisée, anthropisée, qui va à l'encontre des attentes en termes de biodiversité, et notamment la libre circulation des poissons migrateurs (le saumon en particulier), les acteurs locaux opposés à l'effacement des barrages ont développé un discours sur la naturalité des lacs. Ils sont présentés comme abritant un écosystème complexe en place depuis près d'une centaine d'années et riche de biodiversité. Un équilibre va être mis à mal avec l'effacement des barrages et la disparition des lacs. Cette idée est mise en avant dans un article de la Gazette de la Manche paru le 15 avril 2009 : « *En bons défenseurs de la nature que vous êtes, avez-vous pensé au vaste écosystème qui s'est mis en place depuis plus de 75 ans sur les 220 ha de ces plans*

d'eau devenus maintenant quasi naturels et où de nombreuses espèces tant sédentaires que migratrices, elles aussi, viennent au rythme des saisons nidifier ou se reproduire et que vous allez ainsi anéantir ? » s'insurgent les pêcheurs locaux. La colère des pêcheurs est exacerbée par le fait que les pouvoirs publics n'ont à ce jour fourni aucune réponse satisfaisante sur la manière dont serait pris en charge le volume de poissons vivant dans les lacs au moment de la vidange. C'est pour eux à la fois un gâchis et un manque de reconnaissance de l'intérêt de la faune piscicole abritée dans les lacs (les études se focalisant plutôt sur les migrants). C'est la nature des lacs qui se trouve alors défendue : ils abritent des espèces spécifiques, les poissons blancs et carnassiers par exemple, qui seraient remis en cause. Ces acteurs mettent « leur nature » au même plan que celle des écologistes et des tenants de l'arasement. Il n'y a pas d'un côté des acteurs favorable à la nature et de l'autre des acteurs qui y sont opposés, mais la mobilisation de ces notions, autant par les partisans de l'effacement que par ceux qui y sont opposés. Derrière ces termes, chacun met des représentations différentes de la « nature » et du « sauvage ».

Le fonctionnement des barrages et des lacs est expliqué par les acteurs locaux opposés à l'arasement à partir d'une écologie populaire. Les barrages ont été construits pour la production électrique mais bien d'autres usages leur sont prêtés, qu'ils soient admis ou non par les spécialistes. Dans leur représentation écologique du fonctionnement de la rivière et des lacs, ceux-ci jouent un rôle, d'une part dans la qualité de l'eau, d'autre part dans la régulation des crues. Ces différents points sont jugés inexacts par les maîtres d'ouvrage du projet.

Des lacs qui font office de bassins de décantation

Les eaux stagnantes sont propices au développement de bactéries qui peuvent rendre l'eau impropre en terme sanitaire. Cela est en partie lié aux matières organiques qui proviennent de l'activité agricole adjacente. Une partie des acteurs locaux mettent en relation le manque de qualité de l'eau et les pratiques agricoles. Mais, pour l'instant, une sorte de statu quo semble s'être établi dans la mesure où les impacts de la pollution agricole sont faibles puisque stockés dans le lac et ne se déversent pas dans la vallée et vers la Baie (et les parcs conchylicoles). Pour cet acteur local, membre des Amis du Barrage, les lacs constituent un bassin de décantation permettant une eau de bonne qualité à l'aval. Il lui semble hasardeux qu'on vidange les lacs avant d'avoir résolu les problèmes de pollution agricole en amont sur le bassin versant. L'un des arguments des opposants est que les barrages et les lacs permettent de contenir la pollution qui se décante à l'amont des barrages et d'éviter qu'elle ne se disperse dans la baie. Ce riverain directeur de structure s'inquiète des changements à venir. Selon lui, on abandonne des problèmes qu'on savait gérer pour des problèmes à venir dont personne n'a pour l'instant connaissance. Il reconnaît l'ambiguïté des barrages et des lacs à propos de la qualité de l'eau « *je suis conscient aussi de la pollution engendrée. En même temps, le barrage retient pas mal de cochonneries* ».

Pour cet acteur de la gestion de l'eau, vider le lac permettrait au moins de faire bouger les choses « *certaines se disent, si on a des barrages, on est tranquille, ça ne va pas aller à la mer. Donc raison de plus pour ne rien faire. Là, sans les barrages on va être obligés de faire quelque chose !* ». Les acteurs favorables à l'arasement utilisent l'argument de la pollution dans une autre rhétorique puisqu'ils mettent en avant le facteur aggravant des plans d'eau dans lesquels l'eau ne circule pas (peu d'oxygénation), se réchauffe en été (eutrophisation, cyanobactéries, ...) et constituent donc un milieu peu propice aux êtres vivants. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sélune dispose d'un programme d'animation visant à promouvoir des pratiques agricoles plus respectueuses afin d'améliorer la qualité de l'eau. Il tente de communiquer sur cette action afin de montrer que sa politique est plus large et englobe bien l'ensemble des problématiques de gestion de l'eau auprès des habitants. Le monde agricole semble bien au final au cœur du débat : les uns et les autres ne sont simplement d'accord sur l'ordre dans lequel agir (d'abord diminuer les intrants puis enlever les barrages ou bien l'inverse ?).

Quid des sédiments

Le devenir des sédiments est un aspect du projet qui inquiète. Les inquiétudes concernent à la fois la quantité et la qualité – risque de pollution – de sédiments à gérer lors de la vidange, le risque de transfert vers

l'aval et la baie, la gestion des sédiments une fois les barrages supprimés. Ainsi un élu explique : « Aujourd'hui ce sont deux gros décanteurs aussi, qui bloquent les matières en suspension, donc il y a peut-être un gros travail à faire aussi en amont, pour éviter tous ces à coups de volume d'eau important qui arriveront en Baie du Mont-Saint-Michel quoi. On dévase à grand coup de millions d'euros d'un côté, et on va ... Bon alors après on va nous expliquer que la Sélune ne va apporter qu'une petite partie des éléments. Donc il y a des inquiétudes peut-être un peu trop terre à terre » (élu). Des riverains craignent que les retenues d'eau ne soient polluées, et le fond est certainement "sale". Ne vaut-il pas mieux laisser ces sédiments là où ils sont et ne pas y toucher ? Pour cet autre élu, la question des sédiments ne peut que se poser, leur présence au fond du lac tenant d'une évidence : « En période hivernale, quand ils travaillent à la côte moins je-ne-sais-plus-combien là, si vous allez au pont de la République, c'est une étendue de vase. Moi ce que j'explique aux gens, quand j'étais gamin ma grand-mère, elle lavait le linge dans un douet, donc une retenue d'eau machin, et le douet eh bien il fallait le vider tous les ans, parce que ... bon c'était un petit ruisseau large comme ça qui l'alimentait, parce qu'il se remplissait de boue tout simplement. Alors vous imaginez bien que le barrage qui a été mis en eau en 1932 et qui n'a jamais été curé, et bien voilà ... Sur 19 km de long, avec tout le bassin versant, eh bien les sédiments ça vient au galop et on a des monticules de terre qui sont arrivés dans le lac quoi ». Dans l'immédiat, la question des sédiments pose aussi une question esthétique : pour ceux d'entre eux qui arrivent à se projeter, les riverains sont inquiets de la physionomie de la vallée durant la période de transition. L'aspect visuel, l'odeur, la stabilité et la sécurité sont autant de questions posées par rapport à ce qui est le plus souvent dénommé « vase » ou « boues ». Les services de l'État préfèrent parler eux de sédiments mais ils ne répondent alors pas aux interrogations.

Une protection contre les inondations

Les inondations de Ducey par la Sélune font partie de l'histoire de la commune : différentes dates marquent des périodes de crues et d'inondation, de manière régulière et récurrente (1903, 1913, 1914). Difficile de dire si les inondations étaient pires ou pas avant les barrages mais tout ce que sait cette habitante, c'est que les barrages permettent une régulation. Le risque d'inondations une fois les barrages disparus est une crainte exprimée de manière récurrente par les acteurs locaux notamment au niveau de la commune de Ducey : « Nous ce dont on a très peur, ça concerne les inondations de Ducey. Ça c'est sûr, parce qu'avec le barrage, ça a réussi à réguler les choses. Vous venez en hiver, c'est plus Ducey, c'est la Venise du Nord, mais avec une régulation des barrages. Le jour où il n'y aura plus de barrages, comment ça va être ? C'est ça qui fait très peur » (acteur du tourisme). Les barrages sont pensés comme des écréteurs de crues et comme une défense contre les inondations, ce que contestent expressément les experts : « Eh bien nous on a interrogé les services de l'État qui nous disent que de toute façon il n'y a aucun problème, que les barrages sont transparents, que, que que que... Bon moi je ne suis pas un technicien, mais je considère quand même qu'à partir du moment où en période hivernale on travaille avec une cote qui doit être de -1,5 m sur un plan d'eau qui fait 19 km de long, ça permet quand même de réguler un certain nombre d'averses importantes. Alors après effectivement, si on a une pluviométrie très importante, très soutenue pendant plusieurs jours et que le lac est plein, il faut bien que le débit sortant soit égal au débit entrant, sans quoi ça déborde. Mais voilà, donc nous on considère quand même que ça doit, à un certain moment, remplir une fonction... qui ne sera pas remplie demain » (élu). Ce propos est contesté par les services de l'Etat, qui ne manquent pas de préciser que le barrage n'a jamais eu cette fonction. Mais les Amis du barrage sont en quête de preuves du contraire, comme en témoigne ce fax auquel ils ont eu accès et qu'ils ont diffusé pour appuyer leurs arguments (Fig. 40). Quoiqu'il en soit les études menées sur les inondations ont montré que les barrages retardent l'arrivée de la crue à Ducey et ont un effet tampon sur le pic de crue.

A l'inverse, nous sommes en mesure de prouver que les pouvoirs publics ne disent pas la vérité quand ils affirment que les barrages n'ont aucun rôle dans la régulation du débit de la Sélune en cas de forte pluviométrie. Le responsable de la DDTM prétend d'une manière éhontée que l'instauration en 2000 d'une cote hivernale au barrage de Vezins n'est due qu'à de simples « raisons d'exploitation » et affirme d'un ton péremptoire que les barrages sont « transparents ». C'est-à-dire que selon lui, ils restitueraient à l'aval le même volume d'eau que celui qui entre dans la retenue.

Ces deux affirmations sont parfaitement fausses et elles ont pour but d'induire la population en erreur via les médias en diffusant sciemment de fausses informations.

L'instauration d'une cote d'hiver (moins 2 m) fait suite à des dégâts provoqués par une crue l'année d'avant. Le cas s'est produit aussi pour le barrage de Guerlédan en Bretagne. Le Maire de Pontivy s'est réjoui de l'efficacité d'une telle mesure et il s'est félicité d'avoir pu éviter des inondations grâce à la collaboration active du Sous-préfet, d'EDF et de ses services.

Mais dans la Manche, on s'obstine à mentir sur le rôle réel des ouvrages. Deux poids, deux mesures.

...

Un élu municipal a bien voulu nous transmettre la copie de deux fax émis le 17 Décembre 2011 par EDF. Parmi les destinataires, la Préfecture et la DDTM figurent en bonne place mais continuent de nier l'évidence.

Le premier document a été émis à 10H et annonce un état de veille avec un débit entrant de 60 m³/s et d'un débit restitué de 50 m³/s.

Le deuxième a été envoyé à 19H, annonce la fin de l'état de veille avec un débit entrant de 44 m³/s et un débit sortant de 41 m³/s.

A l'évidence, les barrages ne sont donc pas transparents et ce genre de situation se produit plusieurs fois par an.

Figure 41 – Retranscription du fax rédigé par les Amis des barrages

Les barrages et les lacs sont aussi mis en avant pour leur rôle de réserves d'eau. Ces dernières sont présentées comme particulièrement importantes pour l'agriculture en cas de sécheresses lors des périodes estivales qui pourraient s'aggraver avec le réchauffement climatique. Un rôle complémentaire est apparu plus récemment : les lacs pourraient constituer une réserve d'eau utile en cas de problème à la centrale nucléaire de la Hague (refroidissement des réacteurs).

4.3.4 Des barrages dans la logique du développement durable

Les acteurs locaux opposés à l'arasement des barrages manifestent un intérêt pour les barrages en s'appuyant sur leur intérêt patrimonial et historique mais aussi en raison de leur dimension utilitaire liée à la production d'énergie. Ils disent ne pas comprendre qu'on détruise des barrages considérés comme étant encore en bon état et en activité. La construction des barrages a marqué l'histoire de la vallée depuis plus de 70 ans. Ce maire se souvient de ses parents qui ont vu l'électricité arriver : « *C'était quelque chose* » et ne souhaite pas les voir disparaître.

Un des principaux arguments avancés par les opposants à l'effacement porte sur la production d'énergie hydroélectrique. Si dans les années 1930, le tracé de la Sélune offrait l'opportunité d'alimenter la vallée et les villes voisines en électricité, cet enjeu est au début du 21^{ème} s. mis en concurrence avec celui lié à la restauration écologique des cours d'eau. À l'échelle nationale, l'intérêt de la Sélune pour la production électrique n'est pas considéré comme majeur au regard de l'intérêt de la rivière pour des populations piscicoles, notamment les saumons. Cependant, l'arbitrage de ces enjeux dépasse les perceptions que les acteurs locaux en ont. Ils ne regardent pas l'enjeu de la production hydroélectrique à partir d'une carte nationale de la production, mise en perspective avec l'enjeu lié au saumon, mais ils l'envisagent par rapport à leurs propres critères : une production jugée écologique, mise en perspective avec la présence de centrales nucléaires proches dans le Nord du département de la Manche, le passage à proximité de la THT ou l'éventualité de voir des éoliennes dans le paysage. Les citations suivantes témoignent de l'importance de cette thématique :

« *ceux qui ont voté l'arrêt des barrages, on devrait leur couper le courant et ils pédaleraient pour avoir du courant, et ils se chaufferaient au bois, ils feraient leur vaisselle, ils prendraient le balais au lieu de l'aspirateur et ils laveraient le linge au lavoir [Tape sur le table]* » (riveraine au barrage) ;

« *Démolir un barrage pour mettre la THT je ne vois pas le truc écologique* » (riverain cabanon)

« *après ... c'est un choix qui est mal compris aussi d'un point de vue politique au sens noble du terme parce que ... on a mis en avant les énergies renouvelables, et l'énergie hydraulique elle est mobilisable à souhait, quand on veut, à instant T. Donc on ne comprend pas. Les ouvrages ne menacent pas de s'effondrer demain matin. Il y a eu des contrôles qui ont été fait et qui démontraient qu'il n'y avait pas de souci majeur là-dessus. Donc voilà, de grosses interrogations sur le bien-fondé de ce sujet-là* » (élu) ;

« *ce serait quand même un comble de remplacer de l'hydraulique par de l'éolien [rires]* » (élu) ;

« Le barrage, ça marche avec 5 personnes. Bon ça produit du courant comme une ville d'Avranches. C'est du courant pas cher, c'est du courant propre... Et justement, le courant...enfin je ne sais pas comment c'est maintenant mais à une certaine époque le courant, bon ça tombait dans l'ensemble, mais il y avait toujours une réserve là, au cas où il y ait un pépin pour alimenter les hôpitaux, enfin les urgences. C'est la belle de Paris qui viendra pédaler quand il n'y aura plus de courant à Avranches » (riveraine cabanons).

Des arguments du même type ont été déposés lors de la foire Saint Macé : *« Je préfère voir un barrage hydro-électrique à des éoliennes »* ; *« Diversification nécessaire de l'approvisionnement en électricité »* ; *« On a des barrages qui ne nous coûtent rien, on va les remplacer par des centrales nucléaires »* ; *« Le barrage de Vezins a été conçu pour durer 400 ans »*. L'intérêt de cette énergie hydroélectrique est discutée par les opposants au regard des autres sources d'énergie, notamment le nucléaire et les éoliennes : *« Pourquoi on ne renouvelle pas, se demande ce riverain ? Je suis plus orienté vers ça que le nucléaire »*.

Ces barrages et leur avenir sont discutés à partir de différentes échelles temporelles. Demain, cinquante ans, quatre cents ans, la référence au temps et de la pérennité de ces ouvrages est une manière de souligner, une fois de plus, la stupidité perçue de leur disparition.

4.3.5 Le saumon, un argument qui laisse sceptique

La Sélune est considérée comme l'une des principales rivières à saumon en France avec la Sée. Cependant, le potentiel est limité du fait des barrages qui empêchent la colonisation des frayères situées en amont du bassin : le saumon ne peut aller au-delà du barrage de la Roche-qui-Boit. Ce dernier est l'espèce phare de la restauration de la continuité écologique. La prise en compte du saumon pour modifier l'aménagement du fleuve s'inscrit dans le contexte règlementaire international et national dans la mesure où la Sélune est classée au titre des poissons migrateurs même si un opposant considère que déclasser la rivière aurait été plus simple.

Une partie des détracteurs au projet reprochent l'exclusive prise en compte du saumon : *« le roi saumon »* comme le désigne ironiquement un opposant. Pour une partie des acteurs locaux rencontrés, la remontée du saumon est le principal argument qu'ils ont entendu pour justifier l'arasement des barrages, argument qui laisse une partie d'entre eux très sceptiques. Certains opposants s'interrogent sur la remontée des saumons comme seul argument pour justifier la nécessité d'arasement des barrages. Ils ne comprennent pas cet intérêt pour le saumon, et encore moins qu'il puisse être la principale raison de l'arasement des barrages. Selon eux, d'autres raisons, plus secrètes « politiques », se cachent certainement sous cette raison d'apparence si futile : *« Enfin, ça ne peut pas être que pour la remontée des saumons dans la Sélune qu'on arase les barrages ! Ça ne peut pas être que pour ça, c'est pas possible ! »* (propriétaire d'un cabanon) ; *« c'est pas pour les saumons, c'est une blague, c'est pas possible, il y a autre chose derrière »* (foire St Macé).

Les partisans du non regardent d'un œil dubitatif le fait que les saumons puissent remonter la rivière ... ou peut-être dans cinquante ans, autant dire un sujet qui ne concerne guère les usagers actuels. Beaucoup des opposants à l'arasement ne croient pas à la remontée des saumons. Ils s'appuient sur plusieurs arguments : les saumons ne remonteraient que là où ils sont nés et n'auraient pas de raison d'aller au-delà de la Roche-qui-Boit, personne n'aurait la preuve qu'ils soient remontés plus haut même avant la construction des barrages : *« Alors la seule raison qu'on nous a donné c'est que ce serait pour permettre au saumon de remonter la rivière, en gros. Sauf que voilà, moi j'ai des amis qui pêchent et ils me disent que...et bien les poissons ils vont pondre là où ils sont nés, donc ça fait longtemps qu'ils ne naissent plus par là [rire] et que du coup ça ne servira pas à grand-chose. Donc, enfin, par rapport à ce motif là ...Après le reste... »* (fils d'un propriétaire cabanon). Une autre raison serait que la qualité de l'eau ne serait pas assez bonne. C'est ce qu'explique un riverain : *« Pour trois saumons qui vont remonter, peut-être, et qui vont bouffer quoi ? Tout le lisier des cultivateurs qu'ils répandent sur le maïs. Et quand le barrage sera vide, on gagnera 10 m de terrain, et on remettra du maïs, et quand il y aura un orage, où passera vulgairement toute la merde des bêtes ? Elle passera dans la Sélune et qui est-ce qui bouffera ça ? Les saumons ! Et après les gens ils vont les manger ? Mais il faut qu'ils soient cinglés ! »*. Ces points de vue ne sont pas partagés par les amateurs de la pêche au saumon et des autres poissons migrateurs qui sont en attente d'une rivière accessible de tout son long aux poissons, les lacs constituant pour eux pour l'instant un trou noir dans l'écoulement de la Sélune.

Par ailleurs, pour les opposants, faire remonter les saumons ne pourra pas compenser la perte de la pêche aux poissons blancs ou carnassiers. La pêche aux saumons est considérée comme onéreuse, plutôt le fait d'une élite aisée, pratiquée par des populations venant d'ailleurs (de la ville, de l'étranger).

Les controverses liées à la perte de la production d'une énergie présentée comme « propre » et la valorisation du saumon renvoient aux enjeux contradictoires du développement durable liés à la continuité écologique des cours d'eau. Que choisir entre une énergie renouvelable et la continuité écologique des poissons migrateurs ? Il n'existe pas de réponse unique, celle-ci variant selon le contexte, les possibilités techniques, l'échelle à laquelle les enjeux sont envisagés. Le cas de la Sélune nous donne à voir une incompréhension majeure entre des acteurs sociaux qui ne regardent pas les choses à la même échelle. L'enquête publique confirme ces arguments (fig. 41).

Hiérarchisation des arguments étayant un avis favorable pour la demande d'autorisation :

| | Courriers | | Mèls | | Registres | | TOTAL | |
|---------------------------------------|-----------|-----|------|-----|-----------|---|-------|-----|
| Retour de la continuité écologique | 26 | 96% | 2364 | 99% | 2 | - | 2392 | 99% |
| Rétablissement de la qualité de l'eau | 22 | 81% | 2337 | 98% | 1 | - | 2360 | 98% |
| Opportunité de développement local | 20 | 74% | 2276 | 95% | 3 | - | 2299 | 95% |
| Diversification touristique | 9 | 33% | 2270 | 95% | 0 | - | 2279 | 94% |
| Conformité législative | 18 | 67% | 120 | 5% | 0 | - | 138 | 6% |
| Mise en demeure CAA de Nantes | 1 | 4% | 25 | 1% | 0 | - | 26 | 1% |
| Faible rentabilité | 2 | 7% | 0 | 0% | 0 | - | 2 | 0% |

Hiérarchisation des arguments étayant un avis défavorable pour la demande d'autorisation :

| | Courriers | | Mèls | | Registres | | TOTAL | |
|---------------------------------|-----------|-----|------|-----|-----------|-----|-------|-----|
| Production énergie renouvelable | 803 | 91% | 304 | 69% | 424 | 50% | 1531 | 70% |
| Risque d'inondation | 794 | 90% | 296 | 67% | 409 | 48% | 1499 | 69% |
| Coût de l'opération | 750 | 85% | 275 | 63% | 348 | 41% | 1373 | 63% |
| Pessimisme environnemental | 753 | 85% | 253 | 58% | 289 | 34% | 1295 | 60% |
| Suppression d'une réserve d'eau | 684 | 78% | 220 | 50% | 241 | 28% | 1145 | 53% |
| Fin des emplois liés au lac | 657 | 74% | 198 | 45% | 193 | 23% | 1048 | 48% |
| Patrimoine industriel | 597 | 68% | 68 | 15% | 122 | 14% | 787 | 36% |
| Indemnisation | 373 | 42% | 61 | 14% | 48 | 6% | 482 | 22% |
| Dénaturation du paysage | 202 | 23% | 36 | 8% | 138 | 16% | 376 | 17% |
| Arrêt des activités de loisir | 237 | 27% | 23 | 5% | 106 | 12% | 366 | 17% |
| Fin de la pêche lacustre | 202 | 23% | 32 | 7% | 108 | 13% | 342 | 16% |
| Perte d'attrait touristique | 110 | 12% | 23 | 5% | 97 | 11% | 230 | 11% |
| Perte de ressources fiscales | 181 | 21% | 6 | 1% | 7 | 1% | 194 | 9% |
| Décision idéologique | 38 | 4% | 80 | 18% | 2 | 0% | 120 | 6% |
| Dépréciation de l'immobilier | 12 | 1% | 57 | 13% | 55 | 6% | 124 | 6% |

Figure 42 – Arguments hiérarchisés dans le rapport de l'enquête publique (Rapport, 2014, p. 39)

4.3.6 De la friche au projet de territoire

Enfin, un dernier point de débat concerne le paysage. Les incertitudes quant à la réalité du projet et à son calendrier renforcent la difficulté pour les riverains de se projeter dans la configuration de la future vallée.

Cependant, au fil des échanges, même les opposants admettent que la perte de l'intérêt paysager des lacs pourrait être compensée par la découverte d'une nouvelle vallée. Ils ne sont pas si rares à souligner le caractère particulièrement esthétique de la vallée et à penser qu'elle sera intéressante une fois passé la phase de transition (vidange, travaux) que chacun imagine très longue et difficile : c'est donc dans dix ans, vingt ans, cinquante ans qu'ils imaginent pouvoir bénéficier d'une belle vallée. La période de transition entre des lacs pleins et une vallée qui aura retrouvé son aspect naturel inquiète clairement les personnes rencontrées. Elle pose énormément de questions, aujourd'hui sans réponses : quelle esthétique, quel visuel ? Quel accès ? Quels usages possibles ? ... Pour la plupart des acteurs locaux, cette transition va durer longtemps : *« ça va mettre des années de toutes façons, que la Sélune retrouve un cours, que tout soit réalisé... beaucoup d'argent »*.

Lors des échanges que nous avons eus avec les acteurs locaux, de nombreuses craintes ont été exprimées quant à ce qui va faire suite à la vidange des lacs. Ce qui effraie c'est la friche. Elle est décrite à partir d'une approche « botanique » et l'énumération des espèces qui vont prospérer et la description du désordre qui va s'ensuivre. Ces craintes renvoient à une peur du trou qui va remplacer les lacs, à une peur du vide. C'est effrayant pour les gens. Ils vont devoir vivre avec un trou béant au fond duquel il y aura de la vase. Quels genres de mauvaises herbes va-t-on voir repousser dans cette vallée sans eau ?

Une partie des résidents et des usagers ont toujours en mémoire la vidange de 1993 (Fig. 41), vécue de manière traumatisante par les habitants et le milieu. Cette propriétaire d'un cabanon se remémore la vidange, craint « le trou géant qu'il va y avoir » en faisant référence à la vidange de 1993, *« ha là là, c'était... lugubre [...] Au bout d'un mois et demi on pouvait aller jusque dans le milieu de la rivière hein ! Et on a vu des tas de bois, tout ce qu'il y avait dans le fond, quoi. Ah oui, c'était triste, c'était triste [...] Alors j'ai une peur bleue que ça recommence »*. Ce riverain décrit le paysage post-vidange comme « impressionnant ». Pour imaginer l'avenir des lacs, il se rappelle l'après-vidange de 1993 (Fig. 42). Il a vu le développement de différentes plantes, des « curaches », le chiendent, le saule. Les deux premières, qu'ils considèrent comme des mauvaises herbes montaient à plus de 1m50. Il craint l'odeur dégagée lors de leur putréfaction. Cette riveraine se souvient quant à elle de la renouée persicaire qui a recouvert les berges et qu'elle décrit comme « une peste ».

La crainte de l'avènement de la friche est régulièrement associée à la saleté, au défaut d'entretien. En lien avec ces thèmes la notion de lieu « mort » apparaît aussi dans les discours des acteurs qui expriment leurs craintes. Comment cette propriétaire envisage-t-elle l'avenir ? *« Ça va mourir. » « S'il n'y a plus de lac il n'y aura plus personne »*, témoigne un visiteur lors de la foire Saint Macé. La vie sociale est associée dans l'esprit d'une partie des riverains et usagers à la présence des lacs : la vie sociale autour des cabanons, les fêtes organisées au bord des lacs, pratique qui est perpétuée par les Amis des barrages. C'est bien de cette manière que ce propriétaire d'une parcelle occupée par une douzaine de cabanes depuis la fin des années 1950 envisage les choses. Selon lui, les gens ne vont plus jamais revenir, il n'y aura plus de vie dans le site. C'est tout un équilibre qui s'écroule : ils avaient trouvé ce bon équilibre de gestion des parcelles au bord du lac, peu exploitable pour faire du bois. Un autre équilibre sera à établir. D'ici là, une partie des opposants à l'effacement des barrages anticipent une vision sombre, où ce tronçon de vallée sera un lieu mort et abandonné en lien avec la difficulté à désigner les acteurs qui se chargeront de l'entretien.



Figure 43 – Photographies apportées par un agriculteur comme images négatives de la Sélune

La friche peut être définie comme un lieu laissé à l'abandon, qui n'est pas ou plus entretenue par les acteurs humains. La peur de cet état de friche renvoie au lien que les acteurs sociaux entretiennent avec les lieux. Une partie des propriétaires pense abandonner les lieux. Après eux, qui se chargera d'entretenir les berges et les espaces dénoyés ? Cette question, qui est aussi l'expression d'une inquiétude, revient fréquemment dans les propos des uns et des autres. Leur absence signifie la friche, figure repoussoir de ce à quoi risque de ressembler la nouvelle vallée :

« Pour ce qui est truites-saumons peut-être, mais tout le reste... C'est surtout ça. Pour moi la vallée après elle va mourir. Parce que après ça va être de l'entretien, toutes les berges et tout ça c'est souvent... nous quand on vient on taille des arbres, on fait notre petite place de pêche donc tous les ans on vient à la même place, tous les ans on la nettoie, on nettoie les bords du lac quoi. Parce que là après les pêcheurs ne vont même pas s'en occuper quoi. Là quand il va y avoir... je ne sais pas, 10 mètres... les gens ne vont pas y aller. Ils ne vont même pas aller tondre, parce qu'après l'herbe va repousser, mais ils ne vont même pas tondre, il va y avoir de l'herbe comme ça et puis pour moi ça va rester à l'abandon. Comme toutes les petites rivières que je connais, parce que moi je suis de Lorraine, et bien toutes les petites rivières elles sont abandonnées, il n'y a plus d'entretien, il n'y a plus rien de fait et tous les arbres tombent comme ça et on ne s'en occupe plus quoi. Et là moi j'ai peur que ça fasse pareil. Que là... Moi tous les carpistes que je connais, on commence à en connaître certains ici, ils aménagent des postes, ils nettoient... Enfin vous pouvez aller voir, nous on vient de rester 15 jours là, il y a rien par terre, il n'y a pas un mégot, il n'y a rien. Nous on fait tout pour le préserver, qu'il y ait le moins de déchets possibles dedans, et... je ne suis pas sûr qu'après les gens continueront. » (ami d'un propriétaire cabanon).

Par-delà ces arguments, on voit se profiler l'expression d'autres craintes, d'ordre social, en lien avec la crainte de l'abandon de la rivière par les acteurs sociaux. À la peur de l'envahissement par la nature répond celle de l'abandon par les humains. Cette crainte est d'autant plus présente que les acteurs savent que la transition va être longue – les élus auront-ils le courage de mener au bout le projet ? – que les finances sont en berne – qui va payer le projet et entretenir la vallée ? – et que l'Etat ne s'est engagé que sur l'arasement. Il existe donc une véritable crainte que l'opération s'arrête à l'arasement du barrage et que la vallée soit laissée à l'abandon, ce qui est une éventualité si aucun projet de territoire n'est construit localement. Ces inquiétudes portent sur l'identification des acteurs qui prendront en charge l'entretien de la future vallée. Sans projet, les acteurs locaux craignent de voir leur peur de la friche se concrétiser : *« pour moi, il faut que les projets soient bouclés avant de vider les barrages ... notre confiance étant quand même assez limitée, si c'est vidé et qu'on n'a pas de solution... ça peut être catastrophique. On peut avoir une friche sur 30 km, ce qui serait quand même catastrophique »* (élu). Au final, ces inquiétudes manifestent celles relatives aux distributions des rôles entre les acteurs sociaux quant à une prise en charge et un entretien de la vallée, incontournable pour récupérer une vallée correcte, propre, bien entretenue. Dans une autre perspective,

cette peur de la friche informe sur le type de relation souhaité avec cette nature sauvage, tant vantée dans nombre de discours en faveur des lacs et des barrages. « Sauvage maîtrisé » souhaite cet élu : ces deux mots a priori incompatibles résumant bien les attentes contradictoires associées à la nature et que les lacs offriraient d'une certaine manière à ses usagers.

Vers la définition d'un projet de territoire pour une vallée partagée

Le projet d'arasement donne l'occasion de faire le compte des intérêts et inconvénients des lacs. C'est l'occasion de faire le constat d'une fréquentation peu ouverte au grand public, d'une faible fréquentation touristique, d'une faible accessibilité des lieux. Les discussions provoquées par la décision sont aussi l'occasion de définir les attentes quant à la future vallée pour ne pas reproduire les erreurs du passé. Le projet doit permettre de rendre l'accès à la rivière plus facile du fait de la maîtrise du foncier de Saint-Hilaire-du-Harcouët à la baie du Mont-Saint-Michel. Plusieurs acteurs pointent le manque de chemins de randonnée pour faire le tour des lacs et le manque d'entretien d'une partie des chemins existant aujourd'hui. Beaucoup se réjouissent de l'accès futur qu'ils auront au site et rêvent d'un cheminement entre l'amont et l'embouchure de la Sélune. Dans le même temps, et depuis le lancement de nouvelles expertises, les opposants brandissent, eux, le projet d'une revalorisation touristique des lacs et se lancent dans des chantiers de débroussaillage pour le mettre en valeur.

Ce projet amènera aussi à une reconfiguration des liens entre la rivière et d'autres catégories d'usagers, comme les agriculteurs. Les lacs sont perçus au niveau local comme des bassins de décantation qui protègent la baie du Mont-Saint-Michel de la mauvaise qualité de l'eau, et de la responsabilité de l'activité agricole. Pour cet agriculteur, la disparition des lacs signifie que les différents acteurs ayant un impact sur la qualité de l'eau devront modifier leurs pratiques : « *tout le monde, on aura des efforts supplémentaires à faire* ». Les agriculteurs pourraient également intervenir dans l'utilisation et l'entretien du foncier libéré. Les acteurs impliqués dans l'entretien des abords de la rivière ne sont pas encore définitivement désignés, bien que la discussion ait déjà commencé. L'une des critiques émises par les élus locaux porte sur la charge économique qui reposerait dorénavant sur les communes pour entretenir les espaces dénoyés : le pâturage extensif pourrait être une option.

Des inquiétudes quant à l'organisation sociopolitique de l'espace sont aussi exprimées : à qui vont revenir les berges dénoyées ? L'une des craintes exprimée par un élu local porte sur la confiscation de l'espace public libéré par les pêcheurs de saumons. Il exprime la peur d'une privatisation et d'une appropriation de la rivière par cette catégorie d'usagers, et la confiscation de la rivière par cette activité jugée élitiste. Il redoute la création de concessions privées. Une condition pour que ce projet soit réussi, pour cet acteur de la gestion de l'eau ? Il faudrait qu'il soit vécu comme quelque chose d'intérêt général. Pour cet élu, il faut faire en sorte que cette fois la vallée et la rivière soient partagés et accessibles à tous. Un des éléments clefs est donc la volonté de faire de la Sélune une rivière partagée. Ce changement à venir peut être abordé à travers les notions d'intérêt général et de bien commun. Un des enjeux du réaménagement de la rivière portera ainsi sur la conciliation des activités, qu'il s'agisse du canoë-kayak, de la pêche, de la valorisation agricole ou de la randonnée pour éviter ce qui s'est passé sur les lacs ces dernières décennies avec leur appropriation par quelques catégories de pêcheurs et une forte privatisation des accès.

Cette notion de prise en compte de l'intérêt général concerne aussi les communes qui tendent à voir leur intérêt personnel sans forcément l'inclure dans une vision globale du linéaire de la rivière. Dans cette logique, les collectivités de communes ont un rôle important à jouer. Pour les communautés de communes de Saint-James et de Saint-Hilaire-du-Harcouët qui se rapprochent pour fusionner, le réaménagement de la Sélune est une « *colonne vertébrale entre les deux cantons* » exprime cet élu dans la Gazette de Saint-Hilaire (07 mai 2014). Les attentes des collectivités sont en effet assez différentes, les uns étant préoccupés par l'aggravation des inondations (aval) tandis que les autres s'inquiètent du maintien des activités économiques liées aux lacs notamment à la Mazure. Résoudre ces différentes questions nécessite que soit consolidé le portage politique de l'aménagement de la vallée dénoyée. La signature d'une convention tripartite entre le Syndicat de la baie du Mont St Michel, le syndicat du bassin versant de la Sélune et l'État va dans ce sens

même si le partage des compétences sera difficile à déterminer tant les missions sont étroitement liées. Une partie des élus pointent plus largement la difficulté de travailler ensemble à l'échelle de la vallée de la Sélune. Celle-ci s'insère dans le Sud Manche, un territoire rural jugé excentré par rapport aux centres de décisions (département, région, État). La vallée de la Sélune fait partie d'un « territoire à deux faces » (Syndicat pays de la baie) : une face littorale, attractive, avec un développement économique important et un arrière-pays, rural, qui souffre d'un développement économique en perte de vitesse. Jusqu'à l'annonce du projet d'arasement des deux barrages, la vallée est restée telle quelle, secrète. Elle ne constituait pas jusque-là un axe de réflexion majeure pour les élus des collectivités. Néanmoins, celle-ci peut être l'occasion de donner une cohérence au territoire du Pays de la Baie, et un thème commun pour les élus. Son intérêt est aussi masqué par sa proximité avec la Baie du Mont-St-Michel dont elle ne tire guère partie et auquel elle n'est aujourd'hui pas reliée. Ce projet constitue pour certains responsables une opportunité pour valoriser la vallée et la relier au prestigieux site de la baie du Mont-Saint-Michel.

Il reste donc maintenant à ces acteurs à apprendre à travailler ensemble et à impliquer les acteurs locaux d'une manière ou d'une autre. C'est ce qu'il se passe au terme de ces investigations sociologiques. Le Syndicat de la baie du Mont-Saint-Michel a mandaté un bureau d'études piloté par Maîtres du Rêves pour réaliser un projet territorial concret à partir des options présentées par Etheis. Les élus sont majoritairement présents aux comités de pilotage de l'étude et les acteurs locaux conviés aux ateliers de travail thématiques ont massivement répondu présents jusqu'à la présentation le 1^{er} décembre 2014 des premières esquisses de scénarios. La méthode est discutée, critiquée, elle reste encore à définir entre ces différents acteurs, le bureau d'études, les syndicats, les élus, les divers représentants d'activités, sans oublier le grand public. Il s'agit d'un vaste chantier pour les mois et les années à venir. Mais comme le remarque cet élu, ce type de projet est peu coutumier aux élus locaux : *« ce n'est pas un projet que les élus ont l'habitude de faire, en se disant "on va construire un lotissement ou un truc un machin". Là on va supprimer une vallée qu'on connaît depuis 80 ans, et on va faire quelque chose ... voilà. Donc c'est ... c'est ... Et puis c'est un territoire qui est quand même assez vaste, ça représente plusieurs ... personnes qui sont directement concernées. Donc voilà, c'est un petit peu compliqué, il y a la profession agricole aussi qui est forcément va être ... intéressée et impactée, ou impactée et intéressée, je ne sais pas [...] où il faut qu'on le mette. Voilà. Donc il faut arriver à ... ».*

Une appropriation progressive du projet au niveau local

Le sentiment collectif dominant localement est une opposition massive au démantèlement des barrages et à la disparition des lacs. La période à laquelle a été réalisée l'enquête a été le moment de différents événements qui ont relancé les débats et les discussions, introduit des éléments nouveaux dans le jeu d'acteurs. Une partie des élus rencontrés qui se sont largement exprimés dans l'espace public pour la conservation des barrages, nous ont fait part de l'évolution des positions qui étaient en train de s'opérer. Après une phase de « refus » et d'opposition au projet, une autre dynamique se mettait doucement en place sous nos yeux, conduisant à un « basculement » progressif des points de vue et une acceptation de la décision. Celle-ci se traduit par une implication croissante des acteurs locaux dans le processus de définition d'un projet de développement pour la vallée. Le projet devant avoir lieu, ils jugent responsables de prendre part à la définition de l'après en participant à la construction du projet piloté par Maîtres du Rêve.

Cependant, on note une coupure entre d'une part les représentants, élus politiques ou représentants associatifs, et « le grand public ». Les personnes qui sont venues témoigner lors des deux foires ont exprimé une forte opposition au projet et témoignent toujours de la même incompréhension. La réunion publique organisée le 2 juillet par les Amis des barrages montre bien cette partition qui s'est effectuée entre une partie des élus qui continuent à dire qu'ils sont contre le projet mais qui ont décidé de participer au projet de l'après-barrage et une population qui ne souhaite pas entendre parler de l'acceptation de ce projet. Des participants expliquent qu'ils ne sont pas venus pour entendre que la décision est irrémédiable. Les élus doivent en effet justifier leur participation aux groupes de travail aux habitants alors qu'ils sont opposés à l'arasement. Ils s'appuient alors sur le risque que s'ils ne construisent pas un projet et que l'arasement a tout de même lieu, les craintes des populations se réalisent :

« Parce que le risque c'est que, si vous voulez, c'est que l'étude se fasse avec quelques-uns, en disant "eh bien pourquoi ci, et pourquoi l'un et pourquoi ceci et pourquoi cela", qu'on arrive à un beau projet, et qu'on revienne vers la population qui n'a pas du tout suivi l'affaire. Le risque à ce moment-là, les gens vont se reposer les mêmes questions : pourquoi ci, pourquoi là, et comment, et combien, etc. Donc il va falloir maintenant qu'il y ait une communication qui se fasse, de façon à ce que la population ait, je ne vais pas dire le même niveau d'information et...mais que les élus qui font partie du comité de pilotage. Parce que sinon il va y avoir un écart trop important. C'est à dire que le projet s'il avance trop vite, sans que la population ne suive, et bien ce sera difficile ensuite de le faire admettre. C'est... Donc il va y avoir cette nécessaire communication vers la population. Pour le moment c'est quand même très resté aux associations, soit contre soit pour, et aux élus. Et encore, aux élus riverains, c'est très limité, si on va dans les communes qui ne sont pas riveraines, personne ne s'en occupe. »

Lors de l'assemblée générale des Amis du barrage du 15 janvier 2014, certains élus diront néanmoins que ce n'est que pour mieux mesurer les coûts irréalistes de celui-ci et ainsi poursuivre leur combat contre l'arasement. Finalement, ce processus d'acceptation a été bousculé par la visite de la Ministre de l'écologie Ségolène Royal le 4 Décembre 2014, qui a remis en question et en discussion la décision d'effacement des barrages. Le temps est de nouveau à l'attente des résultats de l'expertise qu'elle a demandée avant de rendre une décision.

PARTIE 2 – USAGES ET PRATIQUES DE LA VALLEE DE LA SELUNE

Nous présentons dans cette partie les résultats concernant les usages de la vallée de la Sélune. Dans un premier temps, nous avons choisi de concentrer ces derniers sur la zone des lacs afin de dresser un inventaire des pratiques à l'œuvre et de reconstituer les étapes de la mise en valeur des lacs depuis leur construction, et ainsi mieux identifier les usagers concernés par la vidange des lacs. Ces travaux permettent de mieux comprendre l'opposition locale à l'arasement des barrages mais aussi d'appréhender les enjeux concernant la valorisation de cette partie de la vallée. Nous nous appuyons pour cela sur les différents entretiens présentés plus haut (voir Méthodologie). Dans un second temps, nous avons déployé d'autres enquêtes auprès des pêcheurs, riverains et usagers de la rivière et de la vallée à une autre échelle de façon à élargir nos recherches en dehors de la zone des lacs afin d'interroger les acteurs situés plus en amont (Saint-Hilaire-du-Harcouët) mais également plus en aval (Ducey) et même dans la Baie du Mont Saint-Michel qui constitue l'embouchure de la Sélune.

1. L'inventaire des cabanons et pontons aménagés au bord des lacs

Le cours principal de la Sélune est interrompu par deux barrages hydro-électriques construits au début du 20^{ème} siècle : la Roche Qui Boit en 1919 (15 mètres de haut) et Vezins en 1932 (36 mètres de haut). Ces deux ouvrages ont donné naissance à deux retenues d'eau longue d'environ 4 km pour la première et de 17 km pour la seconde. En plus de la production d'électricité, des activités commerciales et récréatives se sont développées à proximité de ces retenues. Les deux retenues sont aujourd'hui réputées pour la pratique de la pêche en raison de la population piscicole qu'elles abritent : carnassiers (perche, brochet, sandre, silure) et poissons blancs (notamment carpe, gardon et brème). Les abords des deux lacs accueillent également des activités touristiques diverses bien que peu nombreuses (l'Autre-Café, les gîtes du Bel Orient, l'Auberge du Lac, la base de loisirs de la Mazure et le parc d'attraction de l'Ange Michel). D'autres constructions hétéroclites (maisons, cabanes et abris, pontons) sont apparues aux abords des deux lacs et sont visibles depuis les ponts ou depuis certains accès. L'origine ainsi que le motif de ces constructions sont peu documentés et le sujet apparaît comme étant peu évoqué dans la sphère publique.

Ces constructions présentent des similitudes avec celles que l'on peut retrouver sur certaines zones littorales comme la plage du Valais à proximité de Saint-Brieuc (22) ou la plage de Beauduc en Camargue (13) (Nicolas, 2008), en bordure de certains plans d'eau tels les cabanes au bord de l'étang de Carcaon à Domalain (35), les chalets au bord du lac lac Massawippi (Québec, Canada), les maisons au bord du lac Léman à Nernier ou à Anthy-sur-Léman (74), ou encore le long de certaines rivières notamment l'Orne en Suisse Normande (14,61), le Loir (72) (Fig. 44). C'est souvent à travers le terme de « cabanisation » que ces constructions sont évoquées (le terme d'habitat léger de loisir – HLL – est également employé) et d'une manière négative : elles sont dénoncées comme des points noirs paysagers. La lecture des atlas de paysage rédigés à l'échelle départementale ou régionale en France sont à ce titre évocateurs : la cabanisation y est le plus souvent évoqué comme un point noir à résorber à propos par exemple des Marais de la Souche ou la vallée de l'Aisne (Aisne), la vallée de la Somme (Atlas des paysages de la Somme) ou du Thérain (Atlas des paysages de l'Oise). Des recommandations sont faites afin d'« harmoniser l'architecture ou les couleurs des cabanons de pêche » à proximité des plans d'eau (Atlas des paysages de la Nièvre). Ces aménagements parfois qualifiés de « sauvages » sont désignés comme participant au mitage du paysage et à la déqualification des espaces (Atlas des paysages de la Sarthe). La mise en place de la loi Littoral²⁵ dès 1986 et l'émergence de nouveaux zonages environnementaux ont conduit à la réalisation d'inventaires de ces habitats temporaires (en bordure de plans d'eau littoraux en Languedoc-Roussillon²⁶ ou au sein du PNR Oise Pays de France²⁷ par exemple). Ces démarches, entreprises par des administrations de l'État ou des collectivités territoriales

²⁵Loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, entrée en vigueur le 03/01/1986.

²⁶À Vias (34), le phénomène de cabanisation « concerne plus de 3 000 installations illégales regroupées sur un espace littoral restreint d'une centaine d'hectares » (Geindre et al., 2009).

²⁷Sur les thèmes : « prévenir, résorber, régulariser ».

présentent la particularité d'avoir des finalités opérationnelles, généralement la lutte contre le phénomène de « cabanisation » en vue de sa résorption, (Cadoret, 2006 ; Brun *et al.*, 2000). L'habitat en cabane a également fait l'objet d'enquêtes ethnologiques qui mettent en avant une sociabilité singulière, les liens particuliers entretenus par les usagers à la nature et un grand attachement à la liberté de construire que nous mettrons en regard des enquêtes menées sur les lacs de Vezins et de La Roche Qui Boit.

1.1 La nécessité d'un inventaire et mise en œuvre méthodologique

Les cabanons sont pour la plupart établis en bordure immédiate des lacs. Cela conduit à s'interroger sur la propriété foncière de ces espaces. Les barrages ont des propriétaires distincts, l'Etat pour Vezins et EDF pour la Roche qui Boit. Les rives bordant les lacs sont privées, EDF détenant la majorité du linéaire sur une courte bande longeant les lacs (Fig. 56). Le droit de pêche appartient, lui, à l'Etat (EDF ayant cédé le 27 Juillet 1954 gratuitement les droits de pêche et de chasse à l'Etat représenté par l'Administration des Domaines des Eaux et Forêts) qui le concède aux AAPPMA du secteur : celle de Ducey pour la retenue de la Roche qui Boit et celle de Saint-Hilaire-du-Harcouët pour la retenue de Vezins.

Un inventaire des cabanons a été réalisé sur le lac de Vezins à la demande d'EDF en 2011 (Terragone Sevaux, 2011). Cet inventaire concerne les constructions (cabanes en nombre limité, nombreux pontons) présentes sur le domaine public concédé. Il a été réalisé essentiellement en barque depuis le lac. Cet inventaire a notamment servi à EDF à comparer l'état réel du domaine concédé avec la connaissance que l'entreprise pouvait en avoir précédemment, notamment via des conventions ayant été passées avec quelques propriétaires riverains. Ainsi, ce document répertorie 167 constructions (pontons, cabanes ou mises à l'eau) sur le domaine concédé dont 46 seulement font l'objet d'une convention (contre 121).

La réalisation d'un nouvel inventaire, plus complet car non circonscrit au domaine appartenant à EDF ou à l'Etat et s'appuyant sur une approche plus globale visant à rencontrer les usagers et à collecter des informations sur leurs pratiques, a été menée afin de :

- contribuer à l'établissement d'un état zéro des pratiques et de l'occupation des berges des lacs,
- contribuer à reconstituer l'histoire de ces lieux en identifiant les motivations à l'installation en bordure du lac et ses différentes implications,
- saisir les blocages actuels liés à ces usages en bordure de lacs (attachement, appropriation),
- mieux envisager l'avenir d'un point de vue opérationnel (notamment via un bilan sur les situations foncières rencontrées et des pistes sur le devenir des constructions).

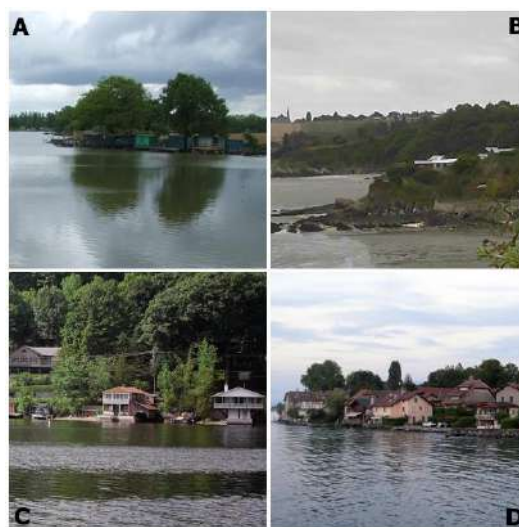


Figure 44 – Des cabanes ailleurs au bord de l'eau²⁸

²⁸ a/Cabanes à l'étang de Carcraon (Domalain -35) ; b/ Cabanes sur le littoral à proximité de Saint-Brieuc (22) ; c/ Chalets au bord du lac Massawippi (North-Hatley, Qc., Canada) (Cliché : commons.wikimedia.org) ; d/Maisons au bord du lac Léman à Nernier (74) (Cliché : www.restaurantdulac.net)

Ce travail s'appuie sur (1) la **construction d'une base de données constituant l'inventaire complet et actualisé des constructions en bordure des deux lacs** et (2) la **réalisation d'une enquête auprès des usagers des berges, propriétaires ou occupants des constructions et pêcheurs des lacs**. Afin de reconstituer de manière plus large l'histoire des lacs, d'autres personnes ressources ont été rencontrées et un travail de collecte de documents anciens (photographies, documents d'archives, etc.) a été réalisé.

(1) Réalisation d'une base de données géoréférencée des constructions aux abords des lacs

L'inventaire ne s'appuie pas sur le caractère légal ou non des constructions mais vise à inventorier les constructions destinées à abriter temporairement ou non des individus, réalisées en raison de l'existence des lacs ainsi que les différents aménagements visant à profiter de ces lacs (accès, pontons, etc.).

La première étape a consisté à effectuer une pré-localisation des accès aux deux lacs et des constructions à l'aide des données existantes dans une zone de 200 m autour des lacs. Une extraction de la couche « bâti » du cadastre a été réalisée mais la majeure partie de ces bâtiments a été rapidement exclue puisqu'ils ne correspondaient pas aux types de bâtiments recherchés. Les bâtiments liés aux activités touristiques (la Mazure, l'Ange-Michel, l'Auberge du Lac et l'Autre Café) ou agricoles (ferme et bâtiment d'exploitation) n'ont pas été intégrés dans cet inventaire. Les différentes voies menant aux lacs ou les bordant (sentiers, chemins publics et chemins d'exploitation) ont également été cartographiées afin de repérer l'accessibilité aux lacs.

| Données disponibles |
|---------------------------------------------------|
| Orthophotographies (2007 et 2010) (IGN) |
| Carte topographique 1/ 25 000 (IGN) |
| BD Topo (IGN) |
| BD Parcelle (IGN) |
| Modèle numérique de terrain (précision 5 m) (IGN) |

Figure 45 : Données disponibles utilisées pour inventorier les cabanons et autres installations

Sur la base de ces informations (bâti, chemins), des sorties sur le terrain ont été réalisées et les différents chemins ont été explorés, équipé d'un GPS et d'un appareil photo. L'inventaire sur le terrain a ensuite consisté à repérer toutes les constructions ayant accès au lac. Les constructions figurant sur le cadastre ont été retenues et les autres bâtiments disposant d'un accès mais n'y figurant pas ainsi que les pontons ont été reportés sur le support avant d'être saisis sur SIG²⁹. Pour chaque bâtiment retenu, une grille de relevé a été complétée (Fig. 46) et l'aménagement général du site, des berges ainsi que le bâtiment en lui-même ont été photographiés³⁰. Il est fréquent qu'existent des constructions annexes (WC séparés, abris de jardin, garages) : ces derniers ne sont pas comptés dans l'inventaire mais ils ont été intégrés dans la base de données SIG (localisation et type de bâtiment). La majorité de ces annexes a été photographiée.

Malgré la volonté d'exhaustivité, des oublis peuvent être à déplorer : il s'agirait de petites constructions liées au lac mais relativement éloignées ou particulièrement cachées et n'étant plus utilisées depuis longtemps pour lesquelles toute trace d'accès a disparu. L'autre principale limite se situe dans la définition des bâtiments inventoriés : si l'ensemble des bâtiments ayant un accès au lac, et notamment les cabanes de pêche peu visibles a priori, ont été recensées, cet inventaire exclu plusieurs maisons sans accès direct au lac qui bénéficient malgré tout d'un panorama inédit sur la vallée ou d'un accès privilégié au lac.

D'autres sources ont été mobilisées afin de compléter l'historique des usages en bordure des lacs de la

²⁹L'ensemble du travail de cartographie a été réalisé avec le logiciel libre Qgis.

³⁰Dans quelques cas, des photos n'ont pas pu être réalisées : absence d'accès, végétation gênant la prise de vue, refus du propriétaire, etc.).

Sélune. Il s'agit de photographies aériennes anciennes de l'IGN (1949, 1958, 1966, 1972, 1979, 1986, 1992) sur l'emprise des lacs mais également de sources plus générales sur la vie des communes riveraines au cours du 20^{ème} siècle et des entretiens ont été menés avec différents informateurs. Pour le bâti non-cadastré, la principale difficulté se situe dans l'absence de source concernant leur localisation ainsi que leurs dates d'apparition ou de disparition. Bien que certaines séries de photographies aériennes offrent une vue très détaillée, la majorité ne permet pas une analyse fine de la présence d'installations au bord des lacs, d'autant plus que la présence de végétation les dissimule partiellement quelle que soit l'année de la prise de vue. D'autre part, le caractère « léger » de ces constructions et le flou initial concernant leur établissement ont pu conduire certains propriétaires à les déplacer (ou à les démonter lorsqu'elles n'étaient pas utilisées).

| | | |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Données générales | Présence du bâtiment sur le cadastre | Oui/Non |
| | Type d'accès au bâtiment | Public/privé – chemin piéton, etc. |
| | Matériaux de construction | Bois, tôle, béton, etc. |
| | Surface | m ² |
| | État général du bâtiment | Délabré/ mauvais / moyen / bon |
| | Signes de privatisation | Clôture, portail, panneaux, etc. |
| | Aménagement d'un jardin | Oui / Non |
| Visibilité | Visibilité du bâtiment depuis l'espace public | Oui / Non / Difficile |
| | Visibilité du lac depuis le bâtiment | Oui / Non / Difficile |
| | Visibilité de la rivière depuis le bâtiment (projection) | Oui / Non / Difficile |
| Confort et équipement | Présence d'un balcon / d'une terrasse / véranda | Oui (type) / Non |
| | Présence d'un autre bâtiment sur la même parcelle | Abri de jardin, garage, etc. |
| | Présence d'un ponton en lien | Oui (identifiant) / Non |
| | Présence d'une embarcation | Oui / Non |
| | Raccord aux réseaux | Électricité / Eau / Téléphone |
| | Équipements divers | Antenne TV, ventilation, etc. |
| Divers | Nom donné au bâtiment / au site | |
| | Coordonnées des occupants (et coordonnées du propriétaire de la parcelle le cas échéant) | |

Figure 46 – Grille de relevé pour l'inventaire des cabanons et autres constructions au bord des lacs

(2) Enquête auprès des propriétaires et usagers

Le guide d'entretien utilisé pour les usagers comme pour les pêcheurs constitue une adaptation du guide mis au point par l'ensemble de l'équipe pour enquêter le grand public : des thèmes spécifiques sont ajoutés concernant les usages des lacs, la pratique de la pêche et les souvenirs liés à ces usages des berges. Ces rencontres ont fait l'objet d'une prise de notes ou d'un enregistrement suivi d'une retranscription intégrale quand les personnes l'acceptaient. Les usagers et propriétaires de ces constructions ont été rencontrés soit de manière inopinée lors de l'inventaire sur le terrain, soit après sollicitation d'un rendez-vous par téléphone (coordonnées obtenues via le cadastre). Les rencontres lors de sessions d'enquête sur le terrain se sont avérées plus fructueuses. Si la majorité des entretiens réalisés suite à une prise de rendez-vous a pu être enregistrée, les rencontres inopinées ont presque toujours donné lieu à une prise de notes. La nature temporaire de l'occupation des bâtiments est une réelle difficulté : certaines sessions d'enquête (en week-end comme en semaine) se sont avérées très mitigées en termes de nombre de personnes rencontrées, au contraire certaines journées n'auraient pas été suffisantes pour voir les différents occupants présents simultanément. L'identification des usagers de cabanes présente plusieurs aspects chronophages du fait des

nombreux sites à prospector, de l'accès souvent difficile voire quasi-impossible (si, malgré sa présence, l'usager a refermé son portail par exemple), et de l'accueil parfois méfiant des usagers nécessitant d'explicitier l'ensemble des détails de la démarche.

1.2 L'inventaire des abris et bâtiments d'habitations

Les constructions inventoriées revêtent une assez large diversité puisque ce sont l'ensemble des installations (résidences, constructions, pontons) situées le long des berges des lacs de Vezins et de la Roche qui Boit ou disposant d'un accès direct à ces derniers qui ont finalement été cartographiées. Pour plus de lisibilité, les résultats présentent de manière distincte les abris et bâtiments d'habitations, les différents aménagements présents sur les berges et les autres bâtiments isolés ou hameaux disposant d'une situation privilégiée par rapport au lac.

1.2.1 Cabane, bungalow, chalet, maisonnette ... La nécessité d'une typologie des bâtiments

– L'inventaire des constructions

Les Tableaux 47 a et b distinguent les bâtiments destinés à l'occupation humaine de leurs annexes. Au total, 169 bâtiments à vocation résidentielle ayant un accès direct aux lacs sont recensés dont 42% sont absents du cadastre tandis que 56 annexes sont identifiées dont la majorité n'est pas cadastrée. Les bâtiments absents du cadastre sont essentiellement des constructions légères, les plus sommaires et temporaires. On note toutefois quelques exceptions notables de bâtiments ne figurant pas sur le cadastre bien qu'ils soient relativement visibles et parfois installés depuis plusieurs dizaines d'années. A l'inverse, quatre bâtiments figurant dans la couche « bâti » de la BD parcelle n'ont pas été trouvés sur le terrain : situés sur les berges du lac de Vezins, ils figurent sur le cadastre (deux à la Gontrais, deux en aval de la Mazure le long du chemin qui mène au barrage) mais ne sont plus présents sur le terrain. Un agriculteur riverain a confirmé la disparition de ces deux premières cabanes mais aucune information n'a été obtenue sur celles situées en aval de la Mazure. Par ailleurs, deux bâtiments présents sur le terrain semblent être cadastrés mais la localisation semble différer légèrement, ce qui laisse supposer une erreur de localisation ou bien souligner le caractère démontable (et donc mobile) de certains bâtiments.

| | Cabanes et habitations recensées |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Lacs de Vezins et de La Roche Qui Boit - Total | 169 |
| Présence du bâtiment sur le cadastre | 98 |
| → Léger | 7 |
| → Dur (+ parfois partie légère) | 91 |
| Absence | 71 |
| → Léger | 59 |
| → Dur (+ parfois partie légère) | 12 |

Figure 47a : Inventaire des constructions à vocation résidentielle
(Source : Plan Cadastral Informatisé 2013 et terrain 2014)

| | Petit bâti annexe |
|-------------------------------------------------------|--------------------------|
| Lacs de Vezins et de La Roche Qui Boit – Total | 56 |
| Présence du bâtiment sur le cadastre | 12 |
| → Léger | 1 |
| → Dur (+ parfois partie légère) | 11 |
| Absence | 44 |

Figure 47b : Inventaire du petit bâti annexe aux constructions
(Source : Plan Cadastral Informatisé 2013 et terrain 2014)

Bien que la notion d'accès direct au lac suggère que le bâtiment ne soit pas coupé du lac par une route, huit cabanes présentent cette particularité dans l'inventaire : elles disposent d'un accès privé de l'autre côté de la route (Fig. 48a). À l'inverse des habitations riveraines, situées entre la route et le lac mais ne présentant pas la même disposition vis-à-vis du lac (bâtiment éloigné et tourné vers la route, organisation des bâtiments en village, accès aux berges moins évident, etc.) n'ont pas été intégrées (Fig. 48b).



Figure 48 – a/Cabanes intégrées dans l'inventaire (fond : orthophotographie, IGN 2010) ; b/Constructions non intégrées dans l'inventaire (fond : orthophotographie, IGN 2010)

Les bâtiments inventoriés sont majoritairement (88%) situés à moins de 60 m des berges. Le plus éloigné des bâtiments inventoriés se situe à 150 m du lac, il dispose toutefois d'un accès privé menant à un ponton et a été construit en raison de la présence des lacs (en 1962). L'autre bâtiment inventorié présentant un certain éloignement au lac est situé au lieu-dit des « Petites Bruyères » : il laisse peu de doute sur l'appellation de cabane de pêcheur (Fig. 51, en haut à droite).

– *La construction d'une typologie des abris et habitations*

La caractérisation de ces constructions s'appuie sur la combinaison des critères suivants (Figure 49) :

- la légalité de la construction (construction légale / construction illégale) fonction de leur mention au cadastre,
- le type de construction (construction légère / construction en dur) fonction de la forme du bâtiment et des matériaux de construction utilisés,
- le raccord du bâtiment à un des réseaux de distribution en eau ou électricité (bâtiment raccordé / bâtiment non raccordé),
- la présence d'un aménagement pour la pêche (bâtiment ou terrain aménagé pour la pêche / bâtiment ou terrain non aménagé pour la pêche).

Cela permet de distinguer (Fig. 49 et 55) :

- les **abris sommaires** (Fig. 50) correspondent essentiellement à des abris de pêche, situés à moins de 5 m des berges (parfois sur la berge ou associé à un ponton) et présentant une forme « ouverte » (absence d'un ou plusieurs pans de mur). Il s'agit de constructions facilement démontables. Seul un de ces abris est présent sur le cadastre comme bâtiment léger.

Critères retenus pour catégoriser les bâtiments inventoriés

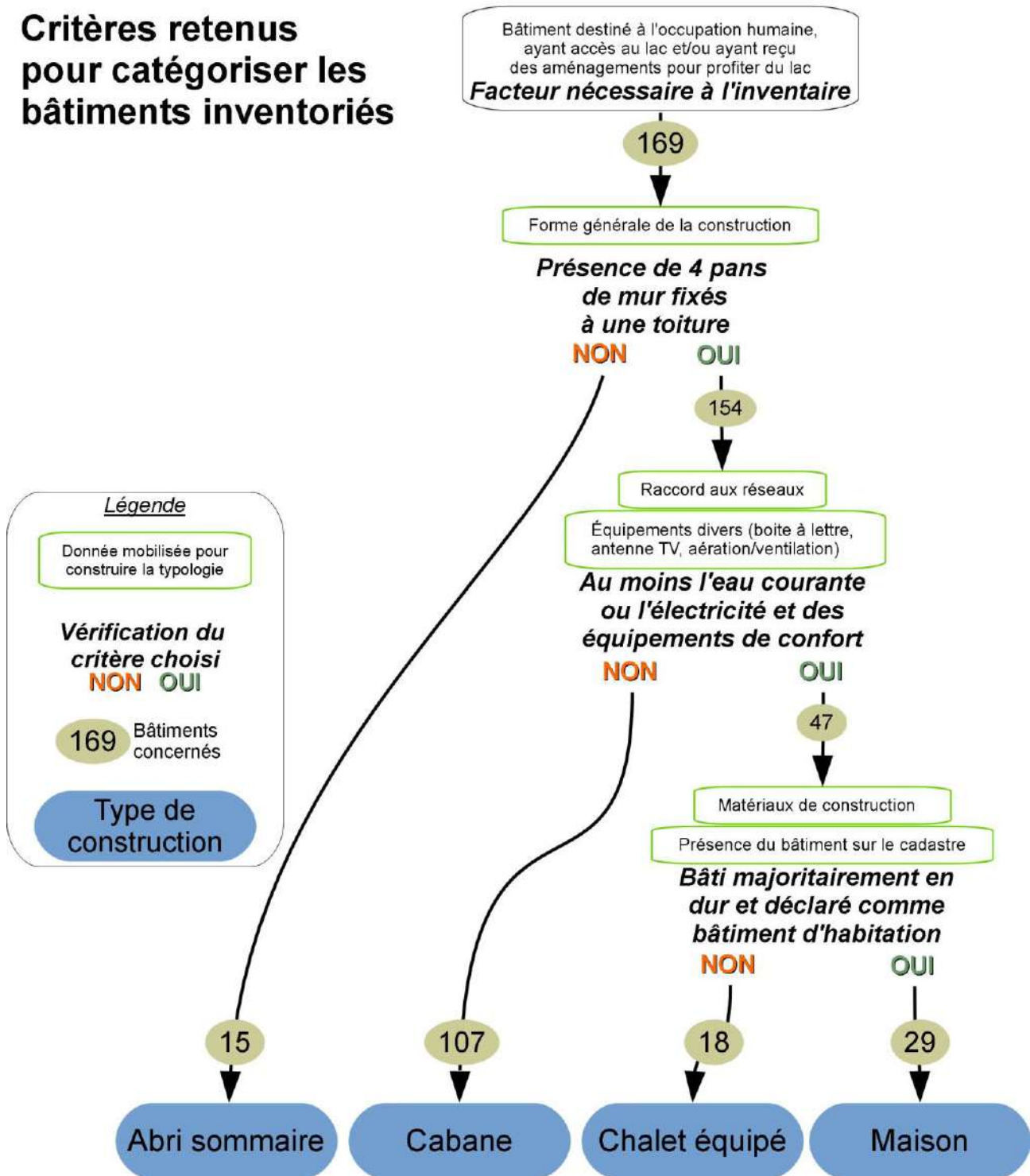


Figure 49 - Schéma de la construction de la typologie



Figure 50 – Constructions du type « abri sommaire », 2014 (Cliché : MV)

- les **cabanes ou cabanons** (Fig.51) sont des constructions hétéroclites (assemblage de différents matériaux : tôle, bois, ciment, ...). Les bâtiments de cette catégorie sont clos (ils disposent de quatre murs, d'une porte et d'au moins une fenêtre). La moitié de ces bâtiments figure sur le cadastre (52) Aucun bâtiment de cette catégorie ne dispose d'un raccord au réseau électrique ou au réseau d'eau potable. Certains bâtiments de cette catégorie disposent néanmoins d'éléments de confort : poêle à bois, système de batteries 12V ou de génération d'électricité (gaz, essence) permettant de s'éclairer voire de faire fonctionner un réfrigérateur ou d'autres équipements électriques plus traditionnels.



Figure 51 – Constructions du type « cabane », 2014 (Cliché : MV)

- les **chalets équipés** (Fig. 52) sont des bâtiments disposant d'un raccord aux réseaux d'eau ou d'électricité. Ils sont ici différenciés de la catégorie « maison » en raison de l'absence d'un ou deux éléments suivants : murs en dur ou présence du bâtiment sur le cadastre. Deux constructions de cette catégorie présentent la particularité d'être raccordées au réseau EDF sans que le bâtiment ne soit présent sur le cadastre. Les constructions de cette catégorie présentent également la particularité de disposer d'un niveau de confort supérieur aux cabanes : antenne TV, dispositif de ventilation, et boîte à lettres sont les plus courants. Le terme de chalet peut-être trompeur puisque tous les bâtiments de cette catégorie n'en ont pas l'apparence, c'est donc bien sur le terme équipé qu'est mis l'accent.



Figure 52 – Constructions du type « chalet équipé », 2014 (Cliché : MV)

- les **maisons** (Fig. 53) sont des bâtiments classiques d'habitation, cadastrés, raccordés au réseau électrique et à celui d'eau potable. Ces bâtiments sont essentiellement construits en dur suivant un plan d'architecte conventionnel. Certains de ces bâtiments sont habités à l'année, les autres disposent d'un niveau de confort suffisant pour l'être. L'ensemble des bâtiments de cette catégorie figure sur le cadastre et il est probable que, contrairement aux catégories précédentes, ces bâtiments n'aient pas fait appel à une forme d'auto-construction.



Figure 53 – Constructions du type « maison », 2014 (Cliché : MV)

- les « **constructions annexes** » (Fig. 54) correspondent à des garages, toilettes et abris divers. Une soixantaine est recensée mais seuls huit sont présents sur le cadastre (garages en dur associés à une maison d'habitation). Ces constructions sont pour l'essentiel réalisées en matériaux légers et démontables (bois, tôle, etc.) et occupent une faible emprise au sol (moins de 5m²).



Figure 54 – Constructions du type « constructions annexes », 2014 (Cliché : MV)

| | Abri sommaire | Cabane | Chalet équipé | Maison | Total |
|---------------------------------------------|---------------|------------|---------------|-----------|------------|
| Total lacs | 15 | 107 | 18 | 29 | 169 |
| Présence du bâtiment sur le cadastre | 1 | 52 | 16 | 29 | 98 |
| → Léger | 1 | 6 | 0 | 0 | 7 |
| → Dur (+ parfois partie légère) | 0 | 46 | 16 | 29 | 91 |
| Absence | 14 | 55 | 2 | 0 | 71 |
| → Léger | 14 | 44 | 0 | 0 | 59 |
| → Dur (+ parfois partie légère) | 0 | 11 | 2 | 0 | 12 |

Figure 55 : Nature des bâtiments inventoriés (Données : Plan Cadastral Informatisé 2013 (IGN), terrain 2014)

Cette typologie permet de mieux saisir l'hétérogénéité des constructions (Figure 57). Toutefois, la catégorie « cabane » regroupe un effectif important qui pourrait être précisé en mobilisant d'autres critères tels que la nature en dur ou légère de la construction, le niveau d'équipement et de confort de la cabane, la surface du bâtiment (inférieur/supérieur à 15m²) ou encore le type d'occupation (nuitées passées sur place ou non / occupation seulement pour la pêche ou non). La carte 2 permet de visualiser la répartition dans l'espace de ces constructions et d'observer la concentration sur des zones telles que le Pont des Biards.

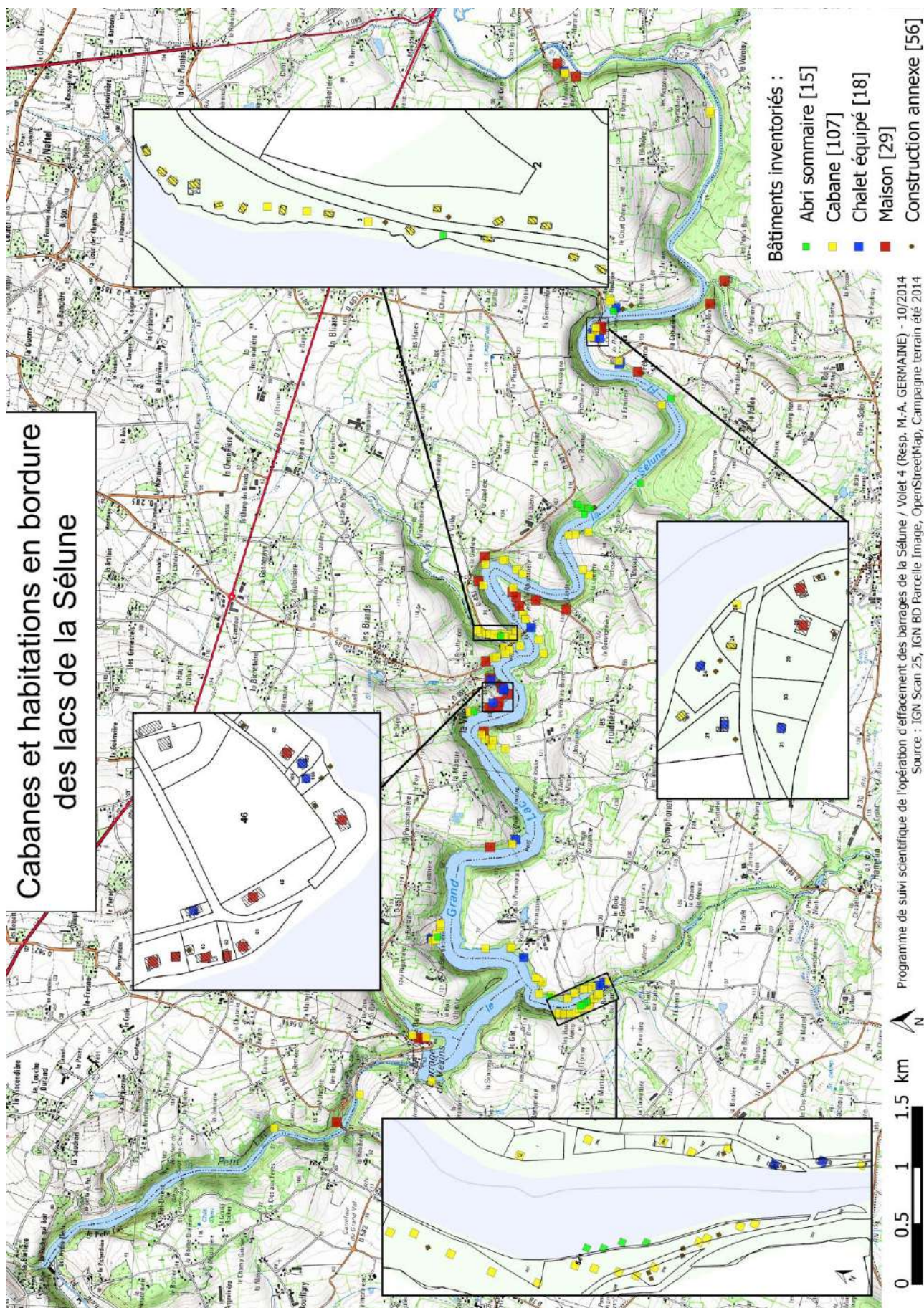


Figure 56 : Localisation des bâtiments inventoriés

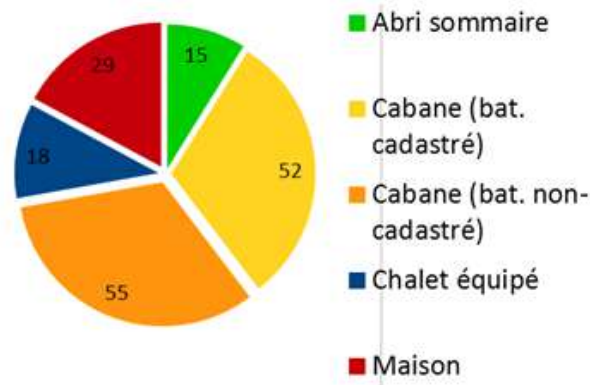


Figure 57 – Répartition des constructions inventoriées par type

1.2.2 Des situations foncières classiques juxtaposées à des installations informelles

Une importante partie des bâtiments inventoriés ont un statut de propriété classique : les occupants sont propriétaires de la parcelle sur laquelle se trouve leur construction. Le bâtiment est en revanche renseigné dans les documents d'urbanisme de façon variable : absent, présent en tant que dépendance bâtie isolée ou présent en tant que local habitable (avec ou sans présence de raccord aux réseaux).

L'ensemble des bâtiments qualifiés de « **maison** » a le statut juridique correspondant dans les documents d'urbanisme. 11 sont des résidences principales³¹ alors qu'une seule est déclarée comme « local vacant ». Les autres (17) sont des résidences secondaires³² et sont parfois désignées par leurs usagers comme des « maisons de campagne » ou des « maisons de famille ».

16 des 18 bâtiments de type « **chalet équipé** » sont présents sur le cadastre et connus de l'administration comme locaux habitables. On dénombre parmi eux 1 résidence principale, 3 locaux vacants et 12 résidences secondaires. Les deux autres chalets équipés, bien qu'absent du cadastre, correspondent également à la définition de résidence secondaire.

Au sein des types « **cabane** » et « **abri sommaire** », des situations plus originales sont rencontrées en différents lieux et se regroupent en 5 cas de figure :

- l'utilisateur loue une cabane et un bout de terrain (avec accès au lac) à un propriétaire.
- l'utilisateur possède une cabane sur un terrain qui n'est pas le sien, cette cabane est connue de l'administration comme « *construction sur le sol d'autrui* ». Cette installation qui existe souvent depuis au moins 50 ans fait l'objet d'un accord entre le propriétaire du terrain et l'utilisateur, ce dernier reversant alors la plupart du temps une « rétribution » au propriétaire du terrain (à peu près équivalent à l'impôt foncier payé par le propriétaire).
- l'utilisateur possède une cabane sur un terrain qui n'est pas le sien. Cette cabane n'a pas d'existence légale. L'utilisateur actuel a construit la cabane ou l'a achetée sans acte de propriété. Cette installation existe depuis au moins 50 ans et fait également l'objet d'un accord entre le propriétaire du terrain et l'utilisateur néanmoins la relation financière semble énoncée moins ouvertement que dans le cas précédent.
- l'utilisateur possède/occupe une cabane située sur un terrain concédé par EDF (Cartes 55 et 59). Sur les 20 constructions inventoriées dans le domaine concédé à EDF sur le lac de Vezins, 8 sont des abris sommaires (dont 2 très précaires), les 12 autres sont des cabanes (parmi les plus rudimentaires). Une partie seulement des constructions inventoriées sur le terrain concédé à EDF s'inscrit dans le cadre d'une convention entre EDF et le propriétaire de la cabane. D'autres constructions semblent avoir fait l'objet d'une certaine tolérance de la part d'EDF.
- l'utilisateur utilise une cabane dont la propriété ne semble plus être clairement définie. Ce cas a

³¹Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. (Source : INSEE)

³²Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. (Source : INSEE)

rarement été rencontré. Il s'agit alors d'une petite cabane ou d'un abri plus ou moins abandonné, l'occupation du bâtiment se faisant parfois tout de même avec l'accord de l'ancien usager.

Contrairement à une idée largement diffusée, il apparaît donc que de nombreuses cabanes ont une existence légale. Certaines auraient toutefois été réalisées sans autorisation de l'administration puis régularisées par la suite (comme en témoignent un riverain concerné et le manque de données de l'administration concernant l'année d'achèvement de quelques bâtiments).

1.2.3 Un contraste très élevé entre les deux lacs, des disparités communales moins sensibles

Les résultats (Fig. 55) confirment la première lecture qui peut être faite lors de la visite du site : les accès, aménagements et constructions en tout genre sont beaucoup moins nombreux autour du lac de La Roche Qui Boit qu'autour de la retenue de Vezins (Fig. 58). Cette absence relative d'aménagements peut s'expliquer par la topographie du site présentant un encaissement important engendrant un plus faible nombre d'accès à proximité de la retenue La Roche Qui Boit que de celle de Vezins. De plus la retenue de La Roche qui Boit est de taille inférieure à celle de Vezins : respectivement 8,4 km contre 40 km de rives³³. Bien que les parcelles en bordure des deux lacs soient morcelés et principalement répartis entre EDF et des personnes physiques, EDF est propriétaire d'une plus faible part des berges de la retenue de Vezins, environ 70 % (soit 28,3 km de rives ; Fig. 59) que de celle de La Roche Qui Boit, environ 83 % (soit 7 km de rives ; Fig. 60).

| | Abri sommaire | Cabane | Chalet équipé | Maison | Total (part du total) |
|-------------------------------|------------------|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|
| Sélune – LRQB – Rive droite | | 1 | | 1 | 2 (1,2%) |
| Sélune – LRQB – Rive gauche | | 1 | | | 1 (0,6%) |
| Lac de LRQB | 0 | 2 | 0 | 1 | 3 (1,8%) |
| Sélune – Vezins – Rive gauche | 2 | 24 | 8 | 11 | 45 (26,6%) |
| Sélune – Vezins – Rive droite | 7 | 35 | 8 | 17 | 67 (39,6%) |
| Yvrande – Rive droite | | 1 | | | 1 (0,6%) |
| Yvrande – Rive gauche | 1 | 20 | | | 21 (12,4%) |
| Lair – Rive droite | 1 | 11 | 2 | | 14 (8,3%) |
| Lair – Rive gauche | 4 | 14 | | | 18 (10,7%) |
| Lac de Vezins | 15 | 105 | 18 | 28 | 166 (98,2%) |
| <i>Total lacs</i> | <i>15 (8,9%)</i> | <i>107 (63,3%)</i> | <i>18 (10,6%)</i> | <i>29 (17,2%)</i> | <i>169 (100%)</i> |

Figure 58 : Répartition des constructions inventoriées selon le type et selon leur localisation
(Données : terrain 2014)

Le choix de localisation des cabanes autour du lac de Vezins semble être guidé par différents éléments : la proximité d'accès (notamment les ponts, ou de manière plus générale une route ou au moins un chemin), la topographie et la nature du site (pente, occupation du sol, etc.) et la possibilité « juridique » de s'y établir (acquisition de la parcelle, installation sur la parcelle d'autrui, etc.). Il est en effet rapporté que l'obtention de permis de construire à proximité du lac de Vezins a pu être d'une difficulté variable selon les communes et les élus qui s'y sont succédés. Il est également possible de constater que Saint-Laurent-de-Terregatte est la seule des 5 communes concernées à n'avoir aucun des bâtiments inventoriés figurant sur son cadastre (Fig. 61).

³³Cette mesure prend en compte les rives de l'Isolant, du Lair et de l'Yvrande.

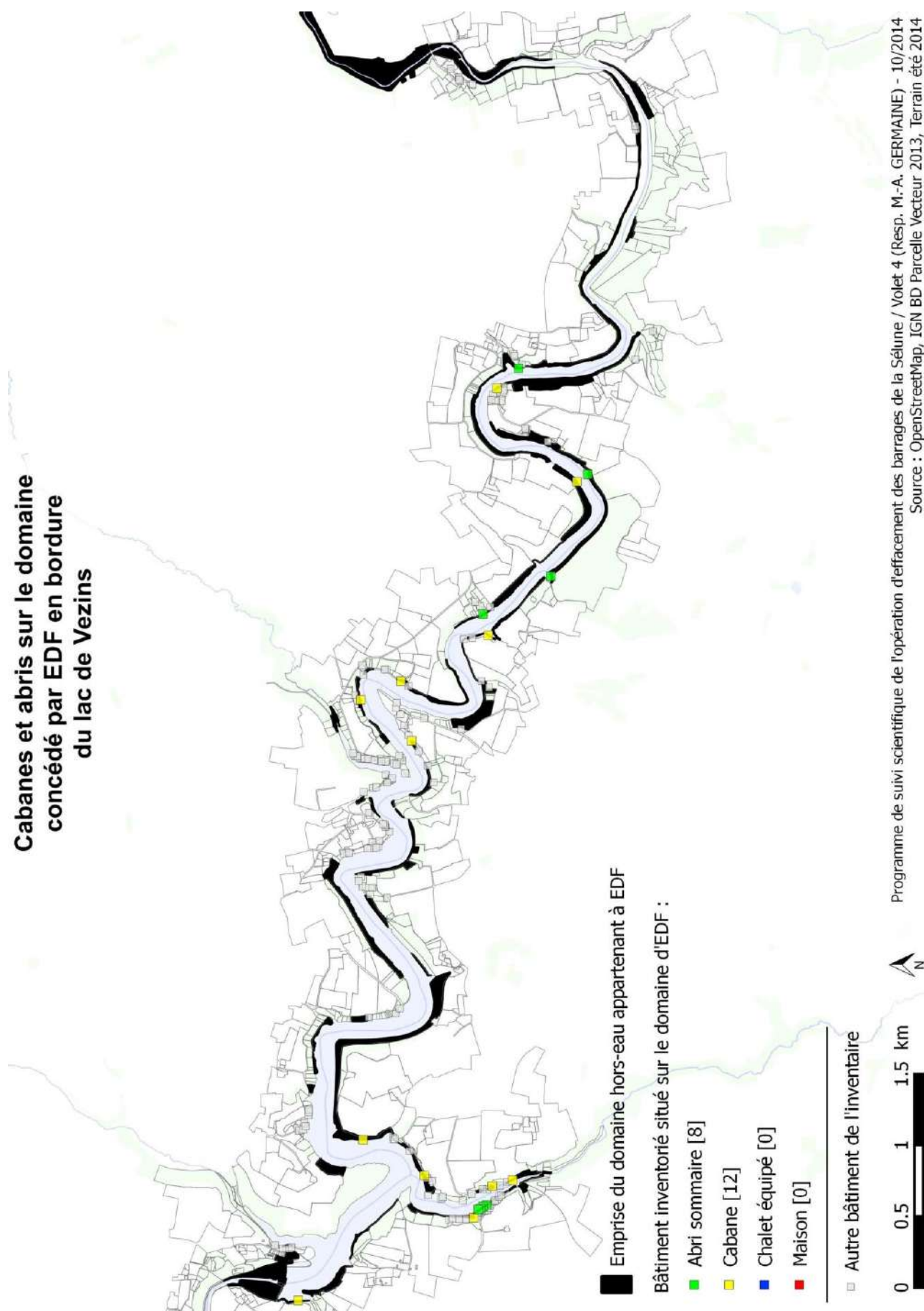


Figure 59 : Localisation du domaine appartenant à EDF et des cabanes concernées par son occupation en bordure du lac de Veziens

Domaine concédé par EDF en bordure du lac de La Roche Qui Boit

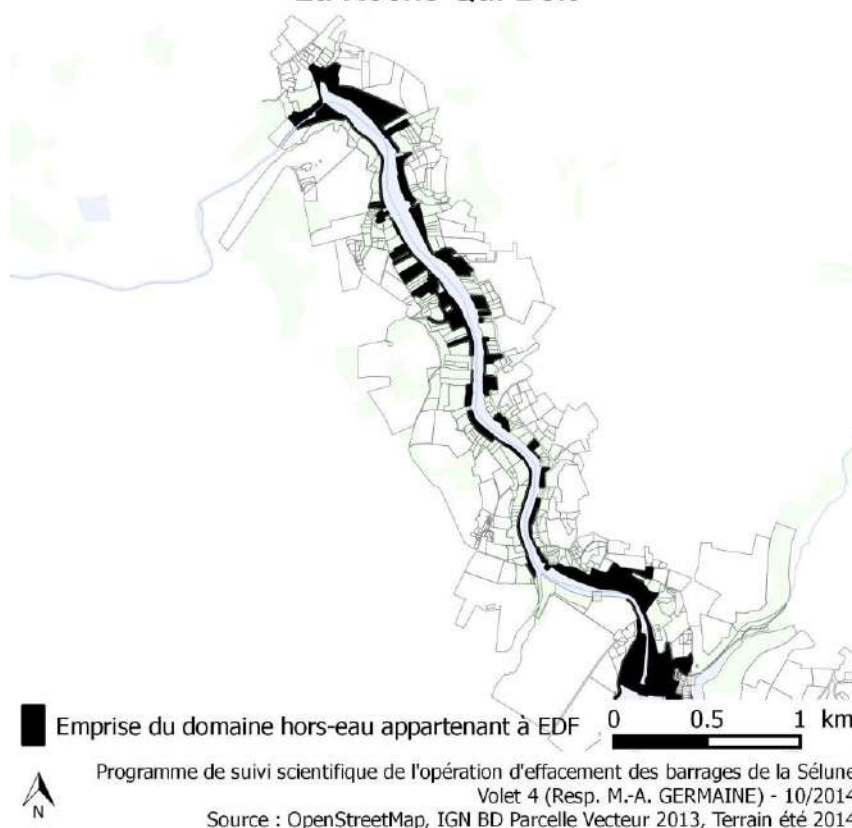


Figure 60 : Localisation du domaine appartenant à EDF en bordure du lac de La Roche Qui Boit

| | Abri sommaire | Cabane | Chalet équipé | Maison | Total | Part de bâtiment non cadastré selon la commune |
|------------------------------------|----------------|-----------------|---------------|---------------|-----------------|------------------------------------------------|
| Saint-Brice-de-Landelles | | | | 0 / 1 | 0 / 1 | 0 % |
| Virey | 6 / 6 | 10 / 33 | 1 / 2 | 0 / 4 | 17 / 45 | 37,8 % |
| Saint-Martin-de-Landelles | 3 / 3 | 23 / 34 | 1 / 10 | 0 / 10 | 27 / 57 | 47,4 % |
| Isigny-le-Buat | 1 / 2 | 6 / 24 | 0 / 6 | 0 / 14 | 7 / 46 | 15,2 % |
| Saint-Laurent-de-Terregatte | 4 / 4 | 16 / 16 | | | 20 / 20 | 100 % |
| Total lacs | 14 / 15 | 55 / 107 | 2 / 18 | 0 / 29 | 71 / 169 | 42 % |

Figure 61 : Répartition par communes des bâtiments non-cadastrés parmi les bâtiments inventoriés
(Données : Plan Cadastral Informatisé 2013, terrain 2014)

1.3 L'inventaire des aménagements de berges : pontons, embarcadères et « garages à bateaux »

L'inventaire a conduit à relever d'autres types d'aménagements aux abords des lacs : pontons, plateformes, embarcadères et mises à l'eau. Différents critères ont été renseignés :

- l'usage principal de la construction (pêche/embarquement/autre),
- son état (relevé de deux manières : état – bon/moyen/mauvais/ruine ; utilisable – oui/non),
- la date de construction (ou à défaut sa présence sur les orthophotographies 2007 et 2010),
- l'identifiant du bâtiment duquel elle dépend (en référence à la base de données constituée pour les bâtiments principaux),
- le matériel de construction (bois/métal/maçonnerie/mixte),
- la présence d'un abri à barque (oui/non),
- le type d'accès (privé/public).

La qualité des informations recueillies est toutefois variable en raison du manque d'accessibilité de certaines de ces constructions et de l'absence de rencontre avec l'ensemble des propriétaires concernés. La carte 5 expose les résultats de cet inventaire en précisant l'accessibilité publique ou bien privée de ces aménagements, ainsi que le type d'installation (maçonnage complet de la berge ou simple mise à l'eau).

1.3.1 Accès et localisation

L'inventaire permet de relever la présence de 133 constructions sur les berges des lacs (Fig. 62 et 64) : 121 pontons et 12 portions de berges aménagées en plateforme. Leur localisation correspond à la localisation des différents bâtiments inventoriés précédemment (Fig. 55). À l'exception d'une ou deux constructions suspendues au-dessus de l'eau, l'ensemble des pontons possède des éléments sur le domaine concédé par EDF notamment en raison de l'existence de pieds dans le lac. Seule une petite partie de ces pontons est accessible au public, il s'agit des 3 plateformes situées au Petit Bois de Vezins ainsi que de 5 pontons en bois installés lors de la vidange de 1993 : à la Mazure et au pont des Biards (Isigny-le-Buat), au lieu de pêche de la Chandelle et au pont de la République (Virey) ainsi qu'à l'ancien camping sauvage (Saint-Martin-de-Landelles). Un autre aménagement de berge public est également présent à l'ancien camping sauvage.

| | Aménagement de berge (ponton, plate-forme) |
|------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Saint-Brice-de-Landelles | 0 |
| Virey | 32 |
| Saint-Martin-de-Landelles | 48 |
| Isigny-le-Buat | 40 |
| Saint-Laurent-de-Terregatte | 13 |
| <i>Total lacs</i> | <i>133</i> |

Figure 62 : Répartition des pontons et plateformes par commune (terrain 2014)

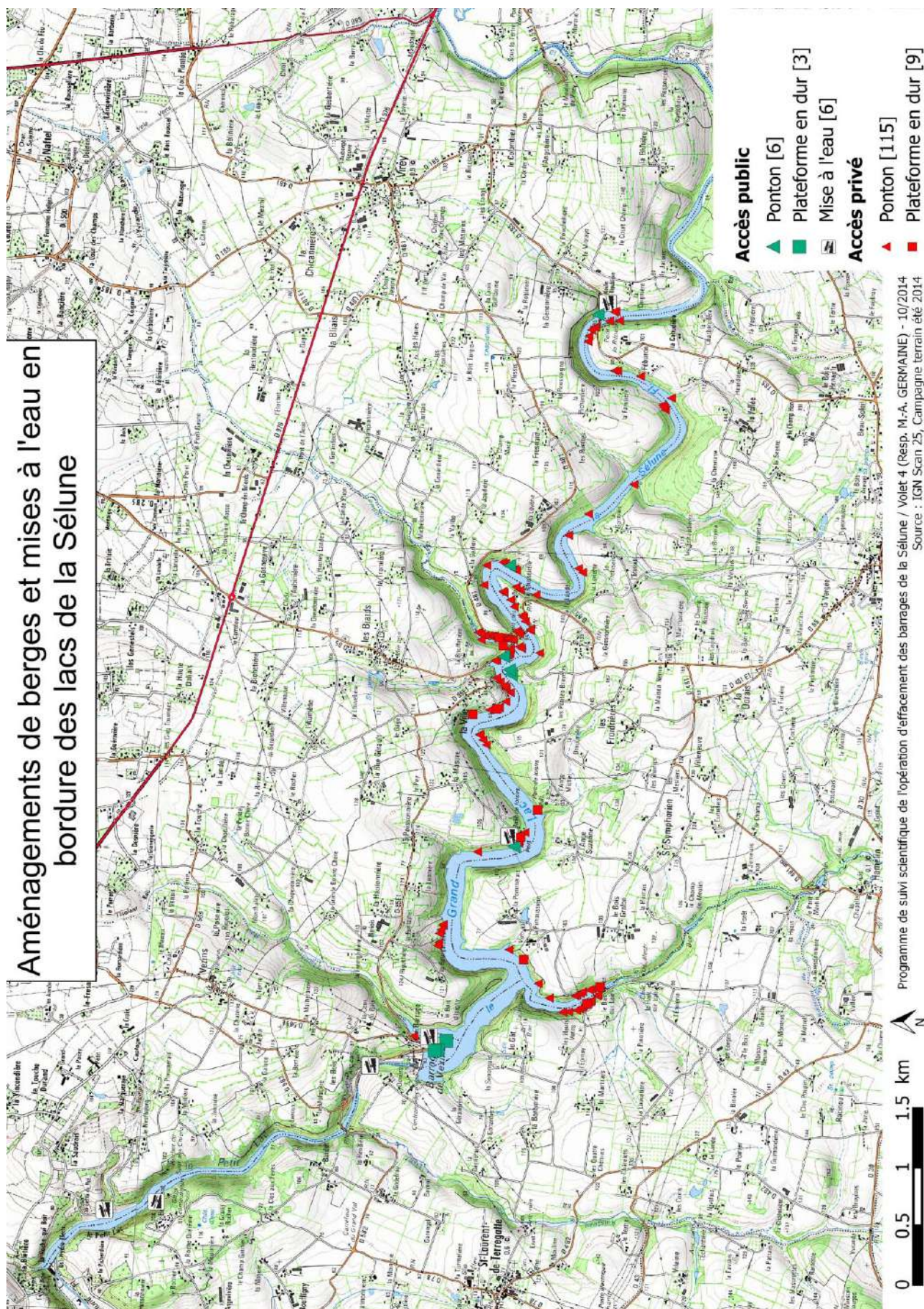


Figure 63 : Localisation des aménagements de berges et mises à l'eau

| | Aménagement de berge (ponton, plateforme) |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Total lac de La Roche Qui Boit | 0 |
| Sélune Rive droite – Lac de Vezins | 54 |
| Isolant – Lac de Vezins | 1 |
| Yvrande – Lac de Vezins | 17 |
| <i>Sous total – Rive droite du lac de Vezins</i> | <i>72</i> |
| Sélune Rive gauche – Lac de Vezins | 38 |
| Lair – Lac de Vezins | 23 |
| <i>Sous total – Rive gauche du lac de Vezins</i> | <i>61</i> |
| Total lac de Vezins | 133 |

Figure 64 : Répartition des aménagements de berge sur les rives de lacs (source : terrain 2014)

1.3.2 Les formes diverses des pontons

La construction la plus fréquente est celle d'un ponton de pêche classique : une avancée en bois, de forme carré ou rectangulaire, mais ne disposant pas nécessairement de rambardes de sécurité (Fig.65). D'autres pontons reprennent cette forme mais sont parfois construits en métal. Dans de nombreux cas les pieds ou la base du ponton sont fixés avec du béton, voire même parfois sur un petit muret.



Figure 65 : Ponton en bois (pont de la République, 2014 (Cliché : MV)

Plusieurs pontons sont accolés à un petit abri à bateau permettant, via différents systèmes, d'embarquer ou de protéger son embarcation : treuil pour le rangement, escalier de fortune pour descendre, ponton en deux étages (Fig. 66).



Figure 66 : a/Garage à bateau et escalier permettant d'embarquer, 2014 ; b/Aménagement sommaire des berges via un ponton à deux niveaux (Clichés : MV)

Des constructions plus originales existent également et présentent une forme se rapprochant alors plus de l'embarcadère ou de la passerelle (Fig. 67), pouvant également présenter la particularité de n'être suspendues au-dessus de l'eau que par une structure fixée dans la berge³⁴. Ces installations sont souvent le résultat d'une topographie peu favorable à l'installation d'un ponton (par exemple sur un rivage avec une pente très faible ou, au contraire, sur un abrupt rocheux).

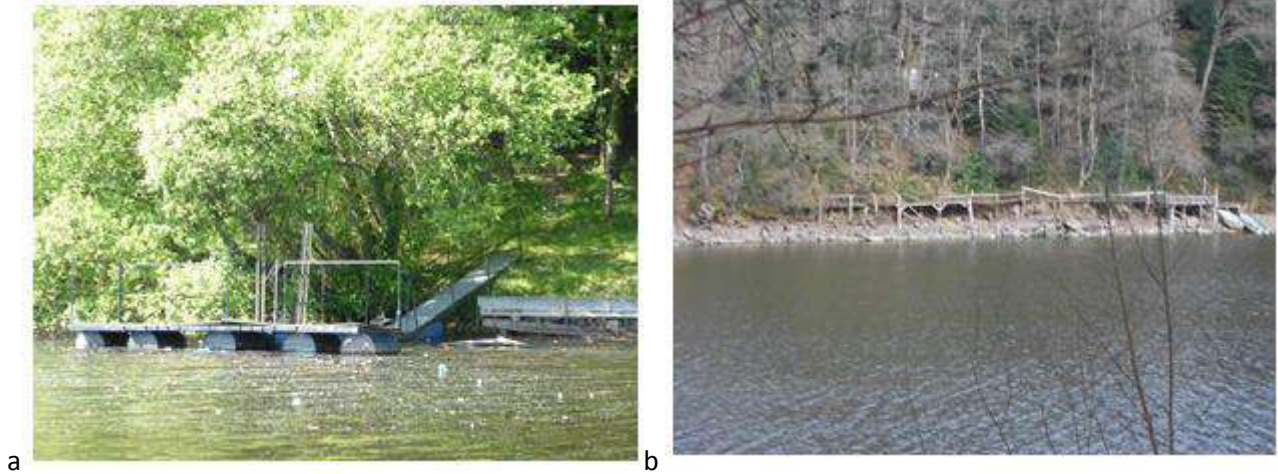


Figure 67 : a/Ponton sous forme d'embarcadère, 2014 ; b/Ponton « passerelle », 2014 (Clichés : MV)

En plus des aménagements présentés précédemment, il est possible de constater que plusieurs petits tronçons de berges ont été maçonnés (Fig. 68) afin de former un muret en dur, permettant souvent à la fois de s'y installer pour pêcher ainsi que d'embarquer. Ces derniers aménagements sont ici désignés par le terme de plateforme et sont seulement une dizaine, représentant un faible linéaire de berges.



Figure 68 : Berges aménagées avec une plateforme en dur, 2014 (Clichés : MV)

³⁴Le plancher du ponton repose sur des poteaux France-Télécom, fixés horizontalement dans la dalle en béton servant de terrasse et de sol à une partie de la cabane.

Il faut également noter qu'un garage à bateau figure sur le cadastre (en rive droite, en amont du pont de la République) : le bâtiment est aujourd'hui délabré mais il semblerait qu'il ait été d'une taille supérieure aux abris à barques évoqués précédemment.

1.3.3 Les zones de mise à l'eau

En plus de ces aménagements, des zones de mises à l'eau publiques (ou zones permettant l'embarquement) accessibles en voiture sont présentes sur les deux lacs (Fig. 71) :

- au lieu-dit la Fief au Roy (Isigny-le-Buat) – Rive droite de La Roche Qui Boit
- à l'Autre Café (Saint-Laurent-de-Terregatte) – Rive gauche de La Roche Qui Boit
- en aval du barrage de Vezins (Isigny-le-Buat) – Rive droite de La Roche Qui Boit
- au petit bois de Vezins (Isigny-le-Buat) – Rive droite de Vezins
- à la base de loisirs de la Mazure (Isigny-le-Buat) – Rive droite de Vezins
- au pont de la République (Virey) – Rive droite de Vezins

Ces mises à l'eau présentent des fréquentations variables : celles localisées sur le lac de Vezins, toutes situées en rive droite, sont couramment utilisées et disposent de possibilités de stationnement à proximité. Les deux situées en rive droite de La Roche qui Boit sont moins utilisées et nécessitent de stationner son véhicule le long de la route. La mise à l'eau située en aval du barrage de Vezins semble présenter un faible intérêt pour la pratique de la pêche.

D'autres mises à l'eau existent mais présentent des situations différentes. Par exemple, au lieu-dit La Pommeraie (Fig. 69) en rive gauche du lac de Vezins, la mise à l'eau ne semble pas être accessible en voiture ou nécessiterait l'accord de l'agriculteur riverain. C'est également le cas de nombreuses mises à l'eau clairement privées liées à des cabanes/habitations. Certaines ont été aménagées par le propriétaire tandis que d'autres utilisent les possibilités du site. C'est par exemple le cas avec l'ancienne route du pont des Biards qui offre une mise à l'eau privée au propriétaire actuel du bâtiment riverain.



Figure 69 : Mise à l'eau au lieu-dit la Pommeraie – Saint-Martin-de-Landelles, 2014 (Cliché : MV)

1.4 Au-delà des berges du lac : des habitations ou des fermes riveraines

Aucun bourg n'est présent à proximité immédiate du tracé des deux lacs. Toutefois, malgré l'absence d'un accès direct/privé au lac, on recense différents hameaux ainsi que des habitations isolées qui bénéficient, du fait de la configuration de la vallée dans cette partie en gorges (méandres, encaissement prononcé), d'un cadre de vie singulier :

- une absence de voisinage partielle ou complète / une position de premier voisin du lac (particulièrement à la Cahudière, à la Trébizais, à la Gontrais, à la Jariais ou à la Pommeraie par exemple), parfois en lien avec une activité agricole voisine du lac,
- une vue plus ou moins dégagée sur le lac (notamment au lieu-dit les petits Bois, à la Fontaine, à la Loriette, etc.),
- un accès quasi-immédiat au lac (par exemple à la Ville des Biards, à la Lèverie).

Dans un périmètre de 500 m autour des lacs, 50 hameaux sont présents (Fig. 71). Plusieurs nuisances à prévoir pendant la phase de travaux (par exemple sonores ou logistiques) ont été identifiées et traitées dans l'étude d'impact soumise à l'enquête publique en septembre-octobre 2014 et semblent ne concerner qu'une minorité de ces riverains. Au-delà du chantier, des modifications importantes du cadre de vie de l'ensemble des proches-riverains sont à prévoir. La modification de la vue (ni même du paysage de manière plus large) n'a jusqu'alors pas été traitée en tant que telle par les porteurs du projet d'effacement bien que certains bâtiments disposent d'une vue surplombante sur la vallée (Photo 16) ou que d'autres distinguent les lacs, d'une manière plus ou moins large, selon la saison ou l'évolution de la végétation. Afin de préciser cela, une carte a été construite afin d'identifier les habitations ayant potentiellement vue sur les lacs (Fig. 72).



Figure 70 : Bâtiment avec vue sur le lac de Vezins (Rive droite - photos prises en barque depuis le lac), 2014
(Cliché : MV)

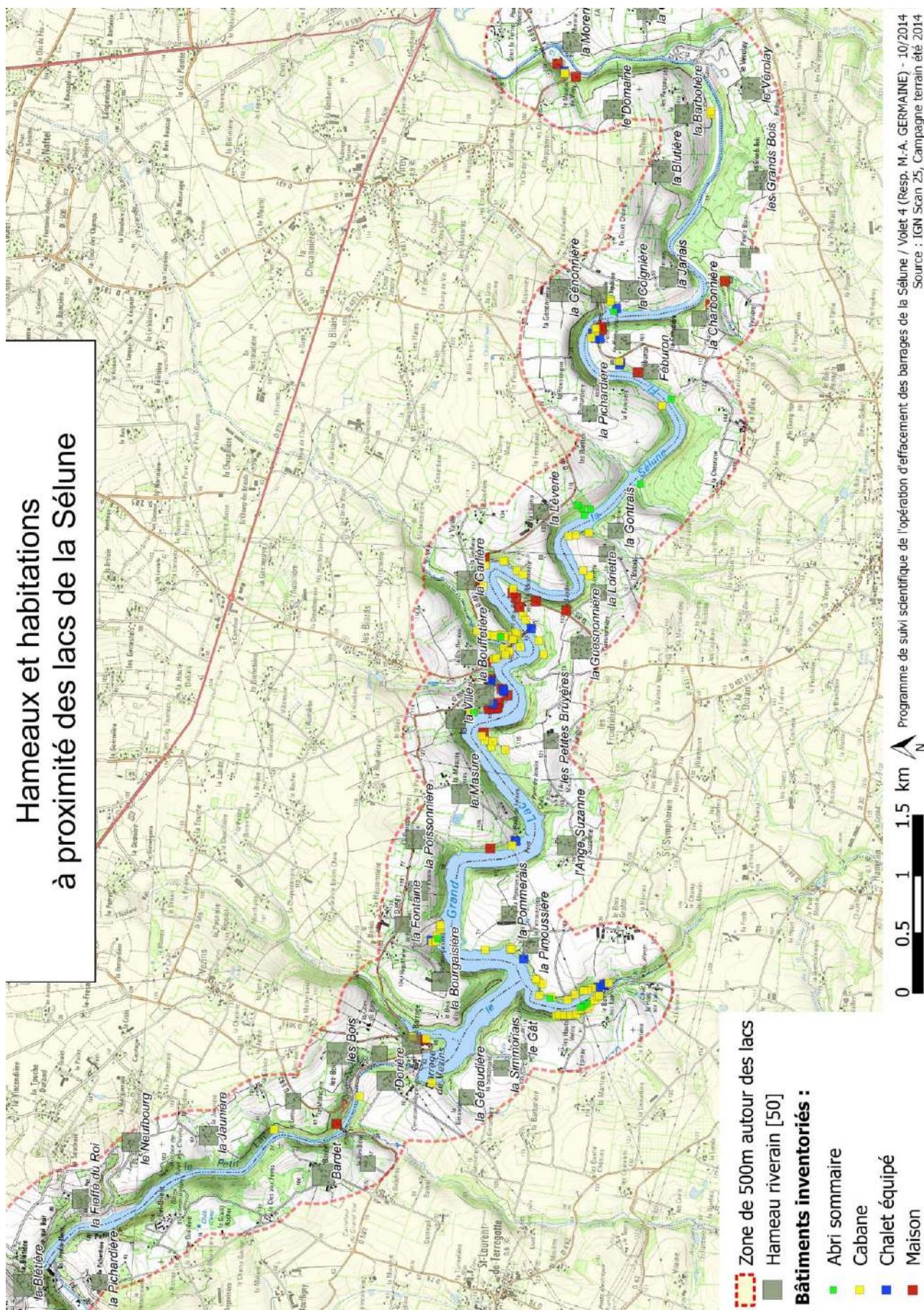


Figure 71 : Localisation des principaux lieux de vie à proximité des lacs de la Sélune

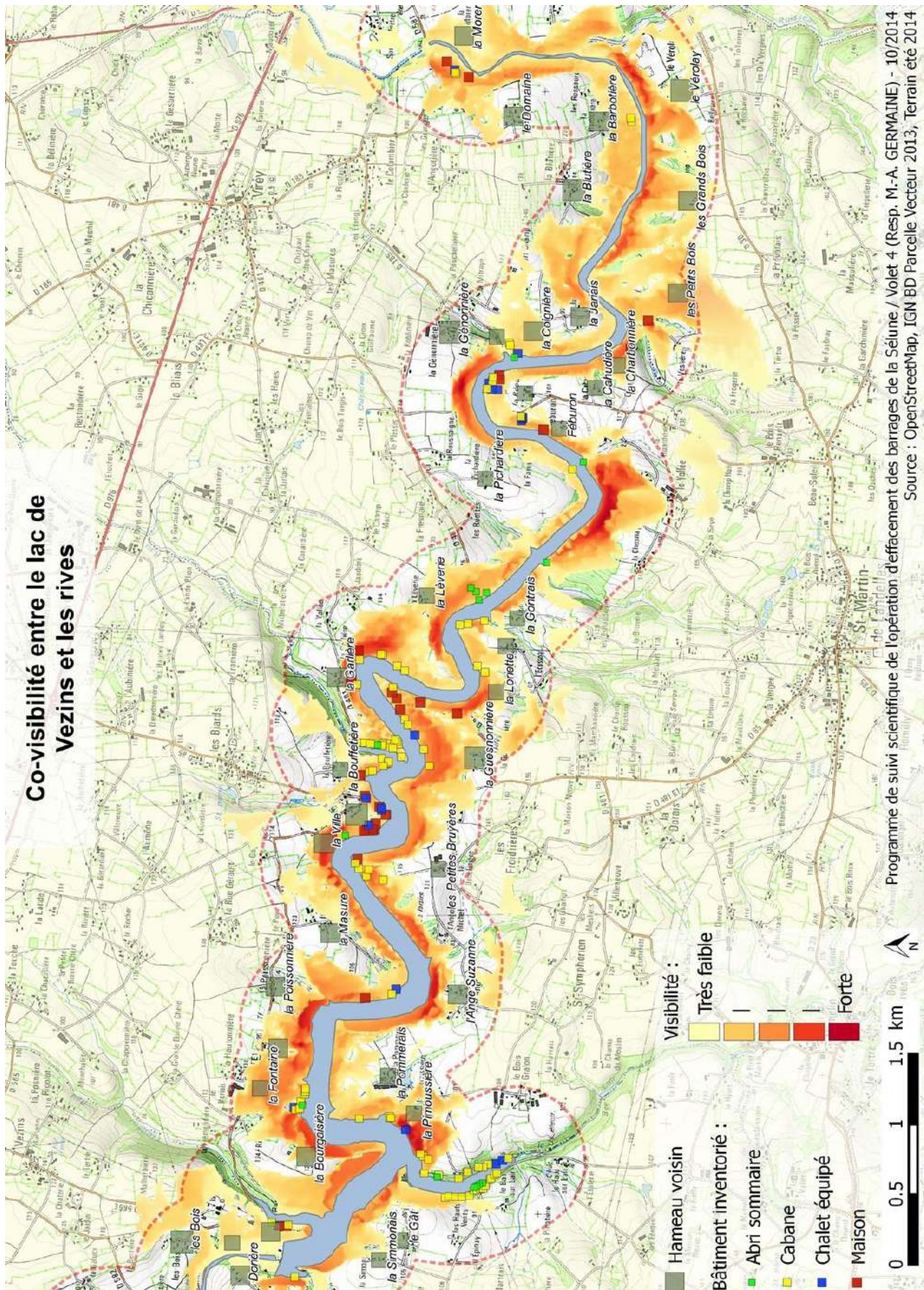


Figure 72 : Estimation de la co-visibilité entre le lac de Veziens et ses versants

1.5 Chronologie des constructions aux bords des lacs

Les précisions chronologiques apportées sur les implantations des cabanes³⁵ et aménagements aux abords des lacs sont indissociables de l'histoire générale des lacs et des communes riveraines. Il est ainsi possible au lecteur de se référer en parallèle à des documents existants et retraçant la vie autour des deux retenues : notamment la frise chronologique présente dans le Schéma de Développement Durable de la vallée de la Sélune (Fig. 74) ainsi qu'à l'évolution de la population dans les communes riveraines (Fig. 73). L'histoire de ces installations aux abords des lacs est nécessaire à la compréhension du phénomène étudié et représente un aspect pouvant être valorisé dans le cadre de la disparition des retenues et de la valorisation prévue de la vallée.

| | 1911 | 1926 | 1936 | 1946 | 1962 | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2011 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Saint-Laurent-de-Terregatte | 923 | 853 | 832 | 862 | 735 | 664 | 551 | 538 | 547 | 572 | 588 |
| Isigny-le-Buat | 322 | 290 | 297 | 296 | 267 | 267 | 3150 | 3147 | 3207 | 3050 | 3 306 |
| Saint-Martin-de-Landelles | 1338 | 1222 | 1312 | 1259 | 1303 | 1305 | 1255 | 1301 | 1263 | 1224 | 1 172 |
| Virey | 1152 | 1048 | 1017 | 979 | 910 | 921 | 901 | 836 | 821 | 898 | 1 042 |
| Saint-Brice-de-Landelles | 871 | 789 | 774 | 812 | 752 | 724 | 714 | 720 | 666 | 616 | 678 |
| Saint-Hilaire-du-Harcouet | 3519 | 3144 | 3600 | 3293 | 3871 | 4593 | 5077 | 4849 | 4489 | 4368 | 3969 |

Figure 73 : Évolution de la population des communes riveraines des lacs de 1911 à 2011
(Source : Insee et Ldh/EHESS/Cassini)

■ = Augmentation

■ = Diminution

³⁵ Bien que les bâtiments inventoriés soient hétérogènes, ils seront, en l'absence de précision supplémentaire, généralement tous désignés par le terme de « cabane » dans cette partie, tant le phénomène décrit s'applique à l'ensemble des cas. Cette acception générique rejoint la notion de « faire cabanon » (Dufour, 2002) qui ne fait pas référence à la forme du bâti mais désigne des pratiques dont l'ossature caractéristique est formée par un certain nombre de conditions. Le choix de venir utiliser une cabane et les pratiques qui en résultent peuvent trouver un écho dans la notion de « mode d'habiter », concept à l'origine hybride entre la « genre de vie » auparavant étudié en géographie et le « mode de vie » étudié en sociologie, dont « l'ambition est aujourd'hui de désigner le mode de relation des sociétés aux lieux de vie, aux milieux, aux ressources, de rendre compte de la manière dont l'espèce humaine – dans toute sa diversité – fait usage des écosystèmes dans toute leur diversité » (Mathieu, 2010).

Les barrages et la vallée : un siècle d'histoire

2 :: 3

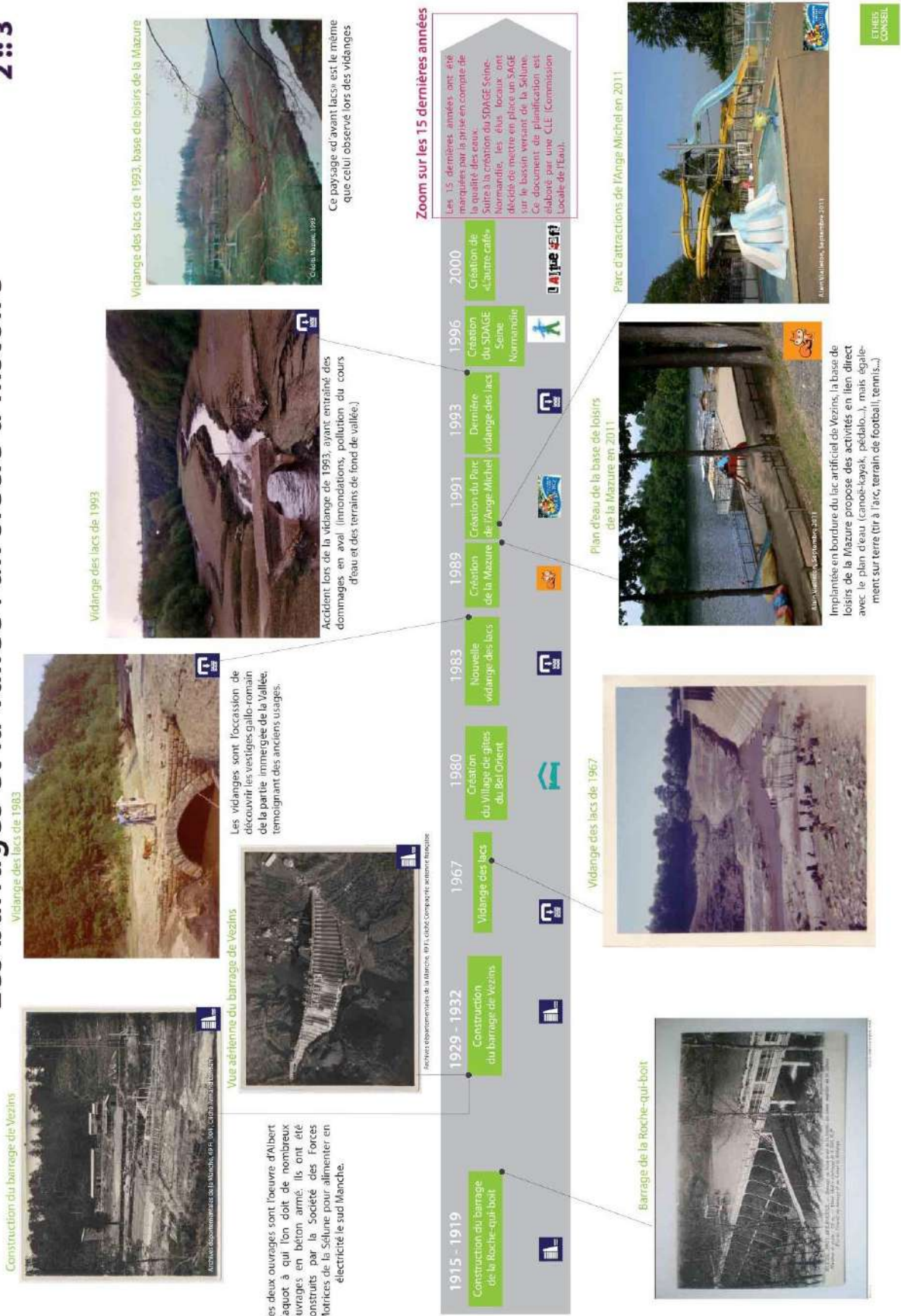


Figure 74 : Frise chronologique rappelant les grandes étapes de la vallée durant le siècle dernier autour de la vie des barrages et des lacs (Source : SDD de la vallée de la Sélune, 2012)

1.5.1 Avant 1945, des installations surtout localisées à proximité des barrages et des ponts

Plusieurs témoignages confirment l'établissement des premiers bâtiments lors de la construction des barrages et des ponts, c'est notamment le cas d'une cabane dont l'iconographie est souvent reprise (cartes postales, brochures) et qui apparaît, sous une forme semblable sur des photos prises lors de la construction du pont des Biards (Fig. 75). La maison située au pont de Dorière semble, elle, apparaître avant la seconde guerre mondiale. La majeure partie de ces constructions semblait alors répondre à des besoins locaux, notamment du fait de la présence de nombreux ouvriers, aussi bien en termes de logement (bâtiments d'habitation à proximité du barrage de Vezins, cabanes sur le Lair, cabane blanche au pont des Biards) qu'en termes de restauration et de lieu de divertissement (café au Pont des Biards, Auberge du Lac, Chalet Vert). L'activité de pêche n'est probablement pas absente comme en témoignent des empoissonnements dès 1932. Les photos de l'Hôtel Bernardin comme les extraits des journaux montrent par ailleurs que des promenades sur le lac étaient proposées.



Figure 75: Cabane présente dès la construction du pont des Biards (28 juin 1931)
Source : Archives Départementales de la Manche (49 Fi 121)

Il existe peu de témoignages concernant l'existence ou le rôle de ces cabanes pendant la seconde guerre mondiale. Au moins une cabane aurait été utilisée par des habitants de Saint-Hilaire souhaitant éviter les bombardements.

1.5.2 L'après-guerre et l'âge d'or de la pêche sur les lacs

Aux abords de Vezins c'est à partir de la fin de la deuxième guerre mondiale que des cabanes s'installent de manière plus marquée, notamment à proximité du pont des Biards et sur les rives du Lair, avec l'accord des propriétaires des parcelles. En effet il semblerait que la majorité des cabanes présentes en rive gauche du Lair ait été construite autour de 1960 et que la majorité des cabanes installées sur l'Yvrande soit apparue entre 1950 et 1965. La première maison (avec permis de construire) et une cabane s'installent également au pont de la République entre 1950 et 1960. Ces arrivants viennent en majorité de la région de Fougères. Ces installations peuvent être reliées d'une part à un désir croissant de loisirs au sein des couches populaires, chez qui la loi des congés payés de juin 1936 a mis plus de 20 ans pour susciter un accroissement notable des départs en vacances (Richez et Strauss, 1995) et d'autre part une modernisation de l'activité de pêche (passage à la « pêche sportive », introduction du sandre, etc.).

D'autres installations s'effectuent par vague entre 1960 et 1970 en petit groupe autour d'un premier bâtiment, c'est par exemple le cas à la Ville des Biards et au Petites Bruyères avec des installations de cabanes et maisons. C'est également vers 1965 qu'une première maison arrive en bordure du lac à proximité du lieu-dit la Masure. Plusieurs petits chemins permettant d'accéder au lac de Vezins existent déjà et

permettent aux pêcheurs d'accéder à certaines berges. Toutefois certains espaces seront remembrés assez tôt dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Ce remembrement entraîne parfois la disparition de chemins ruraux : c'est par exemple le cas à la Trébizais ou à la Gontrais : un chemin menant au lac et passant à travers la ferme existait jusqu'au remembrement au début des années 60. La disparition de ces chemins (Fig. 76) a probablement modifié les habitudes d'accès des pêcheurs : un autre chemin a par exemple été ouvert à la Gontrais et des cabanes sont toujours présentes avec l'accord de l'agriculteur à la Trébizais (Fig. 77). Ces deux exemples sont un autre aspect de la privatisation des berges et des accès de pêche : en pratique les berges sont toujours accessibles à ces deux lieudits mais l'accès y devenu à la fois plus difficile et plus confidentiel (ouvert à tous mais au final réservé à un petit nombre). Ces modifications présentent moins de désagrément pour les agriculteurs concernés que lorsque le chemin public passait devant leur ferme (bruit de mobylette, pêcheurs alcoolisés, clôture mal refermée, etc.). Plusieurs abris (ou leurs vestiges) sont également présents aux Bois des Caves (Figure 8), lieu dont ni le nom n'apparaissant pas sur les cartes ni son accès réputé difficile ne sont inconnus des habitués du site, et témoignent eux-aussi d'un temps où la pêche était très certainement plus pratiquée et plus visible.

Dans les années 70 se tiennent quelques conflits d'usages sur le lac, concernant le type d'embarcation y circulant ou le type d'activités s'y tenant. Ces conflits donneront lieu en 1974 à la régularisation d'au moins un bâtiment et à la délivrance d'autorisations (prototype de convention) pour les pontons construits sur le lac. Les années 70 sont également l'occasion de nouvelles installations (telles que le camping sauvage inauguré en 1969 ou le déménagement de l'association « Loisirs et Plein Air » vers le lieu-dit de la Masure en 75), notamment guidées par des populations communales croissantes et par le développement puis l'institutionnalisation des activités de loisirs. Ces aménagements favorisent l'accès des pêcheurs à ces deux sites et plusieurs bâtiments s'installent à partir du chemin débutant à la base de loisirs. La restructuration et la réouverture au public de la Mazure en 1989 contribueront au maintien de ces accès et sentiers, toujours accessibles aujourd'hui. C'est également dans les années 80 que le site de pêche de la Chandèle, probablement déjà utilisé dès les années 50, est mis en valeur et que deux bâtiments en dur s'y installent (avec permis de construire).



Figure 76 : Disparition de chemin à la Trébizais et privatisation à la Gontrais lors d'opérations de remembrement – Saint-Martin-de-Landelles. Photographie aérienne 1958 et orthophotographie 2010 (IGN)



Figure 77 – Présence de cabanes de pêche – Prise de vue aérienne 1979 (IGN)

Les constructions de bâtiments les plus tardives remontent aux années 90 (une construction en 1990 et une en 2008 à proximité du pont de la République). C'est également dans les années 90 que plusieurs changements de propriétaires ont lieu. Toujours essentiellement guidés par la pêche, ces nouveaux arrivants vont parfois effectuer des travaux considérables de rénovation et transformer certains de ces bâtiments en résidences principales.

« Moi ce que j'aime bien c'était la pêche, quand j'allais en bateau, c'était surtout ça moi. C'était le but, au départ, quand on acheté ici c'était le but hein. (...) Il n'y avait que ça, cette partie-là en 1992. Et puis j'ai fait un grand aménagement en 1999 (...) et nous avons habité ici pendant 3-4 ans. Maintenant c'est devenu une résidence secondaire. »

(Propriétaire d'une maison sur le lac – 54 ans)



Figure 78 – Cabane en rive droite lors de la vidange de 1993 (cliché : L. Buffa)

Plusieurs témoins interrogés évoquent la vidange de 1993, à la fois son aspect « catastrophique » pour ceux qui ont connu les précédentes, mais également la possibilité de cheminer pour la première fois dans la vallée ou de découvrir « l'ancien pont romain » pour d'autres. Cette vidange, qui offre de nouveaux points de vues sur certaines constructions (Fig. 78), semble avoir été l'occasion de rénover de nombreux pontons privés ou d'en installer de nouveaux (dont les 5 pontons publics).

Les abords de La Roche Qui Boit ne semblent pas avoir connu la même trajectoire. En effet les accès étaient très peu nombreux et ce sont par exemple les opérations de remembrement sur la commune de Saint-Laurent-de-Terregatte qui permettront l'ouverture d'un chemin au lieu-dit la Roche Quérème (Fig. 79), rendant possible l'accès au lac et par là même le développement d'activités telles que l'Autre Café ou les gîtes du Bel-Orient. C'est également dans les années 70 que la seule maison présente au bord du lac sera rachetée et remise en état (pont de Dorière).



Figure 79 – Ouverture de chemins lors du remembrement - Saint-Laurent-de-Terregatte (rive gauche) et Isigny-le-Buat (rive droite). Photographie aérienne 1949 et orthophotographie 2010 (IGN)

1.5.3 Les années 2000 : déprise et questionnements ?

Il est souvent rapporté que « tout est à vendre depuis 2-3 ans, depuis l'annonce d'arasement ». Dans les faits toutes les cabanes ne sont pas à vendre : une partie des occupants s'avère curieux/dubitatif, d'autres cherchent à vendre sans lien avec l'arasement des barrages (décès du mari pêcheur ou vieillesse par exemple) : c'est alors la disparition à venir des lacs qui rendrait la vente plus difficile. Ces questionnements trouvent un écho chez les propriétaires de parcelles cabanisées : en effet s'ils ne sont normalement pas propriétaires des bâtiments, ils craignent que certains occupants désertent les lieux en laissant le bâtiment sur place, entraînant ainsi son abandon et une charge plus ou moins importante en termes de nettoyage/entretien. De nombreux bâtiments semblent toutefois ne plus être utilisés (aucun entretien de la végétation n'a été fait durant la saison 2014 par exemple) ou semblent n'être utilisés que de manière très occasionnelle (« on y vient seulement pour maintenir en état »). La baisse de fréquentation du site est sensible et différents usagers ne manquent pas de le faire remarquer :

« Je pense que c'est moins fréquenté depuis qu'il y a eu du silure de mis (...) regardez aujourd'hui il n'y a personne, il n'y a personne et on est en pleines vacances. »

(Propriétaire d'une cabane – 55 ans)

De nombreux propriétaires rencontrés estiment que les projets d'effacement des barrages représentent un préjudice financier en cas de revente du bâtiment. Certains ont parfois investis des sommes importantes pour acheter ici et d'autres habitent là à l'année et s'estiment donc également particulièrement lésés en terme de modification du cadre de vie, pensant, comme une partie des riverains, que la vallée va perdre de son intérêt :

« Qu'est-ce que vous voulez que les gens viennent faire s'ils ne peuvent pas faire de canotage, s'ils ne peuvent pas faire...rien. S'ils ne peuvent pas pêcher, qu'est-ce qu'ils vont faire ? »

(Propriétaire d'une maison sur le lac – 75 ans)

« Je ne suis pas idiot, l'attrait de cette maison là si vous voulez, c'était le plan d'eau. Une fois après, la petite rivière dans le bas... Les berges s'ils ne les nettoient pas ce sera la jungle, il n'y aura plus tellement d'intérêt. À Vezins tous ceux qui ont des maisons près du lac, aux Biards c'est pareil, l'attrait, l'attraction aux Biards et puis tout, c'est les lacs, vous en avez qui avaient des petits bateaux.»

(Propriétaire d'une maison en bordure du lac de LRQB – 78 ans)

« Mais c'est vrai que quand on fait le tour il y a quand même des gens qui vont perdre quelque chose. Sans parler d'occupation du domaine, mais les maisons qui sont juste au bord, ils sont chez eux il n'y a pas de soucis ... on en entend jamais parler. »

« C'est vrai que je suis un peu surpris que personne ne s'inquiète d'eux, entre guillemets. »

(Représentant EDF – 55 ans)

Une partie de ces propriétaires souhaite entamer une démarche d'indemnisation, nécessitant notamment une estimation du bien immobilier avant et après l'événement venant l'impacter. Ces propriétaires sont minoritaires (moins de 10), il s'agit d'un petit noyau organisé (4 propriétaires à proximité des Biards ont adressé une lettre à la préfecture à ce sujet ; Annexe 7) et de quelques propriétaires isolés. Cette volonté d'indemnisation met ainsi en avant l'absence d'organisation structurée de la part des usagers, contrairement à diverses « associations de cabaniers » pouvant exister notamment dans l'Hérault (Geindre *et al.*, 2009). Cette procédure n'annonce pas une issue à court terme et il est également possible de douter de la réponse qui lui sera apportée dans la mesure où la dévaluation du cadre de vie paraît difficile à chiffrer.

À cette baisse du prix du foncier s'ajoutent d'autres craintes liées à la qualité du cadre de vie pouvant prendre deux dimensions opposées :

- la crainte d'une vallée abandonnée et laissée en l'état entraînant ainsi un développement de la friche d'où il pourrait résulter une sensation d'enfermement ou le développement d'espèces nuisibles, renvoyant inévitablement une image négative de la vallée ;
- la crainte, opposée, d'une sur-fréquentation de la vallée qui viendrait rompre la tranquillité et le caractère isolé de ces habitations (trop de passage, sentiment de dépossession) ou la crainte de nouvelles pratiques génératrices de nuisances (bruit, pollution de l'agriculture; gêne du passage de randonneurs).

1.5.4 Réutilisation du bâti existant

Plusieurs activités de loisirs/restauration se sont développées autour des lacs avant de s'essouffler. La majorité de ces activités a tout de même laissé une trace et conservé un usage : la location de barques près du Lair s'est agrandie et est devenue une petite résidence secondaire, le café des Biards est une résidence secondaire en location, les bâtiments correspondants à « Aquaparc » et au « Chalet Vert » sont aujourd'hui des résidences principales (3 des 4 bâtiments précédemment cités sont aujourd'hui occupés par des

britanniques). D'autre part, certains bâtiments, aujourd'hui imposants, ont pour origine une cabane sommaire qui, au fil du temps, a subi d'importantes modifications. C'est par exemple le cas de cette maison située à la Ville des Biards et construite autour (puis « sur ») une ancienne cabane, elle-même installée le long du chemin ayant mené à l'ancien Grand Moulin des Biards. Le bâtiment lié à la location de barque évoquée plus-haut a considérablement été modifié : il dispose depuis d'un étage, d'une extension latérale et de raccords aux réseaux d'eau potable et de téléphone. Ces différents exemples de réutilisation du bâti présent interrogent sur son devenir dans le cadre de l'effacement des barrages et de la modification de l'activité de pêche à prévoir.

2. Les pratiques des lacs

En parallèle de l'inventaire des cabanons, un important travail d'enquête a été mené auprès des riverains et usagers des lacs et plus généralement de la rivière afin de mieux saisir les pratiques à l'œuvre dans la vallée et leur attachement aux lieux. Nous présentons ici d'abord les pratiques spécifiques de l'espace liés aux cabanons avant d'élargir nos propos aux autres usagers rencontrés.

2.1 Avoir une cabane : entre désir d'isolement et recherche de socialisation

2.1.1 Qui sont les occupants des cabanes ?

La majorité des cabanes, dont la vocation principale est la pêche et dont le niveau de confort est assez sommaire, ne semble fréquentée que par des hommes, seuls ou en groupe. Aucune femme n'a été rencontrée seule pour les constructions de la catégorie « cabane ». Toutefois, pour un certain nombre de cabanes disposant d'un niveau de confort élémentaire (générateur d'électricité, possibilité de couchage correct, taille supérieure du bâtiment) ainsi que pour les chalets équipés, il ne semble pas rare qu'après un temps exclusivement masculin (pêche, remise en état du terrain, repos solitaire) suive un temps où sont présents femme et enfants le temps d'une journée et parfois d'une nuit lors d'un week-end. Ces journées donnent alors lieu à d'autres types d'activités : promenade (jusqu'au pont, en vélo, en barque), sortie dans les environs (bois voisins, parc de loisirs de l'Ange-Michel ou base nautique de la Mazure, ...).

Le développement des cabanons correspond au développement d'un désir croissant de loisirs au sein des couches populaires, une évolution et une modernisation de l'activité de pêche. L'installation de ces cabanons, les aménagements des bords de rives qu'ils induisent sont essentiellement destinés à l'activité de pêche. Ils dessinent les lacs comme un lieu populaire de pêche, un lieu de loisir de proximité. Ces cabanes et cabanons peuvent être présentés comme des éléments matériels de la relation entre « nature » et « culture ». Comme le constate Bernard Picon (2001) d'une manière générale à propos des cabanes « *du travail aux loisirs, son usage n'a de sens que dans le cadre de rapports généralement temporaires avec le milieu environnant (chasse, pêche, cueillette, agriculture, pastoralisme, jardinage, loisirs balnéaires ou d'altitude, pratiques festives)* ». Elles témoignent d'une forme de lien entretenue avec les éléments, où les deux dimensions, naturelles et culturelles s'imbriquent étroitement : les différents attraits du site sont autant liés à sa dimension « naturelle », « sauvage », qu'à sa dimension sociale. Les cabanons autorisent une relation avec une nature proche, qui s'exprime à travers le calme, la mise à distance de la ville, la proximité avec une faune visible.

La plupart des occupants résident dans un périmètre proche des lacs puisqu'ils se concentrent dans le Sud Manche et dans la région de Fougères. Si certains viennent de plus loin (Fig. 80), il est fréquent qu'ils aient en réalité des origines familiales locales qui expliquent leur fréquentation du lac transmise au fil des générations à travers la pratique de la pêche mais pas seulement comme le montrent les témoignages ci-après. Les périodes d'occupations sont le week-end, les vacances mais la fin de journée pour les usagers résidant à proximité immédiate. Bien que cette présence soit plus discrète, de nombreux usagers de cabanes sont retraités et viennent de manière plus ou moins fréquente tout au long de l'année, quel que soit le jour de la semaine. Il est possible de constater des pics de fréquentation, probablement supérieure à la fréquentation des vacances printanières ou estivales, lors de « grands week-end », notamment au mois de mai, à la suite de l'ouverture de la pêche au carnassier, ou au mois de novembre.

« Mon grand-père, mon père partaient en bateau, et bien avec le orange là, en bateau et ils allaient sans arrêt ils pêchaient.... Mon fils serait là, ce serait la même [...] il est venu avec des copains, il a fait des parties de pêche, et puis d'autres parties, ils pêchaient la nuit, ils s'amusaient, ils déconnaient, voilà on est au calme on est tranquille. Mais la pêche c'était son truc aussi et puis voilà, disons qu'ils ont été bercés là-dedans mes enfants, comme moi j'ai été bercé là-dedans aussi, voilà. Et là c'était mon petit-fils qui est bercé là-dedans. »

(Propriétaire d'un chalet équipé et de cabanes – 52 ans)

« Moi je suis de la région fougeraise, je venais à la pêche avec mon père j'avais 8 ans alors ! Hein j'ai 77 ans ! On venait à la pêche au pont de la République, avec mon père. [...] là depuis 2 ou 3 ans j'ai mon fils qui est là tous les week-ends, il était toujours en train de pêcher un petit peu. »

(Propriétaire d'un chalet équipé – 77 ans)

« En fait elle appartenait aux parents de mon beau-père. Ils ont acheté le terrain ils ont construit la maison. C'était une maison de vacances. Eux ils habitaient sur Saint-Hilaire et ils venaient là le week-end et pendant les vacances en fait. Ils sont décédés et ma mère a racheté la maison récemment. Donc il y a plein de gens de la famille qui ont les clés et les gens viennent un peu comme ils veulent. »

(Co-proprétaire d'une maison et d'une cabane sur le lac – 29 ans)

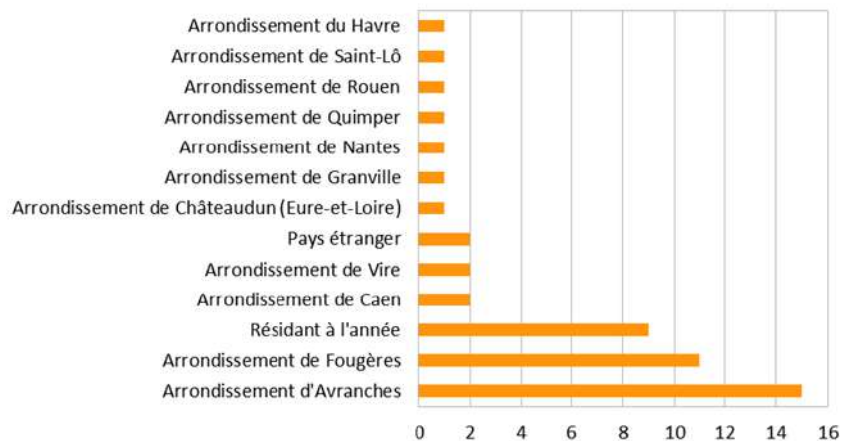


Figure 80 : Lieu de résidence des usagers des bâtiments inventoriés (48 réponses)

2.1.2 Un lieu de repos solitaire au cœur de la nature

Avoir une cabane est le plus souvent associé à la pratique de la pêche mais cela n'est pas systématique. Ainsi, pour certains, c'est avant tout la possibilité de vivre (au moins temporairement) dans un certain cadre dans lequel on peut directement pratiquer des activités proches de la nature (ramasser des champignons, observer les animaux, ...). Le caractère calme, reculé, tranquille des lieux est largement mis en avant par les personnes rencontrées : la sérénité, un repos de qualité, un retour à des plaisirs simples tout en étant légèrement coupé de la civilisation (notamment en raison de l'absence de réseau de téléphonie mobile à de nombreux points). Certains mettent en avant leur bonne santé malgré leur âge, conservée selon eux grâce aux bienfaits du site. La recherche de calme et de repos sont les principaux motifs mis en avant. La pratique de la pêche est souvent mise au second plan, même par des pêcheurs passionnés, pour insister sur la qualité du cadre offert par les lacs et l'isolement procuré par la topographie et la faible fréquentation du site. Les qualificatifs employés montrent l'attachement des usagers au caractère « sauvage », « naturel » des lacs qu'ils identifient dans le site (rochers, bois, étendue d'eau, ...).

« On est tranquille là, c'est le calme ! Dans le temps j'avais un commerce et tout ça, je venais le dimanche ici, c'était ...brrrou ... c'était reposant !»

(Propriétaire d'un chalet équipé – 77 ans)

Pour les pêcheurs, la proximité aux lacs est un atout primordial. Celui-ci est parfois décrit comme plus calme

et plus sécurisant pour pratiquer l'activité de pêche : plusieurs occupants avouent par exemple ne savoir que peu ou pas nager. D'autres, à l'inverse, évoquent la baignade des adolescents aux beaux jours dans le lac. Si la pratique de la pêche et la navigation sur le lac occupent une place première dans les usages, la cabane peut également être perçue comme un lieu d'éveil des sens (ouïe, odorat, ...). Ces éléments sont parmi ceux les plus cités lorsque les usagers décrivent les éléments du lieu qu'ils préfèrent. En effet, les propos ne manquent généralement pas lorsqu'il s'agit d'évoquer les couleurs de certains sites à l'automne ou le panel de sons offert par les lacs et la vallée (échos d'une voix dans une vallée silencieuse, carpes qui frayent, bourdonnement d'insectes, cris et chants d'oiseaux, vaguelettes occasionnées par une embarcation, etc.).

« Ce qui est beau à voir ici pour celui qui veut y assister, c'est quand les carpes frayent. Elles ont le dos qui sortent de ça de l'eau, ça patouille là-dedans, c'est des centaines et des centaines de carpes qu'il y a hein. Parce qu'il y a des herbes alors elles viennent pondre là-dedans ... Ah si, c'est extra ! »

(Propriétaire d'une maison (résidence principale) en bordure du lac – 70 ans)

« Quand je passe au pont des Biards, systématiquement je ralentis et je regarde. J'aime voir les mouettes, j'aime voir les cormorans, j'aime voir... même un rat musqué... j'aime la nature moi. Mais je l'aime comme elle est là : avec son lac. »

(Propriétaire d'une maison (résidence principale) en bordure du lac – 70 ans)

2.1.3 Une grande liberté de construire et d'aménager

La villégiature à proximité du lac représente aussi pour certains une forme de responsabilité vis-à-vis du site : ils se doivent de veiller à son entretien au fil des années afin de pouvoir continuer d'y venir. Plusieurs occupants rencontrés rappellent d'ailleurs la relative lourdeur (financière mais aussi en temps et moyens investis) des premiers aménagements ayant permis de s'installer ou de ceux effectués depuis (Fig. 81 et 82). La cabane vient témoigner de la place que chacun souhaite adopter lorsqu'il s'agit de d'habiter dans la nature. Ces aménagements et cet entretien, rappelés par la majorité des occupants rencontrés, apparaissent cohérents avec les attentes qu'ils formulent en termes de valorisation et d'entretien de la vallée, où la crainte d'une vallée abandonnée et laissée à l'abandon est celle qui domine.



Figure 81 – Site aménagé en bordure du Lair, 2014 (Cliché : MV)



Figure 82 – Réaménagement récent d'un site en bordure du Lair, 2014 (Cliché : MV)

Du point de vue architectural, l'inventaire montre une grande hétérogénéité. Le vocabulaire utilisé par les occupants pour désigner les constructions est d'ailleurs lui-même varié (cabane, cabanon, chalet, bungalow, abri, construction, maisonnette, préfabriqué, fishing lodge, etc.). Au-delà de cette grande diversité de matériaux, de formes, de couleurs, de styles, l'ensemble des constructions partagent la particularité d'utiliser des éléments bon marché (bois, tôle ondulée, plaque de ciment) ou de récupération, ces derniers faisant alors parfois l'objet d'amélioration ou de personnalisation : poteau France-Télécom pour la structure du ponton, poteau EDF en guise de jardinière, ancienne barque pour ranger le bois (Fig. 83), etc. L'auto-construction et le bricolage dominant et une analogie peut être faite, lorsqu'il s'agit de trouver un point commun aux bâtiments inventoriés, avec les chalets décrits par N. Ortar (2001) pour lesquels « *l'une des caractéristiques (...) est l'absence de plan d'architecte et de souci d'intégration à un style architectural particulier* ». Ainsi, le paysage est marqué par un caractère très hétéroclite et se démarque des normes habituelles. La cabane et l'aménagement de son terrain revêtent ainsi facilement l'identité de son constructeur ou de son occupant, tant « *le lieu qu'elle occupe n'existe pas en soi, sauf à l'imaginer et le créer de toute pièces* » (Nicolas, 2001).



Figure 83 – Cabane en rive droite à proximité du lieu-dit « la Blutière », 2014 (Cliché : MV)

2.1.4 Un lieu de convivialité

Si les femmes ne sont pas absentes, ce sont surtout les hommes qui occupent les cabanes. La présence des femmes se fait souvent plus courte que celle des hommes et se limite à une portion des cabanes/maisons du lac. Les souvenirs les plus nombreux et les discussions les plus habituelles semblent donc bien être entre hommes. La cabane représente le point de départ et de retour de nombreuses parties de pêche : c'est ici que sont conservés les vifs et du matériel et que s'additionnent parfois sur les murs les photos de belles prises. La cabane est donc évoquée comme le lieu de parties de pêche mémorables. Elle est aussi présentée comme un lieu de convivialité, parfois calme parfois animé, où l'on se retrouve à plusieurs, l'agriculteur voisin venu boire le café ou les usagers des cabanes proches avec lesquels est partagé l'apéritif. Ces cabanes sont aussi l'occasion de profiter d'un barbecue entre amis, de venir y faire la fête, l'isolement des lieux permettant alors souvent de peu se soucier du volume de la musique et des discussions, tout en ayant facilement un terrain pour accueillir d'éventuels tentes ou hamacs pour passer la nuit.

Les bénéfices en terme de relations sociales sont aussi mis en exergue par plusieurs riverains, qui bien que ne pratiquant pas la pêche, relatent apprécier la présence des usagers des cabanes :

« Ça permet d'entretenir des relations avec des personnes qui n'ont pas les mêmes activités que nous, ça enrichit nos connaissances. On a des bons contacts. »

« Eh bien oui, oui, c'est à dire que quand il n'y aura plus l'occasion de venir pêcher ici et bien ils ne viendront plus, les relations seront coupées. »

(Agriculteur riverain à la retraite – 64 ans)

« Ce que j'aime beaucoup moi c'est quand on voit du canotage, quand on voit des jeunes se promener et tout ça. Moi j'aime bien la vie, les activités »

(Propriétaire d'une maison sur le lac – 75 ans)

Pour cet élu, il s'agit d'un site d'un loisir populaire et convivial : « les pêcheurs de blancs qui viennent là et qui ont une activité qui coûte pas cher, des gens qui viennent deux heures et qui prennent un plaisir énorme, c'est tout simplement, d'un point de vue social ... ».

2.1.5 Un lieu privatisé peu accessible aux autres

L'aménagement de lieux de repos et de tranquillité personnels se traduit également par la recherche de ne pas être dérangé et de ne pas être vu, et de matérialiser les limites de son terrain de villégiature. Des clôtures, fils barbelés, grillages marquent les limites de chacun et les entrées sont matérialisées par des portails parfois imposants (Fig. 84) par rapport aux constructions auxquelles ils donnent accès. De nombreux panneaux d'interdiction témoignent de la volonté des occupants d'interdire l'accès à leur propriété (Fig. 85). Le message de ces différents écriteaux est presque toujours identique : ici la propriété est privée et l'accès est interdit. Quelques inscriptions plus franches (« chien méchant », « zone piégée », « cabane piégée ») tentent de décourager les plus audacieux. Cela ne témoigne pas nécessairement d'une volonté de se protéger de ses voisins mais renvoie d'avantage à des dispositions prises par les propriétaires pour éviter les différents méfaits pouvant être commis en leur absence (utilisation de leurs aménagements/matériels, vol, vandalisme, squat, ...). D'autres mesures sont prises par certains occupants : il n'est pas rare que le portail soit cadenassé pendant la présence de l'usager sur son terrain, toujours en évoquant une crainte des vols mais aussi une volonté de ne pas être dérangé. Dans les entretiens, les occupants des cabanes ont rapporté des points négatifs visant directement pêcheurs et autres occupants. Les problèmes les plus fréquemment cités concernent le bruit engendré par les bateaux à moteur thermique et les déchets laissés à proximité des berges. Cependant, alors que les vols et dégradations sont évoqués spontanément, les autres nuisances (bruit, déchets) sont évoquées en réponse à nos questions.

La présence de cabanes et maisons à proximité du lac entraîne une forte privatisation des berges et des terrains voisins du lac. Si les parcelles riveraines sont privées, l'Etat et EDF sont propriétaires d'une bande en bordure immédiate des lacs : les berges doivent donc être accessibles, notamment aux pêcheurs. Une partie des berges est accessible et il est possible de cheminer aisément au bord du lac de Vezins, et donc de certaines cabanes. Cela rend les lacs inégalement accessibles aux pêcheurs et promeneurs selon qu'ils possèdent ou non une cabane et/ou une embarcation (Carte 8). Une partie des propriétaires (une partie en rive gauche de l'Yvrande, une partie des rives du Lair) prennent soin de laisser un passage possible le long de la berge cependant, il arrive de devoir remonter vers la route ou rebrousser chemin face à une clôture. Cette privatisation crée donc des difficultés d'accès et de circulation le long des berges. Ce problème est dénoncé par certains usagers, l'association de pêche de Ducey par exemple. Ces difficultés d'accès et de cheminement peuvent toutefois être relativisées puisque rien ne garantit que l'accès aux lacs serait plus aisé sans les cabanes. En effet la présence de cabanes assure un relatif entretien des différents chemins permettant d'y accéder.



Figure 84 – Accès à une cabane (clôture présente jusqu'à la berge), 2014 (Cliché : MV)



Figure 85 – exemple de panneaux présents à proximité des berges du lac de Veziens, 2014 (Cliché : MV)

Le long des deux retenues le droit de pêche appartient à l'État³⁶ et est concédé aux AAPPMA locales (la Ducéenne pour la retenue de la Roche qui Boit et la Truite Saint-Hilairienne pour Veziens). Toutefois, contrairement aux fleuves et voies navigables, les AAPPMA ne disposent pas forcément d'accès le long des plans d'eau et il convient de négocier le droit de passage avec les propriétaires riverains. Malgré la présence de nombreuses cabanes (et sans tenir compte de la topographie du site) une circulation pourrait être possible le long des rives, notamment en utilisant linéaire de parcelle appartenant à EDF (par le biais d'éventuelles conventions d'entretien) et en incitant les propriétaires riverains à clôturer, tant que possible, en laissant un passage au pêcheur. Si les propriétaires riverains ne peuvent s'approprier le droit de pêche en bordure du lac, il ne leur est pas interdit d'empêcher le passage sur les berges et terrains dont ils sont propriétaires. La pêche est donc possible de deux manières. Elle est pratiquée depuis un nombre limité d'accès publics classiques (les ponts, les pontons publics et les plateformes de pêche situés à proximité du barrage – Fig. 86) ou bien pratiquée depuis une embarcation. La pêche depuis une embarcation est appréciée en particulier par les pêcheurs de carnassiers et peut prendre différentes formes : barque à moteur (électrique et/ou thermique) ou à rame, float-tube, canoë. Ces pratiques nécessitent toutefois un équipement de coût supérieur à la pêche depuis le bord (à partir de 200 € pour un float -tube ou une petite barque gonflable, à partir de 300-400 € pour une barque rigide à laquelle s'ajoute souvent le coût d'un moteur, électrique ou thermique). Elles requièrent aussi des techniques de pêche différentes (prospection, utilisation d'échosondeur, nécessité éventuelle de savoir nager) et une logistique parfois plus contraignante (choix d'une mise à l'eau, stationnement du véhicule et éventuellement de sa remorque).

³⁶Arrêté réglementaire permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la manche. 29 janvier 2014. Source : http://www.peche-manche.com/files/la-reglementation-peche/50_manche_ar_perman_2014.pdf

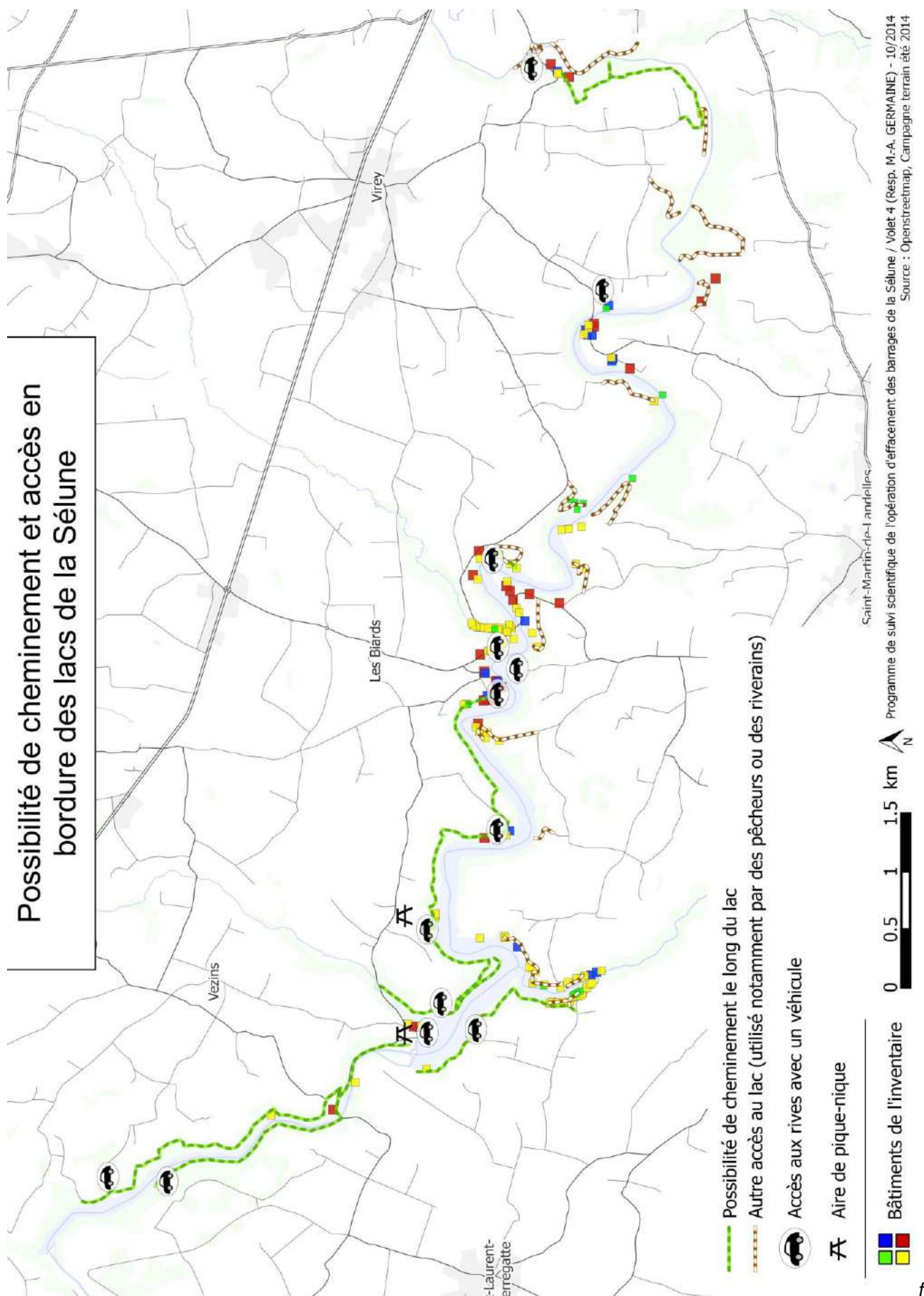


Figure 86 : Localisation des accès aux lacs et des chemins le longeant

2.2 Quel devenir en cas d'arasement ?

2.2.1 Vers un abandon des cabanes ?

L'ensemble des occupants de cabanes et maisons rencontrés s'est dit opposé à la disparition des lacs. Malgré des craintes concernant la valeur du foncier ou de l'immobilier et la modification des pratiques dans la vallée, ce sont majoritairement des arguments à l'encontre du bien-fondé même du projet d'effacement qui sont mises en avant. Tous évoquent une décision inutile, coûteuse et risquée dans laquelle ils ne se reconnaissent pas, s'inscrivant dans un contexte local d'opposition dans lequel cette décision est « *présentée comme imposée d'en haut et la méthode mise en place par l'État est sévèrement critiquée* » (Germaine et Lespez, 2014). Il est toutefois possible de noter des différences de comportements face à cette décision :

- certains occupants disent qu'ils continueront à venir et seront toujours intéressés par la vallée et le logement qu'ils occupent (avis rencontré par exemple avec une famille qui loue une maison dont l'usage n'est pas exclusivement la pêche³⁷) ;
- certains occupants, très opposés, se disent toutefois curieux du devenir de la vallée et voudraient conserver leur cabane quelques temps « au moins pour voir ». Ils sont parfois très attachés à leur cabane et il n'est pas facile d'envisager de l'abandonner dans l'immédiat, bien que la plupart imagine, à moyen terme, ne plus y venir ;
- une partie des occupants a donné un avis plus tranché sur la question : pour eux la cabane n'a plus d'intérêt sans le lac, ils n'envisagent pas de revenir pratiquer la pêche dans la vallée ou ne voient plus l'utilité d'une cabane, évoquant ainsi plus facilement sa destruction, son abandon ou le non-renouvellement de la location.

La position des occupants est aussi fonction des sommes engagées dans l'achat, la construction ou la rénovation du bâtiment (et des différents éléments annexes, notamment le matériel de navigation). Des usagers expliquent eux-mêmes que le faible investissement représenté par certains abris va probablement les encourager à ne pas vouloir y revenir ou y récupérer quoi que ce soit. À l'opposé, des propriétaires ayant investi de l'argent ou habitant sur place expliquent qu'ils continueront à résider sur place ou à y venir en villégiature si l'état de la vallée le permet. Par ailleurs de nombreux occupants ont relaté ne pas avoir effectué de gros investissements ou travaux depuis l'annonce de l'effacement se désolant alors de voir en quelques années certains éléments (de leur cabane ou de cabanes voisines) se délabrer et prendre un aspect abandonné.

L'implication des occupants de cabanes/maisons sur le lac semble toutefois assez faible : une grande partie d'entre eux n'est pas adhérent à l'association des Amis du Barrage et ils sont plusieurs à n'avoir participé à aucune réunion sur le sujet. Les motifs sont variés mais on compte parmi les principaux :

- le lieu de résidence des occupants, trop éloigné pour venir participer (souvent en semaine)
- l'emploi du temps des occupants, trop chargé pour venir participer (souvent en semaine)
- la crainte de ne pas pouvoir se contenir (argument donné tel-quel par plusieurs occupants)
- d'une manière générale la difficulté à se réunir pour une cause (caractère vain de s'opposer à des décisions actées sur lesquelles on ne reviendra pas).

2.2.1 Une difficile estimation de la valeur des cabanes

La question du coût a été abordée tant que possible et là aussi ces constructions se caractérisent par une forte variété. Au-delà de l'aspect sentimental, leur valeur dépend du niveau d'équipement. Les constructions les plus sommaires sont évaluées par les propriétaires au prix seul des matériaux ou à « *une centaine d'euros symbolique* ». La valeur des cabanes dépend de la maîtrise (ou non) du foncier. Des bâtiments seuls (nécessitant donc parfois de s'acquitter d'une location du terrain à l'année) semblent avoir une valeur débutant en centaine d'euros mais pouvant facilement approcher les 10 000 à 20 000 € (en 2009 : une

³⁷Le fait d'être locataire leur offre tout de même une certaine liberté, dans les faits, continueront-ils vraiment à louer pendant et après les travaux ?

transaction à 11 000€ à proximité des Biards, une autre à 22 500 € à proximité du Lair). D'autres bâtiments, possédant cette fois une parcelle de terrain, ont également acquis une certaine valeur en raison de la présence du lac : certains de ces bâtiments ont pu se négocier à des prix tels que 140 000 francs (21 342,83 €) en 1994³⁸. Les constructions disposant d'un niveau d'équipement supérieur (chalet équipé) ont une valeur bien supérieure. Le prix du terrain est inclus. Différents témoignages relatent des prix d'achat entre 10 000 € et 65 000 € (un bâtiment aux Biards acheté 260 000 frs (39 636,68 €) en 1992³⁹, un bâtiment à Isigny-le-Buat dont l'achat et le raccord au réseau EDF en 2008 auraient coûté environ 65 000 €, un bâtiment seulement raccordé à l'eau courante acheté 31 000 € en 2009, un bâtiment à Saint-Martin-de-Landelles acheté 30 000 € en 2011). La question du prix n'a pas été traitée pour les bâtiments de la catégorie maison. Différents riverains témoignent que plusieurs transactions semblent avoir été réalisées peu de temps après l'annonce de l'arasement : les vendeurs ayant visiblement profité de la période de flou laissée par l'annonce de la décision pour vendre leur bien au prix « avec les lacs ». Il est également rapporté que ces bâtiments connaissent, avant l'annonce de l'effacement, un certain succès à la revente ou à la location et un informateur affirme avoir acheté une parcelle riveraine pour s'y construire une cabane en raison de la difficulté à trouver un poste de pêche accessible.

« C'est magnifique. Tous les gens qui viennent ici trouvent que c'est magnifique. Il y a 20 ans j'étais à-même de louer... j'avais emmené un conseiller financier, qui était un ami, à venir faire une partie de pêche. C'est un type qui habite la région parisienne, il a 4 enfants, il m'a dit "si tu veux ton cabanon de pêche pour le mois d'août je te le loue 150 frs par jour" on était en francs, il m'a dit "écoute, jamais je ne trouverais un truc comme ça pour pêcher". »

« C'est vrai que vous partez en vacances, vous ne trouvez pas mieux hein. Bon on trouve mieux, évidemment, mais ça dépend ce qu'on recherche. »

(Propriétaire d'une cabane – 55 ans)

L'estimation de la valeur des constructions est délicate car elle comporte une dimension affective importante. L'attachement à ces constructions est fort. Il s'appuie sur l'histoire personnelle et transparait dans les entretiens à travers les souvenirs évoqués. La cabane au bord du lac de Veziens représente dans l'histoire familiale un élément clef ayant toujours existé. La valeur de ces bâtiments ne pourrait être fixée clairement par leurs propriétaires, mais elle ne saurait se résumer au prix d'un petit terrain et de quelques planches de bois, tant la cabane représente le travail, mais également le confort qui en est retiré, depuis plusieurs années, dizaines d'années voire toute une vie. Les noms donnés à certaines cabanes ainsi que les plaques fixées aux bâtiments témoignent de cet attachement : certains mettent d'ailleurs en avant les lacs (Fig. 87). C'est par le biais de ces témoignages sur les retenues ainsi que par le soin apporté en terme d'auto-construction et de personnalisation des lieux (Fig. 88) que se lit le plus distinctement l'attachement des usagers envers le site et ses usages. Au regard de ces différents points, l'incompréhension des interrogés face à la décision d'effacement des barrages ainsi que la forte difficulté qu'ils rencontrent à se projeter dans une vallée exondée se trouve très nettement renforcé par les représentations qu'ils ont du lieu et par la valeur affective qu'ils lui attribuent.

« C'est un cadre agréable, tout l'été il y a des pêcheurs qui viennent. Il y a beaucoup de monde qui passe. Et c'est un point touristique la Sélune, parce que le cadre est agréable, c'est reposant. Vous avez la nature, vous n'avez pas de bruit, vous voyez bien en étant là, il n'y a pas de bruit, hein bon. Au printemps, le dimanche il y a un petit peu plus de voitures parce que les gens ne vont pas à la plage et... c'est le but : promenade, c'est le barrage de Veziens! »

(Propriétaire d'une maison en bordure du lac de LRQB – 78 ans)

³⁸Cette somme, ajustée sur le coût de la vie représenterait aujourd'hui 28 708€ (source : <http://www.insee.fr/fr/themes/calcul-pouvoir-achat.asp>)

³⁹Cette somme, ajustée sur le coût de la vie représenterait aujourd'hui 55 332€ (source : idem)



Figure 87 : Plaques apposées sur bâtiments riverains des lacs, 2014 (Cliché : MV)



Figure 88 : Gravure réalisée par un pêcheur pour sa cabane, 2014 (Cliché : MV)

2.2.3 Un faible intérêt des pouvoirs publics pour les cabanons

Tandis que la quasi-totalité des pontons se trouve, au moins en partie, sur le domaine concédé, seule une petite vingtaine de cabanes, parmi lesquelles les plus précaires, s'y trouve. Il semble a minima prévu que les maîtres d'ouvrage de l'effacement préviennent les riverains avec lesquels EDF dispose d'une convention. Le devenir de ces constructions n'a pratiquement jamais été abordé dans les différentes réunions et ateliers et il n'est pas déterminé ce que les propriétaires de cabanes devront faire de leurs constructions : devront-ils les démolir et rendre le terrain dans son état initial ? Seront-ils indemnisés ? Qui prendra en charge la déconstruction ? Pourront-ils les conserver ? Pour ce qui concerne les bâtiments situés dans le domaine privé, ce sont propriétaires et usagers qui détermineront en fonction de leur choix le devenir de ces aménagements.

Bien qu'il traite de thématiques environnementales techniques (dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et de mise en conformité des documents d'urbanisme), le dossier d'étude d'impact soumis à enquête publique⁴⁰ mentionne à 7 reprises les pontons⁴¹, 3 fois le terme cabane et 3 fois également le terme cabanon. Il est indiqué que : « des installations de pontons et cabanons en pourtour des lacs sont présentes et

⁴⁰Études liées aux procédures d'autorisation du démantèlement des barrages de Vezins et La Roche Qui Boit – Partie 5 : Étude d'impact – ARTELIA - Juillet 2014.

⁴¹Le terme « ponton » y est utilisé à 2 autres reprises dans un autre contexte, pour évoquer des dispositifs à mettre en œuvre pendant les travaux.

représentent un patrimoine propre à l'état actuel des retenues. Ces installations seront directement impactées par la disparition des plans d'eau. » (Chap. 6. Analyse des effets résiduels du projet - p. 40 – 1.5.5 Effets sur l'urbanisation et le bâti associé aux barrages). Cette question est également traitée d'un point de vue paysager : « *Plusieurs points noirs paysagers peuvent être mis en avant : le développement de friches autour des pontons qui ne seront plus connectés à la rivière, et plus encore sur les terrains occupés par des résidences secondaires hétéroclites (qui échappent à la gestion publique du fait du caractère privé du foncier) ou encore l'intégration paysagère des infrastructures telles que les ponts (République, Biards) qui deviendront disproportionnés par rapport à la taille de la rivière.* » (Idem - p. 102 - 2.6. Effets sur le paysage en phase post-travaux). Il s'agit de phrases reprises du Schéma de développement durable de la vallée de la Sélune remis par le cabinet Etheis à la DDTM de la Manche en 2012.

La présence de ces constructions aux abords des lacs et leur devenir semblent donc avoir été encore peu anticipés par les pouvoirs publics. Leurs usagers, installés là en raison de la présence des lacs, sont parmi les principaux concernés par les modifications du cadre de vie à prévoir et par les éventuels désagréments des phases de travaux. Le projet de valorisation socio-économique de la vallée de la Sélune, en cours de définition et confiée au cabinet Maitres du Rêve, pourrait être l'occasion pour les propriétaires riverains de participer à la mise en place de la future vallée et éventuellement de bénéficier d'un accompagnement pour réaliser de petits aménagements permettant de profiter à nouveau (ou de continuer à avoir un usage) de la vallée après la vidange des lacs. D'autre part, une partie des bâtiments est peut-être vouée à l'abandon ou ne souhaite pas être conservée par leurs propriétaires ; le projet de valorisation pourrait saisir cette opportunité pour effacer ces « points noirs paysagers » ou proposer une reconversion à certaines constructions.

2.3 Premiers éléments sur la pratique de pêche sur la Sélune

En parallèle des enquêtes menées auprès des pêcheurs des lacs, des travaux ont été développés plus spécialement sur le thème de la pêche depuis septembre 2014. Cette entrée présente un **intérêt scientifique** puisqu'il s'agit d'aborder la restauration écologique sous un angle particulier peu étudié par les sciences humaines et sociales en France. En effet, si la littérature halieutique est vaste, les pratiques contemporaines de pêche à la ligne en eau douce ont fait l'objet de peu de travaux de recherche (Corbin, 2001 ; Barthélemy, 2013). Du point de vue **méthodologique**, cette entrée permet de combiner une approche géographique (la pêche est pratiquée depuis les affluents en tête de bassin jusque dans l'estuaire) avec une approche historique (les rivières du bassin versant de la Sélune et la baie du Mont Saint Michel sont pêchées depuis la préhistoire). Enfin, l'étude de la pêche sur la Sélune contribue à l'**utilité sociale** de la recherche. La pêche est en effet un axe transversal du Schéma de Développement Durable. Elle cristallise des enjeux sociaux (ex : acceptation et appropriation du projet de territoire), économiques (ex : tourisme pêche et développement local) et environnementaux (ex : retour durable des poissons migrateurs dans la Sélune) inhérents au programme de restauration de la continuité écologique sur la rivière Sélune. C'est pourquoi les résultats de recherche seront partagés avec les acteurs halieutiques mais aussi avec l'ensemble des acteurs en charge du projet de territoire.

Comment s'intègre cette mission au calendrier du programme de suivi scientifique ? Cette première phase de recherche 2014-2015 est menée principalement à l'échelle de la vallée et concerne toutes les pêches. Il s'agit d'un travail diagnostic qui vise à préparer une deuxième phase de recherche 2015-2017 qui sera consacrée à l'économie de la pêche du saumon et des poissons migrateurs (Bonnieux et Vermersh, 1993 ; Le Goffe et Salanié, 2004 ; Salané *et al.*, 2004), ainsi qu'au rôle du tourisme pêche dans les territoires ruraux. Une approche comparative en France et à l'étranger devrait structurer le protocole de recherche et permettre d'intégrer différentes échelles à la réflexion.

2.3.1 Les objectifs de recherche

L'étude de la pêche sur la Sélune et dans la baie du Mont Saint Michel doit contribuer à l'élaboration d'un diagnostic sociogéographique de la vallée de la Sélune avant le début des opérations de restauration. Le développement de la pêche de loisir est posé comme un enjeu social, économique et environnemental au

cœur du projet de restauration écologique de la rivière la Sélune. Pour observer et questionner les changements passés, en cours et à venir, trois axes de recherche ont été retenus : (i) les paysages de la Sélune et la pêche, (ii) une histoire de la pêche du saumon sur la Sélune aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, (iii) et une réflexion sur le devenir de la pêche dans le cadre du projet de restauration écologique de la vallée.

(i) Les paysages de la Sélune et la pêche

Depuis l'apparition des premières pêcheries dans la baie du Mont Saint Michel au cours de la préhistoire jusqu'au développement de la pêche de loisir au 20^{ème} siècle, les pratiques et les aménagements liés à la pêche ont toujours contribué à modifier les paysages de la Sélune. Cependant, c'est essentiellement à partir du Moyen-Age que les hommes vont réellement s'approprier les cours d'eau du bassin versant pour en exploiter les ressources piscicoles. Plusieurs sources historiques nous indiquent en effet qu'ils ont construit des pêcheries ou utilisé les seuils des moulins pour pêcher diverses espèces de poissons, parmi lesquelles les anguilles, les lamproies, les saumons, mais aussi les aloses ou encore les esturgeons étaient particulièrement recherchés. Des étangs auraient aussi été creusés sur la partie basse de la Sélune pour conserver les poissons prélevés en rivière. Au cours du siècle dernier, c'est le passage d'une pêche de subsistance à dominante économique (en rivière et dans la baie) à une pêche de loisir qui a modifié encore les pratiques de pêche sur la Sélune. Aussi, postulant que le paysage est une production sociale, le travail de recherche propose de combiner deux approches, historique et géographique, des paysages de la Sélune. La première mobilise des éléments d'archives pour montrer comment les aménagements d'une pêche de subsistance ont contribué à modifier le cours et les abords de la Sélune, jusque dans l'estuaire – nous nous attacherons à reconstituer cette trajectoire depuis le 11^{ème} siècle en nous concentrant toutefois sur la période allant de 1850 à aujourd'hui. L'approche géographique s'appuie quant à elle sur un travail d'analyse et de description des différentes pêches qui sont pratiquées actuellement sur la Sélune. En lien avec une étude plus approfondie de la pêche du saumon, un inventaire des caves de la Sélune sera prochainement réalisé.

(ii) Une histoire de la pêche du saumon sur la Sélune : 19^{ème}-20^{ème} siècles

La présence du saumon et la pêche de ce poisson ont profondément marqué l'histoire et l'imaginaire des habitants de la vallée de la Sélune (et de la Sée), jusqu'aux villages de la baie du Mont Saint-Michel. Cependant, et même si l'on trouve quelques écrits ou traces (en particulier pour ce qui concerne la pêche professionnelle dans l'estuaire), l'histoire de la pêche du saumon sur la Sélune n'a pas encore fait l'objet d'une étude exhaustive. Il apparaît essentiel de rassembler documents et témoignages pour écrire avec celles et ceux qui l'ont vécu l'histoire récente de la pêche du saumon sur la Sélune. Après avoir analysé les particularités d'une pêche de subsistance du saumon dans la rivière et dans la baie, la recherche se concentre au 20^{ème} siècle pour étudier le développement de la pêche à la ligne du saumon dans le sud Manche et mettre en lumière ses singularités. La place de la pêche à Ducey et aux alentours est particulièrement observée. Depuis les années 1930, le saumon est en effet à l'origine d'une activité économique locale dans les restaurants et dans les hôtels. Il est aussi à la source de sociabilités particulières à l'échelle locale et régionale dont il apparaît nécessaire de faire l'analyse. Au terme de ce travail, une réflexion sur le devenir d'un tourisme pêche lié au saumon sur la Sélune devrait être proposée.

(iii) Penser la pêche dans le cadre du projet de restauration écologique de la Sélune

Le volet sociogéographique du programme scientifique de suivi de l'arasement des ouvrages de la Sélune prévoit de porter « une attention particulière [...] aux modes de gouvernance et d'intégration des communautés locales et aux formes de communication mises en place ». Dans ce cadre, ce travail de recherche propose de réaliser un suivi du processus de valorisation socio-économique de la vallée de la Sélune pour ce qui concerne plus précisément la gestion des ressources piscicoles et le développement du tourisme pêche. Partant des préconisations du Schéma de Développement Durable de la vallée (Etheis *et al.*, 2013), l'objectif est de suivre le cheminement des réflexions sur le devenir de la pêche sur la Sélune en travaillant avec des acteurs en charge du projet de territoire (Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel et Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sélune notamment). Une participation aux « Ateliers pêche » et aux groupes de réflexion mis en place par les Maîtres du Rêve est prévue. Ces séances de travail seront l'occasion d'un partage des données recueillies auprès des pêcheurs (entretiens semi-directifs,

enquête par questionnaire) sur la Sélune, et sur d'autres rivières en France (Touques, Elorn, Léguer). Les conclusions de ces recherches obtenues en situation d'observation participante seront intégrées au rapport final et serviront à préparer le projet scientifique 2015-2017 sur l'économie de la pêche du saumon et le développement des territoires ruraux.

2.3.2 Etat d'avancement

Ce volet s'appuie sur différentes tâches en cours ou à venir (voir en Annexe 8).

(i) L'enquête par entretiens auprès des pêcheurs et des acteurs halieutiques (en cours)

Depuis octobre 2014, des entretiens semi-directifs sont réalisés auprès des pêcheurs qui fréquentent les parcours à l'aval et à l'amont des barrages et des professionnels de la pêche (guides de pêche, gérant de magasin d'articles de pêche). Il s'agit de :

- constituer un réseau de personnes ressources à l'échelle locale,
- mieux cerner les pratiques de pêche actuelles sur les secteurs amont et aval des lacs,
- recueillir des témoignages au sujet de la pêche du saumon depuis les années 1950,
- rassembler les idées et propositions des pêcheurs concernant le devenir de la pêche sur la Sélune.

L'enquête par entretiens devrait à terme concerner l'ensemble des acteurs halieutiques intéressés par l'effacement des barrages de la Sélune. Pour le moment, le travail de terrain auprès des pêcheurs s'intègre pleinement à la démarche de recherche participative que nous mettons en place dans le cadre du programme de suivi scientifique.

(ii) L'enquête par questionnaire (en cours)

L'enquête par questionnaire est l'une des méthodes utilisées par l'équipe de recherche pour recueillir le point de vue d'une catégorie d'utilisateurs (ici les pêcheurs) avant l'effacement des barrages. Il y a trois attendus concernant les résultats de cette enquête :

- mieux connaître les pêcheurs et leurs pratiques de la pêche de loisir en eau douce,
- connaître la position des pêcheurs au sujet de l'opération de restauration écologique de la Sélune,
- avoir l'avis des pêcheurs concernant la pêche sur la Sélune aujourd'hui et après le démantèlement des barrages.

Le questionnaire est disponible depuis ce lien : <http://www.peche-manche.com>. Il a été mis en ligne le 19 janvier 2015 et sera ouvert jusqu'au 15 mai 2015. La fédération de pêche de la Manche, ainsi que les autres fédérations de l'Union Régionale Bretagne/Pays-de-Loire/Basse-Normandie, participent à cette enquête en facilitant la diffusion du questionnaire via leurs sites Internet. Le lien du questionnaire est aussi diffusé par le biais de forums de pêche. Les pêcheurs qui le souhaitent peuvent aussi réagir à cette enquête et donner leur avis sur le projet de restauration écologique de la Sélune (en écrivant à cette adresse : geo.selune@gmail.com). Les résultats de cette recherche seront partagés avec les fédérations de pêche ainsi qu'avec les acteurs concernés par le volet « pêche » du futur projet de territoire de la vallée de la Sélune dans le cadre des « Ateliers pêche » organisés par P.Collet (A2H / Maîtres du Rêve). Une synthèse sera accessible au cours de l'été 2015 sur le site de l'équipe (en construction).

(iii) Un travail de collecte d'archives (en cours)

La collecte et le dépouillement de documents d'archives a pour but de commencer à écrire une histoire de la pêche et des ressources piscicoles de la Sélune sur le temps long. Mis à part les pêcheries installées dans la baie du Mont Saint Michel, il semble ne plus y avoir aucune trace concernant les pratiques de pêche avant le Moyen-Age. C'est à partir du 11^{ème} et 12^{ème} siècles que l'on retrouve les premiers éléments dans les cartulaires de l'Abbaye du Mont Saint Michel et de l'Abbaye de Montmorel. La recherche engagée ne consiste pas en une collecte exhaustive de sources historiques. Il s'agit plus de retrouver dans le passé des éléments d'information concernant les aménagements liés à la pêche et la transformation des paysages de

la Sélune entre le 11^{ème} et le milieu du 19^{ème} siècle. Tout ce qui permet d'évaluer les ressources piscicoles de la Sélune (en particulier le saumon) fait également l'objet d'une attention particulière. Dans le cadre d'une démarche de recherche participative, il est envisagé de solliciter les habitants de la vallée au sujet de l'histoire de la pêche sur la Sélune et dans l'estuaire. Une permanence ou des ateliers pourraient être organisés pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'apporter des documents ou des témoignages.

(iv) Les forums de pêche en France (en cours)

Les forums de pêche sont des sources intéressantes dans le cadre du volet « pêche » du programme de suivi scientifique. Le projet de démantèlement des barrages de la Sélune est en effet fréquemment commenté et ce, sur des forums consacrés à toutes les pêches (carnassiers, saumons, carpe, poissons blancs, truite). Une analyse des posts concernant la Sélune devrait donc être réalisée. L'objectif est de produire une synthèse des discours des pêcheurs en fonction des différentes pêches pratiquées en France et avant le début des travaux de démantèlement.

(v) Participation aux séances de travail des Maîtres du Rêve (en cours)

Le travail de recherche consacré à la restauration écologique de la Sélune et à la pêche de loisir permet de collecter des données et de produire des informations qui ne doivent pas faire seulement l'objet d'une valorisation scientifique. L'« Ateliers pêche » organisé par A2H/Les Maîtres du Rêve le 5 février 2015 a été l'occasion de travailler avec les acteurs halieutiques et de partager les premiers résultats issus de l'enquête de terrain. Pour prolonger cette démarche, il a été convenu que le travail scientifique serait mobilisé lors de la phase d'étude menée par A2H/Les Maîtres du Rêve et ce jusqu'à la réalisation du plan d'action. Concrètement, il s'agira par exemple de faire remonter les propositions des pêcheurs et des professionnels de la pêche ou de partager les résultats de l'enquête par questionnaire pour nourrir les réflexions sur le devenir de la pêche de loisir sur la Sélune.

(vi) Inventaire photographique des caves de la Sélune (à venir)

Les caves de la Sélune dessinent une géographie des lieux de la pêche du saumon qui est partagée par les pêcheurs qui pratiquent régulièrement la rivière. Il s'agit d'une connaissance transmise oralement avec laquelle chaque pêcheur compose en fonction de son expérience de la rivière. Dans le cadre du travail de diagnostic qui est engagé, il est intéressant d'en proposer une cartographie en y associant des prises de vues qui permettront d'évaluer les transformations paysagères au cours des travaux de démantèlement et après l'effacement des barrages. L'information recueillie permettra de mieux comprendre les pratiques de pêche actuelles et leurs évolutions. En outre, l'exercice pourra être élargi aux parcours exondés après le démantèlement des barrages. Cet inventaire photographique débutera en mars 2015. Il sera reconduit tous les trois mois et tout au long du programme de suivi scientifique.

(vii) Enquête exploratoire sur d'autres rivières pour une approche comparative en France (à venir)

Pour enrichir le volet « pêche » du programme scientifique de suivi de l'effacement des ouvrages de la Sélune, il est intéressant de déplacer le regard vers d'autres cours d'eau en France et d'engager une approche comparative. Deux rivières ont été retenues : l'Elorn dans le Finistère et le Léguer dans les Côtes d'Armor. Ces deux cours d'eau ont en commun d'être des rivières à saumons mais elles ont été choisies pour des raisons différentes : l'Elorn parce que des efforts importants sont entrepris localement par les acteurs halieutiques pour permettre le retour du saumon et développer l'activité pêche, le Léguer pour tenter d'évaluer l'impact de la démolition en 1996 du barrage de Kernansquillec sur la pêche du saumon.

Le protocole de recherche sur le terrain prévoit quatre axes de comparaison :

- la gestion de la pêche du saumon et des parcours de pêche
- l'intégration socio-économique de l'activité pêche à l'échelle locale
- le regard des acteurs halieutiques sur les opérations de restauration écologique
- leurs discours sur le devenir de la pêche du saumon (gestion et réglementation)

L'enquête exploratoire sur ces deux rivières aura lieu au printemps 2015, en mars et/ou en avril. La méthodologie retenue prévoit d'aller à la rencontre des pêcheurs, des professionnels de la pêche de loisir et des acteurs locaux du tourisme. Des entretiens semi-directifs avec des représentants des sociétés de pêche locales sont également prévus. L'outil photographique sera utilisé pour rendre compte des aménagements et des formes paysagères sur les différents parcours ouverts à la pêche. En plus de cette démarche comparative sur deux rivières de Bretagne, les rivières de la Sée, de la Sienne et du Couesnon, situées dans le département de la Manche, sont aussi pleinement intégrées au dispositif de recherche. Avec la Sélune, elles sont en effet, bien qu'à des degrés différents, fréquentées par les mêmes pêcheurs de saumons. Dans le cadre d'une approche socio-géographique, il semble donc pertinent de changer d'échelle et d'observer comment les pêcheurs pratiquent et se représentent ces quatre rivières avant la restauration écologique de la Sélune.

PARTIE 3 – LE SUIVI DES PAYSAGES DE LA VALLEE DE LA SELUNE

La Convention Européenne du Paysage (Conseil de l'Europe, 2001) reconnaît que le paysage est « *partout un élément essentiel du bien-être individuel et social [...] dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien* ».

1. La mise en place d'un Observatoire Photographique du Paysage (OPP)

1.1 Qu'est-ce qu'un OPP ?

Afin de suivre les modifications paysagères liées à la vidange des lacs et à l'arasement des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit, un **Observatoire Photographique du Paysage (OPP)** a été mis en place. Ce travail a été réalisé en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sélune depuis le printemps 2013. Il a démarré à travers le stage de Baptiste Roulet (étudiant de Master 2 en Géographie, Université Caen Basse-Normandie) accueilli à Saint-James durant 6 mois dont le travail a été encadré par Aurélie Joué (SMBS) et Marie-Anne Germaine (Université Paris Ouest).

La démarche d'OPP a été initiée par le Ministère de l'environnement en 1991. Son principe est d'« *effectuer des prises de vue sur un territoire donné, qui seront par la suite re-photographiées dans le temps* » (MEEDAT, 2008). La démarche OPP consiste à construire un « itinéraire photographique » constitué d'une quarantaine de points de vue représentatifs du territoire et des enjeux qu'il pose du point de vue paysager (dynamiques en cours). Chaque point est re-photographié selon des pas de temps variables (saisons, années, ...). Au fil du temps, des séries photographiques sont donc constituées permettant d'apprécier les évolutions du paysage. La démarche OPP répond ainsi aux objectifs de la Convention Européenne du Paysage (Conseil de l'Europe, 2001) qui oblige les pays signataires à caractériser et qualifier leurs paysages notamment en suivant leurs transformations et en tenant compte des valeurs qui leur sont attribuées par les populations. Si les premiers OPP ont été confiés à des photographes professionnels, les plus récents, surtout développés au sein de Parcs Naturels Régionaux (PNR), laissent une large place au grand public : beaucoup sont d'ailleurs participatifs⁴². Nous nous sommes inspirés du travail mené par Claire Blouin-Gourbillière (2013) dans le PNR de la Brenne.

1.2 D'où viennent les clichés de l'OPP ?

Face au faible nombre de photographies de la Sélune déposées par les internautes sur les plateformes telles qu'Instagram, Flickr ou Google Earth d'une part, et la faible participation des habitants au concours photo organisé au début de l'été 2015, le choix a été fait de collecter directement des photographies pour alimenter l'OPP. Au printemps 2013, une campagne de photographies a été réalisée permettant de constituer un corpus de plus de **300 photographies contemporaines**. Toutes sont prises depuis des sites accessibles facilement (lieux publics) et facilement identifiables. Chaque photo est accompagnée d'une fiche technique permettant de localiser le point de prise de vue exact (Annexe 3). Ces photographies sont pour partie situées le long de la rivière et des lacs afin de suivre l'évolution des paysages après arasement tandis que d'autres sont plus dispersées dans le bassin et illustrent les thématiques du territoire. L'ensemble des motifs paysagers identifiés dans le diagnostic paysager établi dans le schéma de développement durable (Etheis *et al.*, 2011) sont représentés (Fig. 89). Il faut y ajouter des clichés réalisés à partir d'archives (cartes postales, photographies anciennes). La collecte de photographies anciennes a été menée (Fig. 90). Parmi celles-ci, la majorité a pu être localisée et 19 clichés ont été reconduits.

⁴² Voir l'OPP du Parc Naturel transfrontalier du Hainault : <http://www.observatoire-paysages.pnth.eu/spip.php?page=index>

Volet socio-économique du programme scientifique de suivi de l'arasement des ouvrages de la Sélune
Rapport intermédiaire / Mars 2015

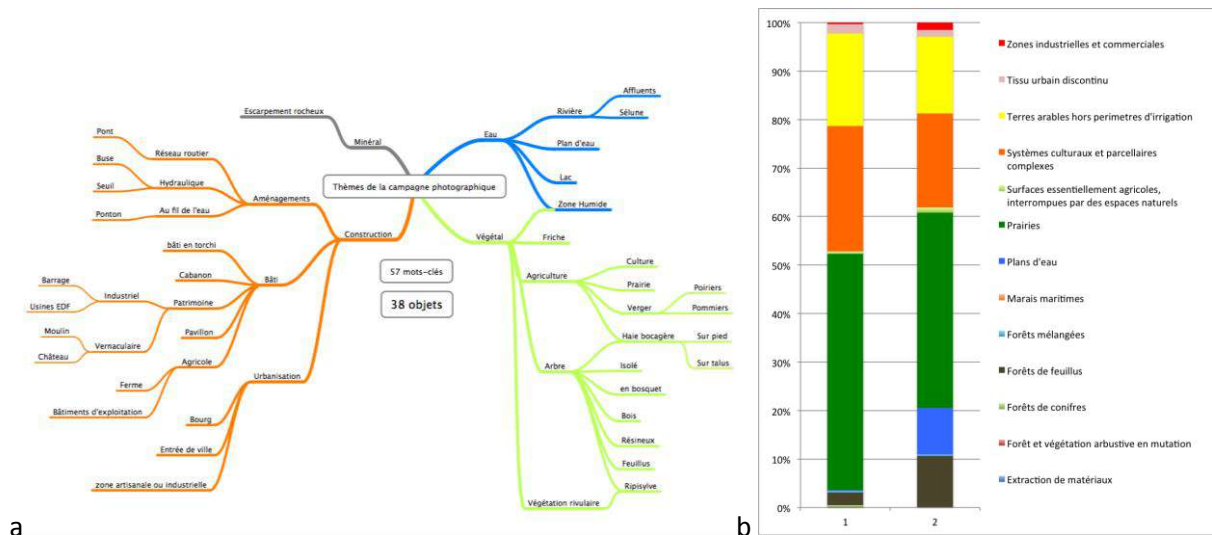


Figure 89 – a/ Thèmes représentés dans la campagne photographique réalisée au printemps 2013. b/ occupation du sol du bassin d'après corine Land cover (1) et de la banque photo (2) (B. Roulet)

| Clichés anciens | Dates | Sources | Nombre | |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------|---|
| Cartes postales (noir et blanc) | fin 19 ^{ème} début 20 ^{ème} s. | Archives Départementales de la Manche | | |
| Archives du chantier | début 20 ^{ème} s. | Archives Départementales de la Manche | - barrage de la Roche-qui-Boit | 4 |
| | | | - barrage de Vezins | 8 |
| | | | - pont de la République | 5 |
| | | | - pont des Biards | 3 |
| Cartes postales (couleur) | | Archives Départementales de la Manche | | |
| Photographies des vidanges | 1967 | J.-P. Girres | 1 | |
| | 1982 | ?? | 1 | |
| | 1993 | M. Brillon, M. Morazin ... | 29 exploitables (+vidéo) | |

Figure 90 – Collecte de photographies et images anciennes de la vallée de la Sélune

1.3 Comment ont été choisis les clichés de l'OPP ?

Les acteurs locaux ont été invités à découvrir la démarche à l'occasion de plusieurs rencontres :

- une 1^{ère} réunion, organisée le 17 Mai 2013 à l'Autre Café, avait pour but de réunir des acteurs associatifs (pêcheurs, randonneurs, etc.) afin d'échanger sur le paysage et le bassin de la Sélune et de présenter la démarche à laquelle ces acteurs pouvaient s'associer. Seules trois associations étaient présentes (Amis du barrage, AAPPMA la Ducéenne, Pierre et Patrimoine, une association de randonneurs) ainsi que le propriétaire de l'Autre Café et un représentant du SMBS. La rencontre a

permis d'identifier des éléments auxquels les habitants sont sensibles (entretien des chemins, état du patrimoine bâti, ...), de discuter de la pertinence de qualifier le secteur des lacs de gorges et enfin de décider d'élargir le périmètre au-delà de la rivière.

- les clichés reconduits à partir des photographies anciennes ont fait l'objet d'une **exposition** à l'Autre Café du 15 au 21 mai 2013 sous le titre « Et demain ? Nos paysages bougent, suivons-les ! ».
- une 2^{nde} réunion, organisée le 30 août 2013 à Saint-James, proposait aux élus et techniciens des différentes structures (Communautés de communes, Pays, SMBS) de **sélectionner les clichés** qui seront retenus dans l'OPP parmi les 300 photos collectées (Fig. 91). 9 personnes ont participé à cette « lessive d'images » : étaient représentées les trois associations, le Pays de la Baie, le SMBS, la communauté de communes de Saint-James et de Louvigné du Désert mais il n'y avait aucun élu. Les photographies étaient disposées sur des tables et les participants étaient invités à sélectionner chacun des photographies à accrocher sur un fil tendu au fond de la salle accompagné d'un court commentaire rédigé sur un post-it. à l'issue des échanges, les 19 clichés anciens ont tous été retenus ainsi que 23 photographies nouvelles. Une série de 38 autres clichés retenus mais de manière moins évidente ont été mis de côté et proposé au vote des habitants lors des foires d'automne de Saint-James et Saint-Hilaire-du-Harcouët. Au final, cette rencontre a permis de montrer l'intérêt des différentes structures pour l'outil photographique mais aussi de mettre en avant certains manques comme des clichés montrant l'urbanisation ou le tourisme, ou de certains lieux très appropriés par les habitants comme le pont des Biards qui ont été par la suite intégrés.



Figure 91 – La « lessive d'images » - le choix des clichés dans l'OPP (Août 2013, Cliché : MAG)

- les photos restantes (38 photos mises de côté) ont été exposées lors des foires Saint-Macé à Saint-James et Saint-Martin à Saint-Hilaire-du-Harcouët à l'automne 2013 sur le stand du SMBS (Fig. 92). Les visiteurs étaient invités à **voter pour les photos** qu'ils souhaitaient retenir dans l'observatoire : 120 personnes ont pris part à ce vote. Ainsi, 20 photos supplémentaires ont été intégrées à l'OPP.

Au final, l'OPP comporte un total de 19 photographies anciennes, 23 photographies sélectionnées lors de la 1^{ère} réunion auxquelles s'ajoutent 20 photos supplémentaires sélectionnées lors des foires, soit un total de 62 clichés représentant des thématiques variées (Fig. 93).



Figure 92 – Les panneaux exposant les photographies aux habitants lors de la foire Saint-Macé (Septembre 2013, Cliché : BR)



Figure 93 – Thèmes représentés dans les photographies retenues dans l'OPP (B. Roulet)

À l'issue de la première reconduction photographique, et en vue du suivi spécifique de l'effacement des barrages, il a semblé pertinent d'ajouter à ce corpus les vues aval et amont des ponts traversant la Sélune (pont de Virey, pont de Mortain à Saint-Hilaire-du-Harcouët, pont de la République, pont des Biards, pont sur le Lair, pont de Dorière, pont du bateau, pont de Signy, pont de l'Abbaye de Montmorel et pont de Ducey, soit un ajout de 20 clichés faciles à reproduire puisqu'accessibles depuis la route. Par ailleurs, les enquêtes menées parallèlement auprès des riverains et usagers ont révélé l'importance de certains lieux qui ne figuraient pas dans l'OPP (sites de pêche comme la fieffe au Roy ou la Chandelle ou encore le parcours handipêche de Ducey que nous avons donc ajouté. Au final, ce sont donc **90 clichés** qui composent l'OPP (Fig. 94).

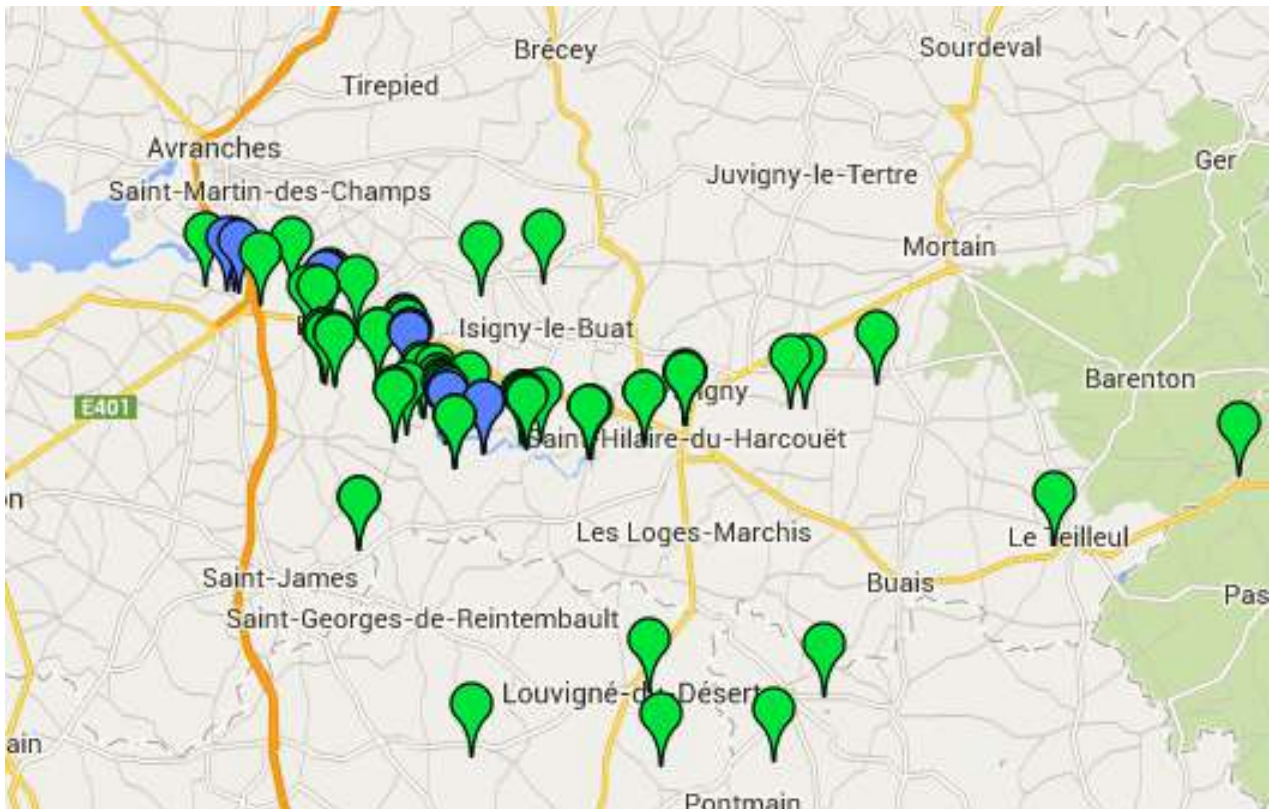


Figure 94 – Répartition des points de l'OPP du bassin de la Sélune

2. La reconduction des photographies et leur diffusion

2.1 Les premières séries photographiques

Depuis l'été 2013, plusieurs campagnes de re-photographies ont été conduites par Aurélie Joué et Marie-Anne Germaine selon un rythme saisonnier : été 2013, automne 2013, hiver 2014, printemps 2014, été 2014 et automne 2014 (Fig. 95). Nous disposons donc d'une première année complète avant le début des travaux ce qui constituera une base de référence précieuse pour les comparaisons à venir.

L'ensemble des 90 séries photographiques est en ligne sur Internet sur le site de l'ANR Reppaval⁴³ et sur un site dédié à l'OPP de la Sélune⁴⁴. Les visiteurs ont accès aux séries photographiques via une interface

⁴³ Lien vers le site de l'ANR Reppaval : <http://reppaval.hypotheses.org/category/terrains-basse-normandie-normandy/selune-50>

L'ANR Reppaval est un programme de recherche dirigé par Régis Barraud (U. Poitiers) et Marie-Anne Germaine (U. Paris Ouest) dans le cadre duquel les premiers travaux sur la Sélune ont pu être menés avant la mise en place du programme de suivi scientifique de l'arasement des barrages de la Sélune (dir. Jean-Luc Baglinière). Intitulé « Représentations des paysages et de la nature dans les petites vallées de l'Ouest de la France face aux projets de restauration écologique », il a débuté début 2012 et se termine fin 2015.

cartographique construite sur Google Maps. à chaque mise à jour, une invitation à consulter le site est adressée à l'ensemble des acteurs locaux (élus, techniciens, associations ...).

Ces séries constituent un enregistrement des transformations du paysage. Celles-ci sont saisonnières (rythme de la végétation, calendrier agricole) mais les premières séries permettent d'ores et déjà d'observer des modifications plus notables :

- la transformation des entrées de villes par les constructions nouvelles (cliché 27 B – entrée de Ducey)
- l'aménagement paysager d'espaces publics (cliché 79B – la salle des fêtes de Saint-Laurent-de-Terregatte)
- les variations du niveau du lac de Vezins en hiver (cliché 100 A – le Bout du Monde ; 101C – Le pont des Biards ; 115 – Pont de la République ; ...)
- le piétinement des berges par le bétail (cliché 125C – Ruisseau de la richardais) mais aussi l'aménagement d'abreuvoirs (cliché 174B – le pont du Bateau) ou la consolidation de berges (cliché 185A – Pont de Montmorel)
- l'abandon du patrimoine bâti agricole/rural (cliché 127B – bâtiment en torchis) mais aussi la rénovation de bâtiments anciens (cliché 182B – Pont de Mortain à Saint-Hilaire-du-Harcouët)
- la récurrence des inondations (cliché 130 – La Basse Bosselière ou 181 – Route de Poilley)
- le déficit d'entretien des chemins pédestres (cliché 169 – La Fieffe au Roy)
- ...

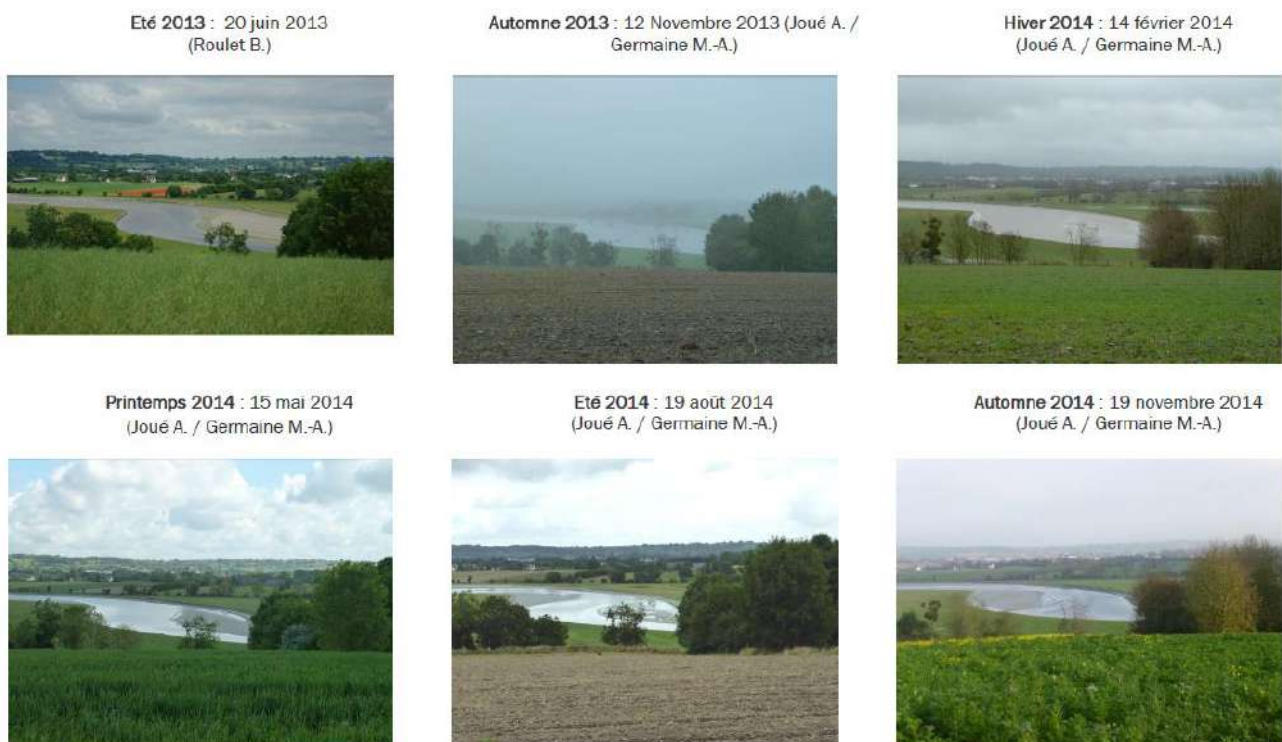


Figure 95 – Exemple de série photographique – Embouchure de la Sélune (Ceaux, 50)

Les séries localisées sur les lacs montrent la sensibilité du paysage à la baisse des niveaux d'eau. Les pontons se trouvent alors perchés (pont des Biards par exemple). On y distingue également la rapide installation d'une végétation sur les bancs de sédiments découverts faisant passer le paysage d'une couleur dominante marron (souvent décriée et crainte dans les discours des personnes rencontrées) à verte (Fig. 96). Le niveau d'eau étant abaissé en hiver (cote de gestion basse afin de mieux prévenir les risques d'inondation) et remonté au printemps, la végétation qui s'installe sur les bancs de sédiments n'apparaît jamais durant la

⁴⁴ Le site est hébergé à cette adresse : <http://oppp-selune.over-blog.com/oppp>

saison la plus lumineuse, et sous le soleil, ce qui renforce probablement le caractère terne et triste des paysages décrit par de nombreux riverains.



Figure 96 – a/Pont de la République, novembre 2014 (cliché 115C) ; b/Pont sur le Lair, février 2014 (cliché 183A) ; c/ Pont de la République, août et novembre 2014 (cliché 115B) (Clichés : AJ et MAG)

2.2 La définition d'un nouveau rythme de reconduction en lien avec les travaux

Les prochaines reconductions seront organisées en fonction du calendrier des travaux de vidange puis de démolition des deux ouvrages. Une partie des points, ceux bordant le cours de la Sélune, feront en effet l'objet d'un suivi plus rapproché afin d'enregistrer de manière plus continue l'évolution des paysages. Dans l'attente des expertises complémentaires demandées par la Ministre Ségolène Royal, c'est sur le phasage de la gestion sédimentaire établi en juillet 2014 que les propositions s'appuient. Il s'agit de suivre l'abaissement du niveau d'eau et ses effets tels que l'apparition des sédiments, la découverte des éléments enoyés, la définition du tracé du cours de la Sélune, la recolonisation de la végétation, ... Le calendrier proposé (Fig. 97) devra être revu en fonction du planning définitif des travaux. Il pourra également être précisé en fonction des autres dispositifs de suivi mis en œuvre dans le cadre de l'opération et de l'ensemble du programme de suivi. Il est en effet de plus en plus fréquent de disposer des caméras in situ pour capturer le déroulé des travaux (une caméra 100% autonome a été installée pour un suivi de chantier pendant trois années par exemple sur le site du barrage de l'Enfernay à Saint-Rémy sur Orne).

La reconduction de l'intégralité des 90 sites de l'OPP nécessite une journée et demie de travail. Les sites éloignés de la Sélune, objet de faibles dynamiques, ne seront plus reconduits qu'annuellement, ce qui allégera la tâche de travail. La date choisie est le printemps (mois de mai – déjà utilisé pour les séries précédentes) qui permet d'observer la végétation (y compris les cultures telles que le maïs) et de bénéficier d'un temps plus clément. Il faudra cependant organiser les campagnes sur les sites riverains de la Sélune qui feront, eux, à l'inverse l'objet d'une attention accrue. Le rythme mensuel est privilégié pour la zone des lacs

et de la rivière avec des ajustements possibles en fonction des observations réalisées sur le terrain. Les zones amont du lac de Vezins par exemple devraient progressivement se stabiliser (elles ne seront plus impactées par la baisse du niveau d'eau par exemple) et permettre une période de retour moins rapprochée. Outre la mobilisation de l'équipe de recherche et de ses partenaires (notamment les membres du SMBS), ce travail pourrait faire l'objet d'un partage plus large avec les acteurs locaux. Plusieurs options sont imaginées :

- les habitants pourraient parrainer un site qu'ils s'engageraient à suivre selon le calendrier fixé collectivement : ce parrainage pourrait s'appuyer sur les relais associatifs (Histotheque Jean Vitel, association œuvrant sur le patrimoine de Ducey ; associations de randonneurs ; AAPPMA ; ...) ou les espaces publics numériques (EPN) qui dispensent notamment des cours d'informatique qui peuvent faire intervenir la photo numérique.
- un projet pédagogique avec un (ou plusieurs) établissement scolaire pourrait être construit : celui-ci pourrait tout aussi bien porter sur le volet environnemental (géographie, sciences de la vie et de la terre) que sur le volet artistique ou patrimonial (arts plastiques – usage de la photo, histoire – histoire de la vallée).
- ...

Le Pays de la Baie a évoqué la nécessité de mettre en place un programme d'animations culturelles et sportives durant la phase de transition qui pourrait proposer des visites de chantiers et l'organisation d'évènements hors vallée dans les bourgs concernés. Le support photographique peut constituer un outil pertinent pour communiquer et échanger sur l'opération.

| Phases | Côte du plan d'eau | Rythme des reconductions |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Septembre 2015 à Avril 2016 | 58,50m NGF | Points riverains de la Sélune et affluents : rythme mensuel (8 campagnes) |
| Avril 2016 à Juin 2016 | 56 m NGF | Points riverains de la Sélune et affluents : rythme mensuel (2 campagnes) Ailleurs : annuel – Mai 2016 (1 campagne) |
| Juillet 2016 à Septembre 2016 | 54 m NGF | Points riverains de la Sélune et affluents : rythme mensuel (3 campagnes) |
| Octobre 2016 à Mars 2017 | 52 m NGF, gestion à la côte basse | Points riverains de la Sélune et affluents : rythme bimensuel (12 campagnes) |
| Avril 2017 à Août 2017 | 42 m NGF (avant création de la brèche) | Points riverains de la Sélune et affluents : rythme bimensuel (10 campagnes) Ailleurs : annuel – Mai 2017 (1 campagne) |
| Octobre 2017 à Juin 2018 | 35 m NGF (après création de la brèche) | Points riverains de la Sélune et affluents : rythme bimensuel (18 campagnes) Ailleurs : annuel – Mai 2018 (1 campagne) |
| Été 2018 | Vidange complète (puis déconstruction du barrage de Vezins) | Autour du barrage de Vezins : rythme hebdomadaire (8 campagnes) Autres points riverains de la Sélune et affluents : rythme bimensuel (4 campagnes) |
| 2019 | Travaux sur la Roche-qui-Boit | Points riverains de la Sélune et affluents : rythme mensuel (3 campagnes) Ailleurs : annuel – Mai 2019 (1 campagne) |
| Après | | Points riverains de la Sélune et affluents : rythme saisonnier (4 campagnes/an) Ailleurs : annuel – Mai (1 campagne/an) |

Figure 97 – Calendrier prévisionnel des campagnes de reconduction au fil des travaux

3. Quelle valorisation ?

La diffusion des séries photographiques sur Internet est une première étape d'ouverture vers le grand public mais le site qui les héberge aujourd'hui est peu adapté à une communication vers les riverains de la Sélune. Un nouveau site Internet dédié à la présentation des travaux réalisés dans le cadre du volet sociogéographique du programme scientifique de suivi est en cours de construction. Celui-ci sera conçu de façon à s'adresser au plus grand nombre, et dans la mesure du possible à offrir une dimension interactive permettant aux visiteurs de réagir aux publications. Au-delà de cette diffusion, l'OPP apparaît comme un outil à mieux valoriser au niveau local (Pernet, 2014) :

- Il semble d'abord intéressant d'utiliser les clichés collectés sous forme de séries pour faire réagir les riverains et usagers de la Sélune sur leur territoire, leur paysage. Des ateliers (ou focus group) pourraient être organisés⁴⁵ de façon à ce que les riverains et usagers puissent apporter leur regard sur séries photographiques réalisées et s'exprimer sur ces photographies et les évolutions qu'elles illustrent. Cela pourrait donner lieu à l'écriture de commentaires qui pourraient accompagner les séries photographiques autour de questionnements tels que l'histoire de la vallée, les relations des habitants à leur paysage, ...
- Le support photographique incite par ailleurs à montrer ces séries. Une exposition des séries photographiques, en particulier des séries reposant sur des clichés anciens, sera organisée. Celle-ci pourra intégrer le cas échéant les discours produits par les riverains sur les photographies sous forme de légendes aux photographies. Cette exposition pourrait se dérouler en plein air le long de la Sélune, voire sur les sites dont il est question sur les clichés, ou encore tourner dans les différentes communes concernées.
- Afin de compléter le corpus iconographique constitué sur la vallée, les riverains et acteurs locaux pourraient être mobilisés pour livrer leurs propres photos historiques de la Sélune. l'organisation d'un « vide album » (Pernet, 2014) pourrait constituer un moyen de collecter des images familiales, personnelles et plus vivantes de la vallée, et de compléter la compréhension des usages associés à cette rivière.

Au-delà de la valorisation des séries photographiques réalisées dans le cadre de l'Observatoire Photographique du Paysage, c'est l'ensemble des résultats acquis dans le cadre du volet sociogéographique qui doit être diffusé vers les acteurs locaux. Certains des résultats obtenus peuvent être directement utiles aux gestionnaires et élus impliqués dans la définition d'un nouveau projet de territoire pour la vallée. La diffusion des résultats vers un plus large public est aujourd'hui assurée via la mise en place d'un site Internet hébergé sur la plateforme hypotheses.org⁴⁶ (voir plus loin).

⁴⁵ Ces ateliers pourraient s'inscrire dans la suite de l'atelier sur les paysages organisé en septembre 2014 par les maîtres du Rêve dans le cadre de leur mission par exemple ou bien s'appuyer sur des partenariats avec les associations, établissements scolaires ou structures intercommunales.

⁴⁶ Lien du site : <http://selune.hypotheses.org/>

BILAN

1. Valorisations scientifiques

Publications scientifiques

- Germaine M.-A., Lespez L., 2014, Le démantèlement des barrages de la Sélune (Manche). Des réseaux d'acteurs au projet de territoire ?, *Développement durable et territoires*, vol. 5, n°3 | décembre 2014. (<http://developpementdurable.revues.org/10525>)

Communications scientifiques

- Germaine M.-A., Lespez L., 2015, The dam removal in the Selune River (Low-Normandy, France) – The contribution of the actor network theory to reveal the complexity of social aspects of restoration projects, *Association of American Geographers Annual Meeting*, Chicago, 21-25 Avril 2015. Communication orale.

- Germaine M.-A., Lespez L., 2014, River restoration, Expertise and Micro-Politics, Séminaire Hydrosystèmes et Hydropolitiques, Journée « Science and 'Engagement' in Water Studies » organisée par A. Loftus (King's College, London) et D. Blanchon (U. Nanterre), Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 3 Juin 2014. Communication orale.

- Germaine M.-A. (2013), La gestion des petits cours d'eau à l'épreuve de la DCE : comment concilier objectifs environnementaux et projets de territoire dans les projets de restauration écologique ?, Séminaire du LEESU (Laboratoire Eau Environnement et Systèmes Urbains), Université Paris Est Marne la Vallée, 29 Octobre 2013. Communication orale.

- Germaine M.-A. (2013), La biodiversité, nouveau moteur de la réorganisation territoriale ? Exemple de la vallée de la Sélune, Séminaire « Géographies de la biodiversité », Université Paris 1, 9 Avril 2013. Communication orale.

2. Autres valorisations

Manifestations dans le cadre pédagogique (Master)

Novembre 2014 : Organisation d'un séminaire du Master 2 GEDELO (Gestion de l'eau et développement local) de l'Université Nanterre Paris Ouest La Défense dans la vallée de la Sélune les 17 et 18 Novembre 2014 à la Mazure (interventions de professionnels autour de la restauration écologique des cours d'eau en Basse-Normandie : Aurélie Joué, SMBS ; Cédric Doaré, Cdc Saint-James ; Gilles Berrée et Patrice Robin, DDTM50 ; Romuald Genoel, SIAES ; Fabien Marie, SMBVT)

Avril 2014 : Intervention de Marie-Anne Germaine avec Aurélie Joué (SMBS) dans le cadre du Program IP « RRAA2014 » Riverscape Restoration in the Atlantic Arc « The challenging conciliation of environmental objectives and local development in the Selune dam removal project by ».

Manifestations auprès du grand public

8 au 11 novembre 2014 : Restitution des premiers résultats du volet sociogéographique lors de la foire de Saint-Hilaire-du-Harcouët⁴⁷. Exposition de panneaux (carte des usages et frise historique de la vallée) sur le stand du SMBS, accueil des visiteurs, et enquête participative. Les visiteurs étaient invités à compléter les panneaux à travers deux propositions : indiquer son lieu préféré sur la carte à l'aide de pâte à modeler (91 participations) et inscrire sur des post-it mis à disposition ses attentes ou craintes quant à l'aménagement futur de la vallée (87 post-it déposés sur la frise, 42 sur la carte).

⁴⁷ Pour plus d'infos, consulter cette page : <http://reppaval.hypotheses.org/1491>

28 au 30 septembre 2014 : Restitution des premiers résultats du volet sociogéographique lors de la foire Saint-Macé de Saint-James⁴⁸. Exposition de panneaux sur le stand du SMBS (carte des usages et frise historique de la vallée), accueil des visiteurs, et enquête participative. Les visiteurs étaient invités à compléter les panneaux à travers deux propositions : indiquer son lieu préféré sur la carte à l'aide de pâte à modeler (71 participations) et inscrire sur des post-it mis à disposition ses attentes ou craintes quant à l'aménagement futur de la vallée (71 post-it déposés sur la frise, 39 sur la carte).



Figure 98 – Les visiteurs complètent la carte et la frise historique lors de la Saint-Macé (Septembre 2014, Clichés : MAG)

⁴⁸ Idem.



Figure 99 – La carte à la fin de la journée du dimanche à la foire Saint-Macé (Septembre 2014, Cliché : MAG)



Figure 100 – La frise historique complétée à la fin de la journée du dimanche à la foire Saint-Macé (Septembre 2014, Cliché : MAG)

Mise en place d'un site Internet

Afin de diffuser les résultats des travaux menés dans le cadre du volet sociogéographique, un site Internet a été mis en œuvre⁴⁹. Hébergé sur la plateforme Hypotheses.org qui regroupe des carnets de recherche, ce

⁴⁹ Lien vers le site : <http://selune.hypotheses.org/>

site a été développé au cours du 1^{er} semestre avec un groupe d'étudiants en Master 2 GEDELO (gestion de l'eau et développement local) de l'Université de Nanterre.

Ce site a pour objectif de présenter les résultats des recherches menées. Il comporte une partie composée de pages fixes thématiques proposant des informations grand public sur le bassin de la Sélune (localisation, paysages, histoire de la vallée), l'opération de restauration écologique (le contexte général, la décision d'effacement, le projet de territoire) et le programme de recherche (objectifs, équipe, travaux). Une rubrique intitulée « et ailleurs ? » en cours de construction propose de découvrir d'autres opérations de restauration de la continuité écologique. L'autre partie du site, qui apparaît dans la page d'accueil, est constituée de billets postés au jour le jour en fonction des actualités et de l'avancement des recherches. Il sera ainsi alimenté et mis à jour régulièrement. Ce site a aussi vocation à être interactif. Il doit pouvoir servir de support pour collecter de l'information sous forme d'enquêtes en ligne, de commentaires postés par les visiteurs par exemple. Cette partie est en cours de réflexion au sein de l'équipe.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arnstein S.R., 1969, "A ladder of citizen participation", *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35, n°4, pp. 216-224.
- Barraud R., 2012, « Rivières du futur, wild rivers ? », *Vertigo*, Hors-série 10, <http://vertigo.revues.org/11411>, consulté le 07/10/2013
- Barthélémy C., 2013, *La pêche amateur au fil du Rhône et de l'histoire – Usages, savoirs et gestions de la nature*, L'Harmattan, coll. « Eau des villes / Eau des champs », 180 p.
- Beuret J.-E., 2011, « L'analyse comparative d'itinéraires de concertation : produire des références pour appuyer des dynamiques locales », in Mermet L. et Berlan-Darqué M. (dir.), *Environnement : décider autrement, Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*, p. 21-44
- Beuret J.-E., Pennanguer S., Tartarin F., 2006, « D'une scène à l'autre, la concertation comme itinéraire », *Nature Sciences Sociétés*, vol. 14, p. 30-42
- Blouin-Gourbillière C., 2013, L'élaboration d'images " paysages " habitantes : un levier participatif d'aménagement du territoire. Le cas du Parc naturel régional de la Brenne, *Thèse de Géographie*, Université d'Angers, 629 p.
- Bonnieux F., 2000, Evaluation de l'impact sur l'économie régionale de la pêche amateur : l'exemple des salmonidés migrateurs, *Bulletin Français de la Pêche et de la Pisciculture*, vol. 357/358, p. 421-437
- Bonnieux F., Vermersch D., 1993, Bénéfices et coûts de la protection de l'eau : application de l'approche contingente à la pêche sportive, *Revue d'Economie Politique*, n°103/1, pp. 132-151
- Brun B., Dufour A.-H., Picon B., Ribéreau-Gayon M.-D., 2000, *Cabanes, cabanons et campements. Formes sociales et rapports à la nature en habitat temporaire*, Travaux de la Société d'écologie humaine, Ed. de Bergier, 336 p.
- Cadoret A., 2006, Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux : enjeux d'une gestion intégrée ? Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon, *Thèse de géographie-aménagement*, Université Paul Valéry, Montpellier III, 586 p.
- Cadoret A., 2007, « De la légitimité d'une géographie des réseaux sociaux : la géographie des réseaux sociaux au service d'une géographie des conflits », *NETCOM*, n°1-2, vol. 21, Netcom Association, Université Montpellier III, p. 137-15
- Cadoret A., 2011, Analyse des processus conflictuels, *L'Espace géographique*, vol. 3, Tome 40, p. 231-244.
- Chartier L., 2003, *Mesurer l'insaisissable. Méthode d'analyse du discours de presse*, Presses de l'Université du Québec, 263 p.
- Comby E., Le Lay Y.-F. et Piégay H., 2014, "How chemical pollution becomes a social problem. Risk communication and assessment through regional newspapers during the management of PCB pollutions of the Rhône River (France)", *Science of the Total Environment*, 482-483, pp. 100-115
- Comby E., Le Lay Y.-F. et Piégay H., 2012, « La presse, une source pour l'étude spatiale et temporelle des attitudes. Potentialités et outils d'analyses des discours sur les crues », in Dixièmes Rencontres de Théo Quant à Besançon du 23 au 25 février, <http://thema.univ-fcomte.fr/theog/pdf/2011/TQ2011%20ARTICLE%205.pdf>, consulté le 24/02/2015
- Conseil de l'Europe, 2001, *Convention Européenne du Paysage*. <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>
- Corbin A., 2009, Les balbutiements d'un temps pour soi, (La pêche à la ligne et la polarisation des heures), pp. 427-448, in A. Corbin, *L'avènement des loisirs 1850-1960*, édition Flammarion, 626 p.
- Cribier F., 1973, Les résidences secondaires des citadins dans les campagnes françaises, *Études rurales*, n°49-50, p. 181-204, www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rural_0014-2182_1973_num_49_1_1869

Downs A., 1972, "Up and down with ecology – the « issue-attention cycle », *Public Interest*, vol. 28, pp. 38-50

DRIEE Ile-de-France, 2011, *Plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie (PLAGEPOMI) 2011-2015*, 116 p. http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/BROCHURE_PLAGEPOMI_cle5334ca.pdf, consulté le 07/10/2013

Dufour A.-H., 2002, Des cabanons et des hommes – Une forme de sociabilité masculine en Provence, in Brun B., A.H. Dufour, B. Picon et D. Ribereau-Gayon (dir.), *Cabanons, cabanons et campements. Formes sociales et rapport à la nature en habitat temporaire*, Grasse, éditions du Bergier, p. 257-268

Dziedzicki J.-M., 2004, « Au-delà du Nimby : le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications » in Melé P., Larrue C. et Rosemberg M. (dir.), *Conflits et territoires*, Presses Universitaires François-Rabelais, pp. 35-64

ETHEIS, 2013, *Schéma de Développement Durable de la Vallée de la Sélune / Diagnostic et Plan d'Actions*, pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Manche, <http://www.manche.gouv.fr>

Franchomme M., Bonnin M., Hinnewinkel C., 2013, « La biodiversité « aménage-t-elle » les territoires ? Vers une écologisation des territoires », *Développement durable et territoires*, vol. 4, n°1. <http://developpementdurable.revues.org/9749>, consulté le 07/10/2013

Garcier R. et Le Lay Y.-F., 2015, « Déconstruire Superphénix. Un débat public vu par la presse régionale (1997-2013) », *EspacesTemps.net*, <http://www.espacestemp.net/articles/deconstruire-superphenix/>, consulté le 24/02/2015.

Geindre F., Helias A., Julien B., Perico B., 2009, Résorption du phénomène de la cabanisation à Vias - Mission d'appui au préfet de la région Languedoc-Roussillon, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, 78 p.

Germaine M.-A., 2011, « Dépasser l'enjeu piscicole, vers la définition d'une gestion concertée du cours d'eau et de ses berges », *Géocarrefour*, Vol. 86/3-4, <http://geocarrefour.revues.org/8483>, consulté le 07/10/2013

Germaine M.-A., Barraud R., 2013a, « Les rivières de l'Ouest de la France sont-elles seulement des infrastructures naturelles ? Les modèles de gestion à l'épreuve de la DCE », *Nature Sciences Sociétés*, 21/4, p. 373-384, <http://www.nss-journal.org/articles/nss/abs/first/nss140003/nss140003.html>

Germaine M.-A., Barraud R., 2013b, Restauration écologique et processus de patrimonialisation des rivières dans l'Ouest de la France, *Vertigo*, Hors-série n°16 Patrimonialiser la nature, <http://vertigo.revues.org/13583>

Germaine M.-A., Lespez L., 2012, Retours d'expériences sur les opérations de démantèlement d'ouvrages hydrauliques, Rapport du Diagnostic du Schéma de développement durable de la Sélune, DDTM Manche, 21 p. www.manche.gouv.fr/content/download/13613/80405/file/Benchmarking_operations_demantelement.pdf, consulté le 07/10/2013

Germaine M.-A., Lespez L., 2014, Le démantèlement des barrages de la Sélune (Manche). Des réseaux d'acteurs au projet de territoire ?, *Développement durable et territoires*, vol. 5, n°3 | décembre 2014, <http://developpementdurable.revues.org/10525>

Ghiotti S., 2006, « Les Territoires de l'eau et la décentralisation. La gouvernance de bassin versant ou les limites d'une évidence », *Développement durable et territoires*, Dossier 6, <http://developpementdurable.revues.org/1742>, consulté le 07/10/2013

Ginelli L., Marquet V., Deldrève V., 2014, Bien pratiquer la nature... pour protéger les Calanques ?, *Ethnologie française*, vol. 44-3, p. 525-536

Heiden S., Magué J.-P. et Pincemin B., 2010, « TXM : Une plateforme logicielle open-source pour la textométrie – conception et développement », in Bolasco S., Chiari I., Giuliano L. (dir.), *10th International*

Conference on the Statistical Analysis of Textual Data - JADT 2010, Edizioni Universitarie di Lettere Economia Diritto, pp. 1021-1032

Jouve B., 2008, « Empowerment ou développement du pouvoir d'agir », http://epibesancon.fr/Contrib_react_CR_Debats/empowerment_1.pdf, consulté le 24/02/2015

Latour B., 1999, *Politiques de la nature, Comment faire entrer les sciences en démocratie ?*, Paris, La Découverte, 382 p.

Lebart L., Salem A. et Berry L., 1998, *Exploring textual data*, Kluwer Academic Publishers, 245 p.

Le Goffe P., Salanié J., 2004, La gestion associative de la pêche en France : une analyse économique à partir du cas des salmonidés, *Bulletin Français Pêche Pisciculture*, n°375, pp. 15-34

Lespez L., 2012, *Paysages et gestion de l'eau : sept millénaires d'histoire des vallées en Normandie*, Bibliothèque du Pôle Rural 3, MRSH-Caen, 336 p.

Lespez L., Viel V., Cador J.-M., Germaine M.-A., Germain-Vallée C., Rollet A.-J., Delahaye D., 2013, "Environmental dynamics of small rivers in Normandy (western France) since the Neolithic era. What lessons for today in the context of the European Water Framework Directive?", in Arnaud-Fassetta G., Masson E., Reynard E. (Ed.), *European Continental Hydrosystems under Changing Water Policy*, Friedrich Pfeil Verlag, München, p. 71-90

Loubère L. et Ratinaud P., 2013, *Documentation IRaMuTeQ*, http://www.iramuteq.org/documentation/fichiers/documentation_iramuteq_21_12_2013.pdf, consulté le 24/02/2015.

Malavoi J.-R., Bravard J.-P., 2010, *Éléments d'hydromorphologie fluviale*, coll. Comprendre pour agir, ONEMA, 224 p.

Mancebo F., 2003, *Questions d'environnement pour l'aménagement et l'urbanisme*, Editions du Temps, 285 p.

Marchand P. et Ratinaud P., 2012, « L'analyse de similitude appliquée aux corpus textuels : les primaires socialistes pour l'élection présidentielle française (septembre-octobre 2011) », *Lexicometrica*, <http://lexicometrica.univ-paris3.fr/jadt/jadt2012/Communications/Marchand,%20Pascal%20et%20al.%20-%20L%27analyse%20de%20similitude%20appliquee%20aux%20corpus%20textuels.pdf>, consulté le 24/02/2015.

Mathieu N., 2010, Le concept de mode d'habiter à l'épreuve du développement durable, *L'Académie d'agriculture de France*, 4 (96,), p. 41-55.

MEDD, 2002, *La renaissance d'une vallée – Démantèlement du barrage de Kernansquillec et réhabilitation du site*, 24 p.

MEEDAT, 2008, *Méthode de l'Observatoire photographique du paysage – Itinéraires photographiques*, 74 p. http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/DGALN_methodeOPP.pdf

Mermet L., Berlan-Darqué M., (dir), 2006, *L'environnement : décider autrement. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*, L'Harmattan, 378 p.

Mission Interministérielle d'Aménagement du Languedoc-Roussillon, 2004, *Connaissance et identification de la cabanisation sur le littoral du Languedoc-Roussillon*.

Morandi et Piégay, 2011

Nicolas L., 2008, *Beauduc, l'utopie des gratte-plage. Ethnographie d'une communauté de cabaniers sur le littoral camarguais*, Marseille, Images en Manœuvres Editions, 441 p.

ONEMA, 2014, *Introduction à un plan de gestion Terre-Mer du saumon atlantique dans le complexe de la baie du Mont Saint Michel*, Note de Synthèse (document interne)

Ortar N., 2002, Une autre forme de résidence secondaire : le « chalet » », in Brun B., A.H. Dufour, B. Picon et D. Ribereau-Gayon (dir.), *Cabanes, cabanons et campements. Formes sociales et rapport à la nature en habitat temporaire*, Grasse, éditions du Bergier.

Parc naturel régional Oise – Pays de France, 2008, *La cabanisation : prévenir, résorber, régulariser*, 34 p.

Pernet A., 2014, *Le grand paysage en projet, Histoire, critique et expérience*, Métis Presses, 318 p.

Perrot M., La Soudière (de) M., 1998, *La résidence secondaire : un nouveau mode d'habiter la campagne ?*, *Ruralia*, vol. 02, <http://ruralia.revues.org/34>

Raymond R., 2008, « Hydroélectricité et écologie en Dordogne », in Blanc N. et Bonin S. (dir.), *Grands barrages et habitants*, éd. de la MSH, Quae, p. 265-279

Salanié J., Le Goffe P., Surry Y., 2004, « Évaluation des bénéfices procurés par le démantèlement des barrages hydroélectriques : le cas de la pêche au saumon sur la Sélune », *Ingénieries*, 39, p. 65-78

Salanié J., Surry Y., Le Goffe P., 2004, *La pêche au saumon dans le massif armoricain : état des lieux et mesure de l'effort de pêche*, *Bulletin Français Pêche Pisciculture*, n°375, pp. 35-70

Schmid H., 1999, "Improvements in part-of-speech tagging with an application to german", in Armstrong S., Church K., Isabelle P., Manzi S., Tzoukermann E. et Yarowsky D. (éds), *Natural language processing using very large corpora*, Kluwer Academic Publishers, pp. 13-25

Suzanne J.-C. (Dir.), 1993, *Les vidanges de barrages réservoirs, prévention des impacts, gestion des opérations*, Mission d'inspection spécialisée de l'environnement, Conseil Général des Ponts et Chaussées n°93-137, 20 p., <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/974053100/0000.pdf>

Swyngedouw E., 2004, Globalisation or « glocalisation » ? Networks, territories and re-scaling, *Cambridge Review of International Affairs*, 17, n°1, April 2004.

Terragone Sevaux et associés, 2011, *État récapitulatif des occupations du domaine concédé*, Inventaire réalisé pour EDF, 44 p.

LISTE DES FIGURES

- Figure 1 – Les barrages hydroélectriques de la vallée de la Sélune
Figure 2 – Chronologie des vocations successives de la vallée de la Sélune
Figure 3 – Extrait d'un article de l'Ouest-Eclair (26 Février 1932, p. 7)
Figure 4 – Itinéraire de concertation pour la valorisation touristique des lacs
Figure 5 – Premiers regroupements intercommunaux autour du tourisme vert
Figure 6 – Résultats des votes des scénarii du SAGE par la Commission Locale de l'Eau
Figure 7 – Itinéraire de concertation de la gestion intégrée de l'eau à la restauration écologique de la vallée
Figure 8 – Schéma des relations entre acteurs selon les échelles d'intervention
Figure 9 – Affiches et banderoles des Amis du barrage
Figure 10 – Les huit barreaux de l'échelle de participation citoyenne d'Arnstein (1969)
Figure 11 – Répartition temporelle des trois corpus de presse
Figure 12 – Les grandes dates des barrages de la Sélune évoquées dans les articles d'Ouest-France (2001-2014)
Figure 13 – Analyse de similitude du corpus d'articles publiés dans Ouest-France (n=266)
Figure 14 – Graphique des progressions de quelques enjeux liés à la Sélune
Figure 15 – Les principaux toponymes cités dans le corpus d'Ouest-France
Figure 16 – Concordance du lemme « concertation »
Figure 17 – Planche photographique utilisée pour les entretiens
Figure 18 – Cartes mentales
Figure 19 – Lieux mentionnés dans les cartes mentales
Figure 20 – Le vieux pont de Ducey
Figure 21 – Localisation des « lieux préférés » indiqués par les visiteurs lors des foires d'automne 2014
Figure 22 – Photographie choisie par un agriculteur
Figure 23 – Photographies proposées par un élu
Figure 24 – Photographie d'une rivière appréciée par un pêcheur
Figure 25 – Photographies choisies pour illustrer le caractère paisible des lacs par les enquêtés
Figure 26 – Photographie choisie par un riverain comme le pire de la vallée (vidange de 1993, la Mazure)
Figure 27 – Extrait du guide « Envies de nature – Manche :
Figure 28 – « Le pire mais pas le seul » photographié par un riverain membre actif de l'association des ADB
Figure 29 – Une vue négative de la rivière selon un agriculteur
Figure 30 – Article paru dans Ouest France, 10/03/2015
Figure 31 – Carte des usages (Réalisation : Matthieu Viry)
Figure 32 – Photographies confiées par un acteur du tourisme et un membre actif de l'association des ADB
Figure 33 – Panneaux et tracts diffusés par les Amis du barrage
Figure 34 – Les partisans de l'effacement invitent à adopter la rivière de la Sélune
Figure 35 – Panneaux installés par les Amis du barrage (cliché : Matthieu Viry)
Figure 36 – Tableau récapitulatif de la participation à l'enquête publique (Rapport, 2014, p. 35)
Figure 37 – Extraits des registres en mairies
Figure 38 – Tableau lumineux de la commune d'Isigny le Buat (Rapport, 2014, p. 24)
Figure 39 – Les arguments proposés par les Amis de la Sélune
Figure 40 – Les arguments des uns et des autres
Figure 41 – Retranscription du fax rédigé par les Amis des barrages
Figure 42 – Arguments hiérarchisés dans le rapport de l'enquête publique (Rapport, 2014, p. 39)
Figure 43 – Photographies apportées par un agriculteur comme images négatives de la Sélune
Figure 44 – Des cabanes ailleurs au bord de l'eau
Figure 45 – Données disponibles utilisées pour inventorier les cabanons et autres installations
Figure 46 – Grille de relevé pour l'inventaire des cabanons et autres constructions au bord des lacs
Figure 47a – Inventaire des constructions à vocation résidentielle
Figure 47b – Inventaire du petit bâti annexe aux constructions
Figure 48 – a/Cabanes intégrées dans l'inventaire
Figure 49 - Schéma de la construction de la typologie
Figure 50 – Constructions du type « abri sommaire », 2014 (Cliché : MV)
Figure 51 – Constructions du type « cabane », 2014 (Cliché : MV)
Figure 52 – Constructions du type « chalet équipé », 2014 (Cliché : MV)
Figure 53 – Constructions du type « maison », 2014 (Cliché : MV)
Figure 54 – Constructions du type « constructions annexes », 2014 (Cliché : MV)
Figure 55 : Nature des bâtiments inventoriés (Données : Plan Cadastral Informatisé 2013 (IGN), terrain 2014)
Figure 56 – Localisation des bâtiments inventoriés
Figure 57 – Répartition des constructions inventoriées par type
Figure 58 – Répartition des constructions inventoriées selon le type et selon leur localisation
Figure 59 – Localisation du domaine appartenant à EDF et des cabanes concernées par son occupation en bordure du lac de Vezins

Volet socio-économique du programme scientifique de suivi de l'arasement des ouvrages de la Sélune
Rapport intermédiaire / Mars 2015

- Figure 60 – Localisation du domaine appartenant à EDF en bordure du lac de La Roche Qui Boit
- Figure 61 – Répartition par communes des bâtiments non-cadastrés parmi les bâtiments inventoriés
- Figure 62 – Répartition des pontons et plateformes par commune (terrain 2014)
- Figure 63 – Localisation des aménagements de berges et mises à l'eau
- Figure 64 – Répartition des aménagements de berge sur les rives de lacs (source : terrain 2014)
- Figure 65 – Ponton en bois (pont de la République, 2014 (Cliché : MV)
- Figure 66 – a/Garage à barque et escalier permettant d'embarquer, 2014 ; b/Aménagement sommaire des berges via un ponton à deux niveau (Clichés : MV)
- Figure 67 – a/Ponton sous forme d'un embarcadère, 2014 ; b/Ponton « passerelle », 2014 (Clichés : MV)
- Figure 68 – Berges aménagées avec une plateforme en dur, 2014 (Clichés : MV)
- Figure 69 – Mise à l'eau au lieu-dit la Pommerai – Saint-Martin-de-Landelles, 2014 (Cliché : MV)
- Figure 70 – Bâtiment avec vue sur le lac de Vezins (Rive droite - photos prises en barque depuis le lac), 2014 (Cliché : MV)
- Figure 71 – Localisation des principaux lieux de vie à proximité des lacs de la Sélune
- Figure 72 – Estimation de la co-visibilité entre le lac de Vezins et ses versants
- Figure 73 – Évolution de la population des communes riveraines des lacs de 1911 à 2011 (Source : Insee et Ldh/EHESS/Cassini)
- Figure 74 - Frise chronologique rappelant les grandes étapes de la vallée durant le siècle dernier autour de la vie des barrages et des lacs (Source : SDD de la vallée de la Sélune, 2012)
- Figure 75 - Cabane présente dès la construction du pont des Biards (28 juin 1931)
- Figure 76 – Disparition de chemin à la Trébisais et privatisation à la Gontrais lors d'opérations de remembrement – Saint-Martin-de-Landelles. Photographie aérienne 1958 et orthophotographie 2010 (IGN)
- Figure 77 – Présence de cabanes de pêche – Prise de vue aérienne 1979 (IGN)
- Figure 78 – Cabane en rive droite lors de la vidange de 1993 (cliché : L. Buffa)
- Figure 79 – Ouverture de chemins lors du remembrement - Saint-Laurent-de-Terregatte (rive gauche) et Isigny-le-Buat (rive droite). Photographie aérienne 1949 et orthophotographie 2010 (IGN)
- Figure 80 – Lieu de résidence des usagers des bâtiments inventoriés (48 réponses)
- Figure 81– Site aménagé en bordure du Lair, 2014 (Cliché : MV)
- Figure 82 – Réaménagement récent d'un site en bordure du Lair, 2014 (Cliché : MV)
- Figure 83– Cabane en rive droite à proximité du lieu-dit « la Blutière », 2014 (Cliché : MV)
- Figure 84 – Accès à une cabane (clôture présente jusqu'à la berge), 2014 (Cliché : MV)
- Figure 85 – exemple de panneaux présents à proximité des berges du lac de Vezins, 2014 (Cliché : MV)
- Figure 86 – Localisation des accès aux lacs et des chemins le longeant
- Figure 87 – Plaques apposées sur bâtiments riverains des lacs, 2014 (Cliché : MV)
- Figure 88 – Gravure réalisée par un pêcheur pour sa cabane, 2014 (Cliché : MV)
- Figure 89 – a/ Thèmes représentés dans la campagne photographique réalisée au printemps 2013. b/ occupation du sol du bassin d'après corine Land cover (1) et de la banque photo (2) (B. Roulet)
- Figure 90 – Collecte de photographies et images anciennes de la vallée de la Sélune
- Figure 91 – La « lessive d'images » - le choix des clichés dans l'OPP (Août 2013, Cliché : MAG)
- Photo 2 – Les panneaux exposant les photographies aux habitants lors de la foire Saint-Macé (Septembre 2013, Cliché : BR)
- Figure 92 – Thèmes représentés dans les photographies retenues dans l'OPP (B. Roulet)
- Figure 94 – Répartition des points de l'OPP du bassin de la Sélune
- Figure 95 – Exemple de série photographique – Embouchure de la Sélune (Ceaux, 50)
- Figure 96 – a/Pont de la République, novembre 2014 (cliché 115C) ; b/Pont sur le Lair, février 2014 (cliché 183A) ; c/ Pont de la République, août et novembre 2014 (cliché 115B) (Clichés : AJ et MAG)
- Figure 97 – Calendrier prévisionnel des campagnes de reconduction au fil des travaux
- Figure 98 – Les visiteurs complètent la carte et la frise historique lors de la Saint-Macé (Septembre 2014, Clichés : MAG)
- Figure 99 – La carte à la fin de la journée du dimanche à la foire Saint-Macé (Septembre 2014, Cliché : MAG)
- Figure 100 – La frise historique complétée à la fin de la journée du dimanche à la foire Saint-Macé (Septembre 2014, Cliché : MAG)

TABLE DES MATIERES

Sommaire

PRESENTATION DE L'ÉQUIPE

INTRODUCTION

METHODOLOGIE D'ENQUETE

PARTIE 1 – LE PROJET D'ARASEMENT DES BARRAGES DE LA SELUNE

1. Analyse du jeu d'acteurs

- 1.1 La vallée de la Sélune : théâtre d'une opération d'arasement d'ampleur inédite en Europe
- 1.2 Méthodologie
- 1.3 De l'exploitation énergétique au développement touristique
 - 1.3.1 Le temps de l'exploitation énergétique et des mesures compensatoires
 - 1.3.2 Le temps de la valorisation touristique des lacs : premiers regroupements intercommunaux
- 1.4 Le projet environnemental et l'émergence d'une nouvelle scène de concertation
 - 1.4.1 L'émergence de la gestion concertée : de la crise à la logique de bassin versant
 - 1.4.2 Le temps de la gestion écologique : mise en place d'un nouveau dispositif de gouvernance
- 1.5 Le difficile passage d'une opération écologique à un projet de territoire
 - 1.5.1 La construction d'un réseau d'acteurs favorables au démantèlement
 - 1.5.2 La structuration d'une opposition à la restauration de la vallée
- 1.4 Pouvoirs et construction d'un projet de territoire
- 1.5 Conclusion

2. L'analyse du débat au fil de la presse

- 2.1. Les objectifs de l'enquête
 - 2.1.1. Les acteurs de la polémique
 - 2.1.2. Les temps du conflit
 - 2.1.3. Les espaces de la controverse
- 2.2. Matériel et méthode
 - 2.2.1. Le matériel
 - 2.2.2. La collecte de la donnée
 - 2.2.3. Analyse textométrique
- 2.3. Premiers résultats
 - 2.3.1. Caractérisation du corpus
 - 2.3.2. Les barrages de la discorde
 - 2.3.3. Un problème de gouvernance
- 2.4. Conclusions et perspectives

PARTIE 2 – REPRESENTATIONS DE LA VALLEE DE LA SELUNE

1. L'enquête sociologique : précisions méthodologiques

2. La Sélune, les lacs : points de vue d'acteurs locaux

- 2.1. La Sélune : la vallée et les lacs, des entités distinctes
 - 2.1.1 Des périmètres variables d'appréhension de la vallée de la Sélune
 - 2.1.2 Une vallée : trois entités distinctes
 - 2.1.3 Quelques lieux majeurs
- 2.2. Entre paysage ordinaire et remarquable : la rivière et les lacs
 - 2.2.1 Des paysages magnifiés
 - 2.2.2 Une petite rivière courante typique de campagne
 - 2.2.3 Les lacs, un paysage atypique ... comparé au Québec
- 2.3. Deux natures en lice
 - 2.3.1 La nature sauvage de la rivière : une nature sans artefact
 - 2.3.2 Un attrait pour la nature artefact des lacs : calme, tranquillité,

- 2.3.3 Les lacs : aussi des craintes et frayeurs
- 2.3.4 *Les lacs, un réceptacle de la pollution du bassin*
- 2.3.5 ... *mais une nature entretenue*

3. Des représentations qui s'appuient sur les usages et pratiques de la rivière

- 3.1 La rivière utilitaire
- 3.2 La rivière familière
- 3.3 La rivière récréative
 - La pêche*
- 3.4 Les lacs, un lieu de sociabilité
 - Un lieu d'animations festives*
- 3.5 Les lacs, très peu/mal valorisé touristiquement

4. La perception du projet d'arasement des barrages

- 4.1 Quel dialogue entre l'échelon local et national ?
 - 4.1.1 *La structuration d'une opposition au niveau local*
 - 4.1.2 *Du manque d'information au sentiment d'être des cobayes*
 - 4.1.3 *Une communication prise en charge par le niveau local*

- *Les péquins et les invités*

- 4.2 Incompréhensions, décalages et méfiance
 - 4.2.1 *Les dessous de la décision*
 - 4.2.2 *Trop tôt ou trop tard ?*
 - 4.2.3 *Qu'est-ce qu'un projet exemplaire ?*
 - 4.2.4 *L'enquête publique, tribune d'expression populaire*

4.3 Arguments techniques contre arguments affectifs

- 4.3.1 *Du technique au profane*
- 4.3.2 *Une perte affective et d'usage majeure*
- 4.3.3 *La production d'une écologie populaire*
- 4.3.4 *Un intérêt « écologique » aux lacs*
 - Des lacs qui font office de bassins de décantation*
 - Quid des sédiments*
 - Une protection contre les inondations*
 - Des barrages dans la logique du développement durable*
- 4.3.5 *Le saumon, un argument qui laisse sceptique*
- 4.3.6 *De la friche au projet de territoire*

Vers la définition d'un projet de territoire pour une vallée partagée

Une appropriation progressive du projet au niveau local

PARTIE 2 – USAGES ET PRATIQUES DE LA VALLEE DE LA SELUNE

1. L'inventaire des cabanons et pontons aménagés au bord des lacs

- 1.1 La nécessité d'un inventaire et mise en œuvre méthodologique
- 1.2 L'inventaire des abris et bâtiments d'habitations
 - 1.2.1 Cabane, bungalow, chalet, maisonnette ... La nécessité d'une typologie des bâtiments
 - L'inventaire des constructions*
 - La construction d'une typologie des abris et habitations*
 - 1.2.2 Des situations foncières classiques juxtaposées à des installations informelles
 - 1.2.3 Un contraste très élevé entre les deux lacs, des disparités communales moins sensibles
- 1.3 *L'inventaire des aménagements de berges : pontons, embarcadères et « garages à bateaux »*
 - 1.3.1 Accès et localisation
 - 1.3.2 Les formes diverses des pontons
 - 1.3.3 Les zones de mise à l'eau
- 1.4 Au-delà des berges du lac : des habitations ou des fermes riveraines
- 1.5 Chronologie des constructions aux bords des lacs
 - 1.5.1 Avant 1945, des installations surtout localisées à proximité des barrages et des ponts

- 1.5.2 *L'après-guerre et l'âge d'or de la pêche sur les lacs*
- 1.5.3 *Les années 2000 : déprise et questionnements ?*
- 1.5.4 *Réutilisation du bâti existant*

2. Les pratiques des lacs

- 2.1 Avoir une cabane : entre désir d'isolement et recherche de socialisation
 - 2.1.1 *Qui sont les occupants des cabanes ?*
 - 2.1.2 *Un lieu de repos solitaire au cœur de la nature*
 - 2.1.3 *Une grande liberté de construire et d'aménager*
 - 2.1.4 *Un lieu de convivialité*
 - 2.1.5 *Un lieu privatisé peu accessible aux autres*
- 2.2 Quel devenir en cas d'arasement ?
 - 2.2.1 *Vers un abandon des cabanes ?*
 - 2.2.1 *Une difficile estimation de la valeur des cabanes*
 - 2.2.3 *Un faible intérêt des pouvoirs publics pour les cabanons*
- 2.3 Premiers éléments sur la pratique de pêche sur la Sélune
 - 2.3.1 *Les objectifs de recherche*
 - 2.3.2 *Etat d'avancement*

PARTIE 3 – LE SUIVI DES PAYSAGES DE LA VALLEE DE LA SELUNE

1. La mise en place d'un Observatoire Photographique du Paysage (OPP)

- 1.1 *Qu'est-ce qu'un OPP ?*
- 1.2 *D'où viennent les clichés de l'OPP ?*
- 1.3 *Comment ont été choisis les clichés de l'OPP ?*

2. La reconduction des photographies et leur diffusion

- 2.1 *Les premières séries photographiques*
- 2.2 *La définition d'un nouveau rythme de reconduction en lien avec les travaux*

3. Quelle valorisation ?

BILAN

1. Valorisations scientifiques

Publications scientifiques
Communications scientifiques

2. Autres valorisations

Manifestations dans le cadre pédagogique (Master)
Manifestations auprès du grand public
Mise en place d'un site Internet

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

LISTE DES FIGURES

ANNEXES

- Annexe 1 – Liste des travaux réalisés pour la période avant travaux ⁵⁰
- Annexe 2 – Liste des travaux à poursuivre pour la période avant travaux ⁵¹
- Annexe 3 – Fiche technique de reconduction photographique
- Annexe 4 – Carte des usages dans la vallée de la Sélune réalisée à l'occasion des foires Saint Macé à Saint-James (28/30 septembre 2014) et de la foire de Saint-Hilaire-du-Harcouët (8/11 novembre 2014)
- Annexe 5 – Frise historique de la vallée de la Sélune réalisée à l'occasion des foires Saint Macé à Saint-James (28/30 septembre 2014) et de la foire de Saint-Hilaire-du-Harcouët (8/11 novembre 2014)
- Annexe 7 – Lettre de demande d'indemnisation envoyée par plusieurs propriétaires riverains

⁵⁰ Le nombre d'entretiens indiqué ne tient compte pas compte des personnes rencontrées sur le terrain avec lesquelles une discussion a pu s'engager ou des personnes rencontrées lors de réunions publiques ou autres événements.

⁵¹ Le nombre d'entretiens indiqué ne tient compte pas compte des personnes rencontrées sur le terrain avec lesquelles une discussion a pu s'engager ou des personnes rencontrées lors de réunions publiques ou autres événements.

ANNEXES

| Thème | Livrables | Calendrier |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Usages et pratiques de la vallée (avant arasement) | -Inventaire des usages, analyse de la fréquentation des gorges et cartographies | réalisé |
| | -Enquête auprès des pêcheurs et riverains : pêcheurs (plus de 75 entretiens) dont 20 propriétaires de cabanons propriétaires/usagers de cabanons (42 entretiens) usagers (14 entretiens) | réalisé |
| | -Questionnaire en ligne diffusé auprès des pêcheurs en janvier 2015 (plus de 300 réponses) | en cours |
| Paysages des gorges et de la vallée | -Inventaire et localisation des clichés anciens (Archives Départementales, cartes postales anciennes) | réalisé + mise en forme de la base de données à terminer (stage Ronan LECLAIR) |
| | -Re-photographies des clichés anciens localisables | réalisé (cf. OPP) |
| | -Proposition d'un itinéraire photographique : sélection de points de prise de vue (base de données SIG, fiche détaillée par point, cliché photographique) | réalisé (reconductions permanentes OPP) |
| | -Valorisation publique (site Internet avec cartographie dynamique : http://reppaval.hypotheses.org/1606) | |
| Représentations de la vallée/rivière | -Enquête (40 entretiens): élus (8 entretiens) structures intercommunales (4 entretiens) services de l'Etat (1 entretien) associations (9 entretiens) acteurs du tourisme (5 entretiens) acteurs de la pêche et de la gestion piscicole (5 entretiens) agriculteurs (5 entretiens) conchyliculteurs (2 entretiens) | réalisé |
| | -Inventaire des articles de la presse quotidienne régionale traitant de la Sélune Ouest Eclair : 232 articles (1914 à 1941) Ouest France : 266 articles (de 2001 à avril 2014) La Manche Libre : 124 articles (de 2001 à 2014) La Gazette de la Manche : 211 articles (de 2001 à 2014) | réalisé |

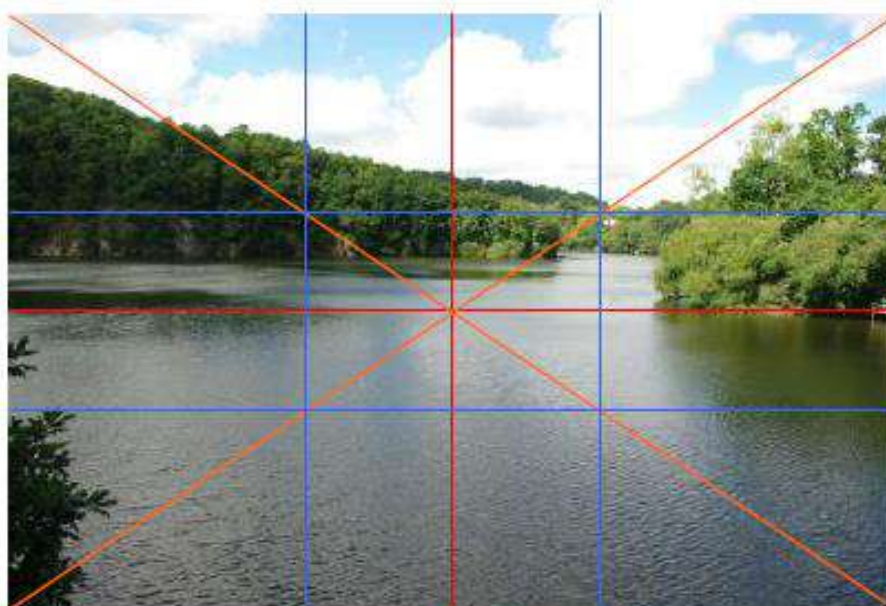
Annexe 1 – Liste des travaux réalisés pour la période avant travaux⁵²

⁵² Le nombre d'entretiens indiqué ne tient pas compte des personnes rencontrées sur le terrain avec lesquelles une discussion a pu s'engager ou des personnes rencontrées lors de réunions publiques ou autres événements.

| Thème | Livrables | Calendrier |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Usages et pratiques de la vallée (avant arasement) | -Inventaire des usages, analyse de la fréquentation des gorges et cartographies | A poursuivre |
| | -Enquête auprès des pêcheurs et riverains : pêcheurs (plus de 75 entretiens) dont 20 propriétaires de cabanons propriétaires/usagers de cabanons (42 entretiens) usagers (14 entretiens) | A poursuivre |
| | -Questionnaire en ligne diffusé auprès des pêcheurs en janvier 2015 (plus de 300 réponses) | en cours |
| | - Analyse des forums de pêcheurs | A réaliser |
| Paysages des gorges et de la vallée | -Inventaire et localisation des clichés anciens (Archives Départementales, cartes postales anciennes) | mise en forme de la base de données à terminer (stage Ronan LECLAIR) |
| | -Reconstitution de la trajectoire paysagère de la vallée de la Sélune (1850 à aujourd'hui) mise en place d'une base de données SIG (occupation du sol, ...) collecte de documents iconographiques et historiques entretiens auprès d'acteurs ressources | Stage Ronan LECLAIR (février à août 2015) |
| | -Reconduction photographies de l'OPP | reconductions permanentes |
| | - Inventaire et cartographie des caves | A réaliser |
| | -Mise en œuvre de démarches participatives à destination des riverains, usagers et habitants (concours photo, vide albums, randonnée sur l'itinéraire de l'OPP, parrainage de points photographiques, projets pédagogiques, ateliers collectifs, ...) | à mettre en place (avec les acteurs locaux) |
| | -Valorisation publique : transfert de l'OPP sur un site Internet dédié à la Sélune projet d'exposition des séries photographiques | site Internet en cours de construction / à mettre en place |
| Représentations de la vallée/rivière | -Enquête (quelques entretiens à compléter) | A poursuivre |
| | -Analyse des articles de la presse quotidienne régionale (Ouest Eclair, Ouest France, la Manche Libre, La Gazette de la Manche) traitant de la Sélune | A poursuivre |
| Comparaisons Sélune / autres rivières en France et à l'étranger | - Comparaison de l'activité pêche (organisation, économie, ...) | A réaliser (projet Post-Doc d'Oliver Thomas) |
| | - Comparaison de la conduite d'un projet d'arasement (France, Europe, Etats-Unis) | A poursuivre (projet de thèse) |

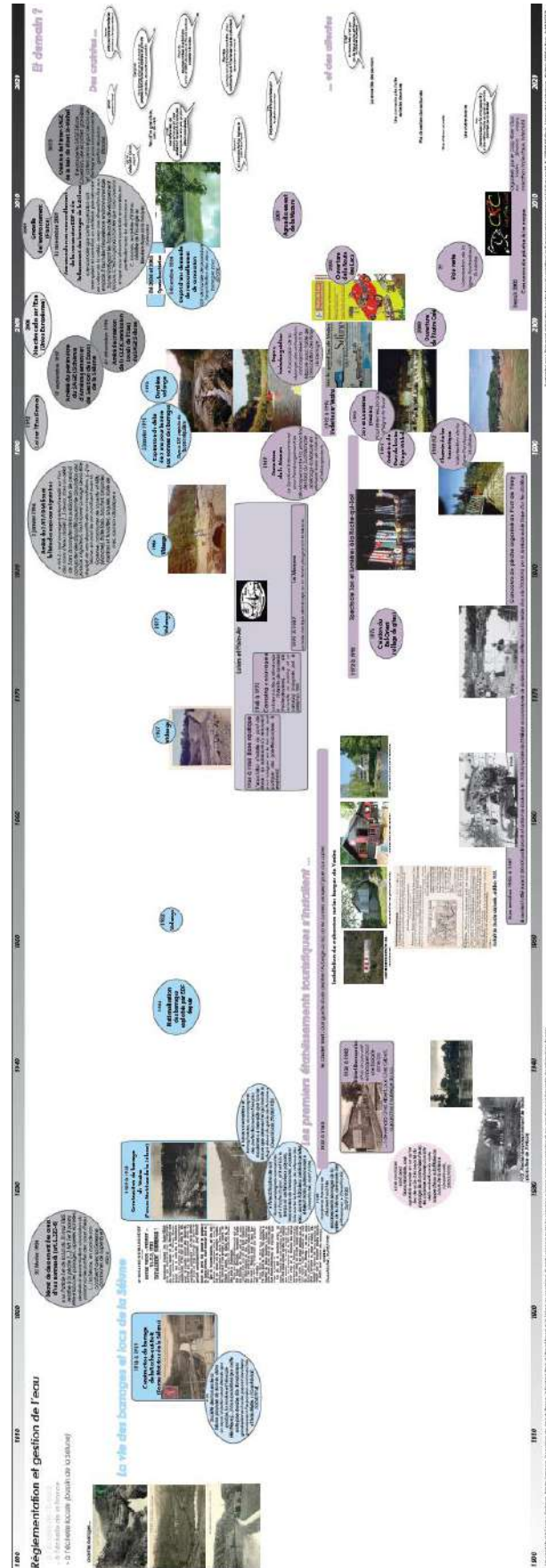
Annexe 2 – Liste des travaux à poursuivre pour la période avant travaux⁵³

⁵³ Le nombre d'entretiens indiqué ne tient pas compte des personnes rencontrées sur le terrain avec lesquelles une discussion a pu s'engager ou des personnes rencontrées lors de réunions publiques ou autres événements.



| | | | | |
|---------------------------------|------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------|--|
| Code photo | 101C | Localisation | Pont des Biards | |
| | | Coordonnée GPS | -1.18423 , 48.57335 | |
| Date de prise de vue | | | Heure de prise de vue | |
| Campagne de reconduction | | | Numéro de la reconduction | |
| Conditions météo | | | | |
| Marque et modèle appareil photo | | | | |
| Hauteur de prise de vue | 1,85 | Photographe | | |
| Orientation | ONO | Localisation | à 11m au nord du début du pont (trace transversale sur la route), parapet Ouest | |





Annexe 5 – Frise historique de la vallée de la Sélune réalisée à l’occasion des foires Saint Macé à Saint-James (28/30 septembre 2014) et de la foire de Saint-Hilaire-du-Harcouët (8/11 novembre 2014)

Le 15 septembre 2014

Préfecture de la Manche
A l'attention de Mme Le Préfet
Danièle Polvé-Montmasson
Place de la Préfecture
BP 70522
50002 Saint-Lô Cedex

Copies à : M. J. Bouvet, Maire de St Martin de Landelles
Erick GOUPIL, Maire d'Isigny le Buat

Objet : Démantèlement du barrage de la Sélune – Réclamation d'indemnisation

Madame Le Préfet,

Nous vous adressons ce courrier afin de vous faire savoir que nous déposons une demande de réclamation d'indemnisation en vue du démantèlement du barrage de la Sélune.

Nous sommes cinq familles qui avons tous une maison sur le lac (avec accès au lac) près du Pont des Biards. Ces propriétés ont été acquises principalement à cause de leur situation qui n'existera bientôt plus en sa forme actuelle, lorsque le barrage sera démantelé.

Après avoir pris des renseignements juridiques, il nous a été conseillé de vous écrire afin de déposer notre demande de réclamation d'indemnisation. Nous comprenons qu'il s'agit de la première étape dans cette procédure. Les demandes de réclamation d'indemnisation détaillées suivront en temps et en heure.

Nous signons tous cette lettre afin de montrer notre unité dans notre intention de demande d'indemnisation mais nous reconnaissons également que nous devons, en définitive, déposer des demandes individuelles puisque chaque circonstance est propre à chacun.

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir les formulaires nécessaires à l'enregistrement officiel de notre réclamation. Vous trouverez dans ce courrier les coordonnées de chacun.

Nous comptons sur votre réponse accompagnée des documents appropriés pour le 30 septembre 2014.

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Madame Le Préfet, l'expression de nos sincères salutations.

Annexe 7 – Lettre de demande d'indemnisation envoyée par plusieurs propriétaires riverains